

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le mardi 12 novembre 2019 pour le lundi 18 novembre 2019 à 14 heures 30.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

M. le Maire	n°1	Désignation du Secrétaire. (page 1881)
M. le Maire	n°2	Pouvoirs. (page 1881)
M. le Maire	n°3	Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019. (page 1881)
M. le Maire	n°4	Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire. (page 1884)
M. le Maire	n°5	Communications diverses. (page 1889)
M. le Maire	n°6	Vie institutionnelle. Maintien ou non de M. Florent MONTILLOT dans ses fonctions d'Adjoint au Maire. (page 1889)
M. le Maire	n°7	Vie institutionnelle. Fixation du nombre des Adjoints. (page 1900)
M. le Maire	n°8	Vie institutionnelle. Représentation de la Mairie dans divers organismes extérieurs. Modification. (page 1901)

RESSOURCES

M. MARTIN	n°9	Finances. Analyse agrégée des risques et des comptes 2018 du groupe communal. Présentation. (page 1907)
M. MARTIN	n°10	Finances. Orientations budgétaires 2020. Débat. (page 2005)
M. MARTIN	n°11	Finances. Exercice 2019. Budget principal et budget annexe. Décision modificative n° 2. Approbation. (page 2052)
M. MARTIN	n°12	Finances. Equipements sportifs et culturels. Approbation d'une convention relative à l'encaissement et au reversement des recettes perçues dans le cadre de la régie de paiement en ligne d'Orléans Métropole. (page 2056)

- Mme SAUVEGRAIN** n°13 Mutualisation des achats. Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans et modification du coordonnateur de la famille « Nettoyage de vitres ». (page 2056)
- Mme SAUVEGRAIN** n°14 Relations humaines. Mise à disposition d'un agent par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret. Approbation d'une convention. (page 2057)

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

- Mme LECLERC** n°15 Education. Mise en œuvre du dispositif "Petit déjeuner à l'école" à passer avec la Direction académique des services de l'Education Nationale du Loiret pour l'année scolaire 2019-2020. (page 2058)
- Mme LECLERC** n°16 Education. Restauration collective. SOGERES. Examen du rapport annuel d'activités du concessionnaire au titre de l'année 2018. (page 2062)
- Mme LECLERC** n°17 Education. Actions d'éducation artistique. Approbation du programme 2019-2020. Approbation d'une convention type. (page 2070)
- Mme LECLERC** n°18 Education. Classes de découverte et séjours découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2019-2020. Participation financière de la Mairie. (page 2080)
- Mme LECLERC** n°19 Education. Classes de découverte et séjours découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2019-2020. Participation financière de la Mairie. (page 2083)
- Mme LECLERC** n°20 Education. Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles primaires publiques. (page 2085)
- Mme LECLERC** n°21 Solidarités. Approbation d'une convention d'objectifs 2020-2022 à passer avec l'association Les Restaurants du Cœur. Attribution d'une subvention. (page 2088)
- M. LELOUP** n°22 Politique de la ville. Approbation d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques 2020-2022 à passer avec les signataires du Contrat de Ville. (page 2088)
- M. NOUMI KOMGUEM** n°23 Santé. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le Centre Hospitalier Régional d'Orléans et l'Association pour l'Ecoute et l'Accueil des Toxicomanes - Clubs et Equipes de Prévention. Attribution d'une subvention. (page 2092)
- M. SANKHON** n°24 Sport. Approbation d'avenant aux conventions passées avec les clubs C.L.T.O Hockey sur Gazon, S.M.O. Gymnastique, U.S.O. Loiret Judo Jujitsu et Budokan Karaté Orléans. Attribution de subventions. (page 2093)
- M. SANKHON** n°25 Sport. Attribution de bourses d'aide aux sportifs de haut niveau au titre de l'année 2019. (page 2097)

- M. SANKHON** n°26 Jeunesse. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs à passer avec l'association DEFI. Attribution d'une subvention. (page 2099)
- M. SANKHON** n°27 Jeunesse. Attribution de bourses projets jeunes au titre de l'année 2019. (page 2099)
- Mme LOEILLET** n°28 Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 2100)

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CHERADAME** n°29 Planification. Plan Local d'Urbanisme d'Orléans. Révision. Avis à émettre. (page 2110)
- Mme CHERADAME** n°30 Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 2132)

TERRITOIRES ET PROXIMITE

- M. POISSON** n°31 Mobilité-stationnement. Tarification spéciale fêtes de fin d'année pour le stationnement sur voirie. Approbation. (page 2134)
- Mme de QUATREBARBES** n°32 Espace public. Proposition de dénominations de voies et d'espaces. (page 2134)

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

- M. MOITTIE** n°33 Arts et économie créative. Festival Cannes 1939 à Orléans. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien à passer avec l'association Le Cercle Jean Zay d'Orléans. Attribution d'une subvention. (page 2135)
- M. MOITTIE** n°34 Arts et économie créative. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien 2019 à passer avec la Scène Nationale d'Orléans pour le financement d'un nouveau projet "Le Petit Curieux". Attribution d'une subvention exceptionnelle. (page 2144)
- M. MOITTIE** n°35 Arts et économie créative. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien à l'équipement 2019 à passer avec l'association L'Antirouille. Attribution d'une subvention exceptionnelle. (page 2145)
- M. MOITTIE** n°36 Arts et économie créative. Adhésion à la Fédération régionale SCEN'OCENTRE. (page 2146)
- M. MOITTIE** n°37 Médiathèque. Nouveau règlement intérieur. Approbation. (page 2147)
- M. MOITTIE** n°38 Musées municipaux. Maison Jeanne d'Arc. Tarification des droits d'entrée. Approbation. (page 2158)

M. FOUSSIER

n°39 Développement commercial. Approbation de la rétrocession du bail commercial situé 47 rue Jeanne d'Arc à Orléans. (page 2161)

Le Maire : M. Olivier CARRE

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 25 novembre 2019.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Olivier CARRE

PROCES - VERBAL

Le lundi dix-huit novembre deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. CARRE, Maire, Président ;

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 17 h 50), Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, M. MOITTIE, 5^{ème} Maire-Adjoint, M. GEFFROY, 6^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 17 h 35) ;

Mme ANTON (jusqu'à 17 h 45), M. SANKHON, Mmes GRIVOT (jusqu'à 18 h 25), LECLERC, MM. NOUMI KOMGUEM, FOUSSIER, Mme ODUNLAMI, MM. POISSON, LANGLOIS, Mmes RICARD, DIABIRA (jusqu'à 16 h 30), CARRE (jusqu'à 18 h 05), MM. HOEL (jusqu'à 18 h 15), BLANLUET, Adjoint ;

Mmes ARSAC, SUIRE (jusqu'à 17 h 45), HOSRI, MM. GABELLE (jusqu'à 18 h), LEMAIGNEN, LELOUP, Mmes BARRUEL, DESCHAMPS (jusqu'à 18 h 20), M. GROUARD, Mmes LABADIE, KERRIEN, M. PEZET, Mme ZERIGUI, MM. LAGARDE, BARBIER, RENAULT, Mme LOEILLET (Secrétaire), M. YEHOUESSI (à partir de 15 h 15), Mmes MATET de RUFFRAY, LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 17 h 35), M. GRAND, Mme FOURCADE (jusqu'à 17 h 05), MM. de BELLABRE, LECOQ, RICOUD (jusqu'à 17 h 45), Mme TRIPET, M. VINCOT, Mme CUGNY-SEGUIN.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. MARTIN	à	M. MONTILLOT (à partir de 17 h 50)
M. GEFFROY	à	M. NOUMI KOMGUEM (à partir de 17 h 35)
Mme ANTON	à	M. VINCOT (à partir de 17 h 45)
Mme de QUATREBARBES	à	M. PEZET
Mme GRIVOT	à	M. FOUSSIER (à partir de 18 h 25)
Mme DIABIRA	à	Mme LECLERC (à partir de 16 h 30)
Mme CARRE	à	Mme ODUNLAMI (à partir de 18 h 05)
Mme SUIRE	à	Mme CHERADAME (à partir de 17 h 45)
M. GABELLE	à	M. LEMAIGNEN (à partir de 18 h)
Mme DESCHAMPS	à	Mme ARSAC (à partir de 18 h 20)
Mme ALLAIRE	à	Mme RICARD
Mme PINAULT	à	M. MOITTIE
M. BAILLON	à	M. SANKHON
M. YEHOUESSI	à	Mme MATET de RUFFRAY (jusqu'à 15 h 15)
M. BRARD	à	M. GRAND
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA	à	Mme MATET de RUFFRAY (à partir de 17 h 35)
Mme ET TOUMI	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 17 h 35)
Mme ET TOUMI	à	M. YEHOUESSI (à partir de 17 h 35)
Mme FOURCADE	à	M. de BELLABRE (à partir de 17 h 05)
M. RICOUD	à	Mme TRIPET (à partir de 17 h 45)

La séance est ouverte à 14 h 35.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme LOEILLET est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs**

M. MARTIN	à	M. MONTILLOT (à partir de 17 h 50)
M. GEFFROY	à	M. NOUMI KOMGUEM (à partir de 17 h 35)
Mme ANTON	à	M. VINCOT (à partir de 17 h 45)
Mme de QUATREBARBES	à	M. PEZET
Mme GRIVOT	à	M. FOUSSIER (à partir de 18 h 25)
Mme DIABIRA	à	Mme LECLERC (à partir de 16 h 30)
Mme CARRE	à	Mme ODUNLAMI (à partir de 18 h 05)
Mme SUIRE	à	Mme CHERADAME (à partir de 17 h 45)
M. GABELLE	à	M. LEMAIGNEN (à partir de 18 h)
Mme DESCHAMPS	à	Mme ARSAC (à partir de 18 h 20)
Mme ALLAIRE	à	Mme RICARD
Mme PINAULT	à	M. MOITTIE
M. BAILLON	à	M. SANKHON
M. YEHOUESSI	à	Mme MATET de RUFFRAY (jusqu'à 15 h 15)
M. BRARD	à	M. GRAND
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA	à	Mme MATET de RUFFRAY (à partir de 17 h 35)
Mme ET TOUMI	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 17 h 35)
Mme ET TOUMI	à	M. YEHOUESSI (à partir de 17 h 35)
Mme FOURCADE	à	M. de BELLABRE (à partir de 17 h 05)
M. RICOUD	à	Mme TRIPET (à partir de 17 h 45)

N° 3 – **Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2019.**

M. le Maire – Vous avez eu connaissance du Procès-Verbal de la séance du 23 septembre 2019. Y a-t-il des remarques ? Allez-y M. LAGARDE.

M. LAGARDE – Merci M. le Maire. Lors du dernier Conseil Municipal d'octobre, M. MONTILLOT vous a interrogé sur l'agression subie à Orléans par une équipe de la Police des Transports le 22 août dernier. Vous avez laissé à un de vos adjoints le soin de répondre à M. MONTILLOT. Cet adjoint m'avait mis en cause, je souhaite aujourd'hui apporter des éléments de réponse circonstanciels et qu'il me soit permis, à titre liminaire, de m'interroger sur le fait que vous n'avez pas souhaité répondre vous-même à M. MONTILLOT. Vous avez demandé à un adjoint, qui n'est pas élu métropolitain, de répondre à une question dont l'un des pans concernait l'organisation interne de la Métropole.

M. le Maire – Et posée dans l'enceinte du Conseil Municipal d'Orléans, je vous le rappelle.

M. LAGARDE – Sur une agression commise sur le territoire de la commune. La question était posée à ce titre M. le Maire.

L'élu en question s'est même permis de demander une enquête administrative au sein d'Orléans Métropole où il ne siège pas. Cet élu s'est donc étonné du fait que M. MONTILLOT ait eu accès à certaines informations supposées confidentielles. Et pourtant, rien dans ce qu'a évoqué Florent MONTILLOT ne présente un tel caractère, puisque ces éléments figurent dans un article de la République du Centre du 28 août dernier, après une communication effectuée par les seuls services de la Sécurité départementale.

En tout état de cause, on rappellera à notre enquêteur administratif en chef que M. MONTILLOT était, à l'époque des faits, en charge de la prévention en tant que Maire-Adjoint et que ce mandat lui conférait la qualité d'officier de police judiciaire. Quand bien même aurait-il demandé lui-même des informations au service administratif, il eut été parfaitement fondé de le faire.

Venons-en maintenant aux accusations portées contre moi, selon lesquelles j'aurais fait « cavalier seul » en procédant à l'acquisition de Pistolets à Impulsion Electrique (P.I.E.) de type taser au profit de la Police des Transports.

Je rappelle que dès notre élection en 2014, j'ai souhaité faire évoluer l'armement de la Police des Transports, en prenant en compte, tant la particularité de ses missions et ses conséquences opérationnelles, que l'évolution des menaces portant sur notre pays.

Après les attentats islamistes de 2015, j'ai engagé avec l'ensemble des Maires de l'agglomération, sous l'autorité de Charles-Eric LEMAIGNEN, une réflexion et un dialogue portant sur l'équipement en arme létale de la Police des Transports. Pour des raisons d'efficacité, je souhaitais obtenir l'accord de chacun des Maires de notre agglomération. J'ai multiplié les réunions et les contacts individuels et suis parvenu à convaincre les élus les plus réticents et je pense notamment à nos collègues de Chécy et d'Ingré. J'ai également obtenu que quatre Maires de communes qui n'avaient pas signé le Contrat Local de Sécurité dans les transports rejoignent ce dispositif, permettant ainsi à la Police des Transports d'intervenir dans toutes les communes de notre agglomération, hormis Saran. Ceci s'est concrétisé par la signature le 6 janvier 2017 par l'ensemble des Maires, d'une convention de coordination qui stipule dans son article 17, que la Communauté d'Agglomération s'est dotée de 12 armes de poings, utilisables par la Police des Transports. Chaque Maire a ainsi formellement accepté de donner à la Police des Transports le niveau d'armement le plus élevé, permettant ainsi de faire évoluer ultérieurement les modalités de l'armement intermédiaire.

C'est suite à cela, que j'ai proposé dans le cadre du budget métropolitain 2018, l'acquisition des P.I.E. par la Police des Transports. Pour quels motifs ? Et bien pour une raison évidente, liée au cadre d'intervention des agents. Ceux-ci évoluent la plupart du temps dans un tram ou dans un bus, soit un milieu confiné. Ils ne disposent donc d'aucune possibilité de repli en cas d'agression et il en va de même en cas de menaces dirigées contre des voyageurs. Dans un tel environnement, tous les professionnels de la sécurité estiment que le P.I.E. est une arme de défense adaptée. J'ai expliqué cela à M. MARTIN lors de la soutenance budgétaire, ce qu'il a aisément compris.

Lors des arbitrages budgétaires, vous avez, M. CARRE, validé ma proposition. C'est vous-même qui avez signé le 1^{er} février 2018, le courrier demandant au Préfet la modification de l'arrêté portant autorisation d'acquisition d'armes de catégorie B, pour pouvoir acheter des P.I.E. Vous avez ainsi validé vous-même toutes les étapes à l'acquisition des P.I.E. Et puis en juin 2018, vous changez brusquement d'avis. Dans un courrier électronique de ce mois, le Directeur de la Sécurité publique indique que, je cite : « le président d'Orléans Métropole ne souhaite pas un surarmement des policiers municipaux » alors qu'ils viennent d'être dotés de Glock 17, c'est-à-dire l'arme létale.

Entre temps, j'ai appris que l'adjoint à la sécurité d'Orléans était intervenu auprès de vous pour vous faire revenir sur votre décision. C'est uniquement suite à cela que la Police des Transports ne peut pas utiliser les P.I.E. qu'elle a acquis suite à un processus politique et administratif, tout ce qu'il y a d'officiel. Au sein des cadres et agents de la Direction de la Sécurité publique, cette intervention constitue d'ailleurs un secret de « polichinelle ». Cela a conduit le 22 août dernier, à la mise en danger de la vie de l'agent de la Police des Transports victime d'une tentative d'homicide. Il aurait pu neutraliser sans difficulté et sans risque pour lui-même, l'individu qui le menaçait avec un couteau en utilisant un P.I.E. Au lieu de cela, il a été contraint de parer plusieurs coups de couteaux en utilisant son bâton de défense puis de neutraliser son agresseur en utilisant du gaz lacrymogène.

M. CARRE, cette tentative d'homicide est sans doute l'évènement le plus grave visant un agent dépositaire de l'autorité publique que vous ayez eu à gérer depuis votre prise de fonction en juillet 2015. Votre réaction a-t-elle été à la hauteur de l'évènement ? Jugeons-en plutôt. Avez-vous pris des nouvelles des agents agressés ?

M. le Maire – *Oui.*

M. LAGARDE – *Avez-vous félicité l'agent visé par les coups de couteaux qui a neutralisé puis interpellé lui-même l'assaillant ? Quelques jours après les faits, vous croisez un équipage de la Police des Transports dans le cadre d'une inauguration, que vous saluez d'un patelin : « Alors, ça va la Maréchaussée ? ». Trois mois après l'agression, vous ne vous êtes pas encore manifesté auprès des agents. Qu'avez-vous fait, lorsque vous avez appris que l'agresseur, un sans domicile fixe d'origine malgache venant de sortir de l'établissement public de santé mental Georges Daumézou, a repris ses quartiers au niveau du centre bus, soit sur les lieux mêmes de l'agression ? Avez-vous alerté M. le Préfet sur cette situation ubuesque, qui voit désormais les agents de la Police des Transports croiser tous les jours l'individu qui les a agressés ? Cet individu présente une dangerosité certaine, non seulement pour les agents, mais aussi pour les Orléanais, en particulier pour les jeunes, nombreux à fréquenter le centre bus.*

Enfin, dès le soir du 22 août dernier, je rendais compte de l'agression au directeur de cabinet et lui ai suggéré vivement d'engager le processus de formation au terme duquel les agents pourront utiliser leurs P.I.E. Celui-ci me répond trois semaines plus tard et me signifie qu'une telle démarche ne pourra être initiée qu'après les élections municipales de 2020. Lors d'une réunion mi-septembre, j'ai fait part de cette réponse aux agents de la Police des Transports. Ceux-ci jugent qu'elle n'est pas adaptée et rappellent le caractère urgent de leur demande au sujet des P.I.E. Je relaie immédiatement cette inquiétude que j'estime légitime auprès du directeur de cabinet. Mon courrier électronique est resté lettre morte. Je souhaitais rétablir la réalité des faits, elle est accablante pour vous M. CARRE, et vous n'avez toujours pas apporté de réponse aux besoins urgents de nos policiers des Transports.

M. le Maire – *Merci. D'autres remarques sur le Procès-Verbal du 23 septembre ?*
M. RICOUD.

M. RICOUD – *M'autorisez-vous à évoquer un problème qui n'est pas du tout le même que ce qui vient d'être détaillé par M. LAGARDE ? C'est par rapport à la réforme des services publics.*

M. le Maire – *M. RICOUD, nous le ferons après l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 septembre sinon je ne vais jamais réussir à le faire voter, si tout le monde en est d'accord. Donc après ces remarques très personnelles de M. LAGARDE, que je suis ravi de voir enfin au Conseil Municipal d'Orléans, y a-t-il des votes contre ce Procès-Verbal ? Non, même M. LAGARDE ne se prononce pas contre, il est adopté à l'unanimité.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *M. RICOUD vous avez la parole.*

M. RICOUD – *Je vous ai envoyé un message samedi pour demander la possibilité d'intervenir au sujet de la réforme des Finances Publiques avec les risques de voir fermer un certain nombre de services dans notre Ville. Je crois que tous les élus de la Ville d'Orléans ont reçu un document complet émanant de l'ensemble des organisations syndicales des Finances Publiques qui indique que de services vont être fermés sur Orléans en 2020, les services des impôts entreprises au Sud, à l'Est et à l'Ouest et puis encore d'autres services en 2022. Beaucoup de Maires de notre département se sont prononcés contre ces fermetures. J'aurais souhaité que l'on puisse avoir un débat sur ce sujet, même si je n'ai peut-être pas employé la bonne démarche pour un vœu ou pour une question orale, alors peut-être pas aujourd'hui, mais que l'on puisse échanger rapidement sur cette question. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Merci pour cette alerte. Je suis ouvert au fait que l'on se voit et que nous en discutons. Mais normalement pour moi les nouvelles sont plutôt rassurantes sur notre agglomération, même si jamais il y a ce mouvement sur l'ensemble du département du Loiret.*

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire.**

M. le Maire – *Nous avons le compte-rendu des décisions prises par moi-même sur délégation des pouvoirs relatives aux marchés. Y a-t-il des remarques ? Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *J'ai juste une question concernant l'avenant n° 1 portant sur le Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (M.O.B.E.). Je vois qu'il y a une modification de près de 200 000 euros T.T.C. et je voulais savoir à quoi cela correspondait.*

M. le Maire – *Mme SAUVEGRAIN.*

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit des aléas liés à la découverte pendant le chantier et notamment sur les ferrailages des différentes poutres qui n'étaient pas à l'endroit indiqué initialement sur les plans d'origine. Et il y aura ensuite le même avenant pour la maîtrise d'œuvre, nous venons de la passer en commission d'appel d'offres. C'est vraiment un avenant d'aléa technique.*

M. le Maire – *La réponse vous convient-elle ?*

(Mme LEVELEUX-TEIXEIRA acquiesce d'un signe de tête.)

M. le Maire – *Merci. Nous prenons acte.*

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de ses séances du 28 juin 2015 et du 22 février 2016 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois d'octobre 2019 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
-------------------	---------------------	---------

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

2019VODEC147	31/10/19	Événementiel. Festival de Loire 2019. Prêt par la Mission Val de Loire des expositions « Pêcher en Loire » et « Plaisirs de Loire ». Approbation de conventions.
2019VODEC150	23/08/19	Gestion immobilière. Locaux situés 9 rue Dupanloup à Orléans. Approbation d'un bail commercial à passer avec la société SNC CAFE DES BEAUX-ARTS.
2019VODEC161	03/10/19	Locaux au stade de l'île Arrault. DEPORTIVO ESPAGNOL. Approbation d'une convention de mise à disposition.
2019VODEC162	04/09/19	Palais des sports et anciens logements du groupe scolaire Pierre Ségelle. S.E.M.S.L. ORLEANS LOIRET BASKET. Approbation de deux conventions de mise à disposition de locaux. Saison sportive 2019 - 2020.
2019VODEC163	12/09/19	Matériel professionnel de captation et d'analyse d'images. ORLEANS LOIRET BASKET. Approbation d'une convention de mise à disposition.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 novembre 2018 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
2019VODEC164	10/09/19	Hippodrome au stade de l'Île Arrault. SOCIETE DES COURSES D'ORLEANS. Approbation d'une convention d'occupation domaniale. Années 2019 - 2023.
2019VODEC171	12/10/19	Palais des Sports. SASP FLEURY LES AUBRAIS HANDBALL. Approbation d'une convention de mise à disposition.
2019VODEC180	18/10/19	Gestion immobilière. Immeuble situé 2 rue Winston Churchill à Orléans. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition temporaire passée avec l'UGECAM Centre-Val de Loire.
2019VODEC192	10/10/19	Salle principale Belle Croix. Association Théâtre In English. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des répétitions.
2019VODEC196	21/10/19	Gestion immobilière. Pavillon sis 27 Clos du Renard à Saint-Jean-de-la Ruelle. Passation d'une convention d'occupation précaire et révocable avec Orléans Métropole.
<u>CONTENTIEUX</u>		
2019VODEC178	07/10/19	Introduction d'une requête. Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Vol de matériels dans le dépôt du faubourg Saint-Vincent. Mairie d'Orléans contre M. X.
2019VODEC191	09/10/19	Défense à une instance. Contentieux personnel. Tribunal administratif d'Orléans. Demande d'annulation de la décision de refus du 7 juillet 2019. Mme Y contre Mairie d'Orléans.
2019VODEC194	15/10/19	Introduction d'une requête. Tribunal d'instance d'Orléans. Vol des buses des fontaines de la place de l'Europe. Mairie d'Orléans contre M. Z..
2019VODEC195	16/10/19	Constitution de partie civile. Tribunal de Grande Instance. Vol de matériels dans le dépôt du faubourg Saint-Vincent. Mairie d'Orléans contre M. A..
<u>DEMANDE DE SUBVENTIONS</u>		
2019VODEC065	04/06/19	Arts et économie créative. Jazz à l'Évêché 2019. Demande de subventions auprès du Département du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire.
2019VODEC173	07/10/19	Vie associative. Rentrée en Fête 2019. Approbation de conventions de partenariat avec la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre et le Crédit Agricole Centre Loire.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 novembre 2018 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
2019VODEC193	15/10/19	Arts et économie créative. Manifestation "Parlement des Ecrivaines Francophones". Demande de subvention auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.).

DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

2019VODEC174	01/10/19	Fouilles archéologiques rue des Bouchers, rue des Tanneurs et rue de la Tour à Orléans. Approbation d'une convention à passer avec Orléans Métropole.
2019VODEC176	01/10/19	Fouilles archéologiques rue des Pensées à Orléans. Approbation d'une convention à passer avec Orléans Métropole.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 11 octobre et le 6 novembre 2019 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 19 0063	21	rue	Bannier	Non préemption
FC 45234 19 0064	8	rue	Croix de Malte	Non préemption
FC 45234 19 0065	7	rue	Charles Sanglier	Non préemption
FC 45234 19 0066	56	boulevard	Alexandre Martin	Non préemption
FC 45234 19 0067	36	rue	de l'Empereur	Non préemption
FC 45234 19 0068	42	place	du Châtelet	Non préemption
FC 45234 19 0069	2	place	Châtelet	Non préemption

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
08/10/19	S	Prestations de pose, de dépose et de maintenance des décorations de Noël sur les villes d'Orléans et de Fleury-les-Aubrais. Lot 1 : Pose, dépose et maintenance des décorations de Noël à Fleury-les-Aubrais	SPIE CITYNETWORKS	Accord-cadre à bons de commande passé pour un montant minimum de 4 166,66 € HT et un montant maximum de 33 333,33 € HT. Marché passé pour un an.	Accord-cadre à bons de commande passé pour un montant minimum de 5 000 € TTC et un montant maximum de 40 000 € TTC. Marché passé pour un an.
08/10/19	S	Prestations de pose, de dépose et de maintenance des décorations de Noël sur les villes d'Orléans et de Fleury-les-Aubrais. Lot 2 : Pose, dépose et maintenance des décorations de Noël dans Orléans centre est	SPIE CITYNETWORKS	Accord-cadre à bons de commande passé pour un montant minimum de 8 333,33 € HT et un montant maximum de 41 666,66 € HT. Marché passé pour un an.	Accord-cadre à bons de commande passé pour un montant minimum de 10 000 € TTC et un montant maximum de 50 000 € TTC. Marché passé pour un an.
08/10/19	S	Prestations de pose, de dépose et de maintenance des décorations de Noël sur les villes d'Orléans et de Fleury-les-Aubrais. Lot 3 : Pose, dépose et maintenance des décorations de Noël dans Orléans centre ouest	EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE	Accord-cadre à bons de commande passé pour un montant minimum de 8 333,33 € HT et un montant maximum de 37 500 € HT. Marché passé pour un an.	Accord-cadre à bons de commande passé pour un montant minimum de 10 000 € TTC et un montant maximum de 45 000 € TTC. Marché passé pour un an.
08/10/19	S	Prestations de pose, de dépose et de maintenance des décorations de Noël sur les villes d'Orléans et de Fleury-les-Aubrais. Lot 4 : Pose, dépose et maintenance des décorations de Noël à Orléans nord et sud	SPIE CITYNETWORKS	Accord-cadre à bons de commande passé pour un montant minimum de 8 333,33 € HT et un montant maximum de 37 500 € HT. Marché passé pour un an.	Accord-cadre à bons de commande passé pour un montant minimum de 10 000 € TTC et un montant maximum de 45 000 € TTC. Marché passé pour un an.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
13/10/19	S	Service de réception et de comptage de la monnaie des horodateurs	BRINK'S EVOLUTION	Période 1 : 14 160,00 € Par période de reconduction : 7 080,00 €	Période 1 : 16 992,00 € Par période de reconduction : 8 496,00 €

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
11/10/19	Marché de Noël – Décoration événementielle et prestations techniques – Lot 4 : Transport, fourniture et location d'illuminations 2D et 3D de Noël - Avenant 1	GRUPE LEBLANC ILLUMINATIONS	1 676,28	2 011,54
13/10/19	Travaux de restauration du conservatoire municipal d'Orléans (CLMH) - Lot 1 Menuiseries bois - Avenant 2	CROIXMARIE	1 918,79	2 302,55
21/10/19	MGP MOBE - La réalisation, l'exploitation et la maintenance du bâtiment s'inscrivant dans le projet de restructuration et rénovation partielles du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement - Avenant 1	Groupement SOGEA CENTRE/FACEO FM CENTRE OUEST/PROMUSE UM/INGEPOLE/EBI/SOFRADI	165 622,38	198 746,86
05/11/19	Accord-cadre V18283AGTR Espace Public - Lot 3 : Travaux de voirie - Marché Subséquent n° 002 : Travaux de requalification de la rue Notre Dame de Recouvrance - Avenant 1	COLAS CENTRE OUEST	Sans incidence financière	Sans incidence financière
05/11/19	Accord-cadre V18281AGTR Espace Public - Lot 1 : Travaux d'aménagement paysager- Marché Subséquent n° 002 : Travaux de requalification de la rue Notre Dame de Recouvrance - Avenant 1	J, RICHARD	Sans incidence financière	Sans incidence financière
05/11/19	Travaux de restauration du conservatoire de l'Hôtel des Créneaux - Lot 2 Charpente, couverture en ardoises naturelles - Avenant 1	BATTAIS CENTRE	2 077,00	2 492,40
05/11/19	Travaux de restauration du conservatoire de l'Hôtel des Créneaux - Lot 3 Menuiseries traditionnelles en bois - Avenant 1	CHAMPION VIGEANT	3 825,00	4 590,00

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
05/11/19	Travaux de création d'une rampe d'accès PMR à un local associatif dénommé "Accorderie" - Lot 1 : Gros œuvre - Maçonnerie - Avenant 1	SARL SEFA	3 273,00	3 927,60

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire – *J'ai reçu les remerciements suivants :*

- *de la PREFECTURE DU LOIRET, pour le soutien de la Mairie à l'occasion des Rencontres de la sécurité, le 12 octobre 2019 ;*
- *de la VILLE DE SAINT-FLOUR, à l'occasion du Festival de Loire ;*
- *de Mme ZOUARI, pour le soutien de la Mairie dans l'organisation du Parlement des Ecrivaines Francophones ;*
- *de Mme MILLION, pour l'attribution d'une bourse aux sportifs de haut niveau.*

N° 6 – **Vie institutionnelle. Maintien ou non de M. Florent MONTILLOT dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.**

M. le Maire – *Nous en venons à la délibération n° 6 relative au maintien ou non de M. Florent MONTILLOT dans ses fonctions d'Adjoint au Maire. Il se trouve que par arrêté, j'ai retiré les délégations de M. Florent MONTILLOT pour l'éducation et les connaissances, la prévention et la réussite éducative, en confiant ces délégations, pour l'éducation, les connaissances et la réussite éducative à Mme Alexandrine LECLERC et pour la prévention à M. Olivier GEFFROY.*

Il se trouve que suite à la fin de ces délégations, nous devons, nous le Conseil Municipal, nous prononcer sur le maintien ou pas de la qualité d'adjoint attribuée à M. MONTILLOT, le jour où le Conseil Municipal a été installé. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui je vous propose de ne pas maintenir M. Florent MONTILLOT dans ses fonctions d'Adjoint au Maire d'Orléans.

Ceci étant dit, afin que le débat soit le plus apaisé possible, et que chacun puisse se prononcer en conscience, je proposerai préalablement au vote, que celui-ci s'établisse par scrutin secret. Maintenant, j'ouvre le débat. M. Serge GROUARD.

M. GROUARD – *M. le Maire, mes chers collègues, nous sommes confrontés à une situation qui est grave et inédite dans l'histoire d'Orléans. Avant de commettre l'irréversible, je vous demande, au nom des liens qui ont réunis et animés pendant de nombreuses années les membres de notre majorité municipale, de retirer cette délibération de l'ordre du jour. Et pour permettre un temps de réflexion nécessaire, je vous demande une suspension de séance de cinq minutes.*

M. le Maire – *Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole avant que la suspension ne soit accordée ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je ne vois pas l'intérêt de la suspension de séance.*

M. GROUARD – *C'est votre droit Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

M. le Maire – *Absolument. Mais elle est de droit et elle est accordée.*

(La séance est suspendue)

*
* *
*

M. le Maire – *Si chacun en est d'accord, reprenons. Y a-t-il des prises de parole ?*
M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues. Tous les élus de cette assemblée recherchent par les voix qui sont les leurs, l'intérêt des Orléanais bien sûr. Nul dans ce conseil n'a le monopole du travail pour les Orléanais. Alors deux questions se posent. La première, est-il utile pour les Orléanais de retirer à Florent MONTILLOT sa délégation d'adjoint à l'éducation ? Chacun connaît ici les difficultés que j'ai pu avoir avec Florent MONTILLOT, mais s'il y a une chose que je n'ai jamais contestée et que – je le crois sincèrement – personne ne peut contester sérieusement, c'est la qualité du travail accompli par Florent MONTILLOT dans ses délégations successives, tant sur la sécurité des Orléanais qu'à l'éducation.*

Alors en quoi les choix politiques de l'Union des Démocrates et Indépendants départementale (U.D.I) impactent-ils le travail remarquable que Florent MONTILLOT réalise pour les écoles orléanaises ? Ne respecte-t-il pas strictement les engagements pris par notre majorité ? Je ne vois aucune divergence dans la politique qu'il mène par rapport aux choix que vous avez exprimés et jusqu'en septembre dernier d'ailleurs, vous l'aviez félicité pour son action en matière d'éducation. Alors pourquoi à quatre mois des prochaines échéances, retirer cette délégation ? Est-ce bon pour les Orléanais ? A l'évidence, non. Ce n'est pas pour améliorer la politique municipale vis-à-vis de nos écoles, c'est pour punir le président départemental de l'U.D.I. de négocier avec Serge GROUARD. Je crois d'ailleurs que c'est une première dans l'histoire municipale d'Orléans. Je rappelle qu'en 1995, lorsque que Bruno DUVAL, adjoint de Jean-Pierre SUEUR, a monté une liste contre lui et en envisageant d'être tête de liste, il l'était, Jean-Pierre SUEUR ne l'a pas démis de ses fonctions d'adjoint, il les a exercées jusqu'à son terme.

Deuxième question. Est-ce nécessaire par ailleurs, vis-à-vis des fonctionnaires municipaux ? Vous laissez entendre que les services vivraient mal le fait que des élus contestent votre gouvernance. Je tiens à rassurer. J'ai été Directeur général de services pendant bien longtemps et c'est un métier que j'ai adoré, c'est un métier fabuleux. J'y ai vécu des périodes électorales, c'est toujours un peu compliqué, à l'évidence. Les services ont tous la culture du service public. Ils savent très bien faire la part des choses en ces périodes pré-électorales et font toujours remarquablement leur travail, dans une stricte neutralité. Ils savent prendre du recul, rassurez-vous.

M. le Maire, plutôt que de toujours dire que c'est la faute des autres, de jouer la victimisation, vous devriez peut-être vous interroger sur les effets de votre propre gouvernance, tant vis-à-vis des yeux de votre majorité que vis-à-vis des services. Vous avez fait de fortes pressions vis-à-vis de certains élus pour qu'ils ne rejoignent pas le groupe « Les Orléanais ». J'espère en tout cas que si vous vouliez, assez maladroitement d'ailleurs, punir des élus pour montrer votre pouvoir, vous ne vous attaqueriez jamais aux collaborateurs de ces élus qui font remarquablement leur travail et qui n'ont jamais manqué à leur devoir de loyauté. Je vous remercie.

M. le Maire – *Mme BARRUEL.*

Mme BARRUEL – *Merci M. CARRE. M. le Maire, en général je n'aime pas faire une intervention récurrente de ce qu'a dit un de mes collègues mais là, je ne peux pas ne pas intervenir sur ce que vous êtes en train de nous proposer. Dans notre majorité, on a pu avoir quelques différents et s'être parfois accrochés, mais je pense que nous avons tous été là, pour travailler ensemble pour les Orléanais. Je défie donc chacun d'entre nous, de contester le travail effectué par Florent MONTILLOT au service de la sécurité tout d'abord et pour l'éducation des enfants d'Orléans dans ce mandat. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Merci. D'autres interventions ? Mme KERRIEN.*

Mme KERRIEN – *M. le Maire, chers collègues. Je voudrais exprimer mon étonnement et aussi mon inquiétude concernant cette délibération. En effet, après le retrait de la délégation de Florent MONTILLOT sur l'éducation, vous avez pris la décision de confier à une seule et même personne, en l'occurrence Mme Alexandrine LECLERC, l'éducation et les connaissances ainsi que la famille et les solidarités. Cela ne me semble pas être un très bon signe envoyé aux Orléanais car effectivement, on sait très bien que ces deux politiques publiques sont prioritaires pour les habitants, qu'elles nécessitent un engagement total et en faisant cela je crois, vous semblez considérer qu'elles seraient secondaires.*

M. le Maire – *Vous avez une bien piètre opinion de la prévention. M. BARBIER.*

M. BARBIER – *Au-delà du 4^{ème} Maire-Adjoint, j'aurais voulu parler plus précisément de l'homme. Florent MONTILLOT, un homme d'honneur, qui lorsqu'il s'engage dans quelque chose - nous sommes amenés à parler aujourd'hui d'un mandat au service de ses concitoyens - le fait à 100 %. Florent MONTILLOT est reconnu comme un homme d'actions et de résultats, parce qu'il agit il a pu plaire aux uns ou ne pas plaire aux autres, là n'est pas la question, mais chacun d'entre nous reconnaît ses résultats.*

Cette délibération est donc pour moi totalement infondée et incompréhensible et ce dans le contexte de défiance vis-à-vis des hommes et des femmes politiques à qui l'on reproche trop souvent l'inaction. Pourquoi nous demander aujourd'hui de sanctionner un élu qui agit au quotidien et qui obtient des résultats ? Merci M. le Maire.

M. le Maire – *Merci. M. MARTIN.*

M. MARTIN – *Mes chers collègues, je me demandais pourquoi l'opposition n'avait pas demandé la parole.*

(Intervention hors-micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.)

M. MARTIN – *D'accord, c'était simplement pour le savoir. Comme ça au moins c'est clair, vous êtes hors-jeu et je le comprends.*

(Nouvelle intervention hors-micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.)

M. MARTIN – *Oui moi aussi je suis atterré. Au moins on est ensemble.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Moins longtemps cela durera, mieux ce sera.*

M. MARTIN – *Mais de la même manière, vous n'étiez pas intervenus pour élire à bulletin secret les fonctions d'adjoint à l'époque. Je vois qu'effectivement vous ne vous impliquez pas dans le débat, ce que je respecte parfaitement, mais c'était pour que les positions soient claires.*

Mme FOURCADE – *Je vous prie de m'excuser M. MARTIN, nous faisons partie de l'opposition aussi.*

M. le Maire – *C'est M. MARTIN qui a la parole, je vous la donnerai juste après. Merci Mme FOURCADE.*

M. MARTIN – *Alors sur le fond de la question, nous avons effectivement pu constater qu'Olivier CARRE s'éloignait de la majorité municipale il y a à peu près deux ans, ce n'est un secret pour personne.*

M. le Maire – *Pour moi cela en est un M. MARTIN.*

M. MARTIN – *Il cherchait effectivement d'autres alliances, qu'il a obtenues du reste après bien des difficultés. Nous avons pensé avec Florent MONTILLOT que ce n'était pas bon pour une*

majorité qui avait toujours travaillé ensemble dans le meilleur esprit, que cela n'était pas une bonne démarche et que cela nous mènerait inévitablement à des complexités. Et finalement avec un petit groupe, nous avons voulu rentrer dans le dialogue. Je vous raconte nos petites histoires mais c'est important pour comprendre. Nous avons donc voulu rentrer dans le dialogue car nous sommes attachés par des liens forts. Malheureusement, ce dialogue qui a commencé il y a sept ou huit mois maintenant n'a pas pu aboutir. Pour moi, la cause essentielle et fondamentale de cet échec c'est qu'il y a un désaccord sur la gouvernance. Certains disent qu'il faut tous les pouvoirs pour aller vite, pour booster, pour emmener la Métropole beaucoup plus loin et plus haut, dans les 15 meilleures métropoles. C'est un enjeu mais d'un autre côté, d'autres pensent qu'il faut partager le pouvoir car c'est avec l'échange et le dialogue que l'on peut trouver des solutions pour les Orléanais. La difficulté vient de là, de cette attitude qui consiste à dire « Il me faut tout ». Je l'ai dit à Olivier CARRE, je lui dis encore aujourd'hui. Je comprends son souci de management mais ce n'est pas le sujet principal. Je crois qu'en politique il faut savoir échanger, partager et prendre les bonnes décisions. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Maire – Juste un mot sur cette intervention. Comme vous l'avez dit, ce n'est pas le sujet principal. Mais il y a un sujet qui est encore plus secondaire, celui de faire des petits arrangements dans le dos des électeurs et vous ne me trouverez jamais dans cette posture M. MARTIN. Mme FOURCADE.

Mme FOURCADE – Nous ne sommes pas intervenus car nous sommes absolument éccœurés par cette situation et l'attitude de l'homme responsable aux affaires. Merci.

M. le Maire – Merci. Mme HOSRI.

Mme HOSRI – Mes chers collègues, c'est en tant que témoin que je prends la parole. Témoin en tant qu'habitante de La Source depuis des dizaines d'années, j'ai pu constater combien le dispositif mis en place par M. MONTILLOT et avec M. GROUARD à l'époque, a obtenu des résultats dès le premier mandat. Nous avons effectivement beaucoup de sollicitation de la part des habitants lors des assemblées générales de quartier, sur ce qui se passait et qui était grave dans le quartier de La Source, où on assistait à des incendies, au gymnase Gaston Galloux et au Planning familial notamment, des agressions, des agressions sexuelles et des vols. On a vu les résultats obtenus dans les assemblées générales, à la fin du 1^{er} mandat et surtout au 2nd, ce sujet n'était quasiment plus mis en avant par les habitants. A cette époque-là, on a retrouvé une sécurité dans le quartier.

Et puis, en tant que conseillère municipale déléguée, j'ai travaillé auprès de M. MONTILLOT pendant pratiquement 6 ans maintenant et j'ai vu avec quelle énergie, avec quelle abnégation, avec quel volontarisme, avec quelle implication il s'est investi pour améliorer les conditions de vie et de travail des enfants. Il est effectivement très sensible à ce que les jeunes Orléanais puissent vivre et aborder les questions de culture, mais je ne vais pas me lancer dans une liste qui est très longue sur tout ce qu'il a pu mettre en œuvre. Il a permis d'établir un écosystème entre le Carrefour des Parents, tout ce qui concerne la réussite éducative, le dispositif Passerelle, auprès des collégiens également car il n'intervient pas uniquement auprès des enfants de l'école primaire, c'est un accompagnement de la famille. Je vais vous donner quelques exemples. Au collègue Jean Rostand, c'était un conseil de discipline par semaine. On l'a sollicité et il est intervenu. Aujourd'hui, c'est un conseil de discipline par an. C'est déjà un bon constat, positif me semble-t-il.

Ensuite, j'aimerais aussi évoquer bien sûr tout le travail au niveau de l'éducation. Les fonctionnaires qui pourraient en témoigner ne peuvent pas mais par contre ceux qui ont témoigné auprès de moi, ce sont les hauts fonctionnaires de l'Education nationale, qui même pour certains avaient des aprioris et qui ont reconnu très vite combien M. MONTILLOT s'investissait d'une part, et combien il œuvrait pour le bien des enfants.

C'est aussi le soulagement des familles, en détresse, dont les enfants peuvent avoir des handicaps de différentes natures et qu'il aide. Alors quelques résultats aussi au sujet des enfants que la société abandonne quelque part. En tant qu'ancienne enseignante je peux vous dire qu'il y a effectivement dans ce pays des enfants qui à l'âge de 16 ans se retrouvent sans diplômes, quelque fois sans le secours de leur famille. Et bien M. MONTILLOT a monté des actions citoyennes, des chantiers éducatifs pour entourer et encadrer ces enfants, leur permettre de trouver aux côtés de professionnels de

l'artisanat ou autre, une raison d'être, une satisfaction de pouvoir faire quelque chose, d'en être capable. Cette mesure-là, il l'a faite aussi bien pour les enfants de plus de 16 ans mais aussi dès le cours préparatoire, où nous avons des enfants qui sont en difficultés d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et grâce notamment aux Clubs coups de pouce clé, il y a un accompagnement par des professionnels qui sont des psychologues, des éducateurs et donc des personnes qui sont formées pour cela. Les résultats sont probants. On peut vous donner des pourcentages : en ce qui concerne la prévention et l'éducation, c'est 90 % de réussite chez les enfants de primaire, 75 % chez les plus grands.

Je vais en terminer là et je vais renoncer à dire que je ne comprends pas du tout. Je voudrais que l'on m'explique quand même pourquoi on en arrive là.

M. le Maire – Mme GRIVOT.

Mme GRIVOT – M. le Maire, mes chers collègues. Je n'ai rien préparé, je parlerai tout simplement avec mon cœur. Comme un certain nombre d'entre vous, je suis élue depuis 2001. Depuis 2001 et puis ensuite avec ceux arrivés en 2008 et en 2014, nous avons tous travaillé auprès de Florent MONTILLOT. On le sait travailleur, compétent, on le sait aussi un peu énervant quelque fois, mais je crois que l'on ne peut rien lui reprocher et il a toujours mené à bien ses missions.

Ici, moi je voudrais plus parler de l'homme, de l'homme qui au fil de ces dix-huit années et demie de mandat auprès de lui, a permis aussi de me faire grandir et de faire grandir un certain nombre d'entre nous. Nous avons beaucoup appris à ses côtés. Il était plus politique que nous lorsque nous sommes arrivés, il était aussi pour beaucoup très humain et c'est ce côté humain que moi je voudrais mettre en avant. Comme vous le savez, atteinte d'une maladie génétique depuis l'âge de vingt ans donc bien avant d'être élue, mes différentes chutes ont fait que je me suis souvent cassée quelque chose et puis j'ai été opérée des yeux et j'avais donc besoin de présence. Je voudrais dire que le seul élu à prendre de mes nouvelles toutes les semaines et plusieurs fois dans la semaine, qui s'inquiétait de savoir si j'avais des besoins, le seul élu était Florent MONTILLOT.

Aujourd'hui on me demande de faire un choix. On me dit que je dois décider si Florent MONTILLOT doit être encore adjoint ou pas demain. Comment, simple élue municipale au service des Orléanais, je pourrais décider que quelqu'un, qui a été mon ami durant ces 18 années et qui sera bien sûr encore mon ami quand j'aurai cessé ces fonctions dans cette enceinte municipale, comment pourrais-je demain, décider qu'il ne doit plus être adjoint, lui aussi au service des Orléanais ? Il y a consacré sa vie, il y consacre beaucoup d'énergie, comme vous tous d'ailleurs et je ne me vois pas du tout dire : « Non, Florent MONTILLOT ne doit plus être adjoint au Maire ». Pourquoi on veut aujourd'hui que je fasse des choix ? Pourquoi aujourd'hui on ne me laisse pas continuer de faire mon travail au service des Orléanais ? J'en ai vraiment sur le cœur et ce qui se passe me navre. Mais je ne pouvais pas ne rien dire aujourd'hui car Florent MONTILLOT est quelqu'un de bien et qui ne mérite pas du tout ce qui lui arrive aujourd'hui. Je vous remercie.

(Applaudissements dans l'hémicycle et dans le public.)

M. le Maire – D'autres remarques ? M. RICOUD.

M. RICOUD – Je serais tenté de dire que le cirque continue. On donne une image déplorable aux Orléanais. Quand on discute avec nos concitoyens – et je ne parle pas de Florent MONTILLOT, de ses qualités et de ses défauts, le problème n'est pas là – l'image que l'on donne est déplorable au point que les gens se disent : « C'est ça la politique, c'est ça les élus. A quoi servez-vous ? Vous ne pensez qu'à votre carrière personnelle ». Moi je regrette que ce feuilleton qui dure depuis deux ou trois mois continue, je le regrette sincèrement. Être élu ce n'est pas cela, être élu c'est être au service des Orléanais, quel que soit notre positionnement au sein de cette assemblée. Merci.

M. le Maire – Mme TRIPET.

Mme TRIPET – Merci M. le Maire. M. MARTIN, je n'avais pas l'intention de prendre la parole mais comme vous avez interpellé les élus de l'opposition je vais intervenir. Notre seul enjeu à nous aussi est l'intérêt de tous les Orléanais et toutes les Orléanaises. Mais notre Conseil Municipal est dorénavant

dans le même état que notre société, c'est-à-dire en déliquescence avec une défiance terrible entre élus de la même majorité alors que nous avons tous – et je le redis ici – été élus par les Orléanais et les Orléanaises. Mes chers collègues, il ne vous aura pas échappé que nous sommes des élus d'opposition, mais à l'heure où les « gilets jaunes » fêtent leur un an d'existence, comment voulez-vous que nos concitoyens et concitoyennes nous fassent confiance à l'heure où la politique est détestée et qu'être encarté est désormais la dernière tare qui nous est opposée ? Voilà, nous ne prendrons pas part à ce vote mais nous sommes dépités de ce qu'il se passe dans ce Conseil Municipal et nous voulions le dire. Merci.

M. le Maire – *D'autres prises de parole ? Serge GROUARD.*

M. GROUARD – *M. le Maire, mes chers collègues. Je suis très touché par ce que Martine HOSRI et Martine GRIVOT viennent de dire et je les en remercie. Je dois dire également que je partage ce que Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. RICOUD, Mme TRIPET, Mme HOSRI ont dit et c'est pour cela, M. le Maire, que je vous ai tendu la perche tout à l'heure. Passons à autre chose, retirez cette délibération qui n'a pas de sens. Il y a beaucoup de monde là dans la salle et effectivement M. RICOUD, ce n'est pas une belle image que l'on donne. M. le Maire, je suis triste que vous n'accédiez pas à ma demande et donc je suis obligé de constater que je ne suis pas entendu. C'est votre choix parce que vous pouvez retirer la délibération.*

M. le Maire – *Légalement non.*

M. GROUARD – *Mais si. Et vous plongez, on le voit bien, on l'entend dans les témoignages et je vois bien les figures des uns et des autres. Vous plongez le Conseil Municipal tout entier dans l'embarras, à quelques exceptions près que je regrette.*

Alors la question qui se pose maintenant est de savoir si votre choix est fondé ou non. La loi au terme du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) est claire, je la cite : « Il est loisible au Maire d'une commune de mettre un terme aux délégations de fonction qu'il avait données à l'un de ses adjoints. » Et il est ajouté : « Sous réserve que sa décision ne soit pas inspirée par un motif étranger à la bonne marche de l'administration communale. » Passons sur le fait que j'ai proposé de nommer M. MONTILLOT en 2014 Maire-Adjoint et que vous n'avez fait qu'entériner ce choix en 2015 lors de mon retrait.

M. le Maire – *Adjoint au Maire.*

M. GROUARD – *Merci de ne pas me reprendre. Mais de ce point de vue, vous êtes dans la légalité, êtes-vous légitime pour autant ? Je pose la question. Mais la véritable interrogation tient au motif que vous semblez invoquer, parce que c'était un peu court dans votre présentation. Au terme de la loi je le rappelle, il faut que votre décision – je me répète – ne soit pas inspirée par un motif étranger à la bonne marche de l'administration communale c'est-à-dire du fonctionnement de la Ville. Autant dire qu'il faut démontrer que Florent MONTILLOT a nui de quelques manières que ce soit, à la bonne marche de la Ville.*

Mes chers collègues, je vous pose cette simple question que vous seriez d'ailleurs fondés à juger absurde. Florent MONTILLOT a-t-il nui à la bonne marche de notre Ville ? Parce que c'est la seule question qui vaille. Le sujet n'est pas la personne de M. MONTILLOT, le sujet ne peut être celui de la personne. Il ne s'agit pas de savoir si à titre personnel on apprécie un peu, beaucoup ou pas M. MONTILLOT, parce que si l'on venait à retenir de telles arguties, alors ce serait la porte ouverte à toutes les subjectivités, à toutes les affinités ou au contraire, à toutes les inimitiés, à tous les excès, à tous les dérapages, à tous les copinages, ce serait au fond, nous ériger en juge de la personne et nous constituer en ce qui existe de pire, le pire des tribunaux populaires. Pour ce qui me concerne je m'y refuse et je pense que nous nous y refusons tous. Et de toute façon ce n'est pas la loi.

Je répète donc la question : Florent MONTILLOT a-t-il nui à la bonne marche de l'administration de la Ville. L'un d'entre vous, mes chers collègues, oserait-il l'affirmer ? Si tel est le cas qu'il s'exprime, maintenant ! Ou alors qu'il se taise après.

M. le Maire – M. GROUARD, non. Il y a l'ordre du jour.

M. GROUARD – Florent MONTILLOT est un élu et un Maire-Adjoint exemplaire. Vous le savez, nous le savons tous, l'un des plus travailleurs d'entre nous, avec une énergie infatigable et une efficacité reconnue de tous. Nous lui devons la baisse spectaculaire de la délinquance sur Orléans, moins 70 %. Et nous lui devons à ce titre, une part de cette confiance que les Orléanais m'ont accordée et nous ont accordée, notamment en 2008. Et à ce titre, vous lui devez mes chers collègues, vous lui devez chacune et chacun d'entre vous, votre mandat d'aujourd'hui. Car si nous avions perdu en 2008, nous ne siégerions pas dans cette majorité et je ne pense pas que chacune et chacun d'entre vous de la majorité, vous l'avez oublié. Depuis 2014, M. MONTILLOT a porté avec la même envie, la même détermination, la même énergie, sa délégation à l'éducation, avec notre regrettée Bénédicte Maréchal. A eux deux, ils auront rénové la quasi-totalité de nos écoles, près de 70, soit à peu près 4 écoles en moyenne par an. C'est considérable et en matière de prévention et de réussite éducative, Florent aura fait d'Orléans une ville reconnue comme exemplaire en France.

Alors la réponse à cette question saugrenue que je suis obligé de poser relève de l'évidence. A l'évidence mes chers collègues, non seulement Florent n'a pas nui à l'administration de la Ville mais au contraire, il a été et est l'un des élus qui a le plus fait pour Orléans et pour les Orléanais. Et je sais que dans votre for intérieur, la plupart d'entre vous, vous partagez cette évidence. Alors je ne peux pas penser mes chers collègues, que vous puissiez en arriver à voter l'inverse. Je n'ai pas fait cette majorité en 2014 pour en arriver là. Je vous le dis, j'en aurais la plus grande honte et cette honte elle resterait gravée dans l'histoire d'Orléans.

M. le Maire, je m'adresse à vous maintenant et je vous regarde. Votre décision n'a rien à voir nous le savons tous, avec l'intérêt communal, avec l'intérêt des Orléanais, avec l'intérêt d'Orléans, elle a à voir avec l'intérêt électoral un point c'est tout. Parce que vous n'avez pas supporté que M. MONTILLOT en tant que Président de l'U.D.I., ce qui n'a rien à voir avec ses fonctions ici, ait eu l'outrecuidance de ne pas vous avoir apporté son soutien et l'investiture de l'U.D.I. Et ce fait est de votre responsabilité, de votre seule responsabilité, vous n'êtes pas victime M. le Maire, vous êtes responsable. S'il y a une victime aujourd'hui, c'est M. MONTILLOT, ce n'est pas vous, parce que Florent a tout fait. M. MARTIN l'a rappelé tout à l'heure, j'en suis le témoin également et d'autres aussi. Pour parvenir à nous rassembler et ce, derrière vous, et je le dis bien derrière vous. Et les discussions ont duré des mois en 2018.

M. le Maire – Dans mon dos.

M. GROUARD – Non avec vous ! Avec vous, à cinq reprises, on peut donner les dates. Pendant plus de deux heures à chaque fois. Et avec les discussions bilatérales en même temps. Vous avez tout refusé, c'était votre choix, un choix personnel. Et maintenant que le Président de l'U.D.I. refuse de se soumettre et bien vous le démettez. Alors vous aimez jouer les victimes, non vous n'êtes pas victime, vous êtes responsable. Et, Monsieur CARRE, Olivier, je ne vous reconnais plus, j'allais dire, je ne te reconnais plus. Que vous arrive-t-il à l'égard de Florent ? Qui vous a permis en votant pour vous en 2015, de devenir Maire d'Orléans, vous qui n'aviez pas été élu par les Orléanais. Vous êtes un héritier M. CARRE. M. le Maire, vous ne respectez pas l'héritage. Que vous arrive-t-il ? Lorsque n'étant pas sûr de votre fait, vous exercez des pressions inacceptables - et Martine GRIVOT vient de le dire à l'instant - sur certains élus pour qu'ils vous suivent.

M. le Maire – Moi, des pressions inacceptables ?

M. GROUARD – Que vous arrive-t-il pour proposer au Conseil Municipal une décision aussi inique qu'inutile ? Alors que vous devriez tout faire pour que vive un esprit d'équipe bien mal en point. Vous n'êtes pas la victime de tout cela, vous en êtes responsable ou plutôt vous êtes victime de vos propres erreurs. Et je vous le dit, avec mille regrets, prendre une telle décision ferait de nous des adversaires.

(Réactions dans l'hémicycle.)

M. GROUARD – La légalité de votre délibération interrogée, nous l'avons tous compris et la légitimité n'y est pas. M. le Maire, nous cumulons vous et moi les records. Pour ma part la longévité à la

tête de cette mairie et une élection au premier tour en 2014. Vous déjà pour le nombre de démissions d'élus et maintenant pour proposer de destituer un des élus les plus méritants de ce Conseil Municipal. Vous pouvez encore l'éviter, alors donc reprenez-vous, évitez-le.

Mes chers collègues, au moins dans les moments essentiels, à défaut d'être toujours le cas, l'éthique doit primer sur le politique, parce que c'est elle qui donne le respect de soi et c'est elle qui vous assure le respect des autres. Je vous invite à en revenir à l'essentiel. Il y a ici 55 personnes, qui ont l'honneur d'être élues et qui vont accepter, ou refuser, une décision infamante qui va rester dans l'histoire d'Orléans. Je vous demande, le Maire que j'ai été pendant 15 ans vous demande, de ne pas salir cette histoire mais au contraire de vous en montrer digne. Pour ma part je voterai bien sûr contre cette délibération.

M. le Maire – *D'autres interventions ? M. MONTILLOT.*

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues. Je voudrais d'abord vous remercier pour votre délicatesse M. le Maire, puisque vous m'avez retiré ma délégation il y a maintenant une semaine en me laissant le temps de terminer toutes les actions que je devais mettre en œuvre depuis la rentrée du mois de septembre pour cette nouvelle année scolaire. Qu'il s'agisse de valider, il y a maintenant une dizaine de jours avec vous et Michel MARTIN, le budget de l'éducation qui sera présenté le mois prochain au Conseil Municipal. Qu'il s'agisse de négocier avec M. le Préfet jusqu'à la dernière heure c'est-à-dire jusqu'au vendredi 8 novembre très précisément, la création de la cité éducative pour permettre aux enfants de l'Argonne et de La Source ainsi qu'à leurs familles de pouvoir bénéficier de ce label et de ces moyens nouveaux sur lesquels j'ai obtenu la réponse après une difficile négociation la veille. Qu'il s'agisse de préparer les 6 délibérations qui seront présentées dans un instant par Alexandrine LECLERC ou encore de préparer et de gérer le suivi des 67 conseils d'école qui viennent de se terminer ou qui vont se terminer ce soir.*

J'ai en revanche du mal à comprendre la situation aujourd'hui. La délégation était une chose, c'était votre décision, c'est votre choix et je la respecte. Vous avez décidé de confier une partie de ces délégations à Alexandrine LECLERC et une autre partie à Olivier GEFFROY. Il n'était donc nullement nécessaire d'en arriver à la situation d'aujourd'hui, effectivement comme certains l'ont évoqué, de ce spectacle navrant, à la fois devant les médias, devant la population et devant l'ensemble des élus.

Demander à tous ceux, notamment de la majorité mais même ailleurs, de lever le pouce ou de le baisser, ce n'est pas l'ancien monde, c'est plutôt la Rome Antique et je ne suis pas certain que cela grandisse notre arène.

M. le Maire, vous-même vous déclamez, vous déclarez régulièrement, avec force et conviction...

(Intervention hors-micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.)

M. MONTILLOT – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA je vais vous dire une chose. Je comprends parfaitement que vous soyez le petit toutou mais sincèrement je trouve indigne qu'à chaque fois qu'un élu parle, quel qu'il soit ici dans cette enceinte, vous osiez dans un moment comme celui-ci, je dis bien vous osiez, commenter. Cela vous déshonore Madame, cela vous déshonore.*

(Nouvelle intervention hors-micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.)

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA c'est bon. Le seul à avoir la parole c'est M. MONTILLOT.*

M. MONTILLOT – *M. le Maire vous dites, vous affirmez, avec force et conviction, que vous souhaitez rassembler les Orléanaises et les Orléanais. Mais je ne sais pas comment on peut rassembler les Orléanais quand on n'arrive pas à unir sa propre majorité, c'est une vraie question. Alors oui, aujourd'hui je plaide coupable. Je plaide coupable de loyauté, d'abord à l'égard de notre majorité, parce qu'effectivement et comme l'a expliqué tout à l'heure Michel MARTIN, lorsque nous avons parfaitement compris – et nous n'étions pas les seuls à le comprendre, les médias l'avaient compris, les élus l'avaient*

compris – les difficultés dans lesquelles nous étions en train de nous embourber, nous avons en effet pris l'initiative de travailler, de nous mettre à l'ouvrage pour essayer de trouver les voies de passage. C'est cela l'honneur du politique, c'est ce que nous avons essayé de faire et nous avons échoué, c'est comme ça. C'est regrettable mais c'est ainsi.

Oui M. le Maire, je suis effectivement coupable de loyauté à votre égard. Coupable de loyauté parce que pendant plus de deux années, j'ai joué ce rôle de lanceur d'alerte mais en interne, y compris devant vous, en « one to one », en face à face, l'un devant l'autre, sans témoin, sans être en séance publique de Conseil Municipal, sans être même en séance de la majorité municipale. Simplement pour pouvoir vous alerter sur un certain nombre de sujets, comme je l'ai fait un jour de COMOP lorsque nous parlions de santé, je disais que la situation était grave et qu'elle ne concernait pas simplement un ou deux quartiers. C'était il y a trois ans et demi, et où effectivement vous récusiez mes propos avant de comprendre enfin qu'il était temps d'agir et avec urgence. En même temps lorsque je vous ai parlé de sécurité avec une hémorragie au sein de la Police Municipale et avec le fait qu'en 2018-2019, sur deux années seulement, plus du tiers des policiers municipaux ont quitté notre Ville alors qu'auparavant ils venaient et accouraient. Egalement, lorsque je vous ai parlé des difficultés importantes de notre Université, on en a parlé avec Béatrice BARRUEL. En sachant qu'aujourd'hui, la seule université de France avec Tours, c'est la rupture du décret de la communauté universitaire cet été, plus aucun accord entre Tours et Orléans, avec la perte de dizaines de postes au niveau universitaire. Lorsque j'ai parlé également de la nécessité de ce C.H.R.U. Tours-Orléans et que vous n'avez eu de cesse de dire qu'il ne fallait surtout pas s'affoler, que nous aurions des professeurs universitaires et des professeurs hospitaliers. Ils sont au nombre de zéro à l'heure où je vous parle. Ou encore, lorsque l'on parlait de transport et d'environnement, M. le Maire, Président de la Métropole, bus chinois versus bataille de l'hydrogène ou encore le Spacetrain.

Oui, je suis coupable de loyauté à l'égard des missions que Serge GROUARD m'a confiées, dans lesquelles vous m'avez confirmé M. le Maire. Qu'il s'agisse de la prévention, de la délinquance, qu'il s'agisse de l'éducation. Effectivement, je l'ai fait, je l'assume et j'ai essayé de le faire avec la plus grande loyauté. Pas simplement à l'égard du Maire, pas simplement à l'égard de notre majorité municipale, pas simplement à l'égard de l'ensemble de l'enceinte municipale mais d'abord et avant tout, en faveur des Orléanaises et des Orléanais, quels qu'ils soient, quelles que soient leurs origines, quelles que soient leurs convictions politiques. S'ils viennent me voir dans mon bureau pour me parler de leurs problèmes, je ne leur demande pas ni leur religion, ni leur parcours politique, ni leur conviction, je leur demande quel est leur problème.

Coupable de loyauté également vous m'en excuserez, à l'égard de celui qui fut tête de liste en 2001, qui fut tête de liste en 2008, qui fut tête de liste en 2014. C'est effectivement bête, tout le monde ne partage peut-être pas cela. En effet je suis également coupable, je ne suis pas atteint de panurgisme. Je ne me mets pas sur les réseaux sociaux à dupliquer en boucle les éléments de langage que l'on me donne. Ce n'est pas dans mon style, ce n'est pas dans ma façon de parler, ce n'est pas dans ma façon de penser parce je suis simplement un homme libre. Alors effectivement c'est vrai, j'ai beaucoup de défauts. J'en reconnais et tout le monde le sait, je suis un peu frondeur, je suis un peu tête de mule, au désespoir de ma mère, mais c'est comme ça. Et puis parfois on me dit : « Mais pourquoi vous n'allez pas dans le sens du vent, c'est tellement plus facile. ». Mais vous savez, aller dans le sens du vent, c'est une ambition de feuille morte.

Alors M. le Maire, vous pouvez me retirer mes délégations, mais vous ne pourrez pas me retirer ni mon honneur, ni ma dignité, ni ma liberté de penser. M. le Maire, vous pouvez me retirer mes indemnités, vous ne me retirerez ni mon honneur, ni ma dignité, ni ma liberté de peser. Mes chers collègues, vous pourriez le cas échéant me retirer mon mandat de Maire-Adjoint, mais vous ne m'enlèverez ni mon honneur, ni ma dignité, ni ma liberté de penser.

La seule chose dont je puisse vous assurer aujourd'hui, c'est que je continuerai à servir, à servir inexorablement parce que je ne sais rien faire d'autre, c'est ma seule faiblesse et c'est depuis toujours. Aussi bien lorsque j'étais adolescent aux côtés de Raoul Follereau sur le combat contre la lèpre, aussi bien lorsque j'étais à l'université en tant que Président de la fédération des étudiants d'Orléans, au conseil de l'unité de formation et de recherches de droit, au conseil de l'université ou au niveau national en tant que vice-président d'un syndicat national d'étudiants. Que ce soit ensuite pendant 18 ans à

Nanterre, dans ce chef-lieu du département des Hauts de Seine lorsque j'y suis arrivé pour des raisons professionnelles et que ce soit depuis 19 ans à Orléans. Donc effectivement je vous le dis, je vous l'affirme, je continuerai à servir inexorablement.

Permettez-moi en cadeau d'adieu, de vous lire un texte que j'ai fait mien depuis toujours. C'est la conclusion du poème de Rudyard Kipling :

*« Si tu peux rencontrer Triomphe après Défaite
Et recevoir ces deux menteurs d'un même front
Si tu peux conserver ton courage et ta tête
Quand tous les autres les perdront*

*Alors les Rois, les Dieux, la Chance et la Victoire
Seront à tout jamais tes esclaves soumis
Et, ce qui vaut mieux que les Rois et la Gloire
Tu seras un homme mon fils. »*

(Applaudissements dans l'hémicycle et dans le public.)

M. le Maire – *Merci M. MONTILLOT. Plus d'autres prises de parole. L'exercice du pouvoir n'est pas quelque chose de simple, c'est évident. Et vous M. GROUARD, vous l'avez connu aussi.*

M. GROUARD – *Je n'ai jamais fait ça.*

M. le Maire – *Vous l'avez connu aussi, merci de ne pas m'interrompre vous non plus. Et parfois, quasiment même toujours, on doit passer sur beaucoup d'émotions, sur beaucoup d'éléments qui nous touchent, affectivement, parce que certaines réalités se font jour et qu'au terme, on en a la charge. Sur tout ce que vous avez dit les uns et les autres, chacun membre de ce groupe Les Orléanais, qui est né il y a maintenant deux mois, je n'aurai rien à contredire sur les qualités, sur l'engagement de celui qui a été plus qu'un camarade, un ami, auprès duquel j'ai appris beaucoup de choses comme cela a été souligné et auprès duquel j'ai fait beaucoup de choses parce qu'il était un exemple et il servait à nous y encourager, ce dans bien des domaines.*

C'est donc avec beaucoup de peine et d'émotion que j'ai pu constater à un moment donné, que la confiance qui existait entre nous était en train de se rompre. Que cette confiance qui pouvait se rompre entre deux hommes – ça c'est le combat politique, c'est ce qui a été rappelé par Serge GROUARD tout à l'heure sur les attendus – c'est quelque chose qui peut se produire. Et cela s'est produit d'ailleurs lorsque M. GROUARD nous expliquait en juin pourquoi il donnait sa démission de ce Conseil Municipal, en m'expliquant déjà que j'avais beaucoup changé puisque ça a été l'objet de tout le paragraphe qu'il a pu lire sur ce sujet et ce qui m'a particulièrement touché, d'autant qu'à l'époque certains faits n'étaient pas connus qui aujourd'hui motiveraient cette situation.

Tout ça pour dire que la confiance peut parfois se rompre. Et entre deux hommes, dans un combat politique, cela n'a rien d'anormal. Nombre savent ici, que chaque fois que l'on m'a demandé des têtes, que chaque fois que l'on m'a demandé d'être sévère, de faire preuve d'autorité, j'ai toujours expliqué que cette autorité-là, la vraie, était celle que l'on avait dans le regard de ceux qui nous avaient confiés les mandats que nous avons. Et là il ne s'agit pas d'un homme, il s'agit des Orléanais, il s'agit des habitants. Et c'est au nom de cette confiance-là qu'à un moment donné, l'institution, nous en arrivons à l'incarner. Et lorsque l'on incarne cette institution, elle est forcément liée à ces rapports de confiance que nous avons les uns avec les autres. C'est-à-dire que l'institution de la Ville, quand on est Adjoint, et quels que soient les liens affectifs que l'on peut avoir les uns avec les autres, elle est ou elle n'est pas. Le Maire a à l'égard de son administration, la responsabilité de faire fonctionner la Ville au nom des habitants. Les Adjoints, chacun d'entre vous, tirent leurs délégations et leurs fonctions de cette confiance qui a été donnée au Maire et ensuite que le Maire a à l'égard de la personne. Et encore une fois, quelle que soit l'opinion qui peut exister entre les deux, lorsque cette confiance est rompue, ce n'est pas entre eux que les différents apparaissent, c'est dans les multiples questions que le Maire peut recevoir, que d'autres

collègues entendent, en disant que l'Adjoint parle au nom du Maire, au nom de la position qu'il a pu prendre. Et lorsque cette position est strictement personnelle dans un environnement classique d'opinion générale - car après tout dans notre majorité il y a des opinions et des sensibilités qui sont différentes – et qu'il s'agit tout simplement d'entrer dans une logique d'opposition, puisque nous en sommes là malheureusement, à partir de là les problèmes sont différents et ils sont vécus très différemment. Les interrogations deviennent donc des dysfonctionnements, ce sont ceux-là que nous avons la responsabilité de prévenir et surtout d'enrayer lorsque cela commence à se produire.

Tout est contenu dans les remarques que vous avez faites M. GROUARD, il ne s'agit en rien d'une attaque personnelle. Il ne s'agit en rien de personnes qui vous auraient rejoint alors que vous-même, vous vous êtes exprimé sur le fait que vous ne pouviez pas me soutenir et ceux qui vous suivent dans les élections municipales qui se profilent. Vous vous êtes d'emblée mis dans une situation différente de celle de me soutenir.

M. GROUARD – *Retirez tous les mandats dans ce cas ? Pourquoi uniquement M. MONTILLOT ?*

M. le Maire – *Je ne ferai pas comme vous, je ne demanderai pas la démission de tous ceux qui me rejoignent. Parce qu'effectivement, c'était la situation la plus claire. Vous l'avez exprimé pour vous-même, une autre l'a fait, un troisième les a rejoint. Vous avez demandé à d'autres qui ont dit non et moi-même, lorsque l'on m'a demandé de retirer des délégations pour ceux qui ne m'étaient plus proches, à partir de là j'ai dit non, sauf quand il y a des positions publiques et ce sont elles qui entraînent le trouble, dans l'administration, chez les Orléanais et ce que je souhaite, c'est qu'il y ait de la clarté.*

Il est tout à fait normal que quelqu'un puisse prendre une position à l'égard d'une élection, cela ne me gêne pas. Chacun soutiendra qui il a envie de soutenir. Mais par contre, dans l'exercice de ces mandats, il doit être dans une logique de loyauté à l'égard du Maire, dans ses actes, mais aussi par rapport aux positions extérieures qu'il a pu prendre, c'est cela qui est à dissocier. Effectivement comme vous l'avez dit, la personnalisation n'a pas lieu d'être et c'est la raison pour laquelle, après avoir retiré les délégations et dans le cadre de l'article - puisque vous vouliez des précisions - dans la suite de ce que vous avez commencé à lire, le Maire qui a retiré des délégations doit poser la question au Conseil Municipal du maintien ou pas de la qualité d'adjoint à celui qui avait reçu les délégations. Ce n'est même pas une décision de ma part, c'est la loi. Si j'avais pu éviter tout ce débat, franchement je m'en serais passé. Mais, j'avais la nécessité de rendre plus claire une situation qui peut devenir confuse et cette confusion-là je ne la veux pas. Vous connaissez très bien ces règles-là M. GROUARD et quelque part je pourrais même vous en vouloir, d'agir comme vous le faites de façon à justement entraîner ces troubles.

Maintenant, il me semble que nous pouvons passer au vote et donc nous prononcer par bulletin secret, sur le fait de savoir si nous proposons le non maintien ou le maintien de l'Adjoint.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Par arrêté du Maire, dont le dernier en date est celui du 15 octobre 2019, délégation a été accordée à M. Florent MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, pour l'éducation et les connaissances, la prévention et la réussite éducative.

Par arrêté du Maire en date du 8 novembre 2019, cette délégation lui a été retirée à compter du 9 novembre 2019.

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ». Le Conseil Municipal doit donc se prononcer pour le maintien de l'intéressé dans ses fonctions ou contre ledit maintien.

Cette délibération doit être adoptée selon les modalités prévues à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales selon lesquelles le Conseil Municipal vote à mains levées sauf si un tiers des membres présents réclame un vote à scrutin secret.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas maintenir M. Florent MONTILLOT dans ses fonctions d'Adjoint au Maire d'Orléans.

Plus du tiers des membres présents ayant voté en faveur d'un vote à scrutin secret, il a été procédé à celui-ci en vertu des modalités prévues par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Bulletins blancs	6
Bulletins nuls.....	0
Suffrages exprimés.....	47
Majorité absolue.....	24

ONT OBTENU

Bulletins « Non-maintien de M. Florent MONTILLOT dans ses fonctions d'Adjoint ».....	28 voix.
Bulletins « Maintien de M. Florent MONTILLOT dans ses fonctions d'Adjoint ».....	19 voix.

Le bulletin « Non-maintien de M. Florent MONTILLOT dans ses fonctions d'Adjoint » ayant obtenu la majorité absolue des voix exprimées, M. MONTILLOT n'est pas maintenu dans ses fonctions d'Adjoint au Maire. »

ADOPTE

N° 7 – Vie institutionnelle. Fixation du nombre des Adjoints.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans compte 55 membres.

En vertu de l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 16 au maximum.

Toutefois, en vertu de l'article L. 2122-2-1 du même code, dans les communes de 80 000 habitants et plus, cette limite peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 pour Orléans.

Suite au retrait des délégations accordées à M. Florent MONTILLOT par arrêté du Maire en date du 8 novembre 2019, sous réserve que le Conseil Municipal décide de ne pas maintenir celui-ci dans ses fonctions d'Adjoint au Maire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer à 20 le nombre des Adjoints.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer à 20 le nombre des Adjoints. »

ADOPTE PAR 30 VOIX CONTRE 19.
IL Y A 6 ABSTENTIONS.

N° 8 – **Vie institutionnelle. Représentation de la Mairie dans divers organismes extérieurs. Modification.**

M. le Maire – Cette délibération est relative à la représentation de la Mairie dans divers organismes extérieurs. Mme TRIPET.

Mme TRIPET – M. le Maire, je suis intervenue à de nombreuses reprises pour avoir le féminin Conseillère Municipale. E là je me retrouve dans la liste, pas de soucis je fais effectivement bien partie de cette commission, mais je ne suis pas M. Dominique TRIPET, je suis Mme Dominique TRIPET, s'il vous plaît.

(Rires dans l'hémicycle.)

M. le Maire – On a eu dans cette enceinte des problèmes avec des Claude, des Dominique, des Camille. On est désolé Mme TRIPET, il y aura une modification.

Avant de voter, je vous demande si vous êtes d'accord pour que le vote s'effectue à mains levées ?

(Intervention de M. de BELLABRE et de Mme FOURCADE qui demandent un vote à bulletin secret.)

M. le Maire – Nous allons donc voter cette délibération à bulletin secret. Il y a 9 listes,

Mme SAUVEGRAIN – Juste une précision sur le fait que l'on vote sur des élus donc par groupe de personnes élues. On a donc fait un bulletin global afin de limiter le papier, par contre bien évidemment, le vote étant sur chaque personne, si un nom est rayé ou ajouté, il sera bien sûr compté. Bon courage pour ceux qui vont dépouiller.

M. le Maire – Cela va donc être fait.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Selon les textes en vigueur et les statuts des différents organismes, la Mairie est amenée à désigner des représentants pour siéger au sein des Assemblées Générales et Conseils d'Administration des établissements publics, des associations et organismes divers.

Par ailleurs, l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Par délibération du 19 mars 2018, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres au sein des commissions municipales.

Par arrêté du Maire en date du 8 novembre 2019, les délégations de M. Florent MONTILLOT relatives à l'éducation et les connaissances, la prévention et la réussite éducative lui ont été retirées.

Il est donc proposé de modifier la représentation de la Mairie dans divers organismes et de modifier la composition des commissions municipales.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) dénommer et fixer le nombre et la composition des commissions municipales selon le détail figurant en annexe pour la durée restante du mandat ;

2°) désigner les membres des commissions municipales dont la liste figure en annexe pour la durée restante du mandat ;

3°) désigner les représentants de la Mairie au sein des organismes dont le détail figure en annexe pour la durée restante du mandat. »

L'unanimité n'ayant pas été recueillie pour un vote à mains levées, il a été procédé à un vote au scrutin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls.....	15
Suffrages exprimés.....	38
Majorité absolue	20

ONT OBTENU

- Pour la commission municipale Développement Durable :
M. Florent MONTILLOT : 38 voix
M. Florent MONTILLOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est élu.
- Pour la commission municipale Education, Prévention et Réussite Educative :
Mme Alexandrine LECLERC : 32 voix
M. Florent MONTILLOT : 6 voix
Mme Alexandrine LECLERC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est élue.
- Pour le Conservatoire à rayonnement départemental de musique, danse et théâtre d'Orléans
Mme Alexandrine LECLERC : 30 voix
M. Florent MONTILLOT : 3 voix
Mme Nathalie KERRIEN : 2 voix
Mme Alexandrine LECLERC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est élue.
- Pour l'association « Animation sociale, éducative et de loisirs des quartiers d'Orléans » (A.S.E.L.Q.O.) :
Mme Alexandrine LECLERC : 29 voix
M. Florent MONTILLOT : 6 voix
Mme Alexandrine LECLERC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est élue.
- Pour l'association de L'œuvre universitaire du Loiret :
Mme Alexandrine LECLERC : 38 voix
Mme Alexandrine LECLERC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est élue.
- Pour l'association de gestion du dispositif « Deuxième chance » d'Orléans Val de Loire :
Mme Alexandrine LECLERC : 30 voix
M. Florent MONTILLOT : 5 voix
Mme Alexandrine LECLERC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est élue.

- Pour le Conseil pour les droits et devoirs des familles :
Mme Florence CARRE : 34 voix
M. Florent MONTILLOT : 2 voix
Mme Florence CARRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est élue.

ADOPTE

ANNEXE
 Commissions municipales

Intitulé des Commissions	Nombre de membres	Composition
Innovation, Ville Numérique et Grands Projets Métropolitains	11	- Mathieu LANGLOIS - Béatrice ODUNLAMI - Philippe LELOUP - Béatrice BARRUEL - Chantal DESCHAMPS - Serge GROUARD - Philippe PEZET - Aurélie LOEILLET - Marie CUGNY-SEGUIN - Michel BRARD - Christophe de BELLABRE
Proximité et Cadre de Vie	11	- Olivier GÉFFROY - Aude de QUATREBARBES - François FOUSSIER - Jean-Luc POISSON - Sébastien HOEL - Nadia LABADIE - Véronique ALLAIRE - Maxime YEHOUESSI - - -
Développement Durable	11	- Stéphanie ANTON - Valmy NOUMI KOMGUEM - Martine ARSAC - Martine HOSRI - Florent MONTILLOT - Nadia LABADIE - François LAGARDE - Jean-Michel VINCOT - Jean-Philippe GRAND - -
Aménagement Urbain, Logement et Politique et de la Ville	11	- Muriel CHERADAME - Aude de QUATREBARBES - Brigitte RICARD - Niamé DIABIRA - Florence CARRE - Thérèse SUIRE - Philippe LELOUP - Béatrice BARRUEL - Jean-Philippe GRAND - Philippe LECOQ - Dominique TRIPET
Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel	11	- Abel MOITTIE - Martine GRIVOT - Béatrice ODUNLAMI - Jean-Pierre GABELLE - Nathalie KERRIEN - Laëtitia PINAULT - Philippe BARBIER

		<ul style="list-style-type: none"> - Aurélie LOEILLET - Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA - Arlette FOURCADE - Dominique TRIPET
Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers	11	<ul style="list-style-type: none"> - Soufiane SANKHON - Béatrice ODUNLAMI - Niamé DIABIRA - Philippe PEZET - Yann BAILLON - Philippe BARBIER - Thomas RENAULT - Maxime YEHOUESSI - Michel RICOUD - -
Education, Prévention et Réussite Educative	11	<ul style="list-style-type: none"> - Alexandrine LECLERC - Brigitte RICARD - Florence CARRE - Sébastien HOEL - Laurent BLANLUET - Martine HOSRI - Nathalie KERRIEN - Jean-Michel VINCOT - Hayette ET TOUMI - Philippe LECOQ - Dominique TRIPET
Santé, Famille et Solidarités	11	<ul style="list-style-type: none"> - Alexandrine LECLERC - Olivier GEFFROY - Stéphanie ANTON - Valmy NOUMI KOMGUEM - Jean-Luc POISSON - Martine ARSAC - Thérèse SUIRE - Hassina ZERIGUI - Marie-Emmanuelle MATET de RUFFRAY - Arlette FOURCADE - Dominique TRIPET
Budget et Ressources	11	<ul style="list-style-type: none"> - Muriel SAUVEGRAIN - Michel MARTIN - Martine GRIVOT - Alexandrine LECLERC - Charles-Eric LEMAIGNEN - Philippe LELOUP - Chantal DESCHAMPS - Philippe PEZET - Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA - Christophe de BELLABRE - Michel RICOUD

ANNEXE

Organismes extérieurs

Nom de l'organisme	Instance	Nombre de représentants	Représentants proposés		Vote
Conservatoire à rayonnement départemental de musique, danse et théâtre d'Orléans	Conseil d'Etablissement	6 représentants	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire	M. le Maire (Président) M. Abel MOITTIE Mme Alexandrine LECLERC Mme Martine ARSAC M. Philippe BARBIER Mme Marie-Emmanuelle MATET de RUFFAY	
Association « Animation sociale, éducative et de loisirs des quartiers d'Orléans » (A.S.E.L.Q.O.)	Assemblée générale et Conseil d'Administration	10 représentants	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire	M. Soufiane SANKHON Mme Alexandrine LECLERC Mme Béatrice ODUNLAMI Mme Brigitte RICARD Mme Niamé DIABIRA Mme Florence CARRE M. Sébastien HOEL M. Laurent BLANLUET Mme Nathalie KERRIEN Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA	
	Bureau	4 représentants	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire	M. Soufiane SANKHON Mme Alexandrine LECLERC Mme Béatrice ODUNLAMI M. Sébastien HOEL	
Association de L'œuvre universitaire du Loiret	-	1 représentant	Titulaire	Mme Alexandrine LECLERC	
Association de gestion du dispositif « Deuxième chance » d'Orléans Val de Loire	Assemblée générale et Conseil d'Administration	2 représentants	Titulaire Titulaire	Mme Alexandrine LECLERC Mme Béatrice ODUNLAMI	
Conseil pour les droits et devoirs des familles	Collège des élus	3 représentants	Titulaire Titulaire Titulaire	M. Olivier GEFFROY Mme Alexandrine LECLERC Mme Florence CARRE	

RESSOURCES

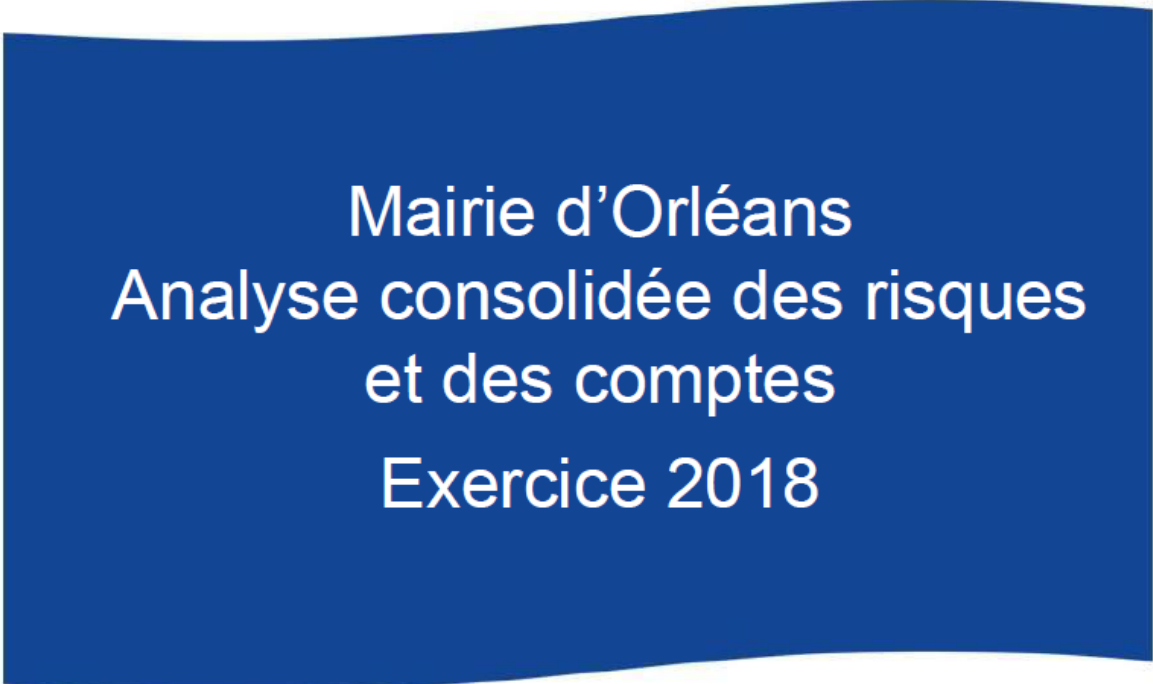
N° 9 – Finances. Analyse agrégée des risques et des comptes 2018 du groupe communal. Présentation.

M. le Maire – *Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) va commencer par l'analyse agrégée des risques et des comptes 2018 des institutions avec lesquelles la Ville a des liens financiers.*

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MARTIN

*
* *
*



Mairie d'Orléans
Analyse consolidée des risques
et des comptes
Exercice 2018

M. MARTIN – *Comme l'a dit M. le Maire, la première présentation concerne la situation consolidée de nos risques et comptes pour l'exercice 2018 qui introduit le D.O.B.*

Une démarche volontaire et originale de la Mairie d'Orléans

- **L'analyse des comptes et des risques a pour objectif :**
 - de donner une **image complète** de l'ensemble des services, actions et projets publics développés par la Mairie d'Orléans,
 - **d'identifier les enjeux**, notamment financiers et les engagements pris par la Mairie,
 - **d'informer** sur la situation financière des organismes partenaires de la Mairie

- Une volonté **de lisibilité, de contrôle et de transparence financière : rendre des comptes aux Orléanais**

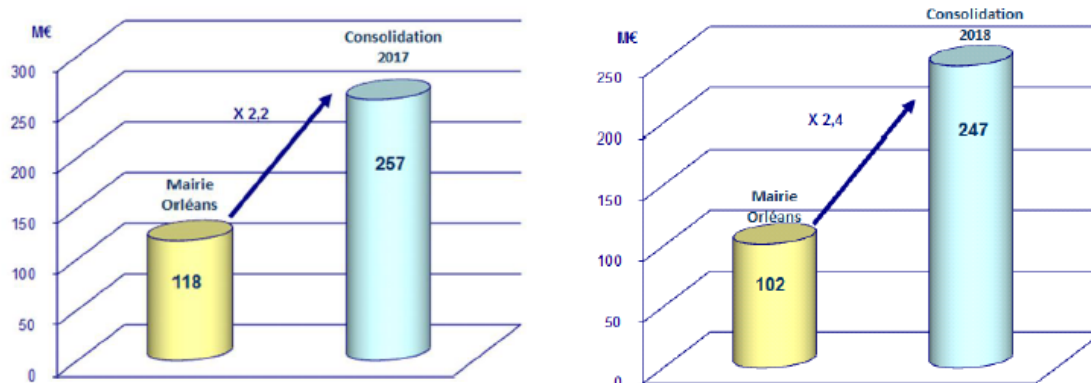
- Une démarche **poursuivie dans la durée**

M. MARTIN – *Je vais faire une présentation synthétique de cette consolidation puisqu'il s'agit pour nous d'analyser les comptes et les risques, pour donner une image complète, identifier les enjeux, informer sur la situation financière et donc une volonté de lisibilité, de contrôle et de transparence afin de rendre des comptes aux Orléanais.*

La démarche poursuivie est dans la durée, puisque cela fait plus de vingt ans que nous faisons cette consolidation.

Dépenses d'exploitation : un effet de levier de 2,4 en 2018

Périmètre de consolidation de 47 entités



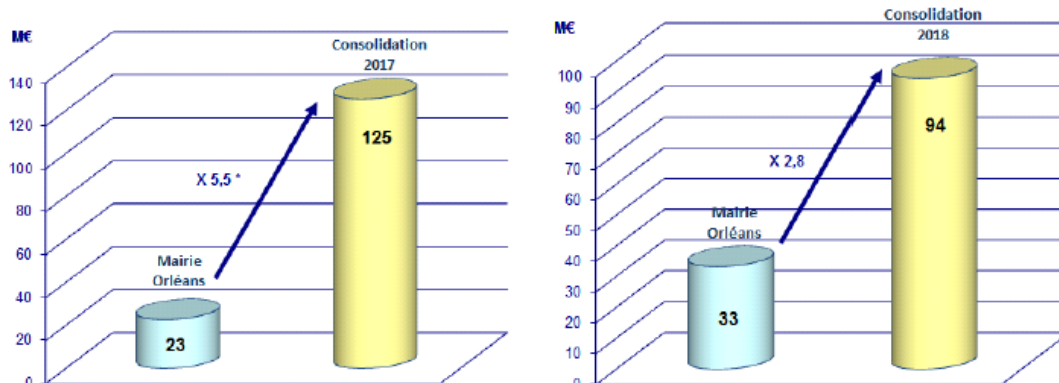
→ Pour 1 € de dépense d'exploitation dans le budget de la Mairie, les Orléanais ont bénéficié en 2018 de 2,40 € de services publics

M. MARTIN – Dans la consolidation, il y a presque 50 organismes qui concourent très directement à l'action municipale d'Orléans. La première chose consiste à mesurer l'effet de levier de ce que représentent nos moyens par rapport aux moyens Ville.

La Mairie d'Orléans pour 118 millions d'euros de dépenses en fonctionnement consolide en fait des dépenses pour 257 millions d'euros. C'est-à-dire que l'on a un indice de 2,2 en 2017 et de 2,4 en 2018.

Dépenses d'équipement : un effet de levier de 2,8 en 2018

Périmètre de consolidation de 47 entités



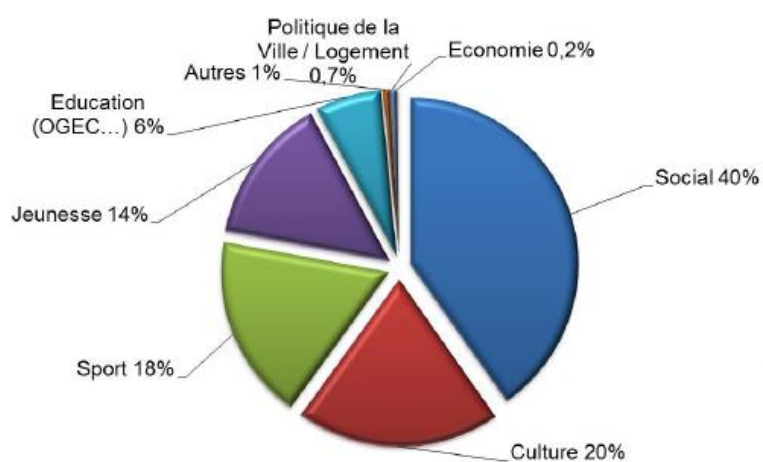
* Y compris acquisition d'un ensemble immobilier de 585 logements pour un montant total de 30 M€ par l'OPH Les Résidences de l'Orléanais

→ Pour 1 € de dépense d'équipement dans le budget de la Mairie, les Orléanais ont bénéficié en 2018 de 2,80 € d'équipements publics

M. MARTIN –*En investissement, nous avons en 2017 un effet de levier de 5,5 et cette année il est de 2,8. On revient dans la normalité puisque l'an dernier, il y avait eu des cessions importantes en 2017, de logements au niveau des Résidences de l'Orléanais qui avaient gonflé les chiffres.*

Subventions de fonctionnement versées en 2018 par la Mairie

→ répartition par secteur



→ 22,1 M€ de subventions versées en 2018

M. MARTIN – *Sur les subventions de fonctionnement, la répartition par secteur est la suivante :*

- *Le social ;*
- *La culture ;*
- *Le sport ;*
- *La jeunesse ;*
- *L'éducation.*

Analyse consolidée des risques du secteur social

→ En 2018, 96% des subventions au secteur social sont versés à 6 entités

- 😊 Centre Communal d'Action Sociale (subvention Mairie : 8 241 K€)
- 😊 La Vie devant Soi (subvention Mairie : 102 K€)
- 😐 Le Relais Orléanais (subvention Mairie : 90 K€)
- 😊 Comité des Œuvres Sociales (subvention Mairie : 63 K€)
- 😊 Accompagnement et hébergement urbain (subvention Mairie : 46 K€)
- 😊 Le P'tit Mouflet (subvention Mairie : 39 K€)

M. MARTIN – *Le secteur social se décompose en 6 entités qui perçoivent des subventions avec de loin la plus importante le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).*

Vous avez à chaque fois sur la gauche des smileys qui vous montrent soit un sourire, soit une situation égale et parfois une situation moins favorable, mais ce n'est pas le cas ici sur le secteur social.

Analyse consolidée des risques du secteur culturel

- ☹ Scène Nationale (1 819 K€)
- ☹ CCNO (240 K€)
- ☺ CADO (416 K€)
- ☹ CDN (238 K€)
- ➔ Total subventions apportées aux structures du Théâtre d'Orléans : 2 713 K€
- ☹ Orléans Concert (subvention Mairie : 227 K€)
- ☹ Orléans Concours International de Piano (subvention Mairie : 120 K€)
- ☹ Le 108 (subvention Mairie : 85 K€)
- ☹ Polysonik (subvention Mairie : 81 K€)
- ☹ Musique et Equilibre (subvention Mairie : 65 k€)
- ☹ Mémorial de la SHOAH/CERCIL (subvention Mairie : 50 K€)
- ☹ Théâtre Chardon (subvention Mairie : 49 k€)
- ☹ Musique Municipale Orléans (subvention Mairie : 36 k€)
- ☹ La Tortue Magique (subvention Mairie : 5 K€)

➔ En 2018, 79% des subventions au secteur culturel sont versés à 13 entités

L'ESAD n'est plus subventionnée par la Mairie d'Orléans mais par Orléans Métropole, modification liée au transfert de compétences

7

Conseil municipal du 18 novembre 2019



M. MARTIN – Pour le secteur culturel, 79 % des subventions sont versées à 13 entités. La première d'entre elles, la Scène Nationale, il y a une petite réserve car c'est un organisme qui devrait surveiller sa situation, qui est déficitaire depuis deux ans. On le signale, c'est à suivre.

Le Centre National de Création d'Orléans (C.A.D.O.), le Centre Chorégraphique National d'Orléans (C.C.N.O.) et le Centre Dramatique National (C.D.N.) sont des subventions qui donnent lieu à des résultats tout à fait corrects en exploitation. Les structures du Théâtre d'Orléans reçoivent donc 2,713 millions d'euros de subventions.

Après vous avez d'autres organismes qui sont Orléans Concert, Orléans Concours international de Piano, le 108, Polysonik, Musique et Equilibre, le Mémorial de la SHOAH-CERCIL, le Théâtre, la Musique Municipale d'Orléans et la Tortue Magique.

Analyse consolidée des risques du secteur sportif

- 😊 Orléans Loiret Basket (subvention Mairie : 1 012 K€)
- 😊 SASP Orléans Loiret Football (subvention Mairie : 420 K€)
- 😞 USO JUDO (subvention Mairie : 340 K€)
- 😊 SMO Gym (subvention Mairie : 234 K€)
- 😊 Orléans Loiret Basket Association (subvention Mairie : 230 K€)
- 😊 RCO (subvention Mairie : 171 K€)
- 😊 ASPTT (subvention Mairie : 134 K€)
- 😊 Cercle d'escrime (subvention Mairie : 101 K€)
- 😊 Eco CJF Athlétisme (subvention Mairie : 85 K€)
- 😊 USO Foot (subvention Mairie : 40 K€)
- 😊 Union sportive Orléans Handball (subvention Mairie : 36 k€)
- 😊 Union de pétanque argonnaise (subvention Mairie : 29 k€)

→ En 2018, 72% des subventions au secteur sportif sont versés à 12 entités

M. MARTIN – *En ce qui concerne le secteur sportif, 72 % des subventions sont versées à 12 entités et vous pouvez voir les résultats affichés, avec une petite réserve sur l'U.S.O. Judo qui est dans une passe un peu plus difficile mais sinon les choses sont soit à l'équilibre soit positive.*

La première subvention est Orléans Loiret Basket, puis la S.A.S.P. pour le football, l'U.S.O. Judo, la S.M.O. Gym, Orléans Basket Association, le R.C.O., l'A.S.P.T.T.T., le Cercle d'escrime, le Cercle Jules Ferry Athlétisme, l'U.S.O. Football, l'Union Sportive Orléans Handball puis l'Union de pétanque argonnaise.

Analyse consolidée des risques du secteur jeunesse

→ En 2018, 98% des subventions au secteur jeunesse sont versés à 6 entités

- 😊 ASELQO (subvention Mairie : 2 593 K€)
- 😊 ESCALE (subvention Mairie : 223 K€)
- 😊 DEFI (subvention Mairie : 105 K€) – signalement 2019
- 😞 JAM (subvention Mairie : 94 K€)
- 😞 AJLA (subvention Mairie : 38 K€)
- 😊 AESCO (subvention Mairie : 29 K€)

M. MARTIN – Ensuite le secteur de la jeunesse avec 6 entités qui perçoivent une subvention : l'A.S.E.L.Q.O. qui a une très bonne situation financière reçoit 2, 593 millions d'euros. Puis E.S.C.A.L.E., D.E.F.I., pour qui ça allait jusqu'en 2018 mais il y a un signalement en 2019, on va donc regarder ça. Pour J.A.M., c'est également un peu tendu, et enfin pour l'A.J.L.A. et l'A.E.S.C.O., les choses sont tout à fait correctes.

Analyse consolidée des risques du secteur économie - tourisme

→ En 2018, 89% des subventions au secteur économie - tourisme sont versés à 1 entité

☺ Les Vitrines d'Orléans (subvention Mairie : 41 K€)

☺ **SPL Orléans Val de Loire Tourisme** est chargée de porter les ambitions touristiques orléanaises. Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence « promotion du tourisme » a été transférée à la Métropole, ce qui s'est traduit par la cession d'une partie de ses actions : Orléans détient aujourd'hui 20% du capital et la Métropole 80%.

M. MARTIN – *Ensuite, on fait l'analyse consolidée des risques du secteur économie – tourisme. Tout va bien pour Les Vitrines d'Orléans et la Société Publique Locale (S.P.L.) Orléans Val de Loire Tourisme maintenant transférée à la Métropole – Orléans détient toujours 20 % du capital – les choses sont maintenant bien établies, Mme GRIVOT le sait bien.*

Analyse consolidée des risques du secteur développement urbain

😊 **LA SEMDO** réalise des opérations d'urbanisme pour le compte de la Mairie : ZAC Coligny, ZAC Bourgogne, ZAC des Halles 1 et 2, ZAC Sonis, ZAC des Carmes Madeleine, ZAC Val d'Ouest... Elle réalise également des travaux de construction d'équipements (l'Argonaute équipement sportif et culturel).

😐 **LA SEM PATRIMONIALE ORLEANS VAL DE LOIRE** assure le portage et la gestion d'immeubles productifs de revenus. Elle gère l'immeuble Bolière, l'immeuble 80 quai du Châtelet et la Halle Charpenterie. En 2018, la SEMPAT a augmenté son capital de 4 270 000 € le portant à 8 270 000 € afin de réaliser son plan d'affaires 2018/2022.

😊 **LA SPL ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS** assure la gestion du parc des expositions et du centre de conférence. 2018 a vu l'intégration de 2 nouveaux équipements : la Serre du Jardin des Plantes et la Patinoire, auparavant gérée par Orléans Gestion.

M. MARTIN –*La S.E.M.D.O. qui réalise des opérations d'urbanisme et qui a une santé financière tout à fait correcte. On rappelle qu'elle intervient dans beaucoup de nos Zones d'Aménagement concertées (Z.A.C.).*

La Société d'Economie Mixte (S.E.M.) Patrimoniale Orléans Val de Loire qui assure le portage et la gestion d'immeubles productifs de revenus et pour laquelle il a été donné un sérieux coup de pouce puisque son capital est plus que doublé et que c'est aussi maintenant un organisme qui porte des immeubles en gestion comme la Bolière, le 80 quai du Châtelet et la Halle de la Charpenterie.

La S.P.L. Orléans Val de Loire évènement est une société nouvelle qui assure la gestion du Parc des expositions et du Centre de conférences. Il y a une intégration de la serre du Jardin des plantes et de la patinoire. C'est une société qui pour le moment va chercher à se projeter dans le temps avec tous les mouvements qu'il y a à l'heure actuelle sur la construction de CO'Met, sur le déménagement du Parc des expositions et il y a une consolidation à faire à ce niveau-là.

Analyse consolidée des risques du secteur développement urbain

☹️ **LA SEM ORLEANS GESTION** gère les équipements de stationnement en ouvrage et sur voirie. L'année 2018 a été marquée par le transfert de l'exploitation de la Patinoire confiée à la SPL Orléans Val de Loire Evènements et par la mise en place du stationnement gratuit dès 18H sur toutes les zones de stationnement payant et dès 12H le samedi sur les boulevards.

M. MARTIN – *Pour la S.E.M. Orléans Gestion qui gère les équipements de stationnement, c'est maintenant une société qui dépend majoritairement de notre Métropole.*

Analyse consolidée des risques : les délégations de service public

- ☹️ L'association **ANTIROUILLE** exploite la salle de l'**ASTROLABE**, labellisée « scène de musiques actuelles »
- 😊 La **SA ORLEANS SPECTACLES** exploite le **ZENITH d'Orléans**, reconnu d'intérêt métropolitain par délibération du Conseil Métropolitain du 15 novembre 2018. Dans ce contexte, le conseil d'administration de la SEM a acté le principe de la cession d'actions par la mairie d'Orléans au profit d'Orléans Métropole le 11 décembre 2018. A l'issue de cette opération, Orléans Métropole deviendra actionnaire principal avec 43,77%, Orléans actionnaire avec 21,84%.
- 😊 La **SOGERES** exploite le service de restauration collective de la Mairie et du **CCAS**
- ☹️ Le **Garage LEBRUN** exploite la fourrière municipale. Le contrat est arrivé à échéance le 31 mars 2019. Le nouveau contrat a été attribué à la société **CALYPSO** pour une durée de 5 ans.

M. MARTIN – *Concernant les Délégations de Service Public (D.S.P.) c'est-à-dire les compétences que nous déléguons à des entreprises privées ou à des associations, nous analysons bien sûr la situation de l'association Antirouille qui gère la salle de l'Astrolabe, et Orléans Spectacles qui gère fort bien notre Zénith avec un actionnaire qui devient aussi métropolitain. Vous voyez à cette occasion que de nouvelles instances, de nouvelles sociétés, de nouvelles délégations deviennent métropolitaines.*

Et puis, la SOGERES qui exploite le service de restauration collective et le garage LEBRUN qui exploite la fourrière municipale.

Les engagements hors bilan

- **La Convention Territoriale de l'Argonne est réalisée à près de 95%**
 - La participation nette de la Mairie est de 14,7 M€ HT
 - La SEMDO est chargée de réaliser les futurs aménagements et équipements
- **Le contrat de partenariat public privé Georges Chardon :**
 - Reconstruction du groupe scolaire et du gymnase, entretien et maintenance des deux bâtiments pendant 20 ans pour un engagement financier de 37 M€ (dépenses d'entretien-maintenance, frais financiers, investissement des 2 équipements). Fin 2018, l'encours de dette s'établit à 16,2 M€ avec une annuité de 1,169 M€ (capital + intérêts).
- **8 ZAC en concession d'aménagement** (ZAC Bourgogne, ZAC Coligny, ZAC des Halles 1 et 2, ZAC Sonis, ZAC Clos de la Fontaine, ZAC des Carmes Madeleine, ZAC Val d'Ouest) : à fin 2018, l'engagement financier résiduel de la Mairie est de 15 M€.

Echéancier des participations de la Mairie d'Orléans - en M€	2019	2020	Au-delà
ZAC COLIGNY	0,108		
ZAC BOURGOGNE		0,500	0,813
ZAC CARMES MADELEINE	4,647	4,700	4,017
ZAC VAL D'OUEST	0,200	0,200	0,400
Total	4,847	5,400	5,230

14

Conseil municipal du 18 novembre 2019



M. MARTIN – *Les engagements hors bilan avec la Convention Territoriale de l'Argonne (C.T.A.) et pour laquelle nous nous engageons pour un montant très important. Il est vrai que la C.T.A., la numéro 1 si je peux dire ainsi, est réalisée à 95 % et arrivera presque à ce que l'on appelle l'A.N.R.U. 2 avec une convention nouvelle mais qui elle sera ensuite portée par la Métropole également.*

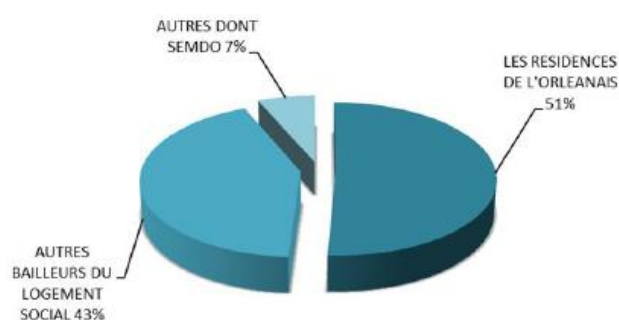
Le contrat de Partenariat Public Privé (P.P.P.) Georges Chardon qui est donc le groupe scolaire avec le gymnase et pour lequel tout se déroule bien. On indique simplement l'encours de la dette qui est de 16 millions d'euros.

Nous avons ensuite 8 Z.A.C. en concession d'aménagement. Nous prenons des engagements à moyen terme pour abonder les participations. C'est principalement la Z.A.C. Carmes-Madeleine qui va mobiliser des capitaux sur les périodes à venir pour effectivement 4,6, 4,7 et 4 millions d'euros.

Engagements hors bilan

A fin 2018, la dette garantie par la Mairie s'élève à 178 M€ (-5% par rapport à 2017)

→ 94% de l'encours garanti concerne le logement social



M. MARTIN – La dette garantie par la Mairie au 31 décembre 2018 c'est 178 millions d'euros de conventions et que nous avons consentis essentiellement au logement social, du reste en légère réduction de 7 %.

Les enseignements de la démarche d'analyse consolidée

- Les Orléanais bénéficient chaque année de plus de services et projets (plus de 2 fois en fonctionnement et près de 3 fois en investissement) que ceux portés directement par la Mairie
- L'analyse annuelle des comptes des principaux satellites permet de contrôler la capacité financière des partenaires à poursuivre leurs actions et anticiper les éventuelles situations de risque
- Le contrôle financier des entreprises délégataires permet de garantir un rapport qualité / prix optimisé pour les Orléanais
- La démarche d'analyse consolidée permet de mesurer les évolutions d'engagement financier de partenaires

16

Conseil municipal du 18 novembre 2019



M. MARTIN – Les enseignements de cette démarche sont que les Orléanais bénéficient chaque année de plus de services et des projets, puisque l'on a un effet de levier que j'ai expliqué.

L'analyse annuelle des comptes et des principaux satellites permet de contrôler la capacité financière des partenaires à poursuivre leurs actions.

Le contrôle financier des entreprises délégataires permet de garantir un rapport qualité/prix optimisé.

Enfin, la démarche d'analyse consolidée permet de mesurer les évolutions et les engagements financiers.

Voilà de façon très synthétique pour cette présentation, dont vous avez le rapport complet dans votre dossier. Concernant la consolidation financière je dirais qu'il n'y a pas de risques avérés comme vous avez pu le constater à la lecture des projections que je viens de faire.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Allant au-delà des obligations de la loi du 6 février 1992, la Mairie procède chaque année à la consolidation de ses comptes avec ceux de ses principaux satellites, ainsi qu'à l'évaluation de ses risques.

Cette démarche volontaire, inspirée et adaptée des règles applicables au secteur privé, a pour objectif d'assurer :

- une meilleure lisibilité des différents acteurs publics ou privés chargés de la mise en œuvre des politiques publiques locales afin de donner une image précise des services offerts aux Orléanais ;
- une volonté de transparence financière, la mise en œuvre de gestions déléguées nécessitant de développer l'information sur la situation financière des partenaires de la Mairie ;
- une meilleure connaissance des efforts financiers réalisés ; les partenariats noués permettant de développer les cofinancements et de dégager des synergies ;
- une plus grande identification des enjeux financiers et des engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

Le périmètre de consolidation des comptes et des risques est établi sur la base de critères financiers, juridiques et opérationnels.

Le rapport ci-annexé présente l'analyse consolidée des risques et des comptes de la Mairie, au titre de l'année 2018.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport de l'analyse consolidée des risques et des comptes de la Mairie, au titre de l'année 2018. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE



**ANALYSE CONSOLIDÉE DES RISQUES ET DES COMPTES 2018
DU GROUPE COMMUNAL**

Conseil municipal du 18 novembre 2019

INTRODUCTION	3
I. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes	3
II. Les faits marquants de l'exercice 2018	3
Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale	4
I. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau.....	4
II. Consolidation des dépenses d'exploitation 2018 sur le périmètre de l'action municipale.....	7
III. Consolidation des dépenses d'investissement 2018 sur le périmètre de l'action municipale.....	8
IV. Endettement consolidé au 31/12/2018	9
V. Fiscalité consolidée.....	13
Partie 2 – L'analyse des risques du groupe communal en 2018	14
I. Le périmètre d'analyse des risques.....	14
II. Partenaires et associations aidés par la Mairie	14
• LE SECTEUR SOCIAL.....	15
• LE SECTEUR CULTUREL	22
• LE SECTEUR SPORTIF.....	36
• LE SECTEUR JEUNESSE	49
• LE SECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT.....	56
• LE SECTEUR DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME.....	69
• LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT URBAIN.....	72
III. Les délégations de service public	76
Les engagements hors bilan	79

INTRODUCTION

I. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes

Relevant d'une obligation légale pour le secteur privé, la consolidation des comptes reste une démarche essentiellement volontaire pour les collectivités locales, qui ne sont tenues, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'à la présentation du résultat cumulé de leurs différents budgets et à la présentation annuelle de rapports d'activité de leurs services publics délégués.

Les transferts successifs de compétences entre les différents niveaux de collectivités et l'émergence de nouvelles formes de partenariats nécessitent de procéder à l'analyse des résultats opérationnels et comptables de structures juridiquement distinctes afin d'apprécier l'action municipale dans son ensemble et d'évaluer les risques potentiels pour la Mairie, du fait des partenariats instaurés.

Dans ce contexte, la Mairie d'Orléans rend publique chaque année une analyse des comptes de ses principaux satellites afin d'évaluer la pérennité de leur action. Cette analyse a pour objectif d'assurer :

- une meilleure visibilité des différents acteurs publics ou privés intervenant sur chacune des politiques publiques locales ;
- une meilleure connaissance de la contribution de chacun au développement du territoire ;
- une plus grande lisibilité des enjeux financiers et des engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

II. Les faits marquants de l'exercice 2018

L'exercice 2018 a été marqué par des événements majeurs :

- o De nouveau des transferts de compétences et d'équipements vers Orléans Métropole : l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD), le Parc Floral de La Source
- o La participation à l'augmentation de capital de la SEMPAT par l'acquisition de 600 parts sociales. Cette évolution de capital modifie la représentation de la Mairie d'Orléans (34,21% de capital détenu) et d'Orléans Métropole (36,28% de capital détenu) qui devient majoritaire.

Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale

I. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau

La consolidation financière agrège les budgets de la Mairie et ceux de ses satellites pour disposer d'une vision globale de l'activité du groupe communal. La consolidation exhaustive de tous les satellites et partenaires apparaissant disproportionnée par rapport aux enjeux financiers, le périmètre d'analyse est limité aux satellites ayant des liens étroits avec la Mairie, notamment :

➤ Des liens de nature financière :

- subventions de fonctionnement et d'investissement
- participations au capital social de sociétés d'économie mixte et de SPL
- dotations en capital
- avances de trésorerie
- garanties d'emprunts
- prestations en nature

➤ Des liens de nature juridique :

- représentation de la Mairie au sein des organes de direction : conseil d'administration, conseil de communauté, comité syndical,
- signature de contrats d'objectifs et de conventions financières liant contractuellement les parties.

➤ Des liens de nature opérationnelle :

- importance du satellite dans la mise en œuvre des politiques publiques de la Mairie d'Orléans.

En 2018, le périmètre de consolidation comprend **47** entités autour de la Mairie d'Orléans et de son budget annexe : 1 établissement public à caractère administratif et ses 2 budgets annexes (CCAS), 1 établissement public de coopération intercommunale et ses 12 budgets annexes (Orléans Métropole), 10 sociétés de droit privé, 1 fondation, 1 établissement public à caractère industriel et commercial (OPH Les résidences de l'Orléanais) et **32** associations.

L'importance et la nature des liens développés par la Mairie sont variables selon les satellites. La méthode d'intégration retenue au sein du périmètre de consolidation identifie trois noyaux, correspondant chacun à un niveau de dépendance ou de contrôle :

➤ **Le contrôle exclusif : Noyau 1**

Il s'exerce sur les entités qui sont dépendantes financièrement (plus de 50% des ressources allouées par la Mairie) et juridiquement (majorité des droits de vote au sein des instances décisionnelles et / ou désignation par la Mairie des organes de direction).

Exemple : CCAS : présidence assurée par le Maire d'Orléans

L'intégration des comptes est totale (100 %).

➤ **Le contrôle conjoint ou majoritaire : Noyau 2**

Il s'exerce sur les entités de droit public ou de droit privé, dans lesquelles la Mairie détient une participation et exerce une influence majoritaire ou significative.

Exemples : les sociétés d'économie mixte locales (SEMO, Orléans Loiret Basket, Orléans Gestion, SEMPAT), l'OPH Les résidences de l'Orléanais, les sociétés publiques locales (Orléans Val de Loire Tourisme et Orléans Val de Loire événements)

- **L'intégration des comptes est proportionnelle au capital détenu, s'il s'agit de sociétés.**

- **Pour les associations, l'intégration est déterminée selon le taux de subventionnement, en appliquant la formule suivante : Taux d'intégration = 0,5 X [(subvention de la Mairie/subventions totales) + (subvention de la Mairie/produits d'exploitation)].**

- **Pour Orléans Métropole, les comptes sont intégrés proportionnellement à la part représentée par la population de la Mairie d'Orléans dans la population totale de la Métropole.**

- **Pour l'OPH Les résidences de l'Orléanais, les comptes sont intégrés à la part représentée par le nombre de logements sur le territoire d'Orléans sur le nombre total de logements de l'OPH.**

- **Pour le SIVU des Groues, les comptes sont intégrés proportionnellement aux contributions communales (2/3 pour la Mairie d'Orléans).**

➤ **Le contrôle minoritaire : Noyau 3**

Il s'exerce sur les entités dont les liens financiers avec la Mairie et/ou la représentation de la Mairie dans les instances décisionnelles sont faibles.

L'intégration est déterminée selon le taux de subventionnement, en appliquant la formule suivante :

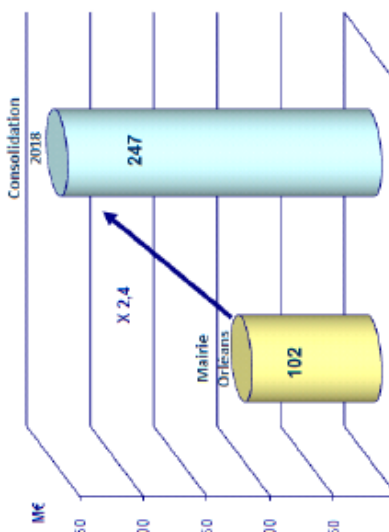
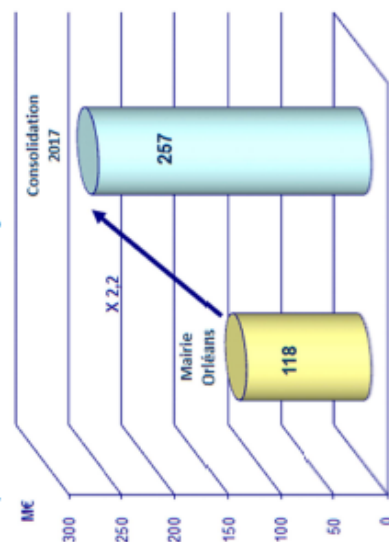
Taux d'intégration = 0,5 X [(subvention de la Mairie/subventions totales) + (subvention de la Mairie/produits d'exploitation)].

NOYAU 1 : Contrôle exclusif	NOYAU 2 : Contrôle conjoint	NOYAU 3 : Contrôle minoritaire
<ul style="list-style-type: none"> - Budget principal de la Mairie d'Orléans et son budget annexe Opérations spécifiques - ASELQO - CCAS et ses 2 budgets annexes 	<ul style="list-style-type: none"> - Orléans Métropole et ses 12 budgets annexes Assainissement, Transport, Crématorium, Parc technologique d'Orléans Charbonnière, Parking, Pépinières, Centre de Formation des Apprentis, Port Fluvial, Marché de gros, ZAC en régie, Eau, Parc Floral JAM - Le 108 - Orléans Gestion - Orléans Loiret Basket - SEMDO - SEMPAT - SPL Orléans Val de Loire Evènements - SPL Orléans Val de Loire Tourisme - SEM Orléans Spectacles - Les résidences de l'Orléanais 	<ul style="list-style-type: none"> - AESCO - AHU - AJLA - Antirouille (Astrolabe) - ASPTT - CADO - Centre Chorégraphique National d'Orléans - Centre Dramatique National d'Orléans - Cercle d'escrime - Comité des Œuvres Sociales - Concours international de piano - DEFI - ECO C.J.F. Athlétisme - ESCALE - La vie devant soi - La Tortue Magique - Le p'tit mouflet - Les vitrines d'Orléans - Mémonial de la SHOAH / CERCIL - Musique et Equilibre - Musique Municipale Orléans - Orléans Loiret Basket Association - Orléans Concerts - Polysonik - Rugby Club Orléanais - Relais Orléanais - SASP Orléans Loiret Football - Scène nationale - Théâtre Chardon - SMO Gym - Union de pétanque argonnaise - Union sportive orléanaise de Handball - USO Football - USO Judo

II. Consolidation des dépenses d'exploitation 2018 sur le périmètre de l'action municipale

POLITIQUE PUBLIQUE en M€	NOYAU 1		NOYAU 2			NOYAU 3	Consolidation 2018	Consolidation 2017
	Mairie d'Orléans	CCAS	ASELQO /ESAD	Métropole	Les résidences de l'Orléanais			
SERVICES GENERAUX	33,7			5,6	0,0	-	39,3	34,5
LOGEMENT	-			0,6	32,4	-	33,0	35,2
EDUCATION	25,2			3,0	-	-	28,2	24,8
CULTURE	20,0		-	0,6	2,7	2,3	25,5	29,8
TRANSPORTS	0,4			23,6	1,4	-	25,4	25,2
SOCIAL	1,2	15,1		0,1	-	0,5	17,0	18,8
GESTION URBAINE	3,1			9,9	1,1	-	14,1	19,8
SPORT	7,2			0,0	1,8	4,1	13,1	14,3
SECURITE	6,6			5,6	-	-	12,2	12,4
DECHETS	0,1			11,9	-	-	12,0	11,6
ASSAINISSEMENT	-			8,9	-	-	8,9	9,0
JEUNESSE	2,1		5,0	-	-	0,5	7,7	10,8
ENVIRONNEMENT	1,1			4,2	-	-	5,3	6,7
ECONOMIE	0,8			3,0	0,1	0,1	4,0	2,9
TOURISME	0,3			0,8	0,2	-	1,4	1,3
TOTAL	102	15	5	78	32	7	247	257

(*) Métropole - sécurité : Contribution obligatoire versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours

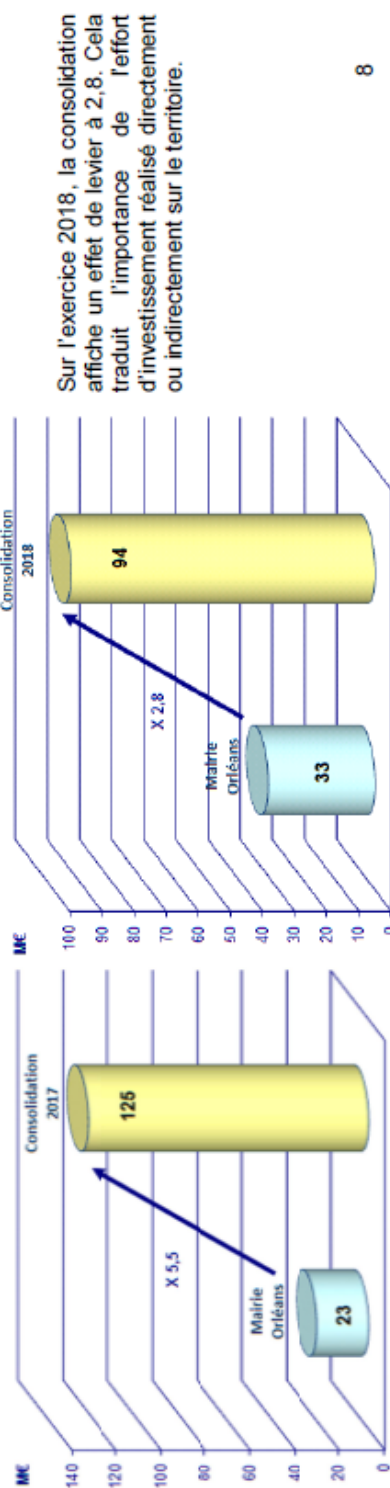


Sur l'exercice 2018, la consolidation fait apparaître un effet de levier de 2,4.

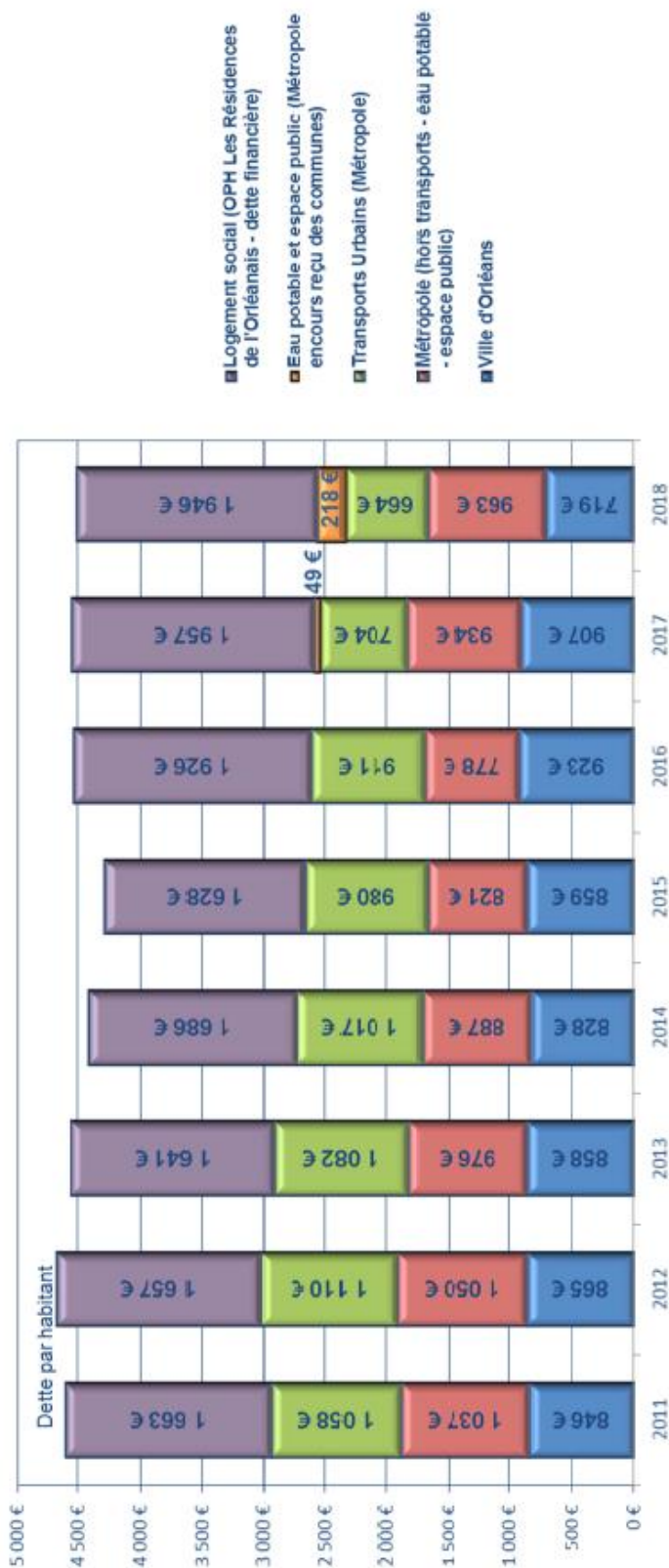
III. Consolidation des dépenses d'investissement 2018 sur le périmètre de l'action municipale

En dehors du budget municipal, les projets majeurs d'investissement du territoire Orléanais peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée de la Métropole, de l'Office d'HLM Les résidences de l'Orléanais, de la SEMDO ou de la SEMPAT.

POLITIQUE PUBLIQUE en M€	Mairie d'Orléans	Métropole	Les résidences de l'Orléanais	SEMDO/SEMPAT	Consolidation 2018	Consolidation 2017
GESTION URBAINE	2,9	16,7		20,1	39,7	55,7
SPORT	9,7	-			9,7	3,0
EDUCATION	9,0	0,2			9,2	4,2
ECONOMIE	0,1	6,9			7,0	5,3
CULTURE	5,4	0,0			5,4	3,9
ASSAINISSEMENT	-	5,1			5,1	5,3
TRANSPORTS	-	5,0			5,0	5,6
LOGEMENT	-	0,4	3,5		3,9	33,7
SERVICES GENERAUX	3,3	0,5			3,8	2,9
DECHETS	-	1,5			1,5	1,4
SOCIAL	1,7	-			1,7	1,0
ENVIRONNEMENT	0,5	0,8			1,4	2,9
JEUNESSE	0,4	-			0,4	0,2
SECURITE	0,3	-			0,3	0,4
TOURISME	0,0	0,2			0,2	0,2
TOTAL	33,2	37,3	3,5	20,1	94,1	125,5



IV. Endettement consolidé au 31/12/2018



L'endettement consolidé (Mairie d'Orléans + Métropole + OPHLM) évolue comme suit :

- la dette de la Métropole est stable avec une nouvelle composante, la dette espace public reçue des communes pour 48,9 M€,
- la dette de la Mairie d'Orléans (bancaire et PPP) présente une inflexion due au transfert de la dette espace public,
- la dette des Résidences de l'Orléanais, office d'HLM de la Métropole, est stable : réaménagement de 65 prêts auprès de la CDC pour dégager des marges de manœuvre et souscription de nouveaux emprunts de 10 M€ dont 73,27 % pour le financement de Remplacement de composants et Réhabilitation et 26,73 % pour les constructions.

A- La dette de la Mairie d'Orléans

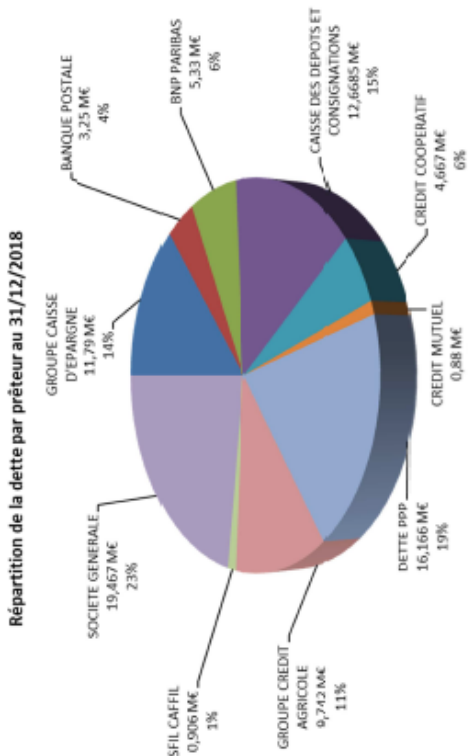
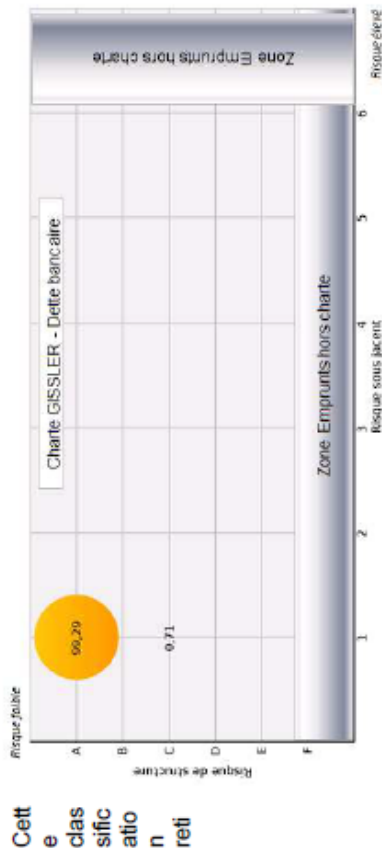
Au 31/12/2018, la dette consolidée de la Mairie s'élève à 84,9 M€ (-22,7 M€ dont 21 M€ liés à la dette transférée) et représente 37 emprunts souscrits auprès de 10 établissements.

La Mairie veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et souscrit ses emprunts après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers présents en France.

Chaque opération de dette est par ailleurs soumise à l'avis de la société Finance Active (conseil spécialisé) avant sa réalisation.

Les emprunts souscrits sont remboursables sur une durée maximum de 15 ans (hors dette PPP) et se répartissent entre taux fixes et taux révisibles selon les opportunités de marché. Fin 2018, la dette bancaire est constituée de 58% de prêts à taux fixe et de 42% de prêts à taux variable. Cette répartition permet à la Mairie de limiter ses charges financières. En 2018, le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 1,54% et la durée de vie moyenne de la dette est de 6 ans 2 mois.

La matrice des risques (charte GISSLER), définie au plan national, qualifie le niveau de risque des emprunts souscrits par les collectivités locales.



ent deux dimensions : le « risque de sous-jacent » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits les plus risqués sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5). Selon cette classification, 99,29 % de la dette de la Mairie est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible et aucun emprunt ne figure en zone hors charte.

B- La dette de la Métropole

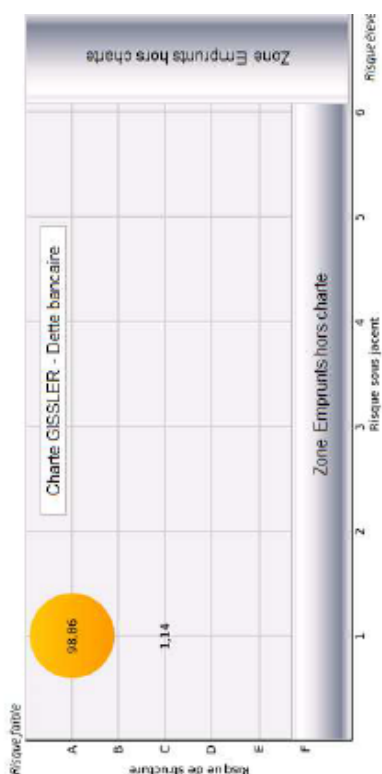
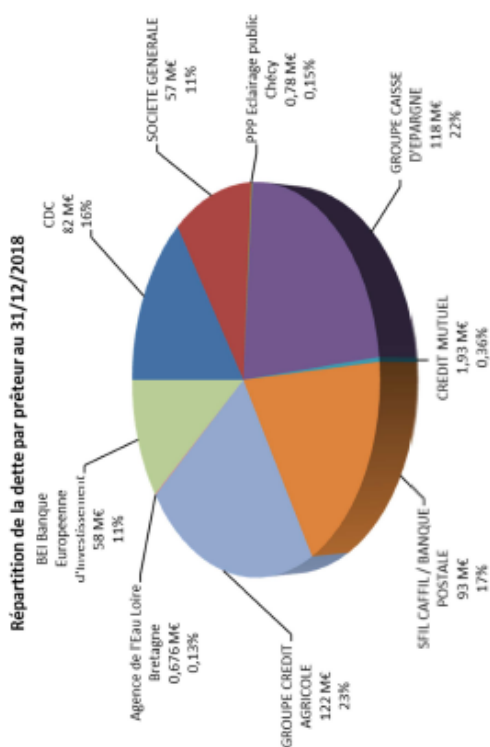
Au 31/12/2018, la dette de la Métropole s'élève à 533 M€ (incluant 14 M€ hérités des communes dans le cadre du transfert de la compétence eau potable et 49 M€ hérités de la compétence espace public) et correspond à 197 emprunts souscrits auprès de 8 établissements prêteurs.

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers présents en France.

La Métropole veille à diversifier autant que possible ses sources et ses modes de financement. Chaque opération de dette est soumise à l'avis de la société Finance Active (conseil spécialisé) avant sa réalisation.

A fin 2018, la dette est répartie entre taux fixes (43%) et taux variables ou révisibles (57%) et le taux d'intérêt moyen payé sur l'exercice s'établit à 1,73 % et la durée de vie moyenne de la dette est de 7 ans et 5 mois.

Enfin, à fin 2018, 98,86 % de l'encours de dette est classé en 1A (niveau de risque le plus faible) selon les critères de la charte GISSLER.



C- La dette de l'OPH Les résidences de l'Orléanais

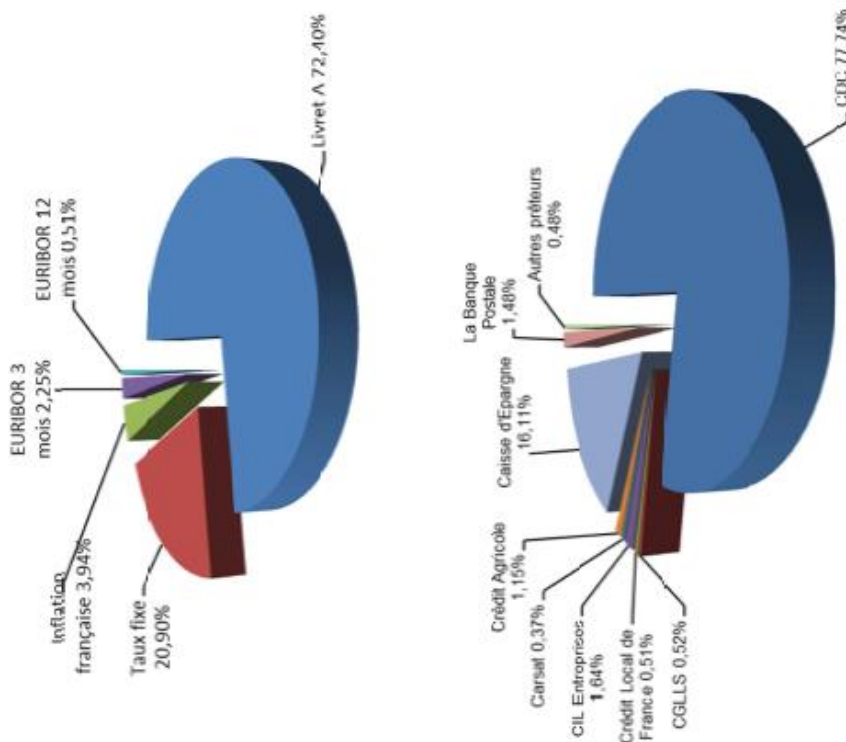
Au 31/12/2018, la dette bancaire de l'OPH s'élève à 230 M€ (-2 M€) et correspond à 553 emprunts très majoritairement souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (77,74%).

L'encours de dette de l'OPH bénéficie quasi intégralement de la garantie de collectivités locales, la Mairie d'Orléans garantissant environ 39% de l'encours total de l'office.

A fin 2018, la dette de l'OPH est majoritairement souscrite à taux révisibles (72,40% sur le livret A, 3,94% sur l'inflation française et 2,76% sur Euribor), les taux fixes ne représentant que 20,90% de l'encours.

En 2018, le taux moyen de la dette est de 1,60% pour une durée de vie moyenne de l'ordre de 13 ans et 3 mois.

Réglementairement, la charte GISSLER ne s'applique pas aux organismes de logement social. Toutefois, en appliquant la matrice des risques à la dette de l'OPH, il apparaît que la majorité de l'encours de l'OPH serait classé en 1A, ce qui est représentatif d'une dette classique et saine.



V. Fiscalité consolidée

La fiscalité décidée par la Mairie d'Orléans est inchangée depuis 1996.

La stabilité des taux des impôts locaux est un engagement politique fort de la Mairie d'Orléans et de la Métropole.

La Mairie d'Orléans pratique, par ailleurs, une politique d'abattement sur la taxe d'habitation, très favorable aux Orléanais. Cette politique s'applique également sur les parts de taxe d'habitation de la Métropole, pour les Orléanais.

Taux taxe habitation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mairie d'Orléans	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99
Métropole	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52
Département									
TOTAL	28,51	28,51	28,51	28,51	28,51	28,51	28,51	28,51	28,51
Taux Foncier Bâti	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mairie d'Orléans	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81
Métropole	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28
Département	*14,52	*15,54	*17,06	*17,06	*17,06	*18,56	*18,56	*18,56	*18,56
Région									
TOTAL	45,61	46,63	48,15	48,15	48,15	49,65	49,65	49,65	49,65
Taux Foncier Non Bâti	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mairie d'Orléans	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6
Métropole	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12
Taxe additionnelle FNB (Métrop)	33,47	33,47	33,47	33,47	33,47	33,47	33,47	33,47	33,47
Département									
Région									
TOTAL	79,19	79,19	79,19	79,19	79,19	79,19	79,19	79,19	79,19
Taux Taxe Prof. / CF Entreprises	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mairie d'Orléans	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Métropole	25,23	25,06	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88
Département									
Région									
TOTAL	25,23	25,06	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88

* Y compris frais d'assiette et de recouvrement, amériéurement perçus par l'Etat et transférés au niveau local à partir de 2011

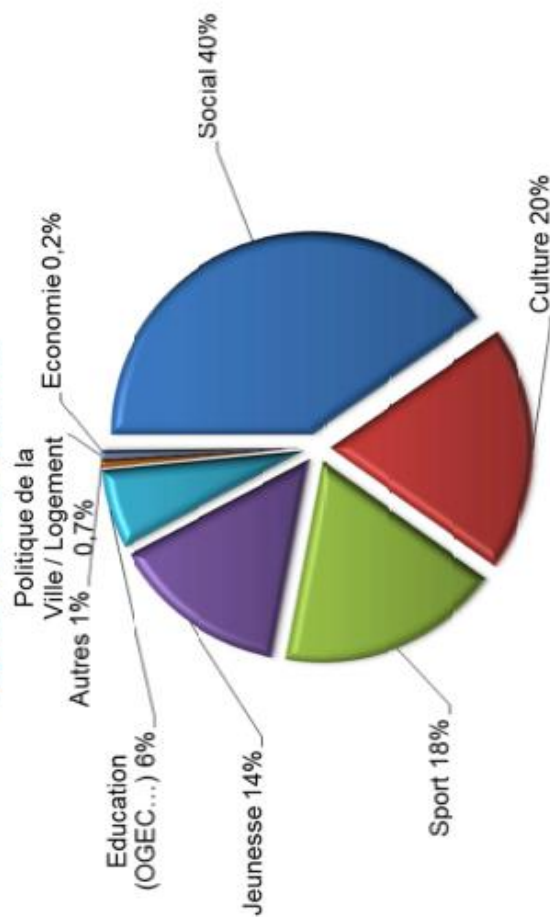
Partie 2 – L'analyse des risques du groupe communal en 2018

I. Le périmètre d'analyse des risques

Les comptes et rapports d'activités des partenaires, publics ou privés, de la Mairie, qui contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques de la Mairie d'Orléans font l'objet d'une analyse annuelle, dans le cadre de l'analyse des risques du groupe communal.

II. Partenaires et associations aidés par la Mairie

Subventions de fonctionnement versées par la Mairie à ses partenaires
Répartition par secteur bénéficiaire



Avec 40 % des subventions versées par la Mairie, le secteur social reste le principal bénéficiaire des financements attribués à ses partenaires.

• LE SECTEUR SOCIAL

En 2018, les partenaires du secteur social reçoivent 40% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie.
Le périmètre d'analyse des risques du secteur social comprend 6 entités qui représentent 96% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2018	Montant subventions 2017	Evol %
Total	53	8,92	8,88	0,37%
Périmètre	6	8,59	8,58	-0,01%
% analysé	11%	96%	97%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2018	RECETTES EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement Public Administratif	8 241 K€	14 376 K€	57%	pas de risque identifiés	😊	NEANT
LA VIE DEVANT SOI	Association	102 K€	197 K€	52%	Résultat net et fonds propres positifs	😊	NEANT
RELAIS ORLEANAIS	Association	90 K€	1 206 K€	7%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES	Association	63 K€	151 K€	42%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
ACCOMPAGNEMENT ET HEBERGEMENT URBAIN (AHU)	Association	46 K€	715 K€	6%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
LE P'TIT MOURLET	Association	39 K€	215 K€	18%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
TOTAL		8 582 K€					

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Situation financière saine

Les comptes 2018 présentent un excédent d'exploitation de 18 k€, en baisse par rapport à 2017 (- 202 k€).

La subvention d'équilibre allouée au Centre Communal d'Action Sociale (8,193 M€) est maintenue à son niveau de 2017.

2018 est marquée par la mise en œuvre par le CCAS du dispositif en direction des femmes victimes de violences conjugales, nouvelle action marquant la volonté de la Mairie d'être particulièrement attentive aux personnes en difficulté.

Outre ce nouveau dispositif, le budget 2018 du CCAS a permis de poursuivre l'ensemble des actions développées pour soutenir les familles orléanaises (Petite Enfance : 9,410 M€ - Solidarité et Action Sociale : 1,369 M€ - Aînés : 2,099 M€).

Les recettes d'exploitation marquent une légère inflexion liée à la diminution des prestations de service (-212 k€). Les dépenses de fonctionnement sont stables.

A noter, la prise en charge par le CCAS du Service éducatif de prévention depuis 2014, à la suite de la décision de retrait du département du Loiret.

Le résultat d'exploitation s'établit à 18 k€ et le résultat net à 38 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	14 570K€	14 766K€	13 250K€	13 449K€	14 575K€	14 376K€	-199K€	-1%
Prestations de services et ventes	1 633K€	1 624K€	1 417K€	1 582K€	1 587K€	1 375K€	-212K€	-13%
Subventions d'exploitation	12 937K€	13 131K€	11 834K€	11 868K€	12 987K€	13 000K€	13K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	13 837K€	14 401K€	14 512K€	13 663K€	14 354K€	14 358K€	4K€	0%
Achats et charges externes	2 214K€	2 251K€	2 399K€	2 599K€	2 975K€	2 931K€	-44K€	-1%
Charges de personnel	11 034K€	11 678K€	11 409K€	10 387K€	10 772K€	10 801K€	29K€	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	733K€	364K€	-1 262K€	-214K€	220K€	18K€	-203K€	-92%
RESULTAT NET	776K€	364K€	-21K€	-87K€	313K€	38K€	-274K€	-88%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	8 448K€	8 438K€	7 429K€	7 241K€	8 241K€	8 241K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	56%	57%	56%	54%	57%	57%		

• ASSOCIATION LA VIE DEVANT SOI

Résultats net et fonds propres positifs

Depuis plus de 30 ans, l'association La Vie devant Soi propose des actions d'animation de proximité et d'entraide aux personnes âgées et aux retraités Orléanais. Cette association contribue ainsi directement à la mise en œuvre de la politique développée par la Mairie d'Orléans en faveur des Aînés.

Depuis novembre 2017, l'association a pris possession des locaux au 37bis quai de Prague, qui favorise une meilleure accessibilité. Cette situation géographique permet d'avoir une augmentation des adhérents de 15%.

La situation financière de l'association pour 2018 affiche un résultat d'exploitation en légère baisse à -1 k€ par rapport à 2017 (+3 k€). Les recettes d'exploitation sont en diminution de -34 k€. Les produits des sorties baissent de 49,65 % passant de 61 k€ en 2017 à 31 k€ en 2018 (-30 k€). Les dépenses de sorties décroissent de 48,77 % passant de 51 k€ en 2017 à 26 k€ en 2018 (-27 k€). Cette inflexion est due à la fréquentation moyenne qui ne dépasse pas les 15 personnes, alors que certains sites ont des conditions minimales imposées à 20-25 personnes.

Le résultat net s'élève à 3 k€.

Les capitaux propres sont positifs et s'établissent à 45 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	240K€	212K€	247K€	206K€	230K€	197K€	-34K€	-15%
Prestations de services et ventes	96K€	73K€	96K€	91K€	104K€	82K€	-22K€	-21%
Subventions d'exploitation	130K€	128K€	135K€	102K€	107K€	102K€	-5K€	-5%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	252K€	212K€	237K€	200K€	227K€	198K€	-29K€	-13%
Achats et charges externes	143K€	107K€	129K€	112K€	130K€	103K€	-27K€	-21%
Charges de personnel	101K€	100K€	106K€	88K€	96K€	93K€	-3K€	-3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-11K€	0K€	10K€	6K€	3K€	-1K€	-4K€	-141%
RESULTAT NET	-3K€	5K€	10K€	7K€	3K€	3K€	0K€	3%
Capitaux propres	25K€	26K€	33K€	39K€	42K€	45K€	3K€	8%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	122K€	122K€	102K€	102K€	107K€	102K€	-5K€	-5%
Dépendance Mairie	51%	58%	41%	50%	46%	52%		

• ASSOCIATION RELAIS ORLEANAIS

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Depuis 1984, le Relais Orléanais assure une mission d'accueil et de restauration au bénéfice de personnes en situation de précarité. Une convention d'objectifs 2015 – 2018 définit le cadre du partenariat établi entre la Mairie d'Orléans et l'association : prestations de restauration le matin et le midi, accueil des personnes en situation de précarité, transport des denrées de l'Espace Solidarité et service de douches.

Le projet de restructuration évoluera de façon significative en 2020-2021.

Les comptes 2018 de l'association présentent un résultat d'exploitation négatif à -12 k€ équivalent à celui de 2017. Le résultat exceptionnel permet d'aboutir à un résultat net à l'équilibre.

La baisse des produits d'exploitation (-19 k€) a été compensée par une maîtrise des charges d'exploitation (-19 k€). Le résultat dégagé est stable.

Pour 2018, les capitaux propres restent positifs et s'élèvent à +247 k€.

Exercice cbs : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	985K€	1 101K€	1 073K€	1 178K€	1 225K€	1 206K€	-19K€	-2%
Prestations de services et ventes	10K€	9K€	10K€	9K€	10K€	11K€	1K€	8%
Subventions d'exploitation	928K€	1 028K€	1 032K€	1 144K€	1 185K€	1 165K€	-20K€	-2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	996K€	1 108K€	1 125K€	1 189K€	1 236K€	1 217K€	-19K€	-2%
Achats et charges externes	508K€	589K€	607K€	698K€	744K€	738K€	-5K€	-1%
Charges de personnel	427K€	455K€	479K€	442K€	440K€	440K€	0K€	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-11K€	-7K€	-52K€	-11K€	-12K€	-12K€	0K€	-1%
RESULTAT NET	-5K€	2K€	-12K€	1K€	1K€	-1K€	-2K€	-154%
Capitaux propres	245K€	240K€	249K€	235K€	256K€	247K€	-9K€	-4%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	108K€	111K€	88K€	88K€	93K€	90K€	-3K€	-3%
Dependance Mairie	11%	10%	6%	7%	8%	7%		

• **COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS)**

Résultats d'exploitation et fonds propres positifs

Le Comité des Œuvres Sociales réalise des actions locales en complément des prestations offertes par le Centre National d'Action Sociale. Il s'agit :

- de l'organisation de l'arbre de Noël,
- du maintien des sections loisirs existantes (section retraités, pêche),
- du versement sur proposition du service social du personnel des aides exceptionnelles ou maladie.

L'ensemble des relations a été défini dans le cadre d'une convention de partenariat conclue pour une durée de 3 ans 2018-2020.

En 2018, les comptes du COS font apparaître un résultat positif de 3 k€ en légère augmentation par rapport à 2017 (+ 2k€), dû à l'évolution de + 7 k€ des prestations de services et à une maîtrise des charges d'exploitation (+6 k€).

Le résultat net s'établit à 8 k€ et les capitaux propres s'élevaient à 52 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	155K€	159K€	140K€	155K€	142K€	151K€	8K€	6%
Prestations de services et ventes	8K€	10K€	13K€	25K€	26K€	33K€	7K€	26%
Subventions d'exploitation	85K€	85K€	85K€	88K€	78K€	81K€	3K€	4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	148K€	161K€	154K€	145K€	142K€	147K€	6K€	4%
Achats et charges externes	51K€	46K€	49K€	51K€	27K€	34K€	7K€	25%
Charges de personnel	0K€	0K€	0K€	0K€	4K€	0K€	-4K€	-100%
RESULTAT D'EXPLOITATION	9K€	-2K€	-15K€	9K€	1K€	3K€	3K€	478%
RESULTAT NET	8K€	-1K€	-13K€	12K€	1K€	8K€	7K€	1162%
Capitaux propres	45K€	44K€	31K€	43K€	44K€	52K€	8K€	18%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	71K€	70K€	70K€	68K€	61K€	63K€	2K€	4%
Dépendance Mairie	46%	44%	50%	44%	43%	42%		
Pour information								
Versement au titre du CNAAS	578K€	561K€	561K€	531K€	511K€	405K€	-106K€	-21%

• ASSOCIATION AHU

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Créée en 1991 à l'initiative de la Mairie d'Orléans et de son office public d'HLM, l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain a pour objet d'aider des personnes fragilisées et éprouvant des difficultés sociales à accéder ou se maintenir dans un logement.

L'AHU intervient dans différents domaines :

- l'accompagnement social des ménages afin de favoriser une meilleure gestion budgétaire, une meilleure intégration de la famille dans son environnement et une meilleure utilisation du logement et de ses équipements,
- la médiation locative par la pratique de la sous-location de logements auprès de propriétaires publics ou privés,
- l'hébergement temporaire des ménages par la gestion d'un parc de 25 logements d'urgence dont une résidence de 5 logements réservés à l'accueil de femmes en difficulté.

Les comptes 2018 de l'association présentent un résultat d'exploitation positif à hauteur de 7 k€ (-12 k€ par rapport à 2017). Ce résultat est lié à l'augmentation plus importante des charges d'exploitation (+51 k€) que des produits d'exploitation (+39 k€).

Pour 2018, le résultat net s'établit à +8 k€ et les capitaux propres progressent et s'élèvent à +15 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF NIN-1 €	EvoF [°] NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	637K€	625K€	635K€	676K€	715K€	39K€	6%
Prestations de s services et ventes	357K€	350K€	364K€	399K€	419K€	20K€	5%
Subventions d'exploitation	232K€	216K€	238K€	239K€	252K€	14K€	6%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	665K€	608K€	630K€	657K€	708K€	51K€	8%
Achats et charges externes	297K€	272K€	280K€	285K€	308K€	23K€	8%
Charges de pers onnel	351K€	331K€	345K€	353K€	371K€	18K€	5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-27K€	17K€	5K€	19K€	7K€	-12K€	-64%
RESULTAT NET	-27K€	18K€	5K€	19K€	8K€	-12K€	-61%
Capitaux propres	105K€	122K€	128K€	147K€	154K€	8K€	5%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	42K€	42K€	42K€	43K€	46K€	3K€	7%
Dépendance Mairie	7%	7%	7%	6%	6%		

• ASSOCIATION LE P'TIT MOUFLET

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

La crèche parentale Le P'tit Moufllet est une association créée à l'initiative de 2 professionnelles et de 8 familles en 1982. Elle accueille de façon régulière des enfants de l'âge de 10 semaines à 4 ans à temps plein ou à temps partiel, par un collectif de parents et de professionnels de la petite enfance.

L'implication des familles dans l'association a une forte vocation sociale, comme l'insertion professionnelle, la formation des personnes parfois éloignées des études et du monde de la petite enfance, le soutien à des producteurs locaux via l'adhésion à une association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

En 2018, l'association a participé à la 2^e édition du budget participatif organisé par la mairie d'Orléans avec un projet lauréat tourné sur l'aménagement d'une aire de jeux végétalisée rue de la Mothe Saint-Antoine.

Les comptes 2018 de l'association affichent un résultat d'exploitation à l'équilibre bien qu'en recul par rapport à 2017. Ce résultat est dû à l'augmentation des dépenses d'exploitation de +10 k€ contre +2 k€ pour les recettes d'exploitation.

Le résultat net s'établit à 3 k€.

Pour 2018, les capitaux propres progressent et s'élevaient à +84 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	199K€	212K€	229K€	213K€	215K€	2K€	1%
Prélèvements de services et ventes	155K€	160K€	168K€	160K€	169K€	9K€	6%
Subventions d'exploitation	37K€	37K€	47K€	37K€	39K€	2K€	5%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	204K€	217K€	230K€	205K€	215K€	10K€	5%
Achats et charges externes	48K€	48K€	55K€	51K€	52K€	2K€	3%
Charges de personnel	152K€	162K€	164K€	149K€	159K€	9K€	6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6K€	-5K€	-1K€	9K€	0K€	-9K€	-101%
RESULTAT NET	0K€	3K€	0K€	17K€	3K€	-14K€	-83%
Capitaux propres	63K€	66K€	64K€	80K€	84K€	4K€	5%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	37K€	37K€	37K€	37K€	39K€	2K€	5%
Dépendance Mairie	19%	17%	16%	17%	18%		

• LE SECTEUR CULTUREL

En 2018, les partenaires du secteur culturel reçoivent 20% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie d'Orléans.

Le périmètre d'analyse des risques du secteur culturel comprend 13 entités, représentant 79% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2018	Montant subventions 2017	Evol %
Total	114	4,37	7,17	-39,13%
Périmètre	13	3,43	6,22	-44,81%
% analysé	11%	79%	87%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSÉES ORLEANS 2018	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
SCENE NATIONALE D'ORLEANS	Association	1 819 K€	3 765 K€	48%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE (CADO)	SARL	416 K€	2 289 K€	18%	Résultat d'exploitation positifs et fonds propres faibles	☹️	SURVEILLANCE
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS (CCNO)	Association	240 K€	1 589 K€	15%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL (CDN)	SARL	238 K€	1 820 K€	13%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCERTS	Association	227 K€	552 K€	41%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL PIANO	Association	120 K€	376 K€	32%	Résultat d'exploitation positif et fonds propres faibles	☹️	SURVEILLANCE
ASSOCIATION LE 108	Association	85 K€	163 K€	52%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
POLYSONIK	Association	81 K€	192 K€	42%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
MUSIQUE ET EQUILIBRE	Association	65 K€	431 K€	15%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
MEMORIAL DE LA SHOAH / CERCIL	Fondation	50 K€	17 671 K€	0%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺️	NEANT
THEATRE CHARDON	Association	49 K€	126 K€	38%	Résultat net et fonds propres positifs	☺️	NEANT
MUSIQUE MUNICIPALE ORLEANS	Association	36 K€	70 K€	52%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	NEANT
LA TORTUE MAGIQUE	Association	5 K€	49 K€	10%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
		3 431 K€					

• SCENE NATIONALE D'ORLEANS

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Le Théâtre d'Orléans constitue, au plan national, un pôle de référence dans le domaine du spectacle vivant. Il accueille dans ses locaux quatre structures de création, de diffusion : la Scène nationale, le Centre d'Art Dramatique d'Orléans, le Centre Dramatique National d'Orléans et le Centre Chorégraphique.

La Mairie met à disposition de la Scène Nationale les locaux du Théâtre d'Orléans dans le cadre d'une convention de mise à disposition pour la période 2017-2019. En complément et pour permettre de poursuivre leurs activités, une convention de financement a été conclue pour l'année 2018, rappelant les objectifs et définissant les modalités de subventionnement pour un montant total de 2 621 k€.

En 2018, les comptes 2018 présentent un résultat d'exploitation déficitaire de -249 k€ en baisse par rapport à 2017 (-63 k€). Cette évolution est due à une progression des dépenses d'exploitation (+87 k€) et un recul des recettes d'exploitation (-99 k€). Les charges de personnel affichent une augmentation de 6% pour 106 k€ absorbée de manière partielle par la diminution des achats et charges externes de -26 k€.

Le résultat net s'élève à -196 k€ impactant les capitaux propres qui s'établissent à 377 k€ contre 524 k€ en 2017.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 732K€	3 752K€	3 432K€	3 645K€	3 864K€	3 765K€	-99K€	-3%
Prestations de services et ventes	601K€	558K€	567K€	651K€	809K€	780K€	-30K€	-4%
Subventions d'exploitation	3 090K€	3 123K€	2 862K€	2 940K€	2 991K€	2 917K€	-74K€	-2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 787K€	3 902K€	3 509K€	3 603K€	3 927K€	4 014K€	87K€	2%
Achats et charges externes	1 567K€	1 657K€	1 496K€	1 527K€	1 691K€	1 665K€	-26K€	-1%
Charges de personnel	2 003K€	2 070K€	1 857K€	1 914K€	1 839K€	1 941K€	106K€	6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-55K€	-149K€	-77K€	41K€	-63K€	-249K€	-186K€	297%
RESULTAT NET	1K€	-69K€	2K€	64K€	25K€	-196K€	-221K€	-890%
Capitaux propres	406K€	370K€	387K€	455K€	524K€	377K€	-147K€	-28%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	1 899K€	1 896K€	1 723K€	1 808K€	1 867K€	1 819K€	-48K€	-3%
Dependance Mairie	51%	50%	50%	50%	48%	48%		

Au cours de l'exercice 2018, en complément de la subvention de fonctionnement, l'association a bénéficié d'une subvention d'équipement de 40 k€ versée par la Mairie d'Orléans.

• **CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE D'ORLEANS - CADO**

Résultat d'exploitation positifs et fonds propres faibles

Fondé en 1988, le CADO (SARL) est un centre national de création théâtrale, dont le répertoire allie auteurs classiques et contemporains. Il permet aux artistes (comédiens, metteurs en scène, auteurs) de créer et présenter chaque saison six spectacles reflétant la diversité créative du Théâtre. Depuis le 1^{er} janvier 2015, Christophe Lidon est directeur du CADO.

Cette saison, le CADO a fêté ses 30 ans.

Pour 2018, les comptes affichent un résultat d'exploitation de 4 k€ en évolution de +4K par rapport à 2017. La baisse des recettes d'exploitation (-92 k€) est due à un recul des recettes de tournées de -35 k€ et de la billetterie de -56 k€. Les charges d'exploitation suivent l'évolution des recettes.

Ce résultat net de 6 k€ permet une progression des capitaux propres qui s'établissent à 19 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 763K€	2 259K€	2 332K€	2 218K€	2 381K€	2 289K€	-92K€	-4%
Prestations de services et ventes	2 690K€	1 177K€	1 233K€	1 128K€	1 316K€	1 236K€	-80K€	-6%
Subventions d'exploitation	1 082K€	1 082K€	1 099K€	1 089K€	1 055K€	1 039K€	-16K€	-2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 754K€	2 204K€	2 352K€	2 216K€	2 382K€	2 285K€	-97K€	-4%
Achats et charges externes	2 218K€	1 541K€	1 382K€	1 531K€	1 593K€	1 583K€	-10K€	-1%
Charges de personnel	1 319K€	446K€	768K€	513K€	580K€	521K€	-59K€	-10%
RESULTAT D'EXPLOITATION	10K€	55K€	-19K€	1K€	0K€	4K€	4K€	-920%
RESULTAT NET	10K€	44K€	-17K€	3K€	2K€	6K€	4K€	238%
Capitaux propres	25K€	70K€	8K€	11K€	13K€	19K€	6K€	50%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	416K€	416K€	416K€	416K€	416K€	416K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	11%	18%	18%	19%	17%	18%		

• **CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS**

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Les missions du Centre Chorégraphique National d'Orléans intègrent la création et la diffusion, la formation et la sensibilisation à l'art chorégraphique. Pôle de grande qualité artistique, le Centre Chorégraphique National d'Orléans a une renommée internationale. Son rayonnement dépasse largement le territoire d'Orléans, puisque nombre de ses spectacles sont joués en France et à l'étranger. Maud Le Pladec en est la directrice.

Le CCNO a l'ambition d'élargir son périmètre d'actions, de dynamiser le territoire. Dedans et dehors, hors les murs, en itinérance ou dans l'espace public, le centre se veut mobile dans un mouvement d'extension. En 2018, 2 nouvelles productions ont vu le jour.

Les comptes 2018 de l'association font apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de -7 k€ en légère amélioration par rapport à 2017 (-17 k€). L'augmentation des produits d'exploitation s'explique par l'activité de création ainsi que la vente des spectacles (+75 k€). L'évolution du poste « Charges de personnel » (+33 k€) est également liée à la création des nouvelles productions par l'engagement plus conséquent d'artistes et de techniciens. Au global, les produits d'exploitation (+149 k€) progressent de manière plus significative que les dépenses d'exploitation (+139 k€).

Le résultat net s'établit à 7 k€.

Les fonds propres s'élèvent à 267 k€, +25 % par rapport à 2017. Cette évolution est due aux subventions d'investissement +46 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 677K€	1 577K€	1 321K€	1 402K€	1 440K€	1 589K€	149K€	10%
Prestations de services et ventes	469K€	395K€	112K€	181K€	244K€	319K€	75K€	31%
Subventions d'exploitation	1 207K€	1 134K€	1 135K€	1 152K€	1 143K€	1 198K€	55K€	5%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 677K€	1 601K€	1 358K€	1 393K€	1 457K€	1 596K€	139K€	10%
Achats et charges externes	614K€	596K€	555K€	618K€	575K€	675K€	100K€	17%
Charges de personnel	939K€	880K€	701K€	659K€	788K€	821K€	33K€	4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	0K€	-24K€	-36K€	9K€	-17K€	-7K€	10K€	-61%
RESULTAT NET	1K€	4K€	25K€	29K€	5K€	7K€	1K€	26%
Capitaux propres	77K€	85K€	170K€	209K€	214K€	267K€	53K€	25%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	220K€	210K€	230K€	230K€	230K€	240K€	10K€	4%
Dépendance Mairie	13%	13%	17%	16%	16%	15%		

En 2018, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 10 k€.

• **CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL**

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Créé en 1992 le Centre Dramatique National Orléans, dirigé par Séverine Chavrier depuis le 1^{er} janvier 2017, propose dix spectacles par an, qui accordent une large place au théâtre de texte et à la création. Le CDN propose également des lectures ainsi que de nombreux rendez-vous autour du spectacle (projections, rencontres, conférences).

Les comptes 2018 présentent un résultat d'exploitation déficitaire de -7 k€, contre 2 k€ pour 2017, lié à une progression plus importante des charges d'exploitation de +335 k€ au regard de l'évolution de +326 k€ des recettes d'exploitation.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net de clôture est bénéficiaire (+4 k€).

Les capitaux propres s'établissent à 264 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 882K€	1 732K€	2 281K€	1 797K€	1 494K€	1 820K€	326K€	22%
Prestations de services et ventes	441K€	333K€	573K€	323K€	85K€	236K€	151K€	177%
Subventions d'exploitation	1 423K€	1 381K€	1 507K€	1 422K€	1 397K€	1 430K€	33K€	2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 887K€	1 771K€	2 252K€	1 846K€	1 492K€	1 827K€	335K€	22%
Achats et charges externes	938K€	735K€	1 155K€	983K€	672K€	819K€	147K€	22%
Charges de personnel	859K€	789K€	988K€	784K€	618K€	814K€	196K€	32%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6K€	-39K€	30K€	-49K€	2K€	-7K€	-8K€	-535%
RESULTAT NET	-1K€	-36K€	27K€	-37K€	14K€	4K€	-9K€	-69%
Capitaux propres	279K€	243K€	270K€	233K€	264K€	264K€	0K€	0%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	234K€	224K€	238K€	238K€	238K€	238K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	12%	13%	10%	13%	16%	13%	0K€	0%

En 2018, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 2 k€.

• ASSOCIATION ORLEANS CONCERTS

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association Orléans Concerts participe à la vie musicale du conservatoire d'Orléans, en organisant chaque année une quinzaine de concerts donnés par l'Orchestre Symphonique d'Orléans, composé de 80 à 100 musiciens (professionnels, anciens élèves et élèves du Conservatoire municipal).

Les comptes 2018 de l'association présentent un excédent d'exploitation de 28 k€, en diminution par rapport à 2017 (+34 k€). L'augmentation des charges d'exploitation (+67 k€) a été plus forte que celle des produits d'exploitation (+60 k€).

Le résultat net s'établit à 11 k€.

Les fonds propres s'élèvent à 28 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	519K€	516K€	498K€	512K€	492K€	552K€	60K€	12%
Prestations de services et ventes	163K€	161K€	163K€	182K€	167K€	198K€	31K€	18%
Subventions d'exploitation	353K€	352K€	332K€	329K€	270K€	300K€	30K€	11%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	555K€	568K€	480K€	451K€	458K€	525K€	67K€	15%
A achats et charges externes	108K€	110K€	108K€	118K€	116K€	147K€	31K€	27%
Charges de personnel	423K€	431K€	348K€	320K€	328K€	355K€	28K€	8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-36K€	-50K€	18K€	61K€	34K€	28K€	-6K€	-19%
RESULTAT NET	-35K€	-51K€	-34K€	58K€	35K€	11K€	-23K€	-68%
Capitaux propres	18K€	-36K€	-89K€	-11K€	17K€	28K€	11K€	67%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	220K€	218K€	237K€	197K€	217K€	227K€	10K€	5%
Dépendance Mairie	42%	42%	47%	38%	44%	41%		

• ASSOCIATION ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL (O.C.I.)

Résultat d'exploitation positif et fonds propres faibles

L'association Orléans Concours International organise le concours international de piano d'Orléans (années paires), en alternance avec le concours international de piano junior "Brin d'Herbe", réservé aux jeunes pianistes de 8 à 18 ans (années impaires).

L'association organise également, et en alternance, des concerts de prestige et le concert de promotion des prix André Chevillon – Yvonne Bonnaud, ainsi que des tournées en région Centre, voire à l'international.

En 2018, les comptes de l'association présentent un excédent d'exploitation de +4 k€. L'augmentation des produits d'exploitation et la maîtrise des charges d'exploitation permettent de dégager ce résultat positif.

Le résultat net est positif à 4 k€. Les capitaux propres se reconstituent légèrement et s'établissent à +3 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° MN-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	188K€	283K€	200K€	336K€	296K€	376K€	80K€	27%
Prestations de services et ventes	14K€	17K€	13K€	22K€	20K€	23K€	3K€	14%
Subventions d'exploitation	150K€	247K€	171K€	294K€	245K€	309K€	63K€	26%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	199K€	297K€	192K€	362K€	297K€	371K€	74K€	25%
Achats et charges externes	103K€	126K€	83K€	146K€	122K€	164K€	42K€	34%
Charges de personnel	86K€	128K€	100K€	178K€	166K€	169K€	1K€	1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-11K€	-14K€	8K€	-27K€	-1K€	4K€	5K€	-526%
RESULTAT NET	-10K€	-14K€	16K€	-27K€	-2K€	4K€	6K€	-376%
Capitaux propres	25K€	11K€	27K€	0K€	-1K€	3K€	4K€	-306%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	76K€	90K€	91K€	110K€	118K€	120K€	2K€	2%
Dépendance Mairie	40%	32%	45%	33%	40%	32%		

• ASSOCIATION LE 108 – MAISON BOURGOGNE

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Depuis 2007, l'association Le 108 assure la gestion de la Maison Bourgogne, ancienne chocolaterie du XIXe siècle. C'est un lieu de recherche, d'expérimentation artistique et un collectif de structures artistiques et culturelles professionnelles (plus de 40 associations), participant au développement et à la promotion de la création artistique dans toute l'agglomération orléanaise et rayonnant plus largement en région Centre.

Les comptes 2018 de l'association présentent un déficit d'exploitation de -24 k€, marqué par une baisse conséquente des recettes d'exploitation et plus particulièrement du subventionnement. La dotation financière de la Mairie est maintenue à 85 k€. Les charges de personnel sont réduites : au 1^{er} septembre 2018 passage d'une équipe de 5 salariés + une apprentie à 4 salariés.

Après comptabilisation d'un résultat exceptionnel, le résultat net s'établit à -20 k€.

Les capitaux propres s'élèvent à 161 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	103K€	102K€	118K€	177K€	218K€	163K€	-55K€	-25%
Prestations de services et ventes	18K€	17K€	16K€	28K€	43K€	42K€	-1K€	-2%
Subventions d'exploitation	84K€	81K€	98K€	143K€	152K€	113K€	-39K€	-26%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	116K€	102K€	123K€	173K€	207K€	187K€	-20K€	-10%
Achats et charges externes	22K€	19K€	21K€	25K€	42K€	32K€	-11K€	-25%
Charges de personnel	91K€	79K€	97K€	140K€	152K€	141K€	-11K€	-7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13K€	0K€	-6K€	4K€	11K€	-24K€	-34K€	-318%
RESULTAT NET	-8K€	11K€	-2K€	7K€	14K€	-20K€	-34K€	-248%
Capitaux propres	65K€	86K€	81K€	84K€	184K€	161K€	-23K€	-13%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	67K€	79K€	79K€	85K€	85K€	85K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	64%	77%	66%	48%	39%	52%		

En 2018, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 10 k€ pour le projet Cultivons notre ville.

• ASSOCIATION POLYSONIK

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

L'association Polysonik est un lieu de ressources technico-artistique, dédié à la pratique et à l'accompagnement des musiques actuelles. Son activité principale consiste à accompagner les artistes dans leur préparation et répétitions (maquette, formations...) en phase de pré-production. L'association gère les studios de répétition et d'enregistrement (4 studios de répétition et 2 studios de pré-production) situés au 108 rue de Bourgogne, dans le cadre d'une convention d'objectifs 2016-2018 signée avec la Mairie d'Orléans.

Les comptes de l'exercice 2018 présentent un déficit d'exploitation de -14 k€. Le résultat exceptionnel ramène le résultat net à hauteur de -3 k€.

Les capitaux propres reculent et s'établissent à 57 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	174K€	190K€	180K€	185K€	176K€	192K€	16K€	9%
Prestations de services et ventes	45K€	47K€	45K€	50K€	48K€	46K€	-2K€	-4%
Subventions d'exploitation	124K€	138K€	130K€	131K€	124K€	134K€	10K€	8%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	171K€	191K€	187K€	193K€	190K€	207K€	16K€	9%
A achats et charges externes	14K€	21K€	17K€	20K€	18K€	18K€	0K€	-2%
Charges de personnel	146K€	161K€	160K€	161K€	158K€	173K€	15K€	9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	3K€	-1K€	-7K€	-8K€	-14K€	-14K€	0K€	0%
RESULTAT NET	8K€	6K€	0K€	2K€	-3K€	-3K€	0K€	-16%
Capitaux propres	43K€	53K€	57K€	59K€	61K€	57K€	-4K€	-6%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	66K€	88K€	81K€	84K€	81K€	81K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	49%	46%	45%	46%	46%	42%		

En complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé en 2018 une subvention d'équipement de 10 k€ à l'association.

• ASSOCIATION MUSIQUE ET EQUILIBRE

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Depuis 1986, l'association Musique & Equilibre s'est développée à Orléans avec pour objectif l'accessibilité à la musique pour tous. Depuis 2016, l'association structure ses actions en deux axes : formation et création. La formation des amateurs et professionnels est l'un des piliers de Musique & Equilibre. L'association valorise également les artistes dans la branche création en programmant, diffusant ou produisant leur travail.

Elle occupe un espace au 108 rue de Bourgogne et complète ses activités depuis début 2018 au sein de l'Argonaute.

En 2018, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation en déficit de -5 k€ en recul par rapport à 2017 (1 k€) malgré l'accroissement des subventions d'exploitation de +48 k€ (dont 34 k€ supplémentaires versés par la mairie d'Orléans).

Le résultat net s'établit à -1 k€ et les fonds propres sont stables à 27 k€.

Exercice clos : 31/08/N	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	342K€	420K€	408K€	420K€	431K€	12K€	3%
Prestations de services et ventes	247K€	275K€	249K€	256K€	251K€	-5K€	-2%
Subventions d'exploitation	66K€	102K€	78K€	108K€	157K€	48K€	45%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	341K€	420K€	418K€	419K€	436K€	17K€	4%
Achats et charges externes	37K€	67K€	45K€	61K€	69K€	28K€	46%
Charges de personnel	287K€	318K€	359K€	340K€	320K€	-19K€	-6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1K€	1K€	-9K€	1K€	-5K€	-6K€	-501%
RESULTAT NET	1K€	6K€	-5K€	5K€	-1K€	-7K€	-120%
Capitaux propres	18K€	24K€	18K€	22K€	27K€	4K€	18%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	32K€	26K€	44K€	58K€	65K€	7K€	12%
Dépense Mairie	9%	6%	11%	14%	15%		

En 2018, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 8 k€.

• **FONDATION MEMORIAL DE LA SHOAH - CERCIL**

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Le Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement dans le Loiret (CERCIL) a été créé en 1991. Il se partage entre recherche historique, travail de mémoire et devoir d'éducation. En 2011, un Musée-Mémorial des enfants du Vel d'Hiv vient s'ajouter à la structure. Le Mémorial de la Shoah est créé dès 1943 dans la clandestinité pour matérialiser la persécution des juifs. Un Mémorial est construit en 1956. Cette structure est une fondation privée reconnue d'utilité publique.

Le 4 décembre 2017, le CERCIL a tenu une assemblée générale extraordinaire qui a voté à l'unanimité sa dissolution afin d'intégrer le Mémorial de la Shoah à compter du 1^{er} janvier 2018. A travers ce rapprochement, les deux structures témoignent de la volonté commune d'assurer la pérennité de l'activité du CERCIL.

La Mairie d'Orléans a passé avec le CERCIL une convention de soutien pour la période 2016 – 2018.

Les comptes 2018 de la fondation présentent un résultat d'exploitation bénéficiaire de 138 k€ en nette amélioration par rapport à 2017. Les fonds associatifs intègrent l'apport sans contrepartie de 139 k€ représentant le solde des actifs et passifs (situation nette fonds propres) liés à la fusion du CERCIL au 31 décembre 2017.

Le résultat net s'établit à -147 k€ et les fonds propres à 36 312 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2017	2018	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	16 650K€	17 671K€	1 021K€	6%
Prestations de services et ventes	1 362K€	1 456K€	74K€	5%
Subventions d'exploitation	2 376K€	2 610K€	233K€	10%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	16 690K€	17 533K€	843K€	5%
Achats et charges externes	9 828K€	9 890K€	61K€	1%
Charges de personnel	5 326K€	5 717K€	392K€	7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-41K€	138K€	178K€	-437%
RESULTAT NET	-142K€	-147K€	-5K€	4%
Capitaux propres	30 707K€	36 312K€	5 605K€	18%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	0K€	50K€	50K€	
Dépendance Mairie	0%	0%		

Pour mémoire, en 2017, la subvention de la Mairie de 50 k€ a été versée au CERCIL.

• ASSOCIATION THEATRE CHARDON

Résultat net et fonds propres positifs

Créée en 2011, l'association Théâtre Chardon a pour objet la création, la formation, l'enseignement dans le cadre de la promotion et de la production de spectacles vivants. La compagnie est en résidence au Théâtre Gérard Philippe et est conventionnée par la Mairie d'Orléans et la Région Centre Val de Loire avec le soutien du Département du Loir-et-Cher et de la DRAC Centre.

En 2018, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation déficitaire de -1 k€ en diminution par rapport à 2017 (+12 k€). L'amélioration des produits d'exploitation (+17 k€) est due à une évolution des subventions versées (+32 k€). Les charges d'exploitation (+30 k€) ont progressé de manière plus conséquente que les recettes d'exploitation.

Le résultat net s'établit à +2 k€ et les fonds propres sont stables à 49 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	38K€	108K€	114K€	109K€	126K€	17K€	16%
Prestations de services et ventes	23K€	40K€	36K€	32K€	28K€	-4K€	-12%
Subventions d'exploitation	15K€	57K€	78K€	61K€	93K€	32K€	53%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	28K€	85K€	114K€	97K€	127K€	30K€	31%
Achats et charges externes	5K€	26K€	45K€	34K€	38K€	4K€	11%
Charges de personnel	22K€	56K€	64K€	60K€	67K€	7K€	12%
RESULTAT D'EXPLOITATION	10K€	23K€	0K€	12K€	-1K€	-13K€	-107%
RESULTAT NET	0K€	24K€	0K€	3K€	2K€	-1K€	-34%
Capitaux propres	21K€	45K€	45K€	48K€	49K€	2K€	4%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	8K€	15K€	43K€	51K€	49K€	-3K€	-5%
Dépense Mairie	21%	14%	38%	47%	38%		

• ASSOCIATION MUSIQUE MUNICIPALE ORLEANS

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

L'association Musique Municipale d'Orléans (MMO) est composée de musiciens amateurs et constituée d'une harmonie et d'une batterie-fanfare. Elle a pour objet d'assurer la partie musicale des fêtes et cérémonies de la Mairie d'Orléans, de donner ou participer à des concerts publics et manifestations diverses à Orléans ou dans tout autre ville, de promouvoir le développement de l'art musical.

Au cours de l'année 2018, la MMO a réalisé 29 prestations et a participé à la comédie musicale My Fair Lady en partenariat avec la Fabrique Opéra Val de Loire.

En 2018, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation de -9 k€. La diminution des recettes d'exploitation (-7 k€) n'a pas été accompagnée par une baisse des charges d'exploitation (+8 k€).

Le résultat net s'établit à 4 k€ et les fonds propres sont stables à 48 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF NIN-1 €	EvoF ^o NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	59K€	83K€	93K€	73K€	77K€	70K€	-7K€	-9%
Prestations de services et ventes	2K€	4K€	5K€	2K€	4K€	2K€	-2K€	-50%
Subventions d'exploitation	56K€	56K€	64K€	53K€	53K€	53K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	70K€	86K€	97K€	84K€	70K€	78K€	8K€	11%
Achats et charges externes	44K€	53K€	56K€	33K€	40K€	53K€	13K€	32%
Charges de personnel	20K€	20K€	17K€	17K€	18K€	18K€	-1K€	-3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-12K€	-3K€	-5K€	-11K€	6K€	-9K€	-15K€	-235%
RESULTAT NET	-1K€	-1K€	3K€	2K€	3K€	4K€	1K€	21%
Capitaux propres	44K€	43K€	44K€	47K€	44K€	48K€	3K€	7%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	56K€	56K€	64K€	53K€	53K€	53K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	96%	67%	69%	72%	69%	76%		

• ASSOCIATION LA TORTUE MAGIQUE

Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs

L'association La Tortue Magique a pour vocation de créer et diffuser des spectacles de marionnettes et de petites formes cinématographiques. Elle assure une programmation de spectacles dans le cadre du théâtre du Parc Pasteur et accueille des résidences de compagnies pour des projets de création.

Le 31 décembre 2017, La Tortue magique a quitté le théâtre du Parc Pasteur, où elle était installée depuis 1988. Elle continue l'activité et les projets dans un espace de travail au 108.

En 2018, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation négatif de -20 k€, en lien avec la diminution des recettes d'exploitation (-83 k€) due à l'arrêt de l'activité au Parc Pasteur.

Le résultat net s'établit à -19 k€ qui impactent les fonds propres s'élevant à 99 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	235K€	169K€	153K€	175K€	132K€	49K€	-83K€	-63%
Prestations de services et ventes	77K€	18K€	17K€	31K€	22K€	4K€	-17K€	-80%
Subventions d'exploitation	144K€	149K€	132K€	141K€	109K€	41K€	-68K€	-63%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	208K€	159K€	154K€	163K€	132K€	69K€	-63K€	-48%
Achats et charges externes	88K€	57K€	63K€	65K€	61K€	44K€	-17K€	-27%
Charges de personnel	111K€	87K€	85K€	92K€	64K€	24K€	-39K€	-62%
RESULTAT D'EXPLOITATION	26K€	13K€	-1K€	12K€	0K€	-20K€	-20K€	10025%
RESULTAT NET	23K€	13K€	-1K€	12K€	0K€	-19K€	-19K€	5420%
Capitaux propres	101K€	112K€	110K€	120K€	118K€	99K€	-19K€	-16%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	50K€	50K€	45K€	40K€	35K€	5K€	-30K€	-86%
Dépendance Mairie	21%	30%	29%	23%	27%	10%		

● LE SECTEUR SPORTIF

En 2018, les partenaires du secteur sportif reçoivent 18% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie.
Le périmètre d'analyse des risques du secteur sportif étudie 12 entités, qui représentent 72% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

€	Nombre entités	Montant subventions 2018	Montant subventions 2017	Evol %
Total	152	3,92	3,38	15,97%
Périmètre	12	2,83	2,78	1,67%
% analysé	8%	72%	82%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION VERSEE ORLEANS 2018	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ORLEANS LOIRET BASKET	SEMSL	1 012 K€	3 730 K€	27%	Résultat net négatif et fonds propres positifs	☹️	NEANT
ORLEANS LOIRET FOOTBALL	SASP	420 K€	7 462 K€	6%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☹️	NEANT
USO JUDO	Association	340 K€	954 K€	36%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
SMO GYM	Association	234 K€	646 K€	36%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION	Association	230 K€	372 K€	62%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
RCO	Association	171 K€	493 K€	35%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
ASPTT	Association	134 K€	705 K€	19%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
CERCLE D'ESCRIME	Association	101 K€	550 K€	18%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
ECO C/JF ATHLETISME	Association	85 K€	321 K€	26%	Résultat net et fonds propres positifs	😊	NEANT
USO FOOT	Association	40 K€	764 K€	5%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	NEANT
UNION SPORTIVE ORLEANS HANDBALL	Association	36 K€	151 K€	24%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
UNION DE PETANQUE ARGONNAISE	Association	29 K€	202 K€	14%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	SURVEILLANCE
		2 830 K€					

• **ORLEANS LOIRET BASKET**

Résultat net négatif et fonds propres positifs

Dans le cadre de sa politique sportive, la Mairie d'Orléans est engagée pour le développement du basket-ball de haut niveau depuis 1997. Une Société d'Economie Mixte a ainsi été créée au début de la saison sportive 1997/98, associant initialement les Maires de Saint-Jean-de-Braye, Fleury-les-Aubrais et Orléans, ainsi que de leurs trois clubs respectifs. En 2011, les Mairies de Saint-Jean-de-Braye et de Fleury-les-Aubrais ont dénoncé le partenariat initial, entraînant progressivement la disparition de leurs participations financières.

Orléans Loiret Basket termine la saison 2017-2018 en 3^e position du championnat de Pro B. La saison 2018/2019 se termine par une remontée en Jeep Élite qui permet de capter de nouveaux financements de partenaires.

En 2019, la compétence sport professionnel est transférée à Orléans Métropole.

Pour l'exercice 2017-2018, les comptes de l'OLB affichent un excédent d'exploitation de 103 k€, en continuité par rapport à 2017 (100 k€). La baisse des produits d'exploitation (-473 k€) n'impactent pas le résultat, les charges d'exploitation ayant suivi la même baisse (-477 k€). Les recettes de matchs se maintiennent à 489 k€ contre 491 k€ en 2017. Les recettes de sponsoring affichent une inflexion de -286 k€ par rapport à 2017.

Après prise en compte du résultat financier et exceptionnel, le résultat net de clôture est négatif de -101 k€. L'indemnité versée à l'ancien entraîneur est de 203 k€.

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres sont impactés et s'établissent à 248 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 700K€	4 561K€	4 205K€	4 009K€	4 203K€	3 730K€	-473K€	-11%
Prestations de services et ventes	3 099K€	2 890K€	2 709K€	2 533K€	2 463K€	2 159K€	-305K€	-12%
Subventions d'exploitation	1 316K€	1 316K€	1 296K€	1 296K€	1 462K€	1 262K€	-200K€	-14%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 658K€	4 463K€	4 195K€	3 930K€	4 103K€	3 627K€	-477K€	-12%
Achats et charges externes	1 820K€	1 530K€	1 444K€	1 341K€	1 400K€	1 434K€	35K€	2%
Charges de personnel	2 554K€	2 661K€	2 535K€	2 388K€	2 519K€	2 044K€	-475K€	-19%
RESULTAT D'EXPLOITATION	42K€	98K€	11K€	79K€	100K€	103K€	3K€	3%
RESULTAT NET	18K€	10K€	13K€	20K€	5K€	-101K€	-106K€	-2048%
Capitaux propres	301K€	311K€	324K€	344K€	349K€	248K€	-101K€	-29%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	1 012K€	1 012K€	1 012K€	1 112K€	1 112K€	1 012K€	-100K€	-9%
Dépendance Mairie	22%	22%	24%	28%	26%	27%		

• **SASP UNION SPORTIVE ORLEANS LOIRET FOOTBALL**

Résultat d'exploitation et fonds propre positifs

La Mairie d'Orléans soutient la SASP US Orléans Loiret Football (secteur professionnel) et l'association US Orléans Loiret Football (secteur amateur) qui participent à la gestion et à l'animation des activités physiques et sportives relatives à la pratique du football. Ces activités contribuent fortement à l'animation de la vie de la cité, à son attractivité et à son rayonnement et présentent un intérêt public local certain.

Pour la saison 2017-2018, l'US Orléans finit 12^e au classement et se maintient en ligue 2. Lors des 8^e de finale de la Coupe de la Ligue, le tirage au sort a permis à l'US Orléans Loiret Football d'accueillir sur sa pelouse le club du Paris Saint Germain.

En 2019, la compétence sport professionnel est transférée à Orléans Métropole.

Pour l'exercice 2017-2018, les comptes de la SASP US Orléans Loiret Football affichent un résultat d'exploitation en nette amélioration avec un excédent dégagé à hauteur de 844 k€. Ce résultat est lié à la progression des recettes d'exploitation, complétée par une diminution des dépenses d'exploitation.

Le résultat net s'établit à +639 k€.

Les capitaux propres sont reconstitués et s'élèvent à +365 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 669K€	2 460K€	6 168K€	3 293K€	6 888K€	7 462K€	574K€	8%
Prestations de services et ventes	1 495K€	1 494K€	1 117K€	969K€	751K€	1 106K€	354K€	47%
Subventions d'exploitation	571K€	622K€	868K€	754K€	828K€	808K€	-20K€	-2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 679K€	2 376K€	6 133K€	4 012K€	6 834K€	6 618K€	-216K€	-3%
Achats et charges externes	590K€	544K€	1 703K€	987K€	2 059K€	1 939K€	-118K€	-6%
Charges de personnel	2 022K€	1 800K€	4 200K€	2 407K€	4 581K€	4 310K€	-271K€	-6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10K€	84K€	35K€	-719K€	54K€	844K€	790K€	1467%
RESULTAT NET	-1K€	88K€	3K€	-629K€	-52K€	639K€	692K€	-1327%
Capitaux propres	165K€	253K€	256K€	-372K€	-274K€	365K€	639K€	-233%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	290K€	385K€	420K€	420K€	420K€	420K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	11%	16%	7%	13%	6%	6%	0K€	0%

• ASSOCIATION USO JUDO

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Créée en 1978, l'Union Sportive Orléans Loiret Judo Jujitsu présente un palmarès d'exception, obtenu lors de grandes compétitions internationales, tout en développant des activités de formation à destination de tous les publics. L'objectif du club est d'offrir une formation de qualité à ses 600 adhérents.

Les comptes 2018 présentent un résultat d'exploitation déficitaire de -30 k€, en diminution par rapport à 2017. L'accroissement des recettes d'exploitation (+14 k€) n'a pas permis d'absorber l'augmentation des charges d'exploitation (+29 k€).

Après prise en compte du résultat financier et exceptionnel, le résultat net 2017 s'établit à -30 k€.

Les fonds propres de l'association reculent pour la 2^e année consécutive et s'élèvent à 88 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol ^e N/N-1 €	Evol ^e N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	919 K€	913 K€	982 K€	905 K€	940 K€	954 K€	14 K€	2%
Prestations de services et ventes	214 K€	153 K€	212 K€	164 K€	156 K€	178 K€	19 K€	12%
Subventions d'exploitation	694 K€	719 K€	756 K€	714 K€	728 K€	758 K€	32 K€	4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	952 K€	910 K€	965 K€	859 K€	955 K€	984 K€	29 K€	3%
Achats et charges externes	552 K€	509 K€	569 K€	522 K€	559 K€	546 K€	-13 K€	-2%
Charges de personnel	385 K€	370 K€	361 K€	311 K€	370 K€	401 K€	31 K€	8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-34 K€	3 K€	16 K€	46 K€	-15 K€	-30 K€	-15 K€	96%
RESULTAT NET	-6 K€	2 K€	11 K€	34 K€	-19 K€	-30 K€	-11 K€	56%
Capitaux propres	75 K€	78 K€	88 K€	129 K€	123 K€	88 K€	-35 K€	-28%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	329 K€	331 K€	320 K€	326 K€	312 K€	340 K€	28 K€	9%
Dépendance Mairie	36%	36%	33%	36%	33%	36%		

• ASSOCIATION SMO GYM

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

La notoriété de la SMO GYM s'étend au-delà du plan local, avec une présence régulière de ses gymnastes dans les épreuves de niveau national ou international. L'association a pour objectif de détecter et former de jeunes talents, en vue des grandes compétitions internationales, et de maintenir ses résultats dans les compétitions nationales par équipe ou individuelles, dans toutes les catégories d'âge.

Les comptes 2017-2018 font apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de -11 k€. La progression des charges d'exploitation (+119 k€) est plus importante que celle des produits d'exploitation (+112 k€).

Le résultat net s'établit à l'équilibre et les capitaux propres s'élevaient à 136 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	568K€	540K€	528K€	524K€	534K€	648K€	112K€	21%
Prestations de services et ventes	113K€	82K€	90K€	103K€	108K€	220K€	112K€	104%
Subventions d'exploitation	433K€	418K€	395K€	384K€	383K€	381K€	-3K€	-1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	604K€	530K€	507K€	552K€	537K€	658K€	119K€	22%
Achats et charges externes	339K€	264K€	236K€	299K€	256K€	343K€	86K€	34%
Charges de pers onnel	256K€	257K€	268K€	255K€	271K€	298K€	27K€	10%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-35K€	10K€	21K€	-27K€	-3K€	-11K€	-8K€	250%
RESULTAT NET	-32K€	1K€	22K€	-22K€	2K€	1K€	-1K€	-61%
Capitaux propres	79K€	79K€	102K€	91K€	97K€	136K€	40K€	41%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	263K€	263K€	222K€	225K€	225K€	234K€	9K€	4%
Dépendance Mairie	46%	49%	42%	43%	42%	36%		

• ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association Orléans Basket est née en avril 1989 de la fusion de 2 clubs orléanais l'USO Basket et du CLTO Basket. En 1997, elle est partie prenante dans la création de l'Entente Orléanaise 45 / Orléans Loiret Basket et en 2015, l'association devient le support du club professionnel. Orléans Basket devient Orléans Loiret Basket Association avec un nouveau logo.

Orléans Loiret Basket Association gère désormais les équipes U15 France, U18 France et NM3 ou Espoirs d'une part et les équipes des minimales, des cadets France et du centre de formation, d'autre part, impliquant une augmentation du nombre d'encadrants. La Mairie a attribué une subvention complémentaire pour soutenir le club.

En 2018, le résultat d'exploitation de l'association progresse et s'établit à +22 k€. La hausse des produits d'exploitation est liée à l'évolution des subventions. Les charges d'exploitation augmentent du fait de la gestion des équipes de U18 et des NM3, cumulée aux frais de déplacement plus importants liés aux bons résultats des équipes Cadets France et National 3 (ensemble du territoire national au lieu de celui de la Région Centre – Val de Loire).

Le résultat net est bénéficiaire à hauteur de 33 k€ et les capitaux propres, en augmentation, s'établissent à 116 k€.

Exercice clos : 31/05/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	289K€	318K€	282K€	222K€	226K€	372K€	146K€	64%
Prestations de services et ventes	110K€	134K€	136K€	130K€	133K€	136K€	3K€	2%
Subventions d'exploitation	102K€	99K€	78K€	92K€	92K€	236K€	144K€	156%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	283K€	314K€	275K€	218K€	214K€	350K€	136K€	64%
Achats et charges externes	114K€	138K€	141K€	146K€	133K€	244K€	111K€	83%
Charges de personnel	91K€	89K€	65K€	70K€	73K€	97K€	24K€	33%
RESULTAT D'EXPLOITATION	6K€	4K€	7K€	4K€	12K€	22K€	10K€	79%
RESULTAT NET	7K€	7K€	8K€	5K€	16K€	33K€	18K€	121%
Capitaux propres	40K€	47K€	55K€	59K€	87K€	116K€	30K€	34%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	66K€	66K€	70K€	81K€	81K€	230K€	149K€	184%
Dépendance Mairie	30%	27%	25%	36%	36%	62%		

En 2018, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 10 k€ pour l'acquisition d'un minibus.

• ASSOCIATION RUGBY CLUB ORLEANAIS (RCO)

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

L'association Rugby Club Orléanais est créée en 1966.

La saison 2017-2018 est marquée par la baisse des effectifs surtout au niveau de l'école de rugby (de 141 à 107 joueurs), le départ et l'arrêt de joueurs clés, le changement du staff sénior. L'association accuse également une baisse significative du partenariat.

Pour les résultats, l'équipe première termine 4^o (éliminée en 16^o de finale) et l'équipe espoirs 3^o (éliminée en 8^o de finale).

Au 30 juin 2018, les comptes de l'association affichent un déficit d'exploitation de -39 k€ contre 68 k€ au 30 juin 2017. La baisse des produits d'exploitation est due aux diminutions des recettes de sponsoring (-56 k€) et de la buvette (-41 k€).

Après comptabilisation des résultats financier et exceptionnel, le résultat net de l'exercice s'établit à -50 k€. Les capitaux propres reculent à 38 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	627K€	658K€	623K€	661K€	631K€	493K€	-137K€	-22%
Prestations de services et ventes	239K€	293K€	310K€	361K€	317K€	216K€	-100K€	-32%
Subventions d'exploitation	322K€	226K€	231K€	207K€	202K€	204K€	2K€	1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	505K€	498K€	550K€	597K€	563K€	533K€	-30K€	-5%
Achats et charges externes	303K€	289K€	388K€	431K€	407K€	367K€	-40K€	-10%
Charges de personnel	160K€	125K€	148K€	145K€	130K€	134K€	4K€	3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	122K€	160K€	73K€	64K€	68K€	-39K€	-107K€	-158%
RESULTAT NET	95K€	176K€	46K€	-48K€	53K€	-50K€	-103K€	-195%
Capitaux propres	-152K€	24K€	71K€	31K€	82K€	38K€	-44K€	-54%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	163K€	207K€	170K€	170K€	170K€	171K€	1K€	1%
Dépendance Mairie	26%	31%	27%	26%	27%	35%		

- **ASPTT**

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Créée en 1941, l'ASPTT Orléans reste le club omnisports le plus important de l'agglomération en nombre d'adhérents. Ses activités se déploient principalement au sud d'Orléans, dans de nombreuses installations sportives. L'ASPTT Orléans a pour objectif de promouvoir la pratique de l'éducation physique et sportive, et de proposer des loisirs à caractère sportif et social pour que chacun puisse pratiquer son activité préférée dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Les comptes 2018 font apparaître un déficit d'exploitation de -87 k€ en recul par rapport à 2017 (-65 k€) en lien avec une diminution importante des recettes d'exploitation (-38 k€) compensée partiellement par celle des charges d'exploitation (-15 k€).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels (+56 k€), le résultat net s'établit à -31 k€.

Les capitaux propres sont impactés et s'élèvent à 370 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	820K€	879K€	780K€	786K€	743K€	705K€	-38K€	-5%
Prestations de services et ventes	66K€	74K€	56K€	69K€	60K€	55K€	-2K€	-3%
Subventions d'exploitation	281K€	273K€	252K€	240K€	211K€	220K€	9K€	4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	853K€	926K€	877K€	834K€	808K€	792K€	-15K€	-2%
Achats et charges externes	179K€	197K€	205K€	212K€	174K€	166K€	12K€	7%
Charges de personnel	287K€	272K€	272K€	258K€	267K€	249K€	-17K€	-6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-34K€	-47K€	-97K€	-48K€	-65K€	-87K€	-22K€	34%
RESULTAT NET	-15K€	15K€	-32K€	3K€	-18K€	-31K€	-13K€	71%
Capitaux propres	419K€	421K€	397K€	407K€	385K€	370K€	-15K€	-4%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	142K€	143K€	134K€	134K€	135K€	134K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	17%	16%	17%	17%	18%	19%		

• ASSOCIATION CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Créé en 1943, le Cercle d'Escrime Orléanais est placé au niveau national par le nombre de ses licenciés (329). La notoriété reconnue du CEO lui permet d'organiser régulièrement des compétitions de niveau national ou international, telles que les Championnats de France, la Coupe du Monde et la Coupe d'Europe des clubs champions de sabre.

La saison 2017/2018 a permis de décrocher quelques titres et non pas des moindres, des championnats régionaux et de France, à la Coupe d'Europe et au championnat du Monde Senior par équipe.

Les comptes 2018 présentent un résultat d'exploitation déficitaire à -40 k€ en net recul par rapport à 2017 (+2 k€). Les produits d'exploitation ont baissé de 22 k€ et les charges ont augmenté de 20 k€, notamment sur le poste des charges de personnel.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à -33 k€ et les capitaux propres s'élevaient à 62 k€.

Exercice clos : 31/08/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	515K€	484K€	466K€	573K€	573K€	550K€	-22K€	-4%
Prestations de services et ventes	189K€	183K€	154K€	182K€	172K€	204K€	32K€	19%
Subventions d'exploitation	240K€	232K€	238K€	320K€	317K€	283K€	-34K€	-11%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	515K€	518K€	498K€	568K€	571K€	590K€	20K€	3%
Achats et charges externes	350K€	355K€	296K€	350K€	344K€	342K€	-2K€	-1%
Charges de personnel	147K€	155K€	197K€	206K€	217K€	239K€	22K€	10%
RESULTAT D'EXPLOITATION	0K€	-34K€	-32K€	5K€	2K€	-40K€	-42K€	-1992%
RESULTAT NET	4K€	-31K€	-29K€	10K€	10K€	-33K€	-43K€	-424%
Capitaux propres	143K€	105K€	73K€	87K€	102K€	62K€	-40K€	-39%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	82K€	87K€	80K€	121K€	111K€	101K€	-10K€	-9%
Dépendance Mairie	16%	18%	17%	21%	19%	16%		

En 2018, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 10 k€.

• **EC ORLEANS C-JF ATHLETISME**

Résultat net et fonds propres positifs

Né en 1960, l'Étudiant Club d'Orléans, rejoint par la section athlétisme du Cercle Jules Ferry de Fleury en 1993, forme un des clubs omnisports les plus importants du Loiret, disposant de 3 sites d'entraînement (stade omnisports de La Source, stade de la Vallée et stade Michel Bernard à Fleury).

Les comptes de l'année 2018 présentent un résultat exploitation déficitaire de -9 k€ contre -4 k€ en 2017. Les recettes d'exploitation remontent à leur niveau de 2016. Les charges d'exploitation progressent de manière plus importante avec une seconde évolution des charges de personnel, les achats et charges externes ayant marqué une inflexion en 2017.

Après comptabilisation des résultats financier et exceptionnel, le résultat net s'élève à 7 k€.

Fin 2018, les capitaux propres sont stables à 116 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evof° NN-1 €	Evof° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	245K€	273K€	262K€	319K€	287K€	321K€	34K€	12%
Prestations de services et ventes	27K€	19K€	23K€	34K€	23K€	27K€	5K€	21%
Subventions d'exploitation	118K€	149K€	138K€	183K€	165K€	159K€	-8K€	-4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	277K€	264K€	268K€	293K€	291K€	330K€	39K€	13%
Achats et charges externes	129K€	115K€	119K€	130K€	119K€	139K€	21K€	18%
Charges de personnel	102K€	110K€	105K€	99K€	111K€	126K€	15K€	14%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-33K€	9K€	-6K€	26K€	-4K€	-9K€	-5K€	142%
RESULTAT NET	-28K€	34K€	1K€	35K€	15K€	7K€	-7K€	-51%
Capitaux propres	16K€	48K€	51K€	84K€	116K€	116K€	0K€	0%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	72K€	77K€	67K€	89K€	72K€	85K€	13K€	18%
Dépendance Mairie	29%	26%	26%	26%	25%	26%		

En 2018, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 9 k€.

• **ASSOCIATION US ORLEANS LOIRET FOOTBALL**

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

A compter de juillet 2011, l'US Orléans Loiret Football repose sur deux structures juridiquement distinctes : la SASP Orléans Loiret Football (sport professionnel) et l'association USO Football (sport amateur).

Les comptes clos au 30 juin 2018 présentent un résultat déficitaire d'exploitation de -111 k€, en net recul. La progression du mécénat constatée en 2017 n'est pas reproduite sur 2018. Les charges d'exploitation ont diminué mais dans une moindre mesure (-22 k€).

Après comptabilisation du résultat exceptionnel, le résultat net s'établit à -53 k€.

Les capitaux propres reculent et s'élevaient à 310 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	923 K€	648 K€	926 K€	838 K€	1 292 K€	764 K€	-528 K€	-41%
Prestations de services et ventes	14 K€	1 K€	65 K€	0 K€	0 K€	44 K€	44 K€	
Subventions d'exploitation	48 K€	64 K€	65 K€	61 K€	128 K€	134 K€	6 K€	5%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	806 K€	754 K€	983 K€	787 K€	897 K€	875 K€	-22 K€	-2%
Achats et charges externes	567 K€	591 K€	803 K€	571 K€	638 K€	605 K€	-33 K€	-5%
Charges de personnel	155 K€	133 K€	168 K€	202 K€	243 K€	242 K€	-1 K€	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	117 K€	-107 K€	-57 K€	51 K€	395 K€	-111 K€	-506 K€	-128%
RESULTAT NET	3 K€	-115 K€	-73 K€	50 K€	121 K€	-53 K€	-174 K€	-144%
Capitaux propres	378 K€	263 K€	191 K€	240 K€	361 K€	310 K€	-51 K€	-14%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	43 K€	42 K€	37 K€	39 K€	69 K€	40 K€	-30 K€	-43%
Dépendance Mairie	5%	6%	4%	5%	5%	5%		

En 2018, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 250 k€ pour la construction des locaux du centre de formation et l'achat d'équipements.

• ASSOCIATION UNION SPORTIVE ORLEANS HANDBALL

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

L'USO Handball est rattachée au Comité du Loiret et à la Ligue du Centre. Elle dispose de 2 équipes en National, 6 équipes en Régional et 3 en Départemental, 2 écoles de handball, 2 écoles de baby-hand et 1 équipe loisirs.

Pour la saison 2017-2018, l'effectif est de 300 licenciés

Les comptes 2018 présentent un résultat d'exploitation de -5 k€ en diminution par rapport à 2017 (+10 k€). La baisse des recettes d'exploitation et l'augmentation des charges d'exploitation dérogent ce résultat.

Le résultat net s'établit à -5 k€.

Les capitaux propres sont faibles et s'élèvent à 11 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	155K€	162K€	160K€	151K€	-9K€	-6%
Prestations de services et ventes	48K€	43K€	47K€	44K€	-3K€	-6%
Subventions d'exploitation	62K€	62K€	64K€	53K€	-11K€	-17%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	159K€	148K€	150K€	156K€	5K€	4%
Achats et charges externes	68K€	55K€	66K€	63K€	-3K€	-4%
Charges de personnel	66K€	72K€	65K€	72K€	7K€	11%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5K€	17K€	10K€	-5K€	-15K€	-149%
RESULTAT NET	-11K€	9K€	7K€	-5K€	-12K€	-172%
Capitaux propres	1K€	9K€	16K€	11K€	-5K€	-30%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	35K€	37K€	37K€	38K€	-1K€	-3%
Dépendance Mairie	22%	23%	23%	24%		

• ASSOCIATION UNION DE PETANQUE ARGONNAISE

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association est créée depuis 1995 et participe de manière active à la vie du quartier. Les activités principales sont la pratique de la pétanque, la compétition et l'école de pétanque pour les jeunes. L'UPA organise des activités socio-éducatives dans le cadre de la pétanque à l'école, la pratique avec des adultes déficients intellectuels ou avec des jeunes des Iteps (Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques), l'organisation d'animations sportives et culturelles durant les vacances scolaires.

L'UPA compte 378 licenciés pour la saison 2018.

Les comptes 2018 présentent un résultat d'exploitation de +3 k€ en amélioration par rapport à 2017 (-6 k€). Les recettes d'exploitation affichent une diminution de -26 k€, due notamment à un recul des subventions d'exploitation de -31 k€. Les charges d'exploitation suivent l'augmentation des recettes de manière plus importante avec -35 k€.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, le résultat net s'établit à 2 k€.

Les capitaux propres sont faibles et s'élèvent à 12 k€.

Exercice clos : 31/10/N	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF° N/N-1 €	EvoF° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	194K€	189K€	175K€	227K€	202K€	-26K€	-11%
Prestations de services et ventes	46K€	47K€	32K€	47K€	50K€	3K€	7%
Subventions d'exploitation	122K€	118K€	118K€	152K€	121K€	-31K€	-20%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	191K€	188K€	184K€	234K€	199K€	-35K€	-15%
Achats et charges externes	85K€	73K€	68K€	81K€	68K€	-13K€	-16%
Charges de personnel	61K€	66K€	77K€	104K€	81K€	-22K€	-21%
RESULTAT D'EXPLOITATION	3K€	1K€	-9K€	-6K€	3K€	9K€	-141%
RESULTAT NET	6K€	1K€	1K€	-2K€	2K€	4K€	-176%
Capitaux propres	11K€	12K€	13K€	10K€	12K€	2K€	19%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	40K€	38K€	38K€	39K€	29K€	-10K€	-26%
Dépendance Mairie	20%	20%	21%	17%	14%		

● **LE SECTEUR JEUNESSE**

En 2018, les partenaires du secteur jeunesse reçoivent 14% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie d'Orléans.
Le périmètre d'analyse des risques du secteur jeunesse comprend 6 entités, qui représentent 98% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2018	Montant subventions 2017	Evol %
Total	13	3,16	3,13	0,96%
Périmètre	6	3,08	3,02	2,03%
% analysé	46%	98%	97%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2018	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLEANS (ASELOO)	Association	2 593 KE	5 411 KE	48%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)	Association	223 KE	724 KE	31%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)	Association	105 KE	249 KE	42%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)	Association	94 KE	139 KE	67%	Résultat d'exploitation et fonds propres négatifs	😞	SURVEILLANCE
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)	Association	38 KE	231 KE	17%	Résultat net à l'équilibre et fonds propres positifs	😊	SURVEILLANCE
AIDE A L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)	Association	29 KE	60 KE	49%	Résultat d'exploitation positif et fonds propres négatifs	😊	SURVEILLANCE
		3 083 KE					

• ASSOCIATION ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLEANS (ASELQO)

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Créée en 1991, l'association ASELQO gère 13 structures consacrées à l'animation intergénérationnelle et propose des loisirs à la carte (plus de 70 propositions) et des espaces d'échanges et de rencontres dans les différents quartiers de la Mairie.

En 2018, les comptes affichent un résultat d'exploitation bénéficiaire de +98 k€ en nette amélioration par rapport à 2017 (-30 k€). La hausse des produits d'exploitation (+217 k€) est plus importante que la hausse des charges d'exploitation et permet de dégager ce résultat positif.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel et notamment des engagements à réaliser de 141 k€, le résultat net est à l'équilibre.

En fin d'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 106 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 029K€	5 060K€	4 781K€	5 008K€	5 194K€	5 411K€	217K€	4%
Prestations de services et ventes	1 948K€	1 969K€	1 902K€	2 041K€	2 023K€	2 258K€	233K€	12%
Subventions d'exploitation	2 844K€	2 841K€	2 687K€	2 757K€	2 888K€	3 044K€	156K€	5%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 069K€	5 093K€	4 798K€	5 036K€	5 224K€	5 313K€	89K€	2%
Achats et charges externes	1 199K€	1 149K€	1 068K€	1 068K€	1 192K€	1 335K€	143K€	12%
Charges de personnel	3 471K€	3 586K€	3 383K€	3 596K€	3 722K€	3 667K€	-55K€	-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-40K€	-33K€	-17K€	-28K€	-30K€	98K€	128K€	-427%
RESULTAT NET	4K€	1K€	0K€	1K€	1K€	1K€	0K€	-28%
Capitaux propres	151K€	140K€	129K€	118K€	108K€	106K€	-1K€	-1%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	2 705K€	2 705K€	2 570K€	2 570K€	2 588K€	2 593K€	5K€	0%
Dépendance Mairie	54%	53%	54%	51%	50%	48%		

En 2018, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie a versé 100 k€ de subvention d'équipement à l'Aselqo.

• ASSOCIATION ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association E.S.C.A.L.E. propose des actions d'animation dans un objectif de réussite sociale et citoyenne des jeunes, notamment dans le quartier de La Source. La Mairie d'Orléans soutient cette association depuis 1992 au travers de contrats d'objectifs successifs.

En 2018, le résultat d'exploitation de l'association est bénéficiaire de 18 k€ en amélioration par rapport à 2017 (à l'équilibre). Les produits d'exploitation affichent une légère baisse de 4 k€ et les charges d'exploitation reculent de manière plus importante (-22 k€), notamment par une baisse de 14 k€ sur les charges de personnel.

Le résultat net s'établit à +18 k€.

Les capitaux propres restent stables +117 k€ contre +108 k€ en 2017.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	612K€	667K€	626K€	714K€	728K€	724K€	-4K€	-1%
Prestations de services et ventes	202K€	187K€	197K€	219K€	249K€	268K€	17K€	7%
Subventions d'exploitation	373K€	452K€	402K€	472K€	444K€	445K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	630K€	687K€	686K€	700K€	728K€	706K€	-22K€	-3%
Achats et charges externes	199K€	200K€	211K€	210K€	203K€	220K€	16K€	9%
Charges de personnel	394K€	446K€	429K€	455K€	467K€	452K€	-14K€	-3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-18K€	-20K€	-61K€	14K€	0K€	18K€	19K€	-5166%
RESULTAT NET	-13K€	-11K€	-54K€	19K€	6K€	18K€	12K€	213%
Capitaux propres	150K€	153K€	91K€	107K€	108K€	117K€	9K€	8%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	174K€	181K€	169K€	185K€	168K€	223K€	55K€	33%
Dépendance Mairie	28%	27%	27%	26%	23%	31%		

• ASSOCIATION DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

La Mairie d'Orléans soutient l'association DEFI pour la mise en œuvre d'actions d'animation dédiées aux jeunes dans les quartiers de La Source, de l'Argonne et au 108 rue de Bourgogne. DEFI favorise l'accès à la culture pour tous à travers les pratiques artistiques et culturelles comme vecteur de socialisation.

Les comptes 2018 affichent un résultat d'exploitation bénéficiaire de 14 k€ en progression par rapport à 2017 (-44 k€). Les subventions d'exploitation sont revenues à la hauteur du montant versé en 2016. La maîtrise des charges d'exploitation contribue également à dégager un résultat d'exploitation positif.

Le résultat net s'établit à +14 k€.

A fin 2018, les capitaux propres se consolident et atteignent 42 k€ contre 28 k€ en 2017.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	237K€	223K€	243K€	273K€	181K€	249K€	69K€	38%
Prestations de services et ventes	48K€	42K€	45K€	69K€	36K€	58K€	22K€	63%
Subventions d'exploitation	187K€	179K€	198K€	198K€	143K€	190K€	47K€	33%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	251K€	241K€	253K€	252K€	225K€	235K€	10K€	5%
Achats et charges externes	33K€	27K€	38K€	44K€	31K€	39K€	8K€	18%
Charges de personnel	208K€	210K€	212K€	203K€	192K€	196K€	4K€	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-14K€	-18K€	-9K€	21K€	-44K€	14K€	58K€	-132%
RESULTAT NET	-12K€	-16K€	-7K€	5K€	-26K€	14K€	40K€	-155%
Capitaux propres	73K€	59K€	51K€	54K€	28K€	42K€	14K€	50%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	109K€	111K€	108K€	105K€	105K€	105K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	46%	50%	44%	39%	56%	42%		

• ASSOCIATION JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)

Résultat d'exploitation et fonds propres négatifs

L'association Jeunesse et Arts Martiaux contribue à la politique municipale de prévention de la délinquance, au travers de la promotion des arts martiaux et de la lutte contact.

Les comptes 2018 présentent un résultat d'exploitation déficitaire de -2 k€. Cette situation est quasiment identique à celle de 2017 et n'apporte pas d'amélioration.

Le résultat net de -3 k€ impacte les capitaux propres qui s'élèvent à -7 k€.

La situation financière de cette association reste relativement fragile.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	132K€	152K€	126K€	144K€	145K€	139K€	-6K€	-4%
Prestations de services et ventes	4K€	5K€	4K€	0K€	8K€	7K€	0K€	-5%
Subventions d'exploitation	115K€	129K€	122K€	136K€	134K€	131K€	-3K€	-2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	134K€	147K€	133K€	143K€	144K€	141K€	-3K€	-2%
Achats et charges externes	18K€	20K€	17K€	18K€	17K€	16K€	-2K€	-9%
Charges de personnel	114K€	124K€	112K€	124K€	124K€	122K€	-2K€	-2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2K€	5K€	-7K€	1K€	0K€	-2K€	-2K€	-1465%
RESULTAT NET	-2K€	5K€	-7K€	1K€	0K€	-3K€	-3K€	1508%
Capitaux propres	-4K€	2K€	-5K€	-4K€	-4K€	-7K€	-3K€	777%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	93K€	98K€	100K€	98K€	99K€	94K€	-5K€	-5%
Dépendance Mairie	70%	65%	79%	66%	66%	68%		

En 2018, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie a versé 1,8 k€ de subvention d'équipement à la JAM.

• ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)

Résultat net à l'équilibre et fonds propres positifs

L'association AJLA poursuit l'objectif de lutter contre les inégalités sociales et les discriminations en proposant des activités d'accueil de loisirs, l'organisation de fêtes de rues et de quartier et des animations sportives de proximité, ainsi que des actions d'aide à la personne (des cours de français aux adultes, un soutien à la réalisation des tâches administratives, la mise en réseau des familles).

En 2018, dans le cadre de la sensibilisation à la vie citoyenne, l'AJLA a effectué diverses visites, notamment au commissariat central, au tribunal correctionnel et aux urgences. Elle promeut l'échange entre les jeunes et les seniors (participation à un loto dans un EHPAD) et a organisé une sensibilisation à la question du harcèlement et aux dangers des réseaux sociaux avec l'intervention d'un policier.

Les comptes 2018 de l'association présentent un résultat d'exploitation de -1 k€. Une légère amélioration par rapport à 2017 (-3 k€) est apportée par la progression des subventions d'exploitation et la maîtrise des dépenses d'exploitation.

Le résultat net est à l'équilibre.

Pour 2018, les capitaux propres sont stables à 36 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	153K€	142K€	188K€	179K€	217K€	231K€	15K€	7%
Prestations de services et ventes	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0%
Subventions d'exploitation	145K€	137K€	178K€	170K€	211K€	229K€	19K€	9%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	148K€	161K€	143K€	221K€	220K€	232K€	13K€	6%
A.chats et charges externes	48K€	41K€	48K€	87K€	70K€	89K€	20K€	28%
Charges de personnel	99K€	116K€	90K€	128K€	148K€	134K€	-13K€	-9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	5K€	-19K€	44K€	-42K€	-3K€	-1K€	2K€	-63%
RESULTAT NET	-1K€	-19K€	0K€	14K€	-1K€	0K€	1K€	-85%
Capitaux propres	41K€	23K€	23K€	40K€	37K€	36K€	-2K€	-5%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	49K€	49K€	47K€	40K€	47K€	38K€	-9K€	-18%
Dépendance Mairie	32%	35%	25%	22%	22%	17%		

• ASSOCIATION AIDE A L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)

Résultat d'exploitation positifs et fonds propres négatifs

L'association AESCO contribue à l'épanouissement des 6-17 ans par le biais d'activités ludo-scientifiques et lutte contre les discriminations (aide à l'insertion des élèves et étudiants par l'accès au stage - accompagnement des femmes issues de l'immigration).

La structure a déménagé dans de nouveaux locaux place d'Alembert sur La Source avec l'appui de la Mairie. Pour l'AESCO, 2018 est une année quasiment blanche.

Les comptes 2018 de l'association présentent un résultat d'exploitation bénéficiaire de 11 k€, en amélioration par rapport à 2017 (-13 k€). La situation critique de la structure freine les organismes qui subventionnent. Depuis 2014, les subventions ont été divisées par 2. La baisse des charges de personnel est liée au licenciement des 2 salariés. La faible activité ne fait pas baisser certains postes de charge : frais de déplacement de 2,6 k€ (soit 600% d'augmentation), des frais de déménagement de 5 k€, téléphone de 4,5 k€, du matériel pour activités de 10 k€ (soit 500% d'augmentation) et des frais d'exposition africaine de 5 k€.

Le résultat net s'établit à 13 k€ et les capitaux propres restent négatifs à -28 k€.

La situation financière de cette association est tendue.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	173K€	113K€	102K€	118K€	80K€	60K€	-20K€	-25%
Prestations de services et ventes	53K€	6K€	1K€	0K€	5K€	1K€	-5K€	-85%
Subventions d'exploitation	120K€	107K€	100K€	98K€	67K€	58K€	-9K€	-13%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	174K€	122K€	99K€	122K€	93K€	48K€	-45K€	-48%
Achats et charges externes	41K€	44K€	29K€	36K€	29K€	25K€	-4K€	-14%
Charges de personnel	123K€	73K€	64K€	65K€	43K€	7K€	-36K€	-85%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1K€	-9K€	3K€	-4K€	-13K€	11K€	25K€	-183%
RESULTAT NET	-1K€	-10K€	7K€	-4K€	-11K€	13K€	24K€	-218%
Capitaux propres	-24K€	-33K€	-23K€	-24K€	-41K€	-28K€	13K€	-32%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	42K€	41K€	27K€	30K€	21K€	29K€	9K€	41%
Dépendance Mairie	24%	36%	27%	25%	26%	49%		

● LE SECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

En 2018, les partenaires du secteur « politique de la Ville et logement » reçoivent 0,7% des subventions de fonctionnement de la Mairie, l'essentiel des interventions de la Mairie concernant l'investissement, notamment au travers de la garantie apportée aux emprunts souscrits par les bailleurs sociaux. Le périmètre de consolidation des risques du secteur « politique de la ville et logement » étudie 14 entités.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2018	Montant subventions 2017	Evol %
Total	36	0,15	0,18	-14,73%
Périmètre % analysé	14	-	0,01	-100,00%
	47%	0%	7%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2018	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	PARTICULARITE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	OPH				Dette garantie 90,65 M€	Résultat net en baisse et vacance en légère baisse	😊	NEA NT
VALLOGIS	SA HLM				Dette garantie 27,9 M€	Pas de risque identifié	😊	NEA NT
SA HLM FRANCE LOIRE	SA HLM				Dette garantie 18 M€	Pas de risque identifié	😊	NEA NT
SA HLM IMMOBILIERE C'ENTRE LOIRE	SA HLM				Dette garantie 10,4 M€	Pas de risque identifié	😊	NEA NT
SA HLM HABITAT SOCIAL (anciennement NOUVEAU LOGIS)	SA HLM				Dette garantie 6,5 M€	Pas de risque identifié	😊	NEA NT
LOGEMOIRET	OPH				Dette garantie 3,2 M€	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😊	NEA NT
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	SA HLM				Dette garantie 2,9 M€	Pas de risque identifié	😊	NEA NT
ASSOCIATION SAINTE FAMILLE	Association				Dette garantie 2 M€	Résultat d'exploitation déficitaire et dette élevée	😞	SURVEILLANCE
LOGIS COEUR DE FRANCE	SA HLM				Dette garantie 1,9 M€	Pas de risque identifié	😊	NEA NT
ANTIN RESIDENCE	SA HLM				Dette garantie 1,1 M€	Pas de risque identifié	😊	NEA NT
FRANCE HABITATION	SA HLM				Dette garantie 0,7 M€	Pas de risque identifié	😊	NEA NT
FONDATION LA VIE AU GRAND AIR	Fondation				Dette garantie 0,7 M€	Pas de risque identifié	😊	NEA NT
APHL	Association				Dette garantie 0,4 M€	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😊	NEA NT
LES AMIS DE PIERRE	Association				Dette garantie 0,2 M€	Résultat d'exploitation négatif et dette financière élevée	😞	SURVEILLANCE
FONCIERE DHABITAT ET HUMANISME	SCA	00 M€			Dette garantie 0,1 M€	Pas de risque identifié	😊	NEA NT

Dans le cadre de la compétence facultative, Orléans Métropole exerce en lieu et place de ses communes membres le soutien aux organismes d'insertion par l'emploi. L'association Orléans Insertion Emploi en fait partie

• **LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS (OPH D'ORLEANS METROPOLE)**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les résidences de l'Orléanais sont rattachées à Orléans Métropole (loi ALUR du 24 mars 2014). L'OPH gère un parc de 9 770 logements, dont 9 402 logements conventionnés.

Au cours de l'exercice 2018, le patrimoine a évolué avec la mise en service de certaines opérations (62 logements, 4 jardins, 27 places de parking et 25 garages), de logements vendus (16), de logements démolis (120) et de levées d'option (3).

Au 31/12/2018, le taux de vacance s'élève à 4,31 %. Il s'agit d'un ratio sur lequel l'OPH est très vigilant et exerce une action en continu : ce taux a été divisé par deux par rapport à 2011. Fin 2018, 410 logements sont vacants, 11% de la vacance est imposée par des opérations de travaux importants de remise en état. La perte financière due à la vacance s'élève à 2 335 k€ en 2018 contre 2 431 k€ en 2017.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de vacance global	8,17%	7,68%	6,43%	6,50%	5,83%	5,37%	5,68%	4,31%
Manque à gagner induit en K€	2 854	2 606	2 406	2 366	2 413	2 418	2 431	2 335

A la clôture 2018, les comptes présentent un excédent net de 4 592 k€, en diminution par rapport à 2017 du fait du recul plus important des produits d'exploitation par rapport aux charges d'exploitation. Les fonds propres atteignent 101 M€ et les dettes financières s'élèvent à 235 M€ (dont 229 M€ de dettes bancaires et de participation à l'effort de construction). L'autofinancement net HLM est réduit à 1,5 M€ contre 5,3 M€ en 2017.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	48 370K€	49 037K€	48 713K€	51 444K€	57 127K€	53 562K€	-3 565K€	-6%
Prestations de services et ventes	45 548K€	46 300K€	47 876K€	49 164K€	53 294K€	51 497K€	-1 797K€	-3%
Subventions d'exploitation	1 010K€	849K€	121K€	157K€	1 228K€	3 28K€	-900K€	-73%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	43 522K€	41 995K€	41 730K€	45 557K€	48 370K€	47 775K€	-595K€	-1%
Achats et charges externes	17 240K€	16 418K€	16 019K€	18 654K€	20 114K€	19 938K€	-177K€	-1%
Charges de personnel	5 583K€	5 603K€	5 335K€	5 419K€	5 469K€	5 479K€	10K€	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 848K€	7 043K€	6 983K€	5 888K€	8 757K€	5 787K€	-2 970K€	-34%
RESULTAT NET	387K€	3 885K€	8 083K€	6 731K€	9 736K€	4 592K€	-5 144K€	-53%
Capitaux propres	69 959K€	76 350K€	83 868K€	88 950K€	97 073K€	101 379K€	4 306K€	4%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	8K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	

LES PRINCIPAUX ORGANISMES BENEFICIAIRE DE LA GARANTIE DE LA MAIRIE D'ORLEANS

Les prêts accordés sur fonds d'épargne, notamment ceux de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du logement social, doivent, selon la réglementation, être garantis à 100% par une ou plusieurs collectivités locales. Afin de soutenir la production de logements sociaux sur son territoire, la Mairie garantit, le plus souvent à 50%, les prêts contractés par les bailleurs sociaux, en complément de la garantie accordée par la Métropole.

- **OFFICE HLM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS**

La situation financière de l'Office est présentée page 57.

Les garanties d'emprunts :

Au 31/12/2018, la part de l'encours mobilisé par l'Office et bénéficiant d'une garantie de la Mairie s'élève à 90,6 M€, faisant de l'OPH le premier bénéficiaire des garanties d'emprunts accordées de la Mairie. Les capitaux propres s'élèvent à 101 M€, soit 29% du total du bilan.

- **SA HLM VALLOGIS**

Résultat et fonds propres positifs – CAF limitée

A fin 2018, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM VALLOGIS, garantie par la Mairie d'Orléans, s'élève à 27,93 M€.

Les comptes 2018 de la SA HLM VALLOGIS présentent un résultat net de 12 M€. Les dettes financières s'élèvent à 608 M€ (dont 530 M€ de dettes bancaires et 21 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 268 M€, soit 30% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
RESULTAT NET	8 234K€	7 711K€	8 697K€	11 060K€	14 060K€	11 514K€	-2 546K€	-18%
Capitaux propres	194 897K€	205 766K€	219 125K€	238 164K€	250 005K€	268 339K€	18 330K€	7%

- **SA HLM FRANCE LOIRE**

Autonomie financière et CAF limitée

A fin 2018, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM France Loire et garantie par la Mairie s'élève à 18 M€.

Les comptes 2018 de la société présentent un résultat net de 10 M€. Les dettes financières s'élèvent à 468 M€ (dont 452 M€ de dettes bancaires et 11 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 157 M€, soit 24 % du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
RESULTAT NET	1 994K€	6 885K€	7 541K€	10 314K€	9 994K€	9 931K€	-63K€	-1%
Capitaux propres	105 612K€	115 509K€	122 830K€	137 163K€	146 902K€	157 216K€	10 314K€	7%

- **SA HLM IMMOBILIERE CENTRE LOIRE**

Résultat et fonds propres positifs – CAF insuffisante

Au 31/12/2018, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM Immobilière Centre Loire et garantie par la Mairie s'élève à 10,4 M€.

Les comptes 2018 de la SA HLM Immobilière Centre Loire présentent un excédent net de 5,7 M€. Les dettes financières s'élèvent à 416 M€ (dont 388 M€ de dettes bancaires et 21 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 187 M€, soit 30 % du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
RESULTAT NET	4 052K€	4 804K€	6 363K€	8 326K€	6 770K€	5 745K€	-1 025K€	-15%
Capitaux propres	97 932K€	102 853K€	166 857K€	176 120K€	181 757K€	186 516K€	4 759K€	3%

• **SA HLM NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN**

Résultat et fonds propres positifs – CAF insuffisante

Au cours de l'année 2018, la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin a fait l'objet d'une fusion avec d'autres entreprises sociales d'habitat du groupe CDC Habitat. Il n'y a pas de production de comptes pour l'année 2018.

Au 31/12/2017, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin et garantie par la Mairie d'Orléans s'élève à 6,7 M€.

Les comptes 2017 de la société présentent un excédent net de 3,5 M€. Les dettes financières s'élèvent à 178 M€ (dont 166 M€ de dettes bancaires et 9 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 76 M€, représentant 29% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
RESULTAT NET	2 841K€	2 155K€	3 257K€	2 530K€	18 321K€	3 541K€	-14 780K€	-81%
Capitaux propres	47 617K€	49 560K€	53 656K€	55 856K€	73 251K€	76 069K€	2 814K€	4%

• **SA HLM CDC HABITAT SOCIAL – anciennement NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN**

Résultat net négatif et fonds propres positifs – CAF limitée

Dans un contexte de consolidation financière des organismes de logement social (loi ELAN), les entreprises sociales pour l'habitat (12 ESH dont Nouveau Logis Centre Limousin) du groupe CDC Habitat se sont regroupées et ont fusionné avec OSICA en constituant une ESH unique dénommée CDC Habitat Social.

Au 31/12/2018, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM CDC Habitat Social et garantie par la Mairie d'Orléans s'élève à 6,6 M€.

Les comptes fusionnés 2018 de la société présentent un déficit net de -4,2 M€. Les dettes financières s'élèvent à 7 575 M€ (dont 6 716 M€ de dettes bancaires et 707 M€ de participation à l'effort de construction).

Les capitaux propres s'élèvent à 3 891 M€, représentant 32% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
RESULTAT NET	32 800K€	-4 200K€	-37 000K€	-113%
Capitaux propres	974 400K€	3 891 200K€	2 916 800K€	299%

• **LOGEM LOIRET (OPH DU DEPARTEMENT DU LOIRET)**

Résultat et fonds propres positifs – CAF limitée

Au 31/12/2018, la part de l'encours mobilisé par Logem Loiret et garantie par la Mairie d'Orléans s'élève à 3,2 M€.

Les comptes 2018 de l'Office font apparaître un résultat net de clôture de 5,9 M€. Les dettes financières s'élèvent à 287 M€ (dont 266 M€ de dettes bancaires et 3,1 M€ de participation à l'effort de construction).

Les capitaux propres s'élèvent à 176 M€, représentant 37% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
RESULTAT NET	7 452K€	7 213K€	7 907K€	6 027K€	8 431K€	5 927K€	-2 504K€	-30%
Capitaux propres	146 808K€	153 932K€	161 984K€	163 506K€	171 418K€	176 439K€	5 022K€	3%

• **SA HLM PIERRES ET LUMIERES**

Résultat et fonds propres positifs – CAF limitée

Au 31/12/2018, l'encours mobilisé par la SA HLM Pierre et Lumières et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 2,9 M€.

A fin 2018, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 2 M€. Les dettes financières s'élèvent à 255 M€ (dont 227 M€ de dettes bancaires et 22,4 M€ de participations à l'effort de construction).

Les capitaux propres à 108 M€, soit 28% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
RESULTAT NET	1 725K€	2 246K€	3 271K€	4 221K€	5 132K€	2 003K€	-3 129K€	-61%
Capitaux propres	93 637K€	94 062K€	97 685K€	101 790K€	106 460K€	107 519K€	1 058K€	1%

• ASSOCIATION LA SAINTE FAMILLE

Résultat d'exploitation déficitaire - dette élevée – CAF insuffisante

L'association La Sainte Famille a sollicité la garantie de la Mairie pour plusieurs emprunts souscrits en 2008 et 2010 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement des travaux de restructuration et d'extension de la Maison de retraite Nazareth, située rue du Faubourg Bannier.

Au 31/12/2018, l'encours mobilisé par l'association et garanti par la Mairie s'élève à 2 M€. En contrepartie de la garantie accordée, la Mairie bénéficie d'une clause d'inaliénabilité sur les biens objets des financements garantis.

Les comptes 2018 de l'association présentent un résultat d'exploitation négatif de 241 k€. Les charges de personnel sont contenues et les achats et charges externes sont en forte diminution (-133 k€). L'évolution des produits d'exploitation (+123 k€) permet de réduire le déficit.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à -211 k€. Les capitaux propres (1 431 k€) sont en nette diminution et ne représentent plus que 12 % du bilan contre 14 % en 2017.

En 2018, la dette bancaire s'élève à 8,8 M€ (6,7 M€ en 2016).

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 006K€	2 880K€	2 935K€	3 156K€	3 829K€	3 953K€	123K€	3%
Prestations de services et ventes	2 892K€	2 750K€	2 822K€	3 007K€	3 713K€	3 868K€	153K€	4%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	25K€	31K€	10K€	-21K€	-67%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 069K€	3 226K€	3 254K€	3 274K€	4 239K€	4 194K€	-45K€	-1%
Achats et charges externes	683K€	715K€	726K€	930K€	1 138K€	1 005K€	-133K€	-12%
Charges de personnel	1 768K€	1 894K€	1 793K€	1 670K€	2 298K€	2 289K€	10K€	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-63K€	-346K€	-319K€	-118K€	-410K€	-241K€	169K€	-41%
RESULTAT NET	-106K€	-315K€	-285K€	-85K€	-539K€	-211K€	328K€	-61%
Capitaux propres (hors prov regl)	3 907K€	3 450K€	3 044K€	2 897K€	1 754K€	1 431K€	-323K€	-18%

• **SA HLM LOGIS CŒUR DE FRANCE**

Résultat positif - fonds propres et CAF limités

Au 31/12/2018, l'encours mobilisé par la SA HLM Logis Cœur de France et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 1,9 M€.

A fin 2018, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 0,1 M€. Les dettes financières s'élèvent à 26 M€ (dont 24 M€ de dettes bancaires et 0,03 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 2,5 M€, soit 8 % du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
RESULTAT NET	56K€	-75K€	96K€	170K€	4K€	105K€	101K€	2763%
Capitaux propres	2 423K€	2 349K€	2 445K€	2 401K€	2 404K€	2 510K€	106K€	4%

• **SA HLM ANTIN RESIDENCE**

Résultat et fonds propres positifs – CAF insuffisante

Au 31/12/2018, l'encours mobilisé par la SA HLM Antin Résidence et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 1,1 M€.

A fin 2018, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 30,4 M€. Les dettes financières s'élèvent à 1 431 M€ (dont 1 080 M€ de dettes bancaires et 182 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 616 M€, soit 28% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
RESULTAT NET	26 802K€	26 512K€	31 101K€	30 793K€	34 196K€	30 423K€	-3 772K€	-11%
Capitaux propres	441 458K€	487 140K€	524 466K€	558 158K€	590 144K€	616 344K€	26 200K€	4%

• SA HLM FRANCE HABITATION

Résultat et fonds propres positifs – CAF insuffisante

Au 31/12/2018, l'encours mobilisé par la SA HLM France Habitation et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 0,7 M€.

A fin 2018, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 64 M€. Les dettes financières s'élèvent à 2 017 M€ (dont 1 711 M€ de dettes bancaires et 260 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 1 578 M€, soit 42% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
RESULTAT NET	54 538K€	49 205K€	52 026K€	47 276K€	62 940K€	64 082K€	1 142K€	2%
Capitaux propres	928 547K€	1 021 059K€	1 112 842K€	1 212 316K€	1 281 062K€	1 577 611K€	296 549K€	23%

• LA VIE AU GRAND AIR

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1927, La Vie au Grand Air accompagne des enfants et des jeunes (de 0 à 21 ans) en difficulté, ainsi que leur famille.

En 2018, la Fondation a accueilli et/ou accompagné 3 017 enfants et jeunes selon des modalités d'intervention diverses, soit au domicile familial avec un soutien des parents, soit au sein d'une maison pour enfants ou d'une famille d'accueil. Le nombre ne cesse de croître : +25 % en 5 ans.

Au 31/12/2018, la part de l'encours de dette garantie par la Mairie s'élève à 0,7 M€ (la Mairie bénéficie en contrepartie d'une clause d'inaliénabilité sur les bâtiments objets des financements garantis).

Les comptes 2018 de la fondation présentent un excédent d'exploitation de 2 278 k€ et un résultat net de 2 092 k€, après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels. Le résultat est stable.

Les capitaux propres s'élèvent à 21 M€, représentant 48% du total bilan ; les dettes bancaires s'établissent à 12,1 M€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	56 180K€	57 595K€	58 590K€	61 214K€	61 952K€	64 311K€	2 359K€	4%
Prestations de services et ventes	55 424K€	56 782K€	57 767K€	60 169K€	61 166K€	63 339K€	2 154K€	4%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	80K€	61K€	107K€	119K€	12K€	11%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	55 398K€	57 020K€	57 482K€	59 224K€	59 596K€	62 033K€	2 437K€	4%
Achats et charges externes	11 697K€	12 206K€	11 917K€	12 842K€	13 373K€	14 113K€	739K€	6%
Charges de personnel	37 499K€	38 215K€	38 709K€	39 256K€	40 212K€	41 467K€	1 255K€	3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	782K€	575K€	1 108K€	1 990K€	2 356K€	2 278K€	-78K€	-3%
RESULTAT NET	495K€	434K€	887K€	1 678K€	2 146K€	2 092K€	-54K€	-3%
Capitaux propres	15 408K€	15 357K€	15 871K€	17 319K€	19 576K€	20 971K€	1 396K€	7%

• ASSOCIATION APHL (Accompagnement des Personnes en situation de Handicap dans le Loiret)

Résultat net et fonds propres positifs

L'APHL est une association créée en 1974. Le respect de la personne et de sa dignité constitue son socle fondateur. L'APHL est gestionnaire de 5 établissements médico-sociaux et de services :

- Le Foyer de vie Paul Cadot - internat et accueil de jour,
- Le Foyer de vie / Foyer d'accueil médicalisé la Clairière – internat et accueil de jour,
- L'ESAT Paul Lebreton – réparti sur 3 sites : Saint Jean de Braye, Orléans la Source et Fleury les Aubrais,
- Le Foyer d'hébergement Saint Marceau – hébergement collectif et services d'appartements annexés et de proximité,
- Le Foyer d'hébergement « Résidence des Cerisiers » - hébergement collectif, services d'appartements annexés.

Au 31/12/2018, l'encours mobilisé par l'association APHL et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 0,4 M€.

A fin 2018, les comptes présentent un résultat d'exploitation déficitaire de -31 k€ en net recul par rapport à 2017 (+295 k€), en lien avec une diminution des produits d'exploitation (-125 k€) et une augmentation des charges (+201 k€).

Le résultat net s'établit à -17 k€.

Les dettes financières s'élèvent à 4 087 k€ (uniquement dette bancaire) et les capitaux propres à 5 488 k€, soit 42 % du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol ^N NN-1 €	Evol ^N NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	14 195K€	14 437K€	14 469K€	14 550K€	14 484K€	14 359K€	-125K€	-1%
Prestations de services et ventes	12 137K€	12 133K€	12 322K€	12 354K€	12 358K€	12 246K€	-112K€	-1%
Subventions d'exploitation	0K€	1K€	0K€	3K€	3K€	2K€	-1K€	-25%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	14 169K€	14 459K€	14 399K€	14 353K€	14 189K€	14 390K€	201K€	1%
Achats et charges externes	2 445K€	2 454K€	2 550K€	2 553K€	2 494K€	3 068K€	573K€	23%
Charges de personnel	10 497K€	10 832K€	10 648K€	10 496K€	10 412K€	9 975K€	-437K€	-4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	26K€	-23K€	69K€	197K€	295K€	-31K€	-326K€	-110%
RESULTAT NET	25K€	-19K€	275K€	165K€	312K€	-17K€	-330K€	-106%
Capitaux propres	4 681K€	4 676K€	4 950K€	5 127K€	5 460K€	5 488K€	27K€	1%

• ASSOCIATION LES AMIS DE PIERRE

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs – autonomie financière et CAF insuffisante

L'association Les Amis de Pierre apporte son aide à des personnes handicapées mentales, ainsi qu'à leur famille, visant à développer autonomie et épanouissement.

Au 31/12/2018, l'encours garanti par la Mairie est de 0,2 M€.

Les comptes 2018 de l'association font apparaître un déficit d'exploitation de -97 k€. Les produits d'exploitation (+12 k€) progressent légèrement ainsi que les charges d'exploitation (+8 k€) avec une disparité -10 k€ pour les achats et charges externes et +24 k€ pour les charges de personnel.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à -83 k€.

Les capitaux propres s'élèvent à 739 k€ représentant 41 % du bilan.

La capacité d'autofinancement se dégrade -44 k€ contre -33 k€ en 2017, avec une capacité de remboursement nulle sur 2018 comme sur 2017. La dette bancaire s'établit à 787 k€ contre 822 k€ en 2017.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 835K€	1 867K€	1 947K€	1 940K€	1 926K€	1 938K€	12K€	1%
Prestations de services et ventes	258K€	16K€	24K€	54K€	34K€	27K€	-7K€	-21%
Subventions d'exploitation	1 515K€	1 793K€	1 857K€	1 742K€	1 819K€	1 845K€	26K€	1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 863K€	1 848K€	1 892K€	1 942K€	2 027K€	2 035K€	8K€	0%
Achats et charges externes	366K€	346K€	352K€	321K€	387K€	378K€	-10K€	-2%
Charges de personnel	1 298K€	1 318K€	1 354K€	1 432K€	1 459K€	1 481K€	24K€	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-28K€	19K€	54K€	-2K€	-101K€	-97K€	4K€	-4%
RESULTAT NET	3K€	50K€	73K€	17K€	-88K€	-83K€	5K€	-5%
Capitaux propres	920K€	929K€	953K€	756K€	653K€	739K€	86K€	13%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	

• **SCA FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME**

Résultat net et fonds propres positifs – CAF limitée

Au 31/12/2018, l'encours mobilisé par la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 0,1 M€.

A fin 2018, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 0,304 M€. Les dettes financières s'élèvent à 85,6 M€ (dont 67 M€ de dettes bancaires) et les capitaux propres à 331 M€, soit 78% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	EvoI° N/N-1 €	EvoI° N/N-1 %
RESULTAT NET	251K€	229K€	240K€	142K€	304K€	161K€	113%
Capitaux propres	222.779K€	249.879K€	276.095K€	304.189K€	330.671K€	26.481K€	9%

• **LE SECTEUR DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME**

En 2018, les partenaires du secteur de l'économie et du tourisme reçoivent 0,2% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie.

Le périmètre d'analyse des risques du secteur de l'économie et du tourisme étudie une entité qui représente 89% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2018	Montant subventions 2017	Evol %
Total	3	0,05	0,05	0,00%
Périmètre	2	0,04	0,04	-7,95%
% analysé	67%	89%	97%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2018	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
LES VITRINES D'ORLEANS	Association	41 K€	207 K€	20%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME	SPL				Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺️	NEANT
		41 K€					

• ASSOCIATION LES VITRINES D'ORLEANS

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

L'association Les Vitrites d'Orléans regroupe près de 400 commerçants adhérents et mène tout le long de l'année des actions d'animation et de promotion visant à dynamiser les commerces du centre-ville.

Les comptes 2018 de l'association affiche un résultat d'exploitation de -6 k€ en recul par rapport à 2017 (+7 k€). La baisse des produits d'exploitation est plus importante que la baisse des charges ce qui génère un résultat négatif.

Le résultat net s'élève à -5 k€ et les capitaux propres s'établissent à 37 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF N/N-1 €	EvoF N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	247K€	228K€	218K€	231K€	207K€	-24K€	-10%
Prestations de services et ventes	169K€	177K€	167K€	186K€	162K€	-23K€	-13%
Subventions d'exploitation	77K€	49K€	46K€	45K€	45K€	-1K€	-1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	246K€	228K€	226K€	224K€	213K€	-11K€	-5%
Achats et charges externes	200K€	180K€	173K€	190K€	178K€	-12K€	-6%
Charges de pers onnel	43K€	42K€	50K€	33K€	31K€	-2K€	-5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1K€	0K€	-8K€	7K€	-6K€	-13K€	-181%
RESULTAT NET	2K€	1K€	-8K€	7K€	-5K€	-13K€	-174%
Capitaux propres	41K€	42K€	35K€	42K€	37K€	-5K€	-13%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	43K€	41K€	41K€	44K€	41K€	-3K€	-7%
Dépendance Mairie	17%	18%	19%	19%	20%		

• SPL ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Le secteur du tourisme représente pour la Mairie d'Orléans et plus largement pour le Département du Loiret, un enjeu stratégique permettant de développer une activité économique et des emplois. En avril 2016, le territoire se dote d'une SPL (Société Publique Locale) baptisée « Orléans Val de Loire Tourisme » chargée de porter les ambitions touristiques orléanaises. Depuis 2017, Orléans Métropole ayant la compétence tourisme a confié à la SPL les missions d'Office de Tourisme par la convention du 4 avril 2018.

En 2018, Orléans Val de Loire Tourisme a mis en œuvre une année de promotion sur le segment du tourisme de loisirs avec une cible stratégique : les citybreakers (courts séjours de 2, 3 ou 4 jours plébiscités par les 18-35 ans). Cette promotion a fait l'objet de campagne d'affichage dans les grandes stations de métro les plus utilisées de Paris, Londres et Bruxelles.

La SPL clôture cet exercice 2018 avec un résultat d'exploitation positif à +170 k€. L'exercice précédent étant de 21 mois, la comparaison est limitée. La situation de la SPL reste stable avec un résultat positif.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se solde par un excédent de +130 k€.

Les comptes ne présentent pas de dette bancaire et les capitaux propres de 819 k€ représentent 55% du bilan.

Exercice clos : 31/12/N		2016-2017	2018	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 928K€	1 378K€	-550K€	-29%
Prestations de services et ventes		1 876K€	1 359K€	-518K€	-28%
Subventions d'exploitation		8K€	4K€	-4K€	-52%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		1 545K€	1 208K€	-338K€	-22%
Achats et charges externes		686K€	513K€	-173K€	-25%
Charges de personnel		829K€	653K€	-176K€	-21%
RESULTAT D'EXPLOITATION		383K€	170K€	-213K€	-56%
RESULTAT NET		266K€	130K€	-136K€	-51%
Capitaux propres		568K€	819K€	253K€	45%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie		0K€	0K€	0K€	
Dépendance Ville		0%	0%	0K€	0%

● **LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT URBAIN**

- **Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (SEMDO)**

Résultat d'exploitation et capitaux propres positifs

La SEMDO est une société d'économie mixte dont la mission est d'aménager, construire et gérer globalement des projets d'urbanisme, pour le compte de collectivités locales, dans le respect de l'intérêt général propre au secteur public.

La SEMDO a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SEMPAT Orléans Val de Loire avec l'acquisition de 72 actions de 1 000€. Elle a également racheté les 4 actions d'Orléans Gestion dans la SEMPAT, détenant ainsi 84 actions soit 1,02% du capital de la SEMPAT.

En 2018, les investissements réalisés par la SEMDO concernent 20 opérations d'aménagement actives pour près de 8 M€ HT de dépenses.

Parmi les opérations gérées par la SEMDO, figurent notamment la ZAC Carnes Madeleine à Orléans (40%), la ZAC Bourgogne (14%), la ZAC Interives à Fleury les Aubrais (9%), la ZAC du Bourg à Ingré (9%) et la ZAC de la Cerisaille à Saint Jean le Blanc (6%). L'essentiel de son activité est réalisé dans le cadre de conventions publiques d'aménagement, de concessions d'aménagement ou de mandats.

Dans ce contexte, la Mairie est amenée à accorder sa garantie à la SEM pour des emprunts destinés au financement des opérations. Au 31/12/2018, la part de l'encours bénéficiant d'une garantie de la Mairie s'élève à 4,66 M€.

Les comptes 2018 de la SEMDO présentent un excédent net de 252 k€. Les capitaux propres s'élèvent à 5 272 k€ représentant 5% du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	37 169K€	27 482K€	24 828K€	22 399K€	43 921K€	46 816K€	2 895K€	7%
Prestations de services et ventes	26 040K€	19 278K€	22 632K€	12 311K€	21 826K€	21 661K€	-165K€	-1%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	82K€	82K€	#DIV/0!
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	37 236K€	27 552K€	24 742K€	22 305K€	43 664K€	46 514K€	2 850K€	7%
Achats et charges externes	23 744K€	17 233K€	15 236K€	12 690K€	31 688K€	31 148K€	-539K€	-2%
Charges de personnel	1 317K€	1 168K€	1 184K€	1 259K€	1 340K€	1 467K€	127K€	10%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-67K€	-70K€	84K€	94K€	257K€	302K€	46K€	18%
RESULTAT NET	-18K€	11K€	110K€	159K€	222K€	252K€	29K€	13%
Capitaux propres	1 982K€	1 993K€	4 706K€	4 865K€	5 087K€	5 272K€	185K€	4%

• **SEM PATRIMONIALE ORLEANS VAL DE LOIRE**

Résultat d'exploitation et capitaux propres positifs

Créée en 2011, la Société d'Economie Mixte Patrimoniale, SEMPAT Orléans Val de Loire, est un outil de portage du patrimoine immobilier productif de revenus.

En 2018, elle a augmenté son capital de 4 270 000 € le portant à 8 270 000 € afin de réaliser son plan d'affaires 2018/2022. Cette évolution de capital modifie la représentation de la Mairie d'Orléans (34,21% de capital détenu) et d'Orléans Métropole (36,28% de capital détenu) qui devient majoritaire.

Ce plan d'affaires se déroule sous 3 axes : l'investissement dans l'immobilier commercial de proximité ou stratégique, l'accompagnement des politiques de santé par l'investissement dans les maisons de santé et l'immobilier d'entreprises et de services. A son actif, la SEMPAT gère aujourd'hui l'immeuble Bolière, l'immeuble 80 quai du Châtelet, la Halle Charpenterie et prochainement la Maison de Santé Pluridisciplinaire Liliane Coupez (quartier de l'Argonne).

En 2018, les comptes de la SEMPAT présentent un résultat d'exploitation bénéficiaire de +107 k€. L'immeuble Bolière a vu Pôle Emploi réintégrer les locaux en mai 2018. Pour autant la procédure liée au sinistre est toujours en cours et dans l'attente du rapport de l'expert judiciaire.

Après prise en compte des résultats financiers (-225 k€) et exceptionnel (-23 k€), le résultat net s'élève à -141 k€.

A fin 2018, les capitaux propres s'établissent à 7 549 k€ soit 42% du bilan. La dette bancaire s'élève à 9 412 k€ contre 9 958 k€ en 2017.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EvoF° NIN-1 €	EvoF° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	48K€	281K€	321K€	510K€	522K€	1 321K€	799K€	153%
Prestations de services et ventes	48K€	256K€	303K€	465K€	476K€	760K€	264K€	6,0%
Subventions d'ex pblation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	103K€	231K€	373K€	528K€	548K€	1 214K€	666K€	122%
Achats et charges externes	36K€	63K€	61K€	67K€	93K€	158K€	65K€	7,1%
Charges de personnel	3K€	3K€	3K€	3K€	3K€	3K€	0K€	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-55K€	50K€	-52K€	-18K€	-26K€	107K€	133K€	-513%
RESULTAT NET	-67K€	-29K€	-159K€	-148K€	-154K€	-141K€	13K€	-8%
Capitaux propres (base capital libéré)	1 911K€	1 881K€	1 723K€	3 575K€	3 420K€	7 549K€	4 129K€	121%

• SPL ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS

Résultat net et capitaux propres positifs

La SPL Orléans Val de Loire Evénements est créée depuis le 1/01/2017. Elle reprend la gestion du parc des expositions et du centre de conférence auparavant gérée par Orléans Gestion, en lien avec une spécialisation sur son cœur de métier historique, le stationnement.

2018 a vu l'intégration de 2 nouveaux équipements : la Serre du Jardin des Plantes et la Patinoire (anciennement gérée par Orléans Gestion). A ce titre, et dans le cadre d'une délégation de service public, la Mairie verse une compensation financière à hauteur de 400 k€ pour compenser les contraintes de service public.

Les comptes 2018 présentent une inflexion du résultat d'exploitation par rapport à 2017, de -19 k€ contre 27 k€. Le chiffre d'affaires a progressé de 136 k€ (4%) mais avec des disparités selon les équipements. L'augmentation des charges de personnel (+364 k€) est due à l'intégration de la Patinoire dans l'activité de la société, avec une masse salariale de 408 k€. Les achats et charges externes affichent une hausse globale de 249 k€, dont 208 k€ liés également à la Patinoire.

Le résultat net s'établit à +3 k€ et les capitaux propres restent stables à 926 k€ représentant 40% du bilan.

Répartition du chiffre d'affaires

	2017 en k€	2018 en k€	Evolution
Parc exposition	2 932	2 844	75,7%
Centre de conférence	691	547	14,6%
Patinoire		290	7,7%
Serre du Jardin des Plantes		77	2,0%
TOTAL	3 622	3 758	100%

Exercice clos : 31/12/N	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 699K€	4 198K€	499K€	13%
Prestations de services et ventes	3 621K€	3 758K€	138K€	4%
Subventions d'exploitation	17K€	400K€	383K€	2300%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 672K€	4 217K€	544K€	15%
Achats et charges externes	2 138K€	2 367K€	249K€	12%
Charges de personnel	1 201K€	1 565K€	364K€	30%
RESULTAT D'EXPLOITATION	27K€	-19K€	-45K€	-170%
RESULTAT NET	23K€	3K€	-20K€	-87%
Capitaux propres	923K€	926K€	3K€	0%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	0K€	400K€	400K€	
Dépendance Ville	0%	10%		

• SEM ORLEANS GESTION

La création de la Communauté urbaine devenue Métropole s'est accompagnée de plusieurs transferts de compétence, parmi lesquels la création et la gestion des parcs et aires de stationnement. Ainsi, au 1^{er} janvier 2017, la gestion du stationnement en ouvrage est assurée par Orléans Métropole. Dans ce contexte, la Mairie d'Orléans a cédé une partie de ses parts à Orléans Métropole. Le capital est détenu à 15% par la Mairie et à 52,16% par la Métropole.

La SEM ORLEANS GESTION exploite au travers de délégations de service publics confiées par la Mairie d'Orléans 12 parcs de stationnement (parkings Baron, Cathédrale, Châtelet, Chats Ferrés, Gare, Hôtel de Mairie, La Source, Münster et Saint-Paul, Gambetta, Charpenterie et Cheval rouge). Elle exploite par ailleurs le parking de la gare de Fleury les Aubrais et 10 parcs-relais, pour le compte de la Métropole, ainsi que le parking de Place d'Arc pour le compte de l'entreprise Carrefour.

L'année 2018 a été marquée par le transfert de l'exploitation de la patinoire confiée à la SPL Orléans Val de Loire Evènements et par la mise en place du stationnement gratuit dès 18 heures sur toutes les zones de stationnement payant et du samedi dès 12h sur les boulevards.

En 2018, les comptes font apparaître un résultat d'exploitation de 296 k€. Au global, le chiffre d'affaires est en baisse mais avec des disparités : pour les recettes horaires -240 k€ au profit des abonnements +37 k€ et des parcs relais +90 €.

Certains postes de charge ont fortement augmenté, notamment en entretien du fait de travaux de peinture réalisés sur le parking de l'Hôtel de Ville pour 303 k€ et pour les parkings Châtelet +70 k€ et Charpenterie +40 k€.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 206 k€ et les capitaux propres sont stables à 4 608 k€.

	2017 en k€		2018 en k€	
Abonnements	2 247	25%	2 284	26%
Horaires	4 735	53%	4 495	51%
Voirie	682	8%	695	8%
Parcs relais	1 008	11%	1 098	12%
Autres produits	301	3%	309	3%
TOTAL	8 973	100%	8 881	100%

Exercice clos : 31/12/N	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	€		€		€		€		€		€	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	11 830K€		12 175K€		12 519K€		13 024K€		9 780K€		9 580K€	
Prestations de services et ventes	10 935K€		11 550K€		11 968K€		12 472K€		9 122K€		8 975K€	
Subventions d'exploitation	173K€		18K€		10K€		7K€		11K€		4K€	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	11 580K€		12 249K€		12 366K€		12 732K€		9 680K€		9 284K€	
Achats et charges externes	3 917K€		4 146K€		3 989K€		4 048K€		2 254K€		2 894K€	
Charges de personnel	4 198K€		4 583K€		4 389K€		4 609K€		3 623K€		3 127K€	
RESULTAT D'EXPLOITATION	250K€		-74K€		153K€		293K€		100K€		296K€	
RESULTAT NET	110K€		-170K€		94K€		736K€		70K€		206K€	
Capitaux propres	2 102K€		4 630K€		4 615K€		4 551K€		4 512K€		4 608K€	
Dette bancaire	6 761K€		6 455K€		6 139K€		5 907K€		5 858K€		5 575K€	

III. Les délégations de service public

- ASSOCIATION L'ANTIROUILLE

En 2015, après mise en concurrence, l'exploitation de l'Astrolabe (scène de musiques actuelles d'Orléans) a été confiée à l'association L'Antirouille, dans le cadre d'une délégation de service public, jusqu'au 31 décembre 2019, titulaire du précédent contrat de délégation de service public.

Les comptes 2018 de l'association L'Antirouille présentent un déficit d'exploitation de -44 k€ en recul par rapport à 2017. L'augmentation du chiffre d'affaires (+34 k€) ne permet pas de dégager un résultat positif, les charges d'exploitation ayant évolué de manière plus importante (+53 k€).

Le résultat net s'établit à -14 k€. Les capitaux propres s'établissent à 218 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	894K€	945K€	934K€	1 178K€	1 200K€	1 234K€	34K€	3%
Prestations de services et ventes	243K€	298K€	263K€	374K€	360K€	424K€	64K€	18%
Subventions d'exploitation	616K€	620K€	644K€	770K€	810K€	777K€	-33K€	-4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	929K€	942K€	947K€	1 191K€	1 224K€	1 278K€	53K€	4%
Achats et charges externes	409K€	447K€	433K€	614K€	630K€	691K€	61K€	10%
Charges de personnel	450K€	426K€	448K€	493K€	512K€	497K€	-15K€	-3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-35K€	2K€	-13K€	-13K€	-24K€	-44K€	-19K€	80%
RESULTAT NET	-15K€	28K€	13K€	17K€	7K€	-14K€	-20K€	-301%
Capitaux propres	178K€	197K€	227K€	223K€	251K€	218K€	-33K€	-13%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	362K€	362K€	392K€	427K€	452K€	444K€	-8K€	-2%
Dépendance Mairie	40%	38%	42%	36%	36%	36%		

En 2018, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 7 k€.

Le rapport d'activité 2018 du délégataire a été approuvé lors du Conseil Municipal du 23/09/2019.

• SEM ORLEANS SPECTACLES

La SEM Orléans Spectacles, filiale d'Orléans Gestion, exploite le Zénith d'Orléans dans le cadre d'une délégation de service public dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021.

Par délibération en date du 15 novembre 2018, Orléans Métropole a reconnu l'intérêt métropolitain du Zénith d'Orléans. Dans ce contexte, le conseil d'administration de la SEM a acté le principe de la cession d'actions par la mairie d'Orléans au profit d'Orléans Métropole le 11 décembre 2018.

A l'issue de cette opération, Orléans Métropole deviendra le principal actionnaire avec 43,77%, Orléans actionnaire à hauteur de 21,84%.

En 2018, le Zénith a accueilli 56 séances de spectacles dont 12 grandes jauges (nb spectateurs > à 4 000) contre 50 en 2017 dont 18 grandes jauges.

En 2018, les comptes de la SEM Orléans Spectacles présentent un excédent d'exploitation de 64 k€ en baisse par rapport à 2017 (95 k€). Les recettes d'exploitation ont diminué mais à l'inverse les charges d'exploitation ont augmenté ce qui génèrent un résultat de -31 k€.

Le résultat net s'établit à 77 k€ et les capitaux propres progressent, s'élevant à 817 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 436K€	1 765K€	1 846K€	1 624K€	1 884K€	1 881K€	-3K€	0%
Prestations de services et ventes	1 405K€	1 752K€	1 846K€	1 620K€	1 867K€	1 879K€	12K€	1%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 407K€	1 688K€	1 749K€	1 559K€	1 789K€	1 817K€	28K€	2%
Achats et charges externes	718K€	888K€	843K€	786K€	871K€	898K€	27K€	3%
Charges de personnel	263K€	268K€	282K€	291K€	294K€	301K€	7K€	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	29K€	77K€	97K€	65K€	95K€	64K€	-31K€	-33%
RESULTAT NET	49K€	54K€	68K€	47K€	72K€	77K€	6K€	8%
Capitaux propres	500K€	554K€	622K€	668K€	740K€	817K€	77K€	10%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	
Dépendance Mairie	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0K€	0%

Le rapport d'activité 2018 du délégataire a été présenté lors du Conseil Municipal du 23/09/2019.

- **SOGERES**

La Mairie d'Orléans a confié l'exploitation du service public de restauration collective à la SOGERES depuis le 1^{er} septembre 2017 pour une durée de 10 ans. Le périmètre du contrat a évolué dans le sens où d'autres parties interviennent : le CCAS déjà présent lors du précédent contrat, le Restaurant Inter-Administratif et le Département du Loiret dans le cadre d'une convention de coopération.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire assure la mise en conformité de la cuisine centrale et la création d'un espace « légumerie » au sein de la cuisine centrale, la maintenance, la réparation et le renouvellement des locaux, des matériels et équipements de la cuisine centrale et des sites de restauration, la fabrication des repas à la cuisine centrale dans le respect de l'égalité des usagers, de la continuité de service public et des prescriptions relatives au développement durable et à la qualité.

Au titre de l'exercice 2018, la SOGERES a confectionné 1 892 219 soit 447 916 repas de plus qu'en 2017. Cette évolution est due à la préparation des repas pour les collèges. Pour la Mairie et le C.C.A.S, ce service représente une charge budgétaire de 3,554 M€ sur l'exercice.

Fréquentation

	2017	2018	Variations
Scolaire	930 761	912 874	-1,92%
Portage à domicile	99 552	91 105	-8,49%
Résidences autonomes	43 777	42 217	-3,56%
Collèges à compter du 01/09/17	307 472	783 256	154,74%
Accueils de loisirs	62 741	62 767	0,04%
Repas DSP	1 444 303	1 892 219	31,01%
Repas DSP hors collèges	1 136 831	1 108 963	-2,45%
Goûters	62 225	62 207	-0,03%

- **GARAGE LEBRUN (FOURRIERE AUTOMOBILE)**

L'exploitation de la fourrière municipale a été confiée, à compter du 1^{er} avril 2014 et pour une durée de 5 ans au Garage LEBRUN pour voie de délégation de service public. Elle arrive à échéance le 31 mars 2019. Par délibération en date du 11 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé le principe de la gestion et de l'exploitation du service de la fourrière automobile municipale dans le cadre d'un nouveau contrat de concession pour une durée de 5 ans. Le conseil du 21 janvier 2019 a attribué le nouveau contrat de concession à la société CALYPSO.

Les engagements hors bilan

La Mairie d'Orléans a contracté des engagements financiers hors bilans vis à vis de différents partenaires :

▪ Le Grand Projet de Ville de La Source:

Initialement fixé en 2004 à 151 M€ TTC, le montant global de la convention ANRU a été porté à 209 M€ TTC par avenants, en particulier afin d'accroître le niveau d'intervention opérationnelle sur les logements sociaux et sur la dalle du centre commercial 2002.

Au titre de la convention signée avec l'ANRU, les investissements sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie s'élevaient à 59,2 M€ TTC. Déduction faite des subventions attendues à hauteur de 29,6 M€, la participation nette de la Mairie s'établit à 29,6 M€ TTC. Au 31/12/2018, le programme général du Grand Projet de Ville est réalisé à 100% (avancement opérationnel, tous maîtres d'ouvrage confondus).

▪ La convention territoriale de l'Argonne :

Le projet de rénovation urbaine du quartier de l'Argonne a été initié en 2008 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, les collectivités partenaires et les bailleurs sociaux.

Par avenant n° 4 (avenant de clôture) à la convention ANRU signé en 2014, le montant total de la convention a été porté de 84,16 M€ TTC à 78,22 M€ TTC.

Tous maîtres d'ouvrage confondus, les travaux prévus dans le cadre de la convention territoriale de l'Argonne sont réalisés à près de 95%. En 2018, les investissements réalisés concernent notamment :

- le démarrage des travaux d'aménagement de l'espace public, avec :
 - la reconfiguration du Centre d'Animation Sociale (correspondant à la phase 1 de l'opération création de la «voie des écoles» et réaménagement des abords du gymnase Landré (0,447 M€),
 - la requalification des rues Edouard Lalo, Léo Delibes et une partie de la rue de la Borde (0,441 M€),
- le parfait achèvement de l'Argonaute, bâtiment et abords (0,296 M€) ;
- la poursuite des travaux d'aménagement du secteur Clos Boudard (0,034 M€) ;
- les dernières dépenses pour les opérations de requalification des rues Croix Feuillâtre (0,090 M€) et Jacobins (0,003 M€) ainsi que les abords du centre commercial Marie Stuart (0,021 M€) ;

Par ailleurs, 0,171 M€ de subventions d'investissement ont été perçues en 2018 au titre de l'Argonaute (0,095 M€ ANRU et 0,076 M€ Département du Loiret).

▪ **Partenariat Public Privé Groupe scolaire Bénédicte Maréchal et gymnase Georges Chardon**

La résidence Dauphine, dans le quartier Saint-Marceau, réalisée en 1962 comprend 602 logements et accueille environ 1 500 habitants. En marge de l'important programme de réhabilitation et de résidentialisation initié par le bailleur, la Mairie a souhaité reconstruire le groupe scolaire et le gymnase situés au cœur de la résidence. Compte tenu de la complexité de cette opération, la Mairie a décidé de recourir à un contrat de partenariat sur 20 ans, intégrant la démolition, la reconstruction sur site du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon, ainsi que l'entretien et la maintenance des deux bâtiments mais aussi son financement.

Le groupe scolaire Bénédicte Maréchal a été livré à la rentrée 2015 et le gymnase Georges Chardon est ouvert depuis les vacances de Toussaint 2016. Fin 2018, l'encours de dette s'établit à 16,2 M€.

	ANNEE 2018	ECOLE	GYMNASSE
REDEVANCE GER		33 007,04 €	17 300,92 €
REDEVANCE MAINTENANCE EXPLOITATION		93 019,62 €	48 756,99 €
REDEVANCE DE GESTION		56 840,97 €	29 793,64 €
REDEVANCE SERVICES		81 633,30 €	42 788,73 €
FRAIS FINANCIERS		309 394,25 €	362 100,96 €
REMBOURSEMENT DE CAPITAL		457 758,00 €	239 989,19 €
TOTAL		1 031 463,18 €	540 730,43 €

▪ **Les ZAC en concession d'aménagement (hors GPV)**

La Mairie a confié à la SEMDO l'étude ou la réalisation de 8 opérations d'aménagement et d'urbanisme et la construction d'équipements publics, qui représentent les engagements résiduels suivants :

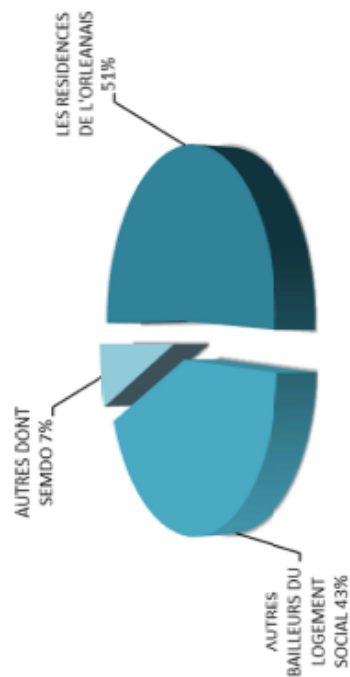
en M€	Coût total HT	Dépenses réalisées au 31/12/2018 HT	% Réalisé	Participation financière de la Mairie d'Orléans TTC (1)	Cumul des participations déjà versées au 31/12/2018 TTC (2)	Reste à verser (1-2)
ZAC COLIGNY	19,1	18,5	97%	1,1	1,0	0,1
ZAC SONIS	17,8	16,2	91%	1,8	1,8	0,0
ZAC DU CLOS DE LA FONTAINE	13,6	10,9	80%	0,5	0,5	0,0
ZAC BOURGOGNE	19,8	12,8	64%	9,5	8,2	1,3
ZAC DES HALLES 1	11,0	10,9	99%	7,6	7,6	0,0
ZAC DES HALLES 2	26,4	26,1	99%	14,7	14,7	0,0
ZAC CARMES MADELEINE	71,8	36,0	50%	36,5	23,2	13,4
ZAC VAL D'OUEST	17,2	2,1	12%	2,1	1,3	0,8
TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT (hors GPV/CTA)	196,7	133,6	68%	73,7	58,2	15,6

Montants issus des CRAC 2018 et avenants validés lors du Conseil Municipal du 8 juillet 2019

▪ **Les garanties d'emprunt :**

Au 31/12/2018, le montant de l'encours garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 178 M€, contre 188 M€ en 2017 (-5%).

Bénéficiaires	Encours au 31/12/2018 (en M€)	%
OPH LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	90,65 M€	50,9%
VALLOGIS	27,93 M€	15,7%
FRANCE LOIRE	17,97 M€	10,1%
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	10,36 M€	5,8%
SEMDO	4,66 M€	2,6%
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	6,52 M€	3,7%
LOGEM LOIRET - OPH LOIRET	3,15 M€	1,8%
PIERRES ET LUMIERES	2,87 M€	1,6%
CEUVRES JEANNE D'ARC	2,50 M€	1,4%
SEM ORLEANS GESTION	2,07 M€	1,2%
LA SAINTE FAMILLE - NAZARETH	2,07 M€	1,2%
CROUS D'ORLEANS-TOURS	1,97 M€	1,1%
LOGIS CŒUR DE FRANCE	1,92 M€	1,1%
ANTIN RESIDENCES	1,07 M€	0,6%
FRANCE HABITATION	0,73 M€	0,4%
LA VIE AU GRAND AIR	0,68 M€	0,4%
APHL	0,38 M€	0,2%
STUART COMMERCIAL	0,31 M€	0,2%
LES AMIS DE PIERRE	0,19 M€	0,1%
OGEK SAINT LAURENT	0,05 M€	0,0%
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	0,11 M€	0,1%
RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE	0,06 M€	0,0%
TOTAL	178,20 M€	100%



N° 10 – Finances. Orientations budgétaires 2020. Débat.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MARTIN

*
* *
*

Orientations budgétaires 2020

M. MARTIN – *Nous passons aux orientations budgétaires pour 2020. 2020 est un budget de transition mais néanmoins avec quand même des investissements substantiels comme on va le voir.*

Le contexte économique et financier

Contexte économique

- Croissance : perspectives annoncées en 2019 à 1,1 % et 1,2 % en 2020
- L'inflation atteindrait 1,2 % en 2019 puis 1 % en 2020
- Taux d'intérêts : pour 2019, les marchés financiers anticipent des taux à court terme de l'ordre de -0,3 % et des taux à long terme de l'ordre de 0,5 % auxquels il convient d'ajouter la marge bancaire pour environ 0,5%.

Projet de loi de finances 2020 :

- Maintien des concours financiers de l'Etat mais diminution de moitié de la compensation du versement transport
- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales avec le transfert, à compter de 2021 de la taxe foncière départementale aux communes
- Hausse contenue des dépenses réaffirmée à + 1,2 % maximum

M. MARTIN – *On situe sur le plan du contexte économique avec une croissance et des perspectives à 1,1 et 1,2 % en 2020, c'est donc une croissance assez molle qui induit que l'inflation resterait aussi à un niveau faible de l'ordre d'1 %. Si l'inflation est faible, cela veut dire que nos dépenses devraient évoluer de façon relativement limitée. Les taux d'intérêts sont également très bas, on anticipe des taux à court terme négatif et des taux à long terme de l'ordre de 0,5 %, c'est vous dire que l'on pourrait – mais ce n'est pas notre cas – être tenté d'emprunter.*

Le Projet de loi de finances de 2020, avec pour la Métropole le maintien des concours financiers de l'Etat mais d'une diminution de moitié de la compensation du versement transport.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme du financement des collectivités territoriales. Vous connaissez tous cette réforme très importante qui consiste sur 3-4 ans à supprimer totalement la taxe d'habitation sur les résidences principales, cela change considérablement les équilibres financiers des communes, bien évidemment la Ville d'Orléans est directement concernée. On attend toujours d'avoir des précisions définitives sur les mesures de compensation, j'espère que cela viendra mais pour le moment ce n'est pas encore le cas donc je ne peux pas vous donner plus de précisions.

Nous prévoyons aussi de limiter nos dépenses à 1,2 % maximum.

Les grandes orientations et les objectifs du BP 2020

Le budget 2020 respecte les fondamentaux de la stratégie financière du mandat :

- Stabilité de la fiscalité
- Maîtrise des dépenses de gestion
- Maîtrise de la dette
- Effort d'investissement soutenu

2020 verra l'achèvement et la livraison de plusieurs équipements structurants, les investissements 2020 sont proposés pour 52,3 M€ et la dette contenue en deçà de 110 M€

M. MARTIN – *Sur le plan des fondamentaux, nous prévoyons également de la stabilité de la fiscalité et de ne pas augmenter les taux, de maîtriser nos dépenses de gestion, de maîtriser la dette et de faire encore un effort d'investissement soutenu.*

En effet, 2020 verra l'achèvement et la livraison de plusieurs équipements structurants comme le M.O.B.E. et la piscine de La Source notamment. Les investissements 2020 sont proposés à 52 millions d'euros et la dette devra être contenue en deçà de 110 millions d'euros.

L'évolution des recettes

Les recettes de fonctionnement augmentent de 1,9 M€ de budget 2019 à projet de budget 2020.

	Budget 2019	Budget primitif 2020	Evol
Impôts ménages	83,7 M€	85,6 M€	1,9 M€
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,4 M€	25,2 M€	-0,2 M€
Compensations (ménages, économiques)	2,9 M€	3,1 M€	0,2 M€
Droits de mutation	4,0 M€	4,5 M€	0,5 M€
Autres recettes	31,9 M€	31,8 M€	-0,1 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	164,3 M€	166,6 M€	2,3 M€
Festival de Loire	0,6 M€	0,0 M€	-0,6 M€
Cité éducative		0,2 M€	0,2 M€
Recettes réelles de fonctionnement	164,8 M€	166,8 M€	1,9 M€

A périmètre constant, les recettes de la mairie d'Orléans sont en augmentation (+2,3 M€) ce qui s'explique notamment par la hausse attendue des recettes fiscales (1,9 M€), des compensations fiscales (+0,2 M€), et des droits de mutations (+0,5 M€), atténuée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (-0,2 M€).

M. MARTIN – Les recettes de fonctionnement devraient augmenter d'1,9 million d'euros par rapport à une base 2019 de 164 millions d'euros.

Les taux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2020

Les taux sont inchangés depuis plus de 20 ans et resteront inchangés en 2020 :

- Le taux de **Taxe d'habitation de 20,99%** est inférieur au taux moyen de TH des villes de la strate, avec une **politique volontariste d'abattement votée par Orléans** qui représente une réduction du produit fiscal de 7,5 M€, soit un taux réel d'imposition à la TH de 18%
- Le taux de **Taxe sur le foncier bâti** restera inchangé à 29,81%

Ainsi, sur une hypothèse d'une revalorisation des bases de + 1,4% (+0,9% et +0,5%), le produit fiscal est attendu à 85,6 M€

M. MARTIN – *On prévoit donc une augmentation des droits de mutation, puisqu'il y a des cessions immobilières des particuliers qui sont assez dynamiques et ce qui fait une recette complémentaire mais aussi, malgré des taux inchangés de la taxe d'habitation à 20,99 % et de la taxe sur le foncier bâti à 29,81 %, on fait une hypothèse de revalorisation des bases de 1,4 %, 0,9 % pour la revalorisation générale et nationale et 0,5 % pour la dynamique de nos bases Orléanaises. Le produit fiscal serait donc attendu à 85,6 millions d'euros.*

On rappelle la politique volontariste d'habitat votée par Orléans depuis de très nombreuses années et qui serait encore maintenue en 2020. Cela représente une réduction fiscale de plus de 7 millions d'euros.

DGF en légère diminution

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle d'environ 12 M€.

Dotation globale de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,7 M€	20,5 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,7 M€	4,7 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€						
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	25,4 M€	25,2 M€
Evolution		-4%	-15%	-26%	-30%	-29%	-29%	-30%
Perte de recette / an / N-1	-	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	0,1 M€	-0,2 M€
Perte de recette cumulée / an	-	-1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	-11,5 M€	-11,8 M€

En 2019, la dotation forfaitaire est restée stable (+0,1 M€).

Par prudence, la DGF 2020 est anticipée en diminution de 0,200 M€.

M. MARTIN – *La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) qui nous est versée par l'Etat est en réduction régulière malheureusement et elle baissera encore de 200 000 euros en 2020. Cela est dû au phénomène de compensation, notamment de l'ancienne taxe professionnelle et nous avons un effet qui n'est pas très bon mais il faut gérer avec.*

La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) est à 4,7 millions d'euros, c'est un élément important. Et par prudence, on a anticipé la D.G.F. en diminution de 200 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et respectent le contrat passé avec l'Etat

Pour 2020, les dépenses réelles de fonctionnement respectent l'objectif de contractualisation. Leur progression globale est limitée à 0,5 M€ entre le budget 2019 et le projet de budget 2020.

	Budget 2019	Budget primitif 2020	Evol
Charges de gestion	53,2 M€	54,1 M€	0,9 M€
Charges de personnel	79,3 M€	80,1 M€	0,8 M€
Dt services communs	8,9 M€	9,5 M€	0,5 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,5 M€	0,1 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	136,7 M€	138,6 M€	1,8 M€
Cité éducative	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	1,9 M€	0,5 M€	-1,4 M€
Dépenses non ventilées - provision aléas	0,7 M€	0,6 M€	-0,1 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	139,3 M€	139,8 M€	0,5 M€

M. MARTIN – Pour les dépenses réelles de fonctionnement, on prévoit une quasi stabilité des charges de gestion et de même au niveau des charges de personnel, avec un indice d'1 % cela fait 800 000 euros de plus sur une base de 79,3 millions. C'est vraiment une gestion des frais de fonctionnement au plus juste qui cette année encore devrait être votée dans le budget définitif au mois de décembre.

Maintenir la capacité d'autofinancement pour investir

Le budget 2020 confirme le maintien d'un bon niveau d'autofinancement, conforme aux années précédentes :

- L'autofinancement brut affiché au budget 2020 sera de 23,6 M€
- L'autofinancement net atteindra 12,8 M€

	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Crédits ouverts 2019	Prév. 2020
Autofinancement brut*	26,5	26,0	19,2	24,4	21,4	21,9	23,6
Autofinancement net	13,2	13,8	6,6**	11,2	10,5	11,0	12,8

* y compris recettes exceptionnelles et AC d'investissement

** 2017 est une année atypique en raison des transferts de compétence et des conventions transitoires de gestion

M. MARTIN – *Notre niveau d'autofinancement nous permettant d'investir doit être maintenu. On a donc un autofinancement brut que nous prévoyons à 23,6 millions. Au Budget Prévisionnel (B.P.) 2019 nous avons prévu 21,4 millions d'euros, en 2018, 24 millions d'euros et en 2017, 19 millions d'euros. On est tout à fait dans la tendance de la gestion que nous avons suivie depuis plusieurs années.*

Une politique d'investissement soutenue

En 2020, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à **52,3 M€** auxquels il convient d'ajouter environ **10 M€** qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre des compétences transférées (principalement espace public).

La moyenne annuelle des dépenses d'investissement sur la durée du mandat s'établit ainsi autour de 50 M€.

Les projets seront financés sans augmentation de la fiscalité locale et avec un endettement maîtrisé.

Les investissements seront également financés par l'autofinancement et par des ressources définitives :

le FCTVA	les subventions d'équipement
la Taxe d'Aménagement	les cessions d'actifs

M. MARTIN – *Les dépenses d'équipement sont proposées à 52,3 millions d'euros. C'est un montant qui est assez élevé puisqu'il faut y ajouter à titre de comparaison de périmètre, 10 millions d'euros qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de l'espace public qui a été transféré.*

On atteindra environ 50 millions d'euros d'investissement sur la moyenne du mandat ce qui est ambitieux, et ceci avec une fiscalité locale totalement stabilisée et un endettement maîtrisé, comme je viens de le dire.

Orléans reste faiblement endettée

- **La dette fin 2019 s'établira autour de 90 M€ :**

75 M€ au titre de la dette bancaire de la Ville d'Orléans
15,5 M€ pour la dette liée au PPP Chardon – Bénédicte Maréchal

- **La dette fin 2020 est estimée à 107 M€**

Fin 2020, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 107 M€

M. MARTIN – *Pour ce D.O.B., Orléans resterait fidèle à ses engagements de faible dette, aux alentours de 90 millions d'euros fin 2019, tout consolidé, c'est-à-dire la dette bancaire proprement dite pour 75 millions d'euros et une dette liée au P.P.P. Georges Chardon pour 15,5 millions d'euros. Si tous les investissements sont réalisés, on estime que la dette devrait s'établir autour de 107 millions d'euros mais généralement, notre taux de réalisation des investissements est quand même légèrement inférieur à 100 %.*

Orientations budgétaires 2020

27

Conseil municipal du 18 novembre 2019



M. le Maire – *Merci beaucoup M. MARTIN. J'ouvre le débat.*

(M. le Maire énumère les personnes souhaitant prendre part au débat.)

M. le Maire – *M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Une fois encore, ces orientations budgétaires ne prennent pas suffisamment en considération les difficultés que rencontrent près d'un quart de la population Orléanaise qui vit sous le seuil de pauvreté. Vous allez me dire que je dis toujours la même chose. Oui, je le dis, je le redis et je le redirai autant que je serai dans cette enceinte. Je ne nie pas que des progrès sont réalisés, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, et si tout ne relève pas de la Ville d'Orléans, mais également du Conseil Départemental et de la Préfecture, moi je ne me résigne pas à voir encore des familles, de toutes origines, qui sont à la rue, même si on annonce des places supplémentaires pour la période hivernale, ce dont je me réjouis et on est un certain nombre, d'associations et d'élus, à agir en ce sens.*

Je reviens aussi sur une question que l'on n'arrive pas à faire évoluer. Ces 8 000 logements vides que nous avons sur Orléans, quand nous mettrons-nous autour d'une table, élus, bailleurs, publics et privés, pour voir un peu comment on peut faire en sorte que ces logements soient mis à disposition ? Je crois que sur les 8 000, il est possible d'en relouer avec les associations des bailleurs publics et des bailleurs privés. Moi je regrette, même si je sais que le Relais Orléanais fait des efforts importants grâce à la Ville justement, il n'en reste pas moins que lorsque les Hôtels du cœur demandent à pouvoir ouvrir des structures sur Orléans, on leur répond non, je ne comprends pas cela.

Concernant les impôts locaux, bien sûr les taux ne bougent pas mais vous ne serez pas surpris si je vous dis cette année encore, qu'il y a toujours ce problème à La Source. Je ne parle pas des

impôts à la source, je parle des impôts des valeurs locatives dans le quartier de La Source, où vous savez qu'il y a eu des combats menés ces dernières années.

Sur les problèmes de santé, il y a une réunion importante à La Source demain. J'espère et je souhaite de tout cœur que l'on débouche sur une solution pour ces habitants du quartier qui n'ont plus de médecin référent depuis longtemps et j'espère que demain, on sortira de cette réunion avec de l'espoir. C'est ce que je voulais dire par rapport à ces orientations budgétaires, plein de choses positives, nous n'avons jamais été dans le fait de dire « tout est mauvais, tout est nul », des choses très positives se font, au niveau de la culture, du sport. Mais, par rapport au social et par rapport à ces familles qui sont à la rue et pour ce qui me concerne, je vois chaque semaine sans solution en termes de logements. Je sais que ce n'est pas un sujet qui intéresse beaucoup de monde, mais parmi les personnes qui sont à la rue, il y a des personnes qui font des demandes de logement social depuis 4 ou 5 ans, qui ont un travail et qui dorment dans leur voiture. Est-ce qu'un jour, on va construire plus de logements afin de pouvoir loger ces familles ? C'est un vrai problème de fond mais aujourd'hui je mets encore l'accent là-dessus. Je vous remercie.

M. le Maire – Vous avez raison. Mme MATET de RUFFRAY.

Mme MATET de RUFFRAY – Merci M. le Maire, bonjour mes chers collègues. Je vais intervenir sur les mêmes axes que mon collègue Michel RICOUD à propos de l'analyse consolidée des risques et concernant les associations du secteur social et particulièrement le Relais Orléanais. Son rôle est essentiel pour l'accueil des plus fragiles bien que certains dans cette enceinte aient cherché à le fragiliser il y a quelques années par la baisse de la subvention, on s'en souvient. Dans votre tableau M. MARTIN, vous mettez un smiley « inquiet » pour le Relais Orléanais pour indiquer que c'est une structure qui reste extrêmement fragile.

Alors certes, les projets ont été repris, le dialogue a été repris avec les services de la Ville et c'est heureux, cela permet aujourd'hui à ce projet de rénovation des locaux d'avancer avec le soutien de la Ville. Mais on voit les chiffres du Relais Orléanais qui sur 2018, a un résultat d'exploitation négatif et le résultat net n'est à l'équilibre que grâce à des produits exceptionnels. Cette association ne peut vivre qu'avec les financements publics, elle ne pourra survivre qu'avec le soutien de la Ville, qui a quand même toujours été présente depuis sa création. Et j'attire l'attention sur la nécessité d'être extrêmement vigilant pour cette association qui est fragile, dont les bénévoles très mobilisés mènent une action au quotidien remarquable, exemplaire et modeste. Cela serait dommage de voir cette association fragilisée, elle fait face chaque année, chaque mois, chaque jour, à un nombre croissant de sollicitations, y compris de familles avec des jeunes enfants et des situations extrêmement préoccupantes.

Le C.C.A.S. effectivement va bien, c'est heureux et puisqu'il va bien, on pourrait aussi dire et attendre que son budget puisse augmenter de façon à pouvoir aider davantage le nombre très élevé de familles vivant sous le seuil de pauvreté à Orléans. Nous l'avons déjà dit, nous le disons à nouveau, mais c'est un point qui est important à souligner.

Je note en tout cas que vous avez souligné M. MARTIN, et il faut leur rendre hommage, la grande rigueur dont font preuve les gestionnaires et les responsables de toutes ces associations du secteur social. Ils mènent un travail extrêmement ingrat au quotidien et on le voit dans leur compte, qui ont un vrai soucis de l'argent public dont ils disposent. Félicitations et respect pour le travail mené par toutes ces associations qui sont indispensables à l'équilibre et au bien social à Orléans. Merci.

M. le Maire – Merci à vous. Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA puis Mme SAUVEGRAIN.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – M. le Maire, mes chers collègues. Je suis heureuse que nous abordions la question du budget de la Ville d'Orléans, surtout après la pénible séance de thérapie de groupe que nous avons subie en début de Conseil Municipal et qui a duré un temps important. J'observe d'ailleurs qu'il y a moins de personnes dans le public, c'est dommage parce que je pense que la discussion budgétaire est largement aussi importante que ce qui l'a précédée.

Comme d'habitude nous avons eu un exposé très clair de M. MARTIN, d'abord sur l'analyse consolidée des comptes qui est toujours un moment important parce qu'effectivement cela permet d'avoir

une visibilité globale sur l'ensemble des organismes qui travaillent plus ou moins étroitement avec la Ville d'Orléans, sachant que c'est vraiment un outil de pilotage et de vision très intéressant.

En revanche, sur ce D.O.B., j'aurais deux observations à faire. La première – M. MARTIN vous m'excuserez de vous interpeller là-dessus – je voudrais savoir quel est exactement votre rôle puisque vous appartenez au groupe Les Orléanais ? Et si j'ai bien compris ce qui s'est passé tout à l'heure, il n'appartient plus tout à fait à la majorité. Je voudrais savoir s'il n'y a pas quand même un problème politique à ce que le budget de la Ville d'Orléans soit présenté par quelqu'un qui semble en désaccord politique - parce que je ne peux pas imaginer que ce soit personnel - avec la majorité majoritaire.

Deuxième question. Un D.O.B. suppose des orientations - j'ai peut-être mal regardé mon calendrier mais il me semble que l'on a un vote du budget dans deux semaines - donc c'est vrai que présenter un D.O.B. à peine deux semaines avant le vote du budget ne laisse pas beaucoup de temps pour discuter de ces orientations. Encore faut-il qu'il y en ait véritablement. Encore une fois, je considère que l'on fait une présentation qui est financièrement extrêmement sérieuse, je suis un peu plus sur ma faim sur les orientations à proprement dites. J'ai un peu le sentiment que l'on a des orientations cosmétiques et assez peu affirmées en réalité. Il y en a un peu pour tout le monde, il y a de la bienveillance, de la transition écologique, des familles mais au final, je ne vois pas bien ce que l'on a en termes d'orientations budgétaires.

Alors pour ne pas être complètement à sec sur ce document, j'aurais simplement deux questions à poser : une concernant les cessions d'immeubles, vous savez que c'est une de mes marottes. Vous annoncez 1,1 million d'euros de cessions d'immeubles, je voulais savoir à quels immeubles cela correspondait pour l'essentiel. Ma deuxième question concerne quelque chose qui n'apparaît pas dans le document mais sur laquelle on a été interpellé et qui est la question du projet de la Vinaigrerie. Je voulais savoir où en était ce projet car nous avons eu des informations - mais peut-être sont-elles fausses - faisant état d'un arrêt ou d'un fort ralentissement de ce projet de Vinaigrerie qui est un projet culturel important pour la Ville. Je voulais donc savoir ce qu'il en était de ce projet, où on en était et quand il était prévu qu'il soit inauguré. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci beaucoup. Mme SAUVEGRAIN puis M. de BELLABRE.

Mme SAUVEGRAIN – Merci M. le Maire. Quelques éléments à la fois financiers et plus sur les politiques publiques parce finalement c'est ce qui est intéressant dans le vote de ce budget. Je voulais juste rappeler, Michel MARTIN l'a dit très clairement, cela semble parfois être une banalité mais c'est quand même important de montrer le travail pour aboutir à la bonne santé financière, avec ce triptyque qui est maintenu de ne pas augmenter les impôts et d'avoir un autofinancement élevé. Michel MARTIN a rappelé les chiffres justement pour pouvoir investir et maintenir la bonne santé financière de la Ville. Alors c'est vrai, avec un niveau d'investissement qui en 2020 est un peu particulier car le dernier que l'on a dû avoir à ce montant devait être au moment du plan de relance il y a maintenant quasiment une dizaine d'années. Cela s'explique par la fin des chantiers de différents équipements qui ouvriront ou entreront en œuvre en 2020 ou début 2021. Il y a évidemment le M.O.B.E. et puis il y a surtout les deux piscines, avec celle de La Source dont les travaux se terminent et celle de l'ancienne prison où les travaux de construction de la piscine elle-même sont prêts à commencer. C'est vraiment un point important, et tout cela en maintenant la dette, parce que bien évidemment la facilité est d'augmenter la dette, ce n'est pas le cas, Michel MARTIN l'a rappelé.

Alors après, on parle de l'investissement mais dans ce budget qui sera présenté le mois prochain, il y a aussi la partie fonctionnement et j'aurais juste un mot sur les dépenses de personnel. Alors elles sont à la fois stabilisées puisqu'elles seront d'une progression de l'ordre du pourcent, mais surtout et notamment aujourd'hui – on le voit d'autant plus avec les transferts de compétences qu'il a pu y avoir en 2017, 2018 et 2019 avec la Métropole – 80 % de nos agents sont en contact direct avec la population et nous sommes le service public le plus large possible puisque l'essentiel de nos agents ce sont bien évidemment les agents dans les écoles, du matin au soir, que ce soit le temps scolaire ou périscolaire et dans les crèches.

Vous avez abordé la question globale de la politique sociale mais tous nos travailleurs sociaux œuvrent au quotidien pour cela : les policiers municipaux et puis après en grand volume d'agents, c'est la direction de la culture avec notamment tout le réseau des médiathèques qui est présent dans tous les quartiers et puis tous nos équipements sportifs. Voilà globalement sur la partie financière.

Sur la partie des politiques publiques, vous l'avez vu dans le rapport on est resté sur les grandes orientations fixées - et c'est assez logique - de proximité, d'attractivité et puis d'être toujours en réponse et à l'écoute des besoins, parce que l'on a évoqué plusieurs fois depuis le début de ce Conseil Municipal des périodes électorales qui arrivent mais ce n'est pas pour cela que cela change la vie des habitants au quotidien. Aujourd'hui, les habitants ont toujours besoin d'être concertés pour refaire un bout de leur rue, ou pour l'aménagement d'une place pour personne handicapée. Ce travail au quotidien continue et il est inscrit dans le budget.

Dernier point pour répondre à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Sur les Vinaigrieres, les marchés ont été lancés, les réponses aux marchés étaient 2 millions d'euros au-dessus des estimations, nous avons donc fait le choix de redéfinir le projet et par la suite de relancer les marchés. Mais pour le moment ils ne sont pas attribués, pour rentrer dans l'enveloppe budgétaire allouée puisque c'est toujours notre souci et notre souhait. Voilà M. le Maire.

M. le Maire – *Merci. M. de BELLABRE puis M. LEMAIGNEN.*

M. de BELLABRE – *Merci M. le Maire. M. le Maire, chers collègues. La dette publique ne diminue pas pour les Orléanais, 4 500 euros par habitant, qui s'ajoute aux 35 000 euros de celle de l'Etat qui s'ajoute à celle du Département, qui s'ajoute à celle de la Région, qui s'ajoute à celle de la S.N.C.F., de la Sécurité Sociale, des hôpitaux, de l'E.D.F. et à celle de tous les organismes publics ou parapublics que je ne peux citer ici, la séance du Conseil Municipal n'y suffirait pas. Quand allez-vous changer de paradigme ? Quand allez-vous renoncer à votre culture de la dette ? Véritable étouffoir pour l'économie, véritable couperet au-dessus de nos têtes. Nous aimerions également savoir ce que deviennent les prêts souscrits par les organismes de logements sociaux garantis par la Mairie et par la Métropole, concernant les logements à réhabiliter et mis en vente par ces entités. Sont-ils remboursés par anticipation ? Je vous remercie.*

M. le Maire – *Merci. M. LEMAIGNEN puis Mme TRIPET.*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues. Je vais donner quatre éléments dans cette intervention. D'abord sur la consolidation des comptes. Je répète que cela existe à Orléans depuis 1971 - et je pense au regretté professeur Jean Bouineau - que c'est totalement exemplaire et que l'on ne le vend pas assez bien. La Cour des comptes est en train de faire toute une réforme des comptes publics avec une certification des comptes et un compte financier unique, et la Ville d'Orléans est l'une des 25 collectivités expérimentatrices. L'objectif est d'avoir à la fois plus de transparence et une meilleure analyse des risques. Et je crois qu'en matière d'analyse des risques, la démarche faite par Orléans dans cette consolidation des comptes est totalement exemplaire et que l'on est arrivé aujourd'hui à un exercice qui devrait à mon sens, être probablement généralisé au titre des bonnes pratiques des collectivités locales.*

Le deuxième point concerne le foncier bâti. L'Union Nationale des Propriétés Immobilières (U.N.P.I.) a fait une campagne récente sur l'évolution du foncier bâti et cela a été relayé par la presse locale – pas plus mal qu'ailleurs, je le dis très simplement pour la presse – en disant que les propriétaires paient plus qu'il y a 10 ans. Et je voudrais vraiment m'inscrire en faux contre cette analyse, en ce qui concerne la Ville d'Orléans en particulier. En fait, qu'est-ce que le foncier bâti ? C'est le produit d'une base, la valeur locative des locaux, multipliée par un taux qui lui est voté par les collectivités. La valeur locative est fixée par les services fiscaux de l'Etat. Elle n'a pas été réévaluée depuis 1970 et d'ailleurs, le gouvernement prévoit de revoir la valeur locative mais malheureusement en le reportant en 2026 ce qui est vraiment dommage. Mais chaque année, le Parlement vote un taux d'actualisation. Entre 2008 et 2018, les dates qui sont fixées par l'étude de l'U.N.P.I., les valeurs locatives ont été ajustées de 14,6 %.

Pour Orléans, on nous indique dans le document, que le produit du foncier bâti a augmenté de 27,8 %, il reste donc une différentielle. Qu'est-ce que la différentielle ? D'une part, au point de vue des

taux, si la Ville d'Orléans a strictement gardé le même taux depuis 1996, en revanche cela n'a pas été le cas du Département. Les raisons sont très simples, il n'avait pas le financement des trois grandes allocations sociales et les départements ont fortement augmenté leurs taux entre 2010 et 2015, car l'Etat ne payait plus ce qu'il devait aux départements. La Ville d'Orléans elle, n'a pas touché aux taux. Et puis ce que l'on oublie aussi, quand on dit que les propriétaires payent plus, c'est qu'en fait le produit global est supérieur car on intègre aussi les variations physiques des bases, c'est-à-dire les nouvelles constructions. Et heureusement que notre Ville est dynamique, heureusement que les bases physiques d'Orléans ont augmenté parce qu'il y a eu différentes Z.A.C. qui ont produit des logements. Je voudrais donc vraiment m'inscrire en faux sur ce qui est mis en place sur les collectivités locales. On dit qu'elles sont irresponsables, qu'elles ont fortement augmenté les taux d'imposition, non ! Heureusement, des villes comme Orléans ont depuis longtemps une politique fiscale raisonnable, qui a permis avec la stratégie financière évoquée par Michel MARTIN, de conserver à la fois des taux constants, une épargne importante et un taux d'investissement important. Voilà ce que je tenais à mettre en ligne sur le foncier bâti car ce n'est pas normal d'avoir ce procès qui est fait par l'U.N.P.I. Les gens de Bercy ne s'inscrivent pas en faux par rapport à cela et cela m'agace souverainement, je vous l'avoue.

Le troisième élément est relatif à la réforme fiscale évoquée par Michel MARTIN. Effectivement on ne sait rien, c'est d'une complexité un peu surréaliste – j'en suis au moins à une dizaine d'auditions, si quelqu'un arrive à comprendre ce que l'on appelle le coefficient correcteur dit « le coco », c'est incompréhensible pour le profane - et pour les nouvelles équipes de 2020, je défie qui que ce soit de pouvoir comprendre cela, imaginé par quelques technos de Bercy.

M. RICOUD – Merci M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – Mais ce qui est inquiétant, c'est justement ce qu'a évoqué Michel MARTIN tout à l'heure. Pour le versement transport - qui est une taxe pour financer le transport public payée par les établissements publics et privés de plus de 11 salariés et il y a 3 ans c'était plus de 9 salariés – l'Etat s'était engagé de façon pérenne à compenser strictement à l'euro près, l'évolution de ce passage de 9 à 11 salariés. Et que se passe-t-il aujourd'hui ? On nous dit que comme le versement transport a bien augmenté et bien on vous sucre la moitié de la compensation : 45 millions d'euros au niveau national, 350 000 euros au niveau de notre Métropole. Et je trouve que l'argument est doublement scandaleux, pourquoi ? D'abord, l'augmentation globale du versement transport est liée à l'augmentation des taux en région Ile de France pour financer le Grand Paris Express, ce n'est pas du tout par ce qui a été fait en province. Et pour cela, on nous supprime 45 millions d'euros, c'est proprement scandaleux et surtout d'un point de vue psychologique. Au moment où l'Etat va s'engager, le Premier ministre le fera certainement jeudi au Congrès des maires, à compenser à l'euro près, la suppression de la taxe d'habitation. Le message passé est ravageur. On vous compense une bonne partie de ce que vous aviez en taxe d'habitation par de la T.V.A., mais si la valeur ajoutée augmente trop et bien la différentielle sera supprimée. C'est ravageur par rapport aux engagements du gouvernement et cela fait ma transition pour le dernier point.

On voit bien que ces orientations budgétaires sont dans la ligne de la stratégie financière qui a toujours été celle menée par notre majorité, je l'ai dit, c'est-à-dire à la fois un maintien des taux, une gestion rigoureuse permettant d'avoir de l'épargne afin de pouvoir financer des investissements. Et alors dans le contexte « dangereux » des finances locales, extrêmement tendu, à mon sens ce budget est fondamental, que dans les débats qui vont s'ouvrir au début de l'année prochaine, on puisse maintenir cette bonne santé financière de la Ville pour les Orléanais. Et les uns et les autres, on travaille tous pour les Orléanais, on aura tous des projets à proposer aux Orléanais mais je pense qu'il est essentiel de ne pas faire n'importe quoi et de ne pas dégrader le travail qui a été permis par l'action de la municipalité et principalement par Michel MARTIN ainsi que par toutes les équipes que je tiens à féliciter. Ce serait trop dommage de dégrader ce qui a été fait depuis longtemps et qui permet aux Orléanais de maintenir leur fiscalité tout en investissant. Je vous remercie.

M. le Maire – Je partage à 100 % votre avis M. LEMAIGNEN, merci de l'avoir rappelé. Mme TRIPET puis Mme LECLERC.

Mme TRIPET – Merci M. le Maire. Je voulais intervenir sur l'analyse et je voudrais quand même mettre une alerte sur ce qui se passe au niveau des bailleurs sociaux. Certes c'est la loi Elan qui

les attaques largement - la loi portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique - mais hormis deux sur les douze que je vois là, tous les résultats nets sont en baisse pour les bailleurs sociaux et cela se comprend puisque l'Etat « fait les poches » aux bailleurs sociaux en prenant sur les A.P.L. D'ailleurs, quand on regarde l'analyse, on voit bien : C.A.F. insuffisante, C.A.F. limitée, etc.

Vous avez parlé M. LEMAIGNEN, qu'il allait y avoir un Congrès des maires dans quelques jours. Je voulais aussi vous poser la question sur la compensation de la taxe transport divisée par deux, vous nous l'avez expliqué. Moi je pense qu'il faut qu'il y ait une parole très forte lors de ce Congrès des maires, pour mettre ce gouvernement face à la réalité parce que – excusez-moi de vous le dire – pour nombre, en tout cas pour nous, on a l'impression que les nombreuses décisions prises sont des décisions de comptoir – pardonnez-moi de vous le dire – mais cela a été le cas pour l'A.P.L., c'est le cas pour nombre de décisions et cela met tout le monde dans l'embarras. Et lorsque je parle de l'embarras, je parle des gens dans la précarité. Ce que je vois moi, c'est par rapport aux bailleurs sociaux, il va y avoir moins de constructions, moins de rénovations, pourtant il y a toujours autant de demandes voire plus, ainsi qu'une grande précarité de la population sur notre territoire avec de nombreux travailleurs et travailleuses. Je le dis, ce sont des personnes qui travaillent mais qui n'ont pas de C.D.I. à 35 heures et qui n'ont donc pas les moyens de se loger dans le privé.

J'ai aussi quelque chose qui m'ennuie beaucoup, c'est sur le fait que la contractualisation avec l'Etat nous contraint à ne pas dépasser 1,2 % des dépenses du budget. Or, à chaque fois tout ce que je vois, c'est qu'il s'agit de la masse salariale qui est contenue à 1 %, mais qui dit contenir la masse salariale veut dire qu'il y a des personnes qui vont partir à la retraite et qui ne seront pas remplacées. Concrètement, cela veut dire moins de personnes et moins de rendu pour les Orléanais. Je pense que ce congrès mérite une parole forte de tous les maires, peu importe l'obédience, parce que là très concrètement, toutes les villes vont aller droit dans le mur avec ce que nous impose l'Etat. Merci.

M. le Maire – Merci Mme TRIPET, on va essayer de ne pas aller dans le mur quand même. Mme LECLERC puis M. SANKHON.

Mme LECLERC – Je voulais aborder le secteur social et répondre à quelques prises de parole précédentes. Mme MATET de RUFFRAY, je vous rejoins dans le fait qu'effectivement les associations du secteur des solidarités tiennent leur budget et regardent à l'euro près leurs dépenses. On le voit dans le champ du secteur social et des solidarités, les budgets du secteur caritatif et associatif sont tenus. Néanmoins, je voulais ajouter que nous avons retravaillé les conventions avec certaines d'entre elles et souligné qu'effectivement, la nouvelle convention travaillée et passée en ce Conseil Municipal il y a quelques mois avec le Relais Orléanais, notifiât une augmentation du montant de la subvention annuelle au regard de leur projet, que la Ville accompagne aussi en subvention d'investissement de façon importante.

Il est vrai que nous arrivons notamment en période hivernale et que les besoins se font plus accrus pour les associations. C'est la raison pour laquelle nous versons en cette fin d'année d'exercice budgétaire, une petite subvention exceptionnelle aux associations qui vont en direction des personnes qui sont à la rue, que ce soit La Croix Rouge, le service de proximité, il y a un certain nombre d'associations qui perçoivent une subvention exceptionnelle parce que l'on sait que les besoins sont accrus en période hivernale.

M. SANKHON – M. le Maire, chers collègues. Je ne vais pas égrainer l'ensemble des investissements ou des financements des actions au titre du fonctionnement qui sont possibles grâce au budget. Des choses ont été évoquées tout à l'heure par Muriel SAUVEGRAIN concernant les piscines notamment, ce sont clairement des équipements structurants pour la Ville à l'échelle locale mais aussi à l'échelle nationale puisqu'avec des équipements comme celui-ci on sera en référence. Mais il y a également les équipements structurants pour les quartiers, dont on parle moins mais qui sont très nombreux. Et puis je salue la façon dont vous m'avez permis d'avoir les budgets qui permettent de faire ces investissements. Je pense notamment au terrain synthétique, aux vestiaires refaits, aux sols des gymnases repris et je peux vous assurer qu'il y en a pléthore et il y a les bâtiments neufs qui sortent, comme Georges Chardon et comme l'Argonaute, mais il y a tout ce qui est fait au quotidien et qui permet aux Orléanais de se retrouver. Alors tout n'est pas parfait, tout n'est pas simple, loin de là, mais on y travaille et nous sommes aussi plusieurs adjoints à y travailler, à donner de notre temps et de notre

énergie pour faire en sorte que les Orléanais se retrouvent au mieux dans leur Ville.

Il y a également les équipements éminemment structurants à l'échelle nationale et internationale comme CO'Met, qui est un équipement très attendu et qui devrait permettre à Orléans de proposer des événements, des manifestations exceptionnelles d'envergure, qui permettront de rayonner mais qui permettront aussi à l'activité et à l'économie orléanaise de s'y retrouver et ça c'est important. Ce n'est pas forcément toujours mis en avant mais cela contribue au dynamisme du territoire. Il ne faut pas oublier les équipements comme le circuit de running, qui a été aménagé, permettant aux Orléanais de se retrouver et cela fait partie des budgets qui ont permis de le faire. Il y a encore des ajustements qui sont en cours en ce moment avec des projections d'extension de ce circuit. Je pense aussi aux jeux pour enfants à l'Île Charlemagne, qui est juste la plus grosse structure de jeux pour enfants réalisée en France cette année. Ce n'est pas forcément suffisamment mis en avant mais je peux vous assurer que les Orléanais et bien au-delà puisque l'on rencontre aussi des Parisiens qui viennent profiter de cet espace de l'Île Charlemagne qui lui aussi à vocation à évoluer avec le programme en cours avec Matthieu SCHLESINGER.

Et puis ce sont aussi des budgets qui permettent de suivre les associations de jeunesse et de familles, je pense bien évidemment à l'A.S.E.L.Q.O. – j'étais encore à un conseil d'administration hier, à Romain Rolland où ont été louées la qualité des partenariats avec la Ville mais aussi la quantité et la pluralité des activités proposées pour les jeunes, pour les enfants, pour les familles, ainsi que pour les séniors. Et puis l'A.J.L.A., E.S.C.A.L.E. ou encore D.E.F.I. qui sont des associations de terrain, que l'on accompagne au quotidien.

Je pense aussi aux événements que l'on organise et cela est nécessairement lié aux moyens de financement qui sont affectés à cela. Il y a la Course des 3 Ponts qui arrive très prochainement, qui est juste la plus grosse course se déroulant en centre-ville dans notre Région et elle est très attendue aussi, avec plus de 3 000 participants pour l'édition de cette année. La soirée Jeunes Talents qui a eu lieu la semaine dernière qui permet d'accueillir au Théâtre d'Orléans - et ça on ne le redit pas forcément suffisamment – des jeunes qui ne vont jamais dans ce genre de structures et donc avec le spectacle de Boudier et surtout trois jeunes talents, trois lauréats, qui ont été mis à l'honneur. Le Hip Hop International dont la prochaine édition doit avoir lieu en avril prochain et qui est une compétition de niveau national avec la finale des Championnats de France ou encore la Coupe du Monde de sabres qui doit avoir lieu la semaine prochaine avec une finale qui se déroulera au Zénith.

Le budget, c'est effectivement une donnée qui peut sembler être froide, mais c'est ce qui contribue à apporter du chaud au cœur des Orléanais et bien au-delà. Je voudrais également en profiter pour saluer - cela me semble important – les partenaires avec qui nous faisons c'est-à-dire les services de l'Etat tous autant qu'ils sont, que ce soit la Préfecture ou les architectes, car nous n'aurions pas pu sortir le Complexe nautique de La Source. Donc la compréhension, l'attention et la disponibilité de ces équipes-là, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental et puis les autres villes de la Métropole qui sont aussi à pléthore de ces investissements, se font tant en sortie de nouveaux matériels et nouveaux équipements mais aussi à l'accompagnement des publics. Et puis saluer aussi les services et la belle transversalité selon laquelle on travaille à la Ville d'Orléans, alors avec la direction des sports en premier mais la direction des sports toute seule elle ne peut pas tout faire et j'en profite pour saluer tous ceux avec qui on travaille au quotidien pour permettre de faire en sorte que les Orléanais se retrouvent le mieux dans les activités sportives, de loisirs, de jeunesse et de famille à Orléans. Merci de votre attention.

M. le Maire – *Et on a particulièrement progressé ces derniers temps. Merci beaucoup M. SANKHON. M. GRAND.*

M. GRAND – *M. le Maire, mes chers collègues. Je rejoindrais M. MARTIN pour dire qu'en effet nous sommes devant un budget de transition, mais certainement pas de transition écologique. Vous le savez, j'interviens régulièrement sur différents sujets comme l'alimentation ou les mobilités et aujourd'hui je vais concentrer mon propos sur celui des bâtiments, de la construction et des rénovations. Dans ce document d'orientations budgétaires, on nous parle de Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) et il se trouve que depuis on est passé successivement aux bâtiments passifs, qui sont des bâtiments qui consommaient très peu d'énergie pour être chauffés, puis à des bâtiments à énergie positive, dont je*

rappelle nos deux exemples à Orléans dans les lycées Jean Zay et Voltaire qui génèrent plus d'énergie qu'ils n'en consomment. Et nous sommes aujourd'hui devant une quatrième génération de bâtiment que l'on appelle les « E+C- », c'est-à-dire des bâtiments à énergie positive qui ont également un carbone négatif et donc un impact négatif sur l'environnement. J'en veux pour preuve et on y travaille à la Région - car vous savez que j'ai l'honneur d'avoir cette fonction au niveau régional - et dans les constructions des prochains lycées sur lesquels nous travaillons à Anché et à Châteauneuf-sur-Loire, nous serons très vertueux dans ce domaine jusqu'à utiliser des produits et des matériaux biosourcés qui sont naturels et locaux.

Tout cela pour vous dire que si aujourd'hui on en est à une quatrième génération et que l'on continue à rénover ou à construire sur Orléans des bâtiments qui ne vont pas au plus vertueux de nos capacités, on manque chaque fois des occasions d'aller vers la transition écologique. Aujourd'hui concrètement – M. GROUARD le disait tout à l'heure – on est à quatre écoles rénovées ou construites chaque année, et à chaque fois que nous continuons à être dans la H.Q.E. donc loin des standards que nous devons atteindre pour pouvoir aller vraiment vers la transition écologique, nous manquons une occasion puisque l'on sait bien que dans les 20 et 30 prochaines années, nous ne reviendrons évidemment pas sur ces bâtiments. Aujourd'hui, je souhaitais vous parler de cet enjeu vous vous doutez évidemment que dans les semaines et les mois qui viendront, nous aurons l'occasion de partager sur d'autres sujets qui en tout cas pour moi, doivent aller vers cette transition écologique qui est devenue nécessaire. Je vous remercie.

M. le Maire – *Y a-t-il d'autres prises de parole souhaitées ? M. MONTILLOT.*

M. MONTILLOT – *Je voudrais juste réagir à l'intervention de M. GRAND parce que c'est toujours « faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais » et je suis toujours très surpris du double discours. Il se trouve qu'avec M. GRAND on se retrouve régulièrement au Conseil Régional et qu'en plus, il vient de le dire lui-même, il a en responsabilité dans sa délégation les questions de rénovation des lycées, mais une hirondelle ne fait pas le printemps et quelques exemples symboliques ne font pas une politique. Très concrètement aujourd'hui sur les lycées et même sur Orléans la cité Jean Zay, allez voir sur les autres lycées, on est très en retard. Je ne l'ai d'ailleurs même pas vu le jour où on est allé visiter les travaux du lycée Benjamin Franklin et du lycée Pothier avec le président Bonneau.*

Je dois dire qu'en revanche, en ce qui concerne les écoles d'Orléans, comme je l'avais expliqué lors de la dernière séance du Conseil Municipal, on est à plus de 90 % des actions, à la fois de remplacement des huisseries sur les 10-15 dernières années de l'ensemble des écoles, ce qui est considérable mais également sur les actions afin de pouvoir mettre en place une deuxième peau sur certain bâtiments. Je pense bien sûr à ce qui a été fait sur Romain Rolland mais également ce que l'on a fait sur l'ex bâtiment Bolière à René Guy Cadou. Je pense qu'il faut essayer de sortir des incantations parce que l'on est loin d'une réalité et pour en plus être membre de la Commission des Services Publics Locaux au sein du Conseil Régional et donc d'avoir les traductions extrêmement précises sur l'ensemble des lycées, sur les économies de chauffage et autres, et bien on est encore très loin du compte. Je suis très heureux que M.GRAND défende cette position, il n'est pas le seul et nous la défendons aussi. Je rappelle que sur l'école Pauline Kergomard par exemple, qui a pourtant été réalisée il y a maintenant 11 ans, on était effectivement déjà sur des travaux avec énergie positive. Nous avons eu quelques soucis sur le solaire et notamment sur la toiture mais nous n'avons pas attendu 2019 ou 2020 pour commencer à s'intéresser à cette question sur laquelle nous travaillons depuis maintenant bien longtemps.

M. le Maire – *Merci de ces précisions M. MONTILLOT. D'autres interventions ? Mme ANTON.*

Mme ANTON – *Merci M. le Maire, mes chers collègues. On est bien d'accord M. GRAND, la transition énergétique et la transition écologique c'est primordial aujourd'hui et nous sommes justement engagés de longue date. On est en train de réaliser un véritable audit en matière de performance énergétique au niveau des bâtiments municipaux, tout cela dans le cadre de l'actualisation de notre bilan carbone mais également pour voir ce qu'il convient de prioriser dans un premier temps au niveau des rénovations et comment les faire.*

Vous le dites à juste titre, les bâtiments H.Q.E. c'est très bien, les normes Bâtiment Basse

Consommation (B.B.C.) aussi, en termes d'isolation et d'amélioration de la performance énergétique, mais cela ne fait pas tout. Comme vous le savez, face aux conséquences du dérèglement climatique, on aura de plus en plus de phénomènes caniculaires. Alors c'est très bien d'isoler un bâtiment, mais alors l'été vous aurez une véritable étuve, vous allez utiliser la climatisation pour refroidir le bâtiment et il faut donc également penser à tout cela. C'est ce que l'on est en train d'essayer de mettre en place justement, de parler de résilience immobilière, de ne pas faire les choses seulement dans un raisonnement en matière d'amélioration de la performance énergétique mais un tout, de manière vraiment holistique et que cela prenne en compte tous les sujets en lien avec la transition écologique dans la conception des bâtiments. En effet, il est également question de qualité de l'air, parce que c'est très bien de tout isoler, mais après, attention à la qualité de l'air et à son renouvellement dans les bâtiments. Tout cela pour juste signifier que c'est bien d'avoir un bâtiment B.B.C., c'est bien d'être conforme à la norme RT2012 par exemple, mais à côté, il ne faut pas oublier que l'on aura des besoins en termes de confort thermique du bâtiment, de qualité de vie, de qualité de l'air et c'est primordial également pour la santé des populations.

M. le Maire – Merci beaucoup. D'autres remarques avant que je laisse à nouveau la parole à M. MARTIN pour quelques précisions s'il a repéré des interrogations ? M. MARTIN.

M. MARTIN – Je remercie M. LEMAIGNEN d'avoir salué les pratiques financières de la Ville d'Orléans et aussi de la Métropole car en fait ce sont des pratiques partagées. Cela me permet de répondre peut-être indirectement à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA mais il est vrai que ces bonnes pratiques ne se décrètent pas une année, ce sont des pratiques de très long terme. Il faut bien comprendre que la pratique des finances publiques, si vous augmentez vos dépenses d'1 % au lieu de 3 % et que vous le faites pendant 10 ans, vous avez gagné 20 % de vos dépenses de fonctionnement. Je rappelle que nous, cela fait presque 20 ans que nous sommes aux affaires et que finalement, les dépenses de fonctionnement n'ont pratiquement jamais augmenté. On fait avec ce que l'on a, comme n'importe qui d'entre nous avec le budget dont il dispose, c'est ce qu'il faut rappeler dans les pratiques financières.

Ceci dit, cela ne nous empêche pas de faire des efforts, M. RICOUD, pour le C.C.A.S. On le verra dans le budget, il a été décidé d'augmenter la subvention de 150 000 euros. C'est un exemple qui est probant, cela n'empêche pas la Ville d'Orléans d'avoir un taux de logements sociaux qui est l'un des plus élevés avec 27 %. On peut dire que ce n'est pas assez mais 27 % c'est déjà pratiquement au-dessus de tout ce que l'on connaît dans la Métropole bien entendu et de beaucoup de villes qui nous sont comparables. C'est important de dire où nous sommes, ce que nous faisons et ces logements sociaux ils ont été rénovés et la rénovation est quand même d'excellente qualité.

Dans le même temps, en ce qui concerne l'A.N.R.U. 2, vous le savez comme moi, aussi bien l'Argonne que La Source et Les Chaises pour Saint-Jean-de-la-Ruelle, c'est 70 millions d'euros qui vont être injectés sur une dizaine d'années. On en parlera au niveau de la Métropole mais tout cela on peut le faire parce que la gestion est rigoureuse. Je voulais dire un petit mot à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, la gestion est rigoureuse et indépendante, vous voyez ce que je veux dire ?

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Non.

M. MARTIN – Et bien moi je vous le dis. On ne peut pas faire n'importe quoi, il faut avoir des règles et puis il faut les tenir, c'est donc important. Lorsque la chaîne M6 vient voir M. CARRE et moi-même, en nous demandant : « Comment faites-vous, vous êtes la seule commune qui n'a pas augmenté ses taux de taxe foncière depuis 25 ans ? » Je leur dit : « Allez voir M. CARRE, il vous expliquera. » Après, on peut toujours discuter de ci et de ça mais on l'a fait et je pense que notre Ville se porte bien. Vous voyez, on peut faire les deux et c'est ce que je voulais vous expliquer.

Moi je suis très inquiet de la réforme fiscale, je l'ai dit. On ne peut pas nous avoir retiré 11 millions d'euros par an de dotations, autant à la Métropole, sans nous dire exactement les règles que nous allons maintenant devoir respecter, cela n'est pas normal. On est dans cette phase d'attente. Le Président va aller voir l'Association des Maires de France, cela n'a aucun sens, il va arriver avec quelques brouilles et repartir. Ce n'est pas cela qui va changer la structure de nos finances publiques et la dette colossale que nous avons. Donc ce débat-là je ne souhaite même pas qu'on l'ait puisque cela ne sert à rien. Je préfère que l'on parle du C.C.A.S. - j'en ai parlé - et je préfère que l'on parle de la santé, car à ce niveau, on a quand même fait des efforts financiers imbattables. On a mis plus de 10 millions

d'euros dans des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (M.S.P.). Moi je ne connais pas de comparaison. Bon, pour La Source il faut que cela se cale, cela fonctionne moins bien qu'on le voudrait peut-être mais et ceci dit, 10 millions d'euros c'est énorme.

C'est aussi pour cela que la Vinaigrerie, et bien si le budget n'est pas prêt cela peut attendre. Vous parlez des priorités et bien je vous les dis. N'oubliez pas que la Vinaigrerie, c'est quand même des charges de fonctionnement très importantes, c'est aussi avec cela que l'on tient les frais de fonctionnement, c'est si on n'investit pas des équipements qui après coûtent très chers. Donc ça il faut le regarder de près, on l'a regardé tous ensemble, il était décidé que cela pouvait attendre, ce que je trouve très bien. Lorsque l'on a des immeubles qui ne servent à rien on les vend : le Sanitas on le vend puisque cela va être construit, c'est 360 000 euros, Solembio qui est une association qui travaille avec nous dans le secteur médico-social, on lui vend un terrain résiduel pour 150 000 euros et puis le Clos de la Motte à Lavoisier c'est 500 000 euros, cela fait donc un peu plus d'un million d'euros en vendant les actifs qui ne sont pas strictement utiles parce que c'est de saine gestion. Je pourrais donner beaucoup d'autres exemples mais je ne veux pas être trop long.

On a parlé de la fragilité du Relais Orléanais, je ne suis pas d'accord, le petit "smiley" il est égal. Le Relais Orléanais n'est pas dans une situation de fragilité, il y a un léger déficit mais d'une année sur l'autre cela se compense. Je pense que les efforts ont été faits et sa situation dans le rapport que nous avons présenté c'est l'équilibre, c'est neutre. Et je pense que si cela avait été trop fragile, la décision de les accompagner dans leur projet n'aurait pas été prise. Par contre, comme ils se sont restructurés, c'est clair et c'est bon.

Dernier point. M. de BELLABRE, vous demandez s'il y a un remboursement lorsqu'il y a des travaux et que les immeubles sont vendus. Mais nous, nous ne sommes pas prêteurs, nous sommes garants. Donc cela réduit nos garanties mais nous, on ne reçoit pas d'argent puisque l'on n'est pas prêteur, les prêteurs ce sont la Caisse des Dépôts et Consignations et les banques, c'est tout.

M. le Maire – Et ils remboursent leurs dettes. Simplement - en général car il y a quelques exceptions - quand un organisme social vend un logement, il doit rembourser la dette qui est rattachée à l'immeuble ou au bien. Dans la réalité, c'est de moins en moins vrai mais jadis, vous achetiez un immeuble vous faisiez un emprunt, donc l'immeuble était lié à l'emprunt et c'était très facile de le retrouver. Aujourd'hui, les organismes – et c'est tant mieux parce que les taux d'il y a 20 ans ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui – ont reconstitués l'ensemble de leurs dettes, avec un montant de tous ces immeubles qui a été repris, il y a eu réendettement, remboursement des emprunts antérieurs, donc dans de bien meilleures conditions que celles initiales. Parfois, il est affecté une partie de la vente au remboursement d'une partie de leur dette, parfois il est décidé de garder le montant de leur dette et d'investir notamment l'argent reçu de la vente en fonds propre dans les opérations nouvelles. Comme toute entreprise, c'est une gestion des actifs et du passif.

Je vous remercie pour ce débat. On a beaucoup parlé d'Orléans, des Orléanais, on a vu que sur le long terme, les préceptes qu'évoquait Michel MARTIN sont des préceptes qui sont en vigueur dans la Ville depuis déjà longtemps, qui ont continué, qui je l'espère continueront, qui sont particulièrement justes. A un moment donné, on ne peut pas avoir des résultats sans que cela découle d'une situation avec des plans vus sur le moyen et le long terme et qui permettent justement d'avoir une vision claire sur les deux principaux ratios qui sont la capacité de remboursement de la Ville et le niveau de fiscalité qui doit rester constant au maximum des niveaux. L'évolution de la fiscalité c'est vrai et certain, va jouer avec une perte de ce que l'on appelle l'autonomie fiscale pour les collectivités, c'est-à-dire qu'elles ont moins.

Aujourd'hui, on a ce que l'on appelle le pouvoir de taux. Je me renseignais tout à l'heure pour savoir si on était la seule commune qui ne l'ait pas fait et d'après Michel MARTIN c'est probablement le cas. La seule commune qui sur une aussi longue période, avec autant d'aléas financiers, n'a pas fait bouger sa fiscalité. Demain, on pourra encore moins le faire, puisqu'il ne restera quasiment plus que la taxe foncière comme grand impôt. Après il y a d'autres types de taxes et de taxes affectées mais ce sera essentiellement la taxe foncière sur laquelle reposera la capacité ou pas de bouger les taux. D'après ce que nous rappelait Charles-Eric LEMAIGNEN, les communes vont très probablement recevoir cette fameuse taxe foncière que les départements ont augmentée, mais avec des compensations entre l'Etat et les départements. Quant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.),

notamment pour nous la Métropole, il est probable que ce sera une part de la T.V.A. comme pour les régions, qui sera affectée en compensation de la perte de la partie de taxe d'habitation que l'on recevait. L'architecture est en train de se faire, ce n'est pas complètement simple. Cela a été évoqué tout à l'heure parce que notamment dans le lancement du processus, il faut qu'il soit le plus juste possible par rapport à la situation actuelle et donc le passage - c'est le fameux « coco » - est toujours un peu compliqué. Au départ c'était une simple règle de 3 entre ce que les collectivités recevaient avant, ce que l'Etat recevait des départements et leur réaffectation à l'euro près et en fait cela s'avère juridiquement nécessairement un peu plus complexe que cela mais il faudra que l'on soit vigilant à ce que globalement les collectivités, aussi bien notre Métropole que la Ville – ne soient pas lésées dans cette affaire et cela ne dépend évidemment pas que de nous puisque c'est le Parlement qui décidera dans la Loi de finances qui sera ou qui est d'ailleurs proposée.

Ce sera évidemment très important parce que dès lors que l'on souhaite et que l'on garantit aux Orléanais que l'on maintient les taux de fiscalité tels qu'ils sont, à partir de là, comme l'a rappelé Michel MARTIN, on fera avec ce que l'on a et il ne faudrait pas que l'on ait sensiblement moins que ce que l'on a aujourd'hui sans avoir après des questions sur le fait de savoir quel service on doit renier pour les Orléanais. Cela nous laisse devant une équation, sur laquelle sans être inquiet il faut rester vigilant. Aujourd'hui, on n'est pas sur un discours de la part de l'Etat qui vise à diminuer drastiquement les dotations qu'il effectuait aux collectivités. Ceci étant dit, les rogner, cela a été rappelé par exemple sur le versement transport pour la Métropole, il ne s'en est jamais privé et ne s'en privera jamais, c'est pour cela qu'il est nécessaire que les ressources que l'on reçoit et qui transitent par lui, soient bien garanties sur le plan juridique, il faut faire confiance au Parlement pour cela.

On aura donc d'autres discussions évidemment au moment du budget et même si à Orléans le D.O.B. dévoile beaucoup d'informations sur ce qui est ultérieurement le débat budgétaire, il n'en demeure pas moins vrai que ce sera là que l'on examinera l'ensemble des politiques et des moyens qui leur sont alloués pour l'année 2020.

Alors il faut voter sur le fait que l'on a débattu. Cela n'engage pas votre appréciation du débat lui-même ni de sa source, mais simplement le fait que le débat a bien eu lieu, c'est une sorte de grand témoignage.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport de développement durable de la Ville présenté en Conseil Municipal le 8 juillet 2019,

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) débattre, au vu du rapport joint en annexe, des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 qui seront traduites dans le budget ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020.

2°) prendre acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2020 ;

A L'UNANIMITE LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

3°) prendre acte que le budget sera proposé par M. le Maire et soumis au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra dans le délai de deux mois à compter de ce jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

VILLE D'ORLEANS

Conseil Municipal du 18 Novembre 2019

Sommaire

Partie 1 – Le contexte économique et financier	4
1) Le contexte économique et financier.....	4
2) Projet de loi de finances 2019 : volet collectivités territoriales	4
Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2020.....	7
1) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal)	7
A) Des recettes de fonctionnement qui progressent	7
A1) La fiscalité directe locale.....	8
A2) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)	10
A3) Les dotations communautaires	10
A4) Les autres recettes	11
B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	11
B-1) Les charges de personnel.....	12
B-2) Les charges de gestion	13
B-3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	13
C) La charge de la dette	13
D) Un effort d'autofinancement maintenu.....	14
2) Les orientations en matière d'investissement	14
A) Un investissement soutenu : un effort d'investissement consolidé de 53 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ au titre des compétences transférées réalisés par Orléans Métropole	14
B) Attribution de compensation d'investissement	15
C) Les recettes définitives d'investissement.....	15
C-1) Le Fonds de Compensation de la TVA.....	15
C-2) Les subventions d'équipement attendues	15
C-3) Les amendes de police.....	15
C-4) Les taxes d'urbanisme	15
C-5) Les cessions d'actifs.....	15
3) Les orientations en matière d'endettement.....	15
Partie 3 - Orientations budgétaires 2020 par politique publique	19

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire conformément à l'article L 2312-1 du CGCT. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une étape importante.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget. Comme le veut la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II), la Mairie d'Orléans a présenté un rapport sur le développement durable, préalablement à l'organisation du débat sur ces orientations budgétaires.

La construction du budget 2020, le dernier du mandat, est, comme en 2019, encadrée par le contrat triennal passé avec l'Etat, approuvé en conseil municipal et qui limite l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an entre 2017 et 2020. Ce plafonnement de l'évolution des dépenses à 1,2 % impose à Orléans d'adapter sa gestion financière, ajoutant au pilotage par l'autofinancement, un pilotage par la dépense brute. Cela a demandé une forte mobilisation de l'Administration appuyée par les élus délégués pour tenir l'objectif qui est atteint. Qu'ils en soient vivement remerciés.

2020 verra également la poursuite des travaux et la livraison d'équipements d'envergure au service des Orléanais et vecteurs d'attractivité parmi lesquels on peut citer : le Centre nautique de la Source, le Musée d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE), le gymnase et la salle polyvalente du collège Nord Est, ou encore le Centre aquatique l'O dans le secteur gare.

Pour mener à bien l'ensemble de ces projets, les fondamentaux de la stratégie financière du mandat seront respectés :

- Stabilité de la fiscalité
- Maîtrise des dépenses de gestion
- Maîtrise de la dette
- Effort d'investissement soutenu

La gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville sera ainsi maintenue. Les orientations budgétaires 2020 qui vous sont présentées traduisent l'ambition politique du prochain budget primitif : poursuivre le dynamisme d'Orléans sans hypothéquer l'avenir et en préservant le pouvoir d'achat des orléanais ; favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable.

Pour le Maire
Le Maire Adjoint



Michel MARTIN

Partie 1 – Le contexte économique et financier

1) Le contexte économique et financier

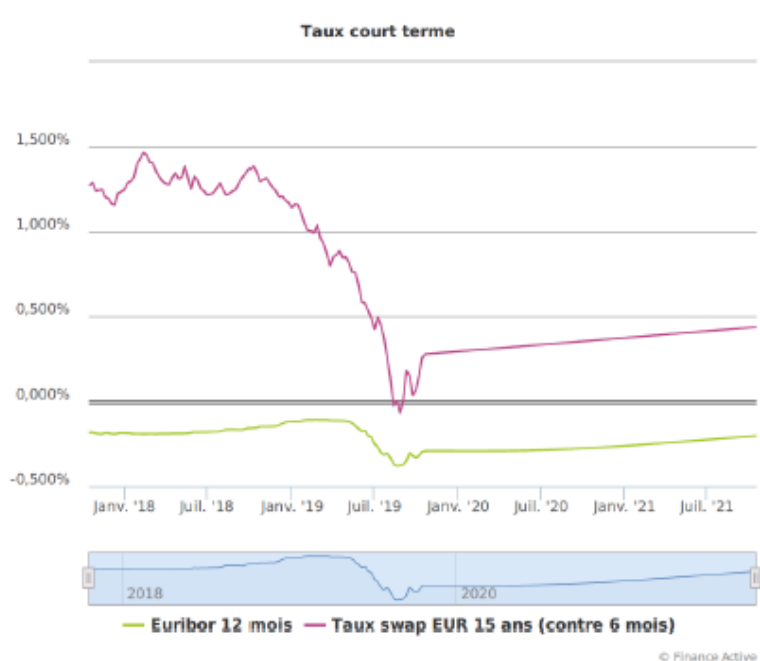
Croissance et inflation prévisionnelles

Les perspectives d'inflation et de croissance de la BCE sont revues à la baisse. La BCE table en effet sur des perspectives de croissance économique de 1,1% en 2019 et de 1,2% en 2020 contre respectivement 1,2% et 1,4% en juin dernier.

Côté inflation, ses prévisions ont également été abaissées, passant de 1,3% à 1,2% pour 2019, de 1,4% à 1% pour 2020

Les taux d'intérêts

Pour 2019, les marchés financiers anticipent une légère hausse du niveau des taux d'intérêts (hors marge bancaire) avec des taux à court terme de l'ordre de -0,3% et des taux à long terme (15 ans) de l'ordre de 0,4 % mais qui restent néanmoins à des niveaux historiquement bas. Etant précisé, qu'à ces taux, il convient d'ajouter la marge bancaire pour environ 0,5%.



2) Projet de loi de finances 2020 : volet collectivités territoriales

La loi de programmation des finances locales pour 2018-2020 garantit la dotation de l'Etat à une collectivité dépensant plus de 60 M€ de budget si l'évolution de ses dépenses ne varie au maximum que de 1,2 % par rapport à 2017, inflation comprise, en tendance sur 3 ans. Au-delà, la DGF est amputée de 100 % du dépassement, plafonné à 2 % de ses recettes totales. Si une collectivité contractualise avec l'Etat, la pénalité est

ramenée à 75 % du dépassement. Cette nouvelle donne conduit la collectivité à adapter sa gestion financière, ajoutant au pilotage par l'autofinancement un pilotage par la dépense brute.

Le projet de loi de finances 2020, enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 27 septembre 2019 retient les principes suivants :

- Maintien des concours financiers de l'Etat mais la compensation du relèvement du seuil à 11 salariés du versement transport est diminuée de moitié
- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales avec le transfert, à compter de 2021 de la taxe foncière départementale aux communes
- Hausse contenue des dépenses réaffirmée à + 1,2 %

➤ **Le respect des engagements passés avec l'Etat : + 1,2 % / an des dépenses réelles de fonctionnement**

Par délibération du 11 juin 2018 le conseil municipal a approuvé le contrat entre l'Etat et la mairie d'Orléans ayant pour objet de définir les mesures destinées à assurer la compatibilité des perspectives financières de la collectivité avec l'objectif de contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

Pour mémoire, dans l'objectif d'une réduction de 3 points de dépenses publiques ainsi que d'une diminution de la dette publique de 5 points à horizon 2022, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an. Elle prévoyait aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 Mds€. Pour assurer le respect de ces objectifs, la loi prévoyait la signature d'un contrat entre l'Etat et les collectivités territoriales dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées au titre de 2016 étaient supérieures à 60 M€.

Le contrat détermine sur le périmètre du budget principal de la collectivité :

- 1/ un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement limitée à + 1,2 % par an jusqu'à 2020 ;
- 2/ un objectif d'amélioration du besoin de financement ;
- 3/ et, pour les collectivités et les établissements dont la capacité de désendettement dépasse en 2016 le plafond national de référence de 12 ans, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement. Orléans n'est pas concerné sur ce dernier point.

▪ **Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement contractualisées s'entendent comme l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement auquel sont retranchés les atténuations de produits (chapitre 014) et les atténuations de charges (chapitre 013).

Aux termes du contrat passé avec l'Etat pour les années 2018 à 2020, le niveau maximal des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget principal de la collectivité est calculé pour les années 2018, 2019 et 2020 par application à la base 2017 du taux d'évolution annuel de + 1,2 %. Les montants autorisés sont donnés dans le tableau ci-après :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant contractualisé des dépenses réelles de fonctionnement	141 748 765 €	143 449 750 €	145 171 147 €	146 913 201 €

L'évolution des dépenses de fonctionnement s'entendant à périmètre constant, et conformément à l'article 6 du contrat, les dépenses réelles de fonctionnement constatées doivent être corrigées des dépenses liées à des modifications de périmètre et/ou d'imputation comptable parmi lesquelles on notera principalement les dépenses liées aux compétences transférées et le remboursement de la masse salariale relative aux personnels mis à disposition (imputé en 2017 au chapitre 013 et réimputé en recettes au chapitre 70 à compter de 2018, à la demande de la Chambre régionale des comptes).

▪ **Objectif d'amélioration du besoin de financement**

Le besoin de financement correspond à la différence entre l'amortissement des emprunts et les emprunts nouveaux. Cet objectif n'est pas sanctionné. Les engagements de la collectivité en matière de maîtrise et d'amélioration du besoin de financement figurent néanmoins au contrat selon la trajectoire suivante :

	2017 (Rappel)	2018	2019	2020
Besoin de financement initial	-1 419 182 €	12 000 000 €	26 000 000 €	11 000 000 €
Besoin de financement contractualisé	- €	8 000 000 €	19 500 000 €	7 000 000 €

▪ **Amélioration de la capacité de désendettement dépassant 12 ans**

La mairie d'Orléans qui affiche une capacité de désendettement de 5 ans en 2017, bien inférieure à la limite de 12 ans, n'est pas concernée par cet objectif.

Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2020

Dans un contexte du respect de l'engagement pris par la ville d'une évolution maximum de ses dépenses de fonctionnement contenue à + 1,2 %, et de la volonté d'Orléans d'accompagner le projet Métropolitain, l'élaboration du projet de budget 2020 est basée sur une maîtrise du fonctionnement pour maintenir une réelle capacité d'investissement sur le moyen terme et une gestion saine des finances.

Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectifs de :

- renforcer la proximité avec les Orléanais et poursuivre l'amélioration de leur cadre de vie,
- développer le rayonnement et l'attractivité d'Orléans, au travers notamment de l'offre culturelle et événementielle
- continuer à intégrer le développement durable dans tous les projets de la Ville,
- respecter les équilibres financiers, avec une construction du budget qui s'inscrit dans la stratégie du maintien des équilibres avec :
 - une stabilité des taux d'imposition
 - une section de fonctionnement maîtrisée
 - un effort d'investissement soutenu
 - un endettement (y compris PPP) contenu autour de 120 M€ à l'horizon 2020

Dans ce contexte, le budget 2020 de la Ville d'Orléans sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuivra un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de répondre aux attentes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

1) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal)

A) Des recettes de fonctionnement qui progressent

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de +1,9 M€.

A périmètre constant, les recettes de la mairie d'Orléans sont en augmentation (+2,3 M€) ce qui s'explique notamment par la hausse attendue des recettes fiscales (1,9 M€), des compensations fiscales (+0,2 M€), et des droits de mutations (+0,5 M€), atténuée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (-0,2 M€).

	Budget Primitif 2019	Crédits ouverts 2019	Budget primitif 2020	Evol 20/CO19
Impôts ménages	83,7 M€	83,7 M€	85,6 M€	1,9 M€
Attributions de compensations reçues	18,5 M€	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	24,6 M€	25,4 M€	25,2 M€	-0,2 M€
Compensations (ménages, économiques)	2,9 M€	2,9 M€	3,1 M€	0,2 M€
Droits de mutation	4,0 M€	4,0 M€	4,5 M€	0,5 M€
Autres recettes	30,0 M€	31,9 M€	31,8 M€	-0,1 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	165,4 M€	164,3 M€	166,6 M€	2,3 M€
Festival de Loire	0,5 M€	0,8 M€	0,0 M€	-0,6 M€
Cité éducative			0,2 M€	0,2 M€
Recettes réelles de fonctionnement	165,9 M€	164,8 M€	166,8 M€	1,9 M€

A1) La fiscalité directe locale

A-1-1) Le produit des contributions directes

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2020. L'évolution du produit fiscal 2020 résultera de la seule évolution nominale et physique des bases.

L'évolution attendue de bases fiscales (correspondant essentiellement aux valeurs locatives)

Stables depuis 1996, les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2020. L'évolution du produit fiscal sera donc limitée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2020 à 1,4% répartis entre :

- la revalorisation nominale des bases, fixée par l'Etat dans le cadre de la loi de finances, s'applique chaque année aux bases d'imposition locales. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à +0,9 %, taux, retenu à titre provisoire et qui pourra évoluer, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution du taux retenu par la loi de finances non votée à ce jour.
- l'évolution physique des bases correspond à l'accroissement prévisionnel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2020 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique des bases de + 0,5 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti. Il est rappelé que les bases de taxe d'habitation sont égales à la moitié des bases de foncier bâti du logement considéré.

Variation nominale des bases	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 prévision	Budget 2020
Taxe d'habitation	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	0,40%	1,20%	0,90%
Taxe sur le foncier bâti	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	0,40%	1,20%	0,90%
Variation physique des bases											
Taxe d'habitation	0,55%	-0,85%	1,49%	3,40%	-0,90%	3,10%	-1,96%	0,50%	1,24%	0,40%	0,50%
Taxe sur le foncier bâti	1,02%	1,21%	1,24%	0,35%	-0,90%	0,87%	-0,45%	0,18%	0,98%	0,40%	0,50%
Variation totale											
Taxe d'habitation	1,75%	1,15%	3,29%	5,20%	0,00%	4,00%	-0,96%	0,90%	1,64%	1,60%	1,40%
Taxe sur le foncier bâti	2,22%	3,21%	3,04%	2,15%	0,00%	1,77%	0,51%	0,58%	1,38%	1,60%	1,40%

Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2020

En matière de taxe d'habitation : le taux de 20,99% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2020.

La comparaison avec les communes de la strate doit être complétée d'une analyse de la politique d'abattement décidée par la Ville, qui s'établit systématiquement au-delà du minimum légal, induisant de ce fait un allègement de la fiscalité locale pour tous les habitants et un effort financier significatif pour la Ville.

	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du Maximum légal en %	Coût induit pour la ville d'Orléans
Abattements obligatoires				
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20	0,991 K€
Abattement pour 2 ^e personne à charge	10	15	20	
Abattement pour 3 ^e personne à charge	15	20	25	
Abattement supp à partir de la 4 ^e personne à charge	15	20	25	
Abattements facultatifs				
Abattement général à la base	0	15	15	5,580 K€
Abattement spécial à la base	0	15	15	0,977 K€
Abattement spécial handicapé	0	10	10	0,003 K€

En 2018, dernière année connue à ce stade de la préparation du budget, cette politique d'abattement votée au-delà du droit commun a représenté une diminution de recette pour la Ville d'Orléans de 7,530 M€ (soit un abandon de 18% du produit de taxe d'habitation) au profit des Orléanais.

En matière de taxe foncière : le taux de 29,81% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2020. Le taux de Taxe Foncière de la Ville d'Orléans se situe historiquement au-dessus du taux moyen de la strate ; toutefois, l'écart avec le taux moyen de la strate se réduit année après année.

Données DGFP 2017	Taux ville d'Orléans	Taux moyen de la strate 2017	Ecart
Taxe d'habitation (yc THLV)	20,99%	22,08%	-1,09%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,81%	23,74%	6,07%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,60%	35,70%	3,90%

source - collectivités locales.fr - fiche individuelle - compte de la commune

Parallèlement, les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans. L'évolution du nombre de logements sociaux entre 2001 et 2018 (+ 1 581 logements), est liée à l'effort d'investissement des bailleurs sociaux, notamment de l'OPH Les résidences de l'Orléanais, soutenu financièrement par la Mairie dans sa stratégie de développement de son parc de logements.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Logements sociaux	15 062	14 937	15 013	15 015	15 239	15 328	15 398	15 529	15 584	15 452	15 493
Evolution / N-1	91	-125	76	2	224	89	70	131	55	-132	41
Evolution / 2001	1 150	1 025	1 101	1 103	1 327	1 416	1 486	1 617	1 672	1 540	1 581
Taux SRU	27%	27%	28%	28%	28%	28%	28%	28%	27%	27%	27%

Source Fiche DGF

Le produit fiscal attendu en 2020

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2020 est estimé à 85,370 M€ :

- Taxe d'habitation 35,655 M€
- Taxe foncier bâti 49,651 M€
- Taxe foncier non bâti 0,064 M€

Les rôles supplémentaires sont destinés à rectifier, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation, les insuffisances d'évaluation résultant du défaut ou de l'inexactitude des déclarations incombant aux contribuables. Ces rôles sont évalués à 0,200 M€.

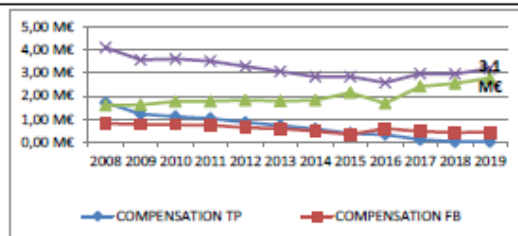
A1-2) Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont proposées en stabilité par rapport au montant notifié en 2019, pour s'établir à 3,1 M€.

Sur la période de 2002 à 2019, les compensations fiscales ont diminué de 42 %, soit une baisse moyenne de 4% par an.

En 2020, les compensations fiscales comprendront :

- une compensation sur le foncier bâti de 0,315 M€
- une compensation sur la taxe d'habitation de 2,787 M€



Au global, le produit fiscal élargi (impôts, compensations, rôles supplémentaires) est attendu en hausse par rapport au produit notifié 2019 (88,7 M€, +1,2 %).

En K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Notifié 2019	BP 2020	Evol* 20/ notifié 19	Evol* 20/ notifié 19
Impôts locaux (TH/TF)	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515	80 427	80 972	82 365	84 192	85 370	1,4%	1 178
Compensations	3 529	3 296	3 080	2 848	2 852	2 588	2 977	2 967	3 207	3 102	-3,3%	-105
Rôles supplémentaires	511	284	323	556	311	376	365	758	200	200	0,0%	0
Prod. Fiscal élargi	76 589	78 403	80 766	81 807	83 679	83 389	84 314	86 090	87 599	88 672	1,2%	1 073

A2) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)

La dotation globale de fonctionnement attendue en stabilité pour 2020

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle d'environ 12 M€.

Dotation globale de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,7 M€	20,5 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,7 M€	4,7 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€						
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	25,4 M€	25,2 M€
Evolution		-4%	-15%	-26%	-30%	-29%	-29%	-30%
Perte de recette / an / N-1		-1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	0,1 M€	-0,2 M€
Perte de recette cumulée / an		-1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	-11,5 M€	-11,8 M€

En 2019, la dotation forfaitaire est restée stable (+0,1 M€). Par prudence, la DGF 2020 est anticipée en diminution de 0,200 M€.

Ainsi, au budget 2020, la dotation globale de fonctionnement est attendue à 25,2 M€ :

- Dotation forfaitaire 20,5 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine 4,7 M€

A3) Les dotations communautaires

L'attribution de compensation a évolué en 2019 pour tenir compte des transferts de compétence.

La dotation de solidarité communautaire reste stable

Les années 2018 et 2019 ont été caractérisées par la fixation des attributions de compensation définitives pour les transferts de compétences à Orléans Métropole.

A ce stade, le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement s'établit à 14,681 M€.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, la Mairie versera à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 3,603 M€.

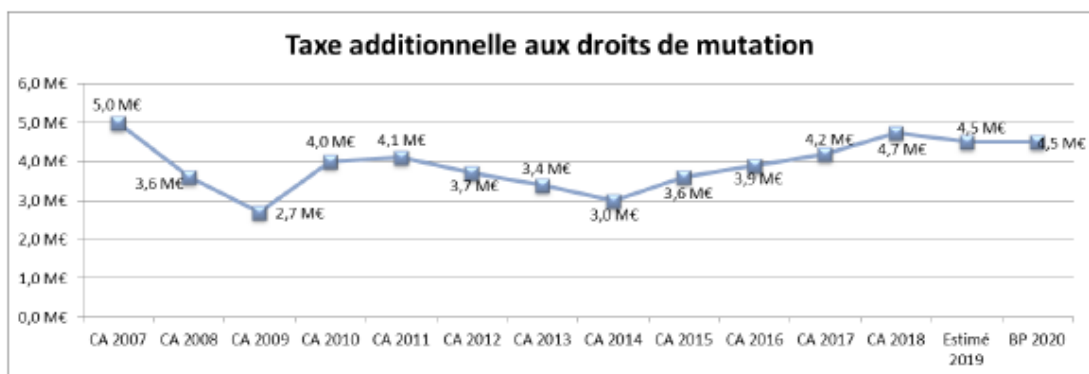
La dotation de solidarité communautaire s'établira, quant à elle à 1,7 M€, somme identique à 2019 et inchangée depuis 2008.

A4) Les autres recettes

A4-1) Les droits de mutation

Grâce à un marché de l'immobilier favorable (progression du nombre de ventes, modération du prix du m²), la Ville d'Orléans a bénéficié jusqu'en 2011 de recettes de droits de mutation dynamiques. Après une période de décrue (2011-2015), le marché de l'immobilier repart à la hausse et les recettes constatées reviennent proche de leur meilleur niveau.

Dans ce contexte, les recettes de droits de mutation 2020 seront inscrites pour 4,5 M€ (identique au produit attendu pour 2019).



A4-2) Les autres recettes de fonctionnement

A périmètre constant 2019, les autres recettes de fonctionnement perçues par la ville sont attendues en stabilité par rapport à 2019.

Les recettes issues des tarifs et redevances sont proposées avec une revalorisation de +1 %.

Le respect des engagements pris en matière de stabilité des taux des impôts locaux et les marges réduites sur les autres recettes conduisent à :

- poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de maintenir la capacité d'autofinancement de la Ville
- poursuivre le programme d'investissement, tout en limitant le recours à l'emprunt.

B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant et dans le respect du contrat passé avec l'Etat (+1,2 % / an maximum d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement) passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2020, les dépenses réelles de fonctionnement respectent l'objectif de contractualisation.

Leur progression globale est limitée à 0,5 M€ entre les crédits ouverts 2019 et le projet de budget 2020.

	Budget Primitif 2019	Crédits ouverts 2019	Budget primitif 2020	Evol 20/CO19
Charges de gestion	55,0 M€	53,2 M€	54,1 M€	0,9 M€
Charges de personnel	79,3 M€	79,3 M€	80,1 M€	0,8 M€
Dt services communs	9,1 M€	8,9 M€	9,5 M€	0,5 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,6 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,5 M€	0,1 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	138,5 M€	136,7 M€	138,6 M€	1,8 M€
Cité éducative	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	1,8 M€	1,9 M€	0,5 M€	-1,4 M€
Dépenses non ventilées - provision aléas	0,8 M€	0,7 M€	0,6 M€	-0,1 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	141,1 M€	139,3 M€	139,8 M€	0,5 M€

B-1) Les charges de personnel

2019 a constitué, comme pour Orléans Métropole, la première année de plein exercice des services communs. Il s'agit des services « supports » transférés au 1^{er} juin 2018.

De plus, trois nouvelles compétences issues du Conseil départemental ont impacté la Métropole et entraîné le transfert d'agents de la Ville à la Métropole. Concernant les compétences « Fonds d'Aide aux Jeunes » et « Fonds Unifié Logement », 4 agents ont été transférés.

Pour la Prévention Spécialisée, la création du nouveau service élargi à la Métropole a impliqué que 5 agents de la ville d'Orléans se positionnent sur les postes ouverts.

Par ailleurs, la prise de compétence de la Métropole sur les équipements sportifs et culturels à rayonnement métropolitain, a eu pour conséquence la mise à disposition par la Ville d'Orléans de 90 agents pour un montant 2 069 370€ au 1^{er} janvier 2019.

Pour défendre le pouvoir d'achat des agents, la Mairie a décidé l'octroi d'une prime de pouvoir d'achat en juin 2019. Son coût est de 405.000 euro et elle a été répartie en fonction du niveau de rémunération des agents.

L'année 2019 a vu se poursuivre les efforts d'optimisation de la masse salariale, sous la responsabilité de chaque directeur en lien avec sa DGA de rattachement et le service d'appui et ressource concerné.

Au 30 juin 2019, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

	Agents permanents		Agents non permanents		Total agents opérationnels		Congés maternité, CLM...		Total agents payés	
	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
TOTAL JUIN 2019	1776	1485,26	106	100,62	1882	1585,88	47	49,28	1929	1635,16

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2018) :

- Traitement de base : 37 784 683€
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : 384 232€
- Régime Indemnitare (RI) : 4 547 476€
- Avantages en nature : 97 978€.
- Heures supplémentaires : 619 551€
- Prime de fin d'année : 1 514 451€

Après une année de pause, l'effet des réformes statutaires continuera à se faire sentir en 2020 : l'effet cumulé de ces réformes et du GVT est ainsi attendu à hauteur de 0,75 M€.

Ainsi, le budget 2020 est proposé à 80,14 M€ contre 79,35 M€ en 2019

A périmètre constant, la collectivité entend limiter l'évolution de sa masse salariale à 1% par rapport aux crédits ouverts 2019. Compte-tenu de la contrainte durable des réformes statutaires, cet objectif exigera une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale, les stratégies de remplacements sur postes vacants, la gestion des heures supplémentaires et les remplacements temporaires. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) sera également renforcée grâce à l'acquisition d'un outil logiciel dédié.

Dans la continuité de ce qui avait été initié en 2016, les directeurs restent au pilotage de leur masse salariale, sous couvert de leur DGA, avec l'appui technique de coordination de la DRH.

A ce titre, l'école du management inaugurée en 2017, destinée à tous les encadrants, avec un effort particulier sur les directeurs et chefs de service, se poursuivra pour permettre à chacun d'acquérir les outils nécessaires à la conduite du changement.

B-2) Les charges de gestion

La construction du budget 2020 poursuit l'objectif de contenir les charges à caractère général par rapport au budget 2019.

Les charges de gestion diminuent globalement de 0,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2019 et augmentent de 0,9 M€ à périmètre constant. Cette évolution s'explique principalement par :

- le renforcement du soutien de la ville au CCAS avec une subvention de 8,193 M€ (soit + 0,150 M€ par rapport à 2019),
- une progression des subventions de la politique jeunesse (+ 0,1 M€),
- les charges nouvelles d'exploitation du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (+ 0,2 M€) qui ouvrira ses portes à l'été 2020
- ainsi qu'un renforcement exceptionnel des fêtes de Jeanne d'Arc dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de sa canonisation (+ 0,2 M€).

	Crédits ouverts 2019	Budget primitif 2020	Evol 20/CO19
Charges de gestion - périmètre constant (+0%)	53,2 M€	54,1 M€	0,9 M€
Cité éducative	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	1,9 M€	0,5 M€	-1,4 M€
Charges de gestion	55,1 M€	54,8 M€	-0,3 M€

B-3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, est proposé à 1,2 M€ pour 2020, en stabilité par rapport au montant notifié en 2019.

C) La charge de la dette

Le faible endettement de la Ville et la stratégie de gestion de dette mise en œuvre depuis plusieurs années permettent à la Mairie d'Orléans de conserver durablement un poste de frais financiers limité à moins de 2% de ses dépenses de fonctionnement.

	Budget Primitif 2019	Crédits ouverts 2019	Budget primitif 2020	Evol 20/BP19	Evol 20/CO19
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,6 M€	0,0 M€	0,0 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,6 M€	0,0 M€	0,0 M€

D) Un effort d'autofinancement maintenu

La stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement a pour objectif de garantir le niveau d'autofinancement permettant de financer un effort d'investissement soutenu.

Le budget 2020 poursuit un objectif d'autofinancement brut de l'ordre de 23,6 M€ y compris AC d'investissement (3,6 M€) et un autofinancement net de 12,8 M€.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'autofinancement depuis 2015 :

	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Crédits ouverts 2019	Prév. 2020
Autofinancement brut*	26,5	26,0	19,2	24,4	21,4	21,9	23,3
Autofinancement net	13,2	13,8	6,6**	11,2	10,5	11,0	12,8

* y compris recettes exceptionnelles et AC d'investissement

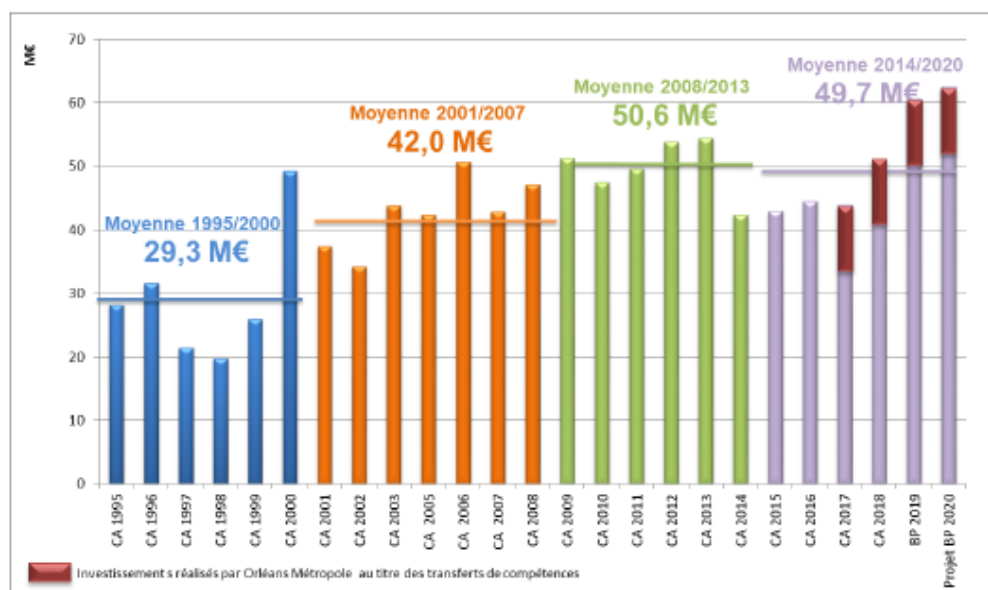
** 2017 est une année atypique en raison des transferts de compétence et des conventions transitoires de gestion

2) Les orientations en matière d'investissement

A) Un investissement soutenu : un effort d'investissement consolidé de 52,3 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ au titre des compétences transférées réalisés par Orléans Métropole

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans répond aux objectifs de proximité, de rayonnement et d'attractivité, et de développement durable définis dans le programme du mandat 2014-2020. Cette stratégie d'investissement permet de soutenir l'économie locale et l'emploi, notamment pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Mairie jouant ainsi pleinement son rôle de levier au plan local.

En 2020, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 51,6 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,7 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée.



La politique d'investissement reste volontariste dans la durée grâce au maintien de l'autofinancement et des ressources propres affectées à l'investissement (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs).

B) Attribution de compensation d'investissement

Sur la base des montants arrêtés en 2019 par la CLECT, l'attribution de compensation d'investissement s'établit à 3,603 M€.

C) Les recettes définitives d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancement permettant de dégager un effet de levier optimal.

C-1) Le Fonds de Compensation de la TVA

Pour 2020, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement de l'exercice 2019, le produit est évalué à environ 6 M€ correspondant aux investissements réalisés en 2019. auxquels s'ajoutent l'intégration des biens réalisés dans le cadre de concessions d'aménagement dans le bilan de la Mairie.

C-2) Les subventions d'équipement attendues

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles sont attendues à hauteur de 4 M€ et concernent principalement le MOBE (2,7 M€), le centre nautique de la Source (0,4 M€), le centre aquatique (0,3 M€) ainsi que le parc de l'étuvée (0,3 M€).

C-3) Les amendes de police

Depuis 2018, le produit des amendes de police est perçu par Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole.

Seuls 0,517 M€ restent inscrits au budget de la mairie au titre du forfait post stationnement (FPS), recouvré par la Mairie et reversé à Orléans métropole pour le financement de la compétence mobilité. Orléans Métropole, rembourse réciproquement les frais de gestion et de personnel induit par le recouvrement du FPS.

C-4) Les taxes d'urbanisme

Depuis 2019, la taxe d'aménagement est perçue par Orléans Métropole et reversée aux communes membres. Pour 2020, la recette de Taxe d'aménagement est estimée à 0,6 M€ et repose sur les permis de construire attribués sur 2018 et 2019.

C-5) Les cessions d'actifs

La Ville d'Orléans possède de nombreux équipements mis à disposition des Orléanais, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement significatifs.

Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, la mairie veille à maintenir durablement en bon état son patrimoine et procède parallèlement à la cession des actifs non stratégiques du domaine privé de la Ville.

Un plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année. Pour 2020, les recettes de cessions sont évaluées à environ 1,1 M€.

3) Les orientations en matière d'endettement

A) Encours au 31/12/2018

Au 31/12/2018, la dette de la Mairie (bancaire et PPP) s'élève à 84,9 M€.



Débat d'Orientations Budgétaires 2020
Rapport de présentation

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dette bancaire au 31/12/N	101,0 M€	101,1 M€	97,8 M€	90,2 M€	91,4 M€	90,7 M€	68,7 M€
Dette non bancaire (PPP)				11,2 M€	17,5 M€	16,9 M€	16,2 M€
Encours de dette au 31/12	101,0 M€	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€	109,0 M€	107,6 M€	84,9 M€

Dette par habitant en €	865 €	858 €	828 €	859 €	923 €	907 €	719 €
Dette/hab de la strate (+100 000 hab hors paris) en €	1 084 €	1 132 €	1 176 €	1 191 €	1 175 €	1 151 €	NC
% Encours / RRF - Orléans	53,9%	52,3%	51,2%	51,0%	59,2%	59,2%	49,6%
% Encours / RRF Strate	78,4%	82,0%	85,6%	81,6%	83,5%	82,80%	non connu

Avec une dette de 719 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 38 % à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1 151 €/habitant - source DGFIP 2017).

Evolution de la dette

Fin 2018, l'encours de dette bancaire hors PPP de la Ville d'Orléans s'établit à 68,7 M€. A cette même date, la dette est constituée de 58% de prêts à taux fixe et de 42% de prêts à taux variable.

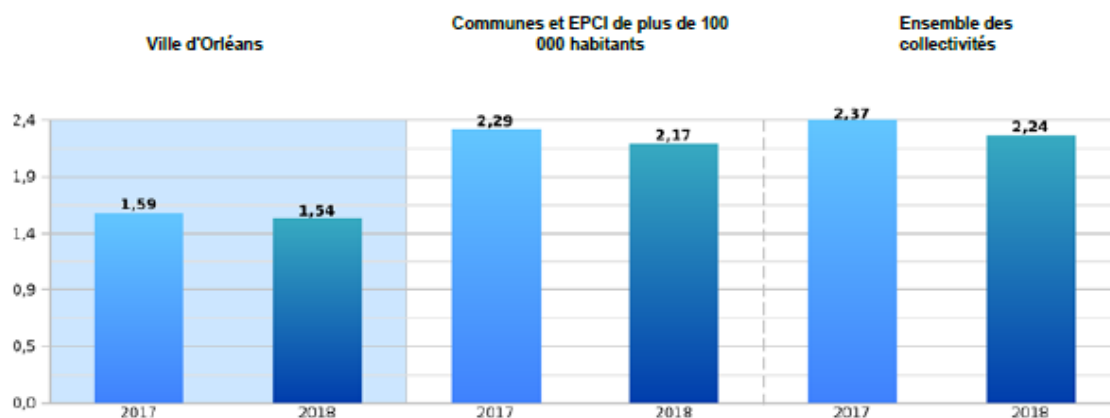
Pour Orléans, le ratio encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 49,6 %, niveau inférieur au ratio moyen des villes comparables.

Evolution de la dette non bancaire (PPP)

Fin 2018, la dette PPP liée au financement de la construction du nouveau groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 16,2M€.

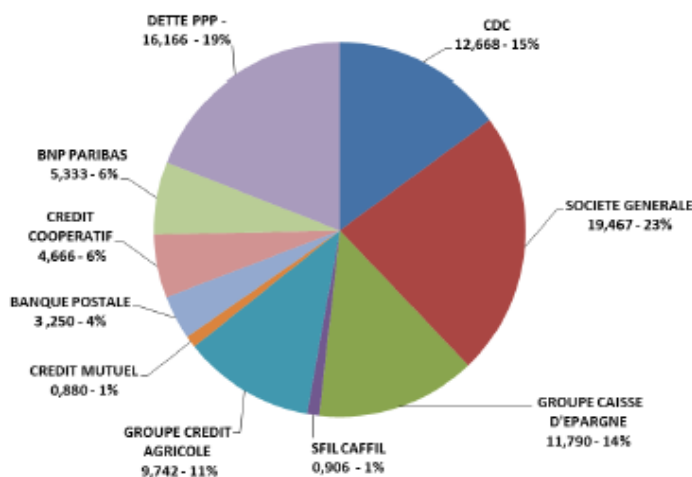
Taux moyen de la dette

Sur la base de l'Observatoire de la dette élaboré par Finance Active, le niveau de taux moyen de la dette 2018 (taux moyen dette bancaire uniquement : 1,25 %, taux moyen dette totale : 1,54%) est inférieur à celui des villes comparables.



Répartition de l'encours de dette bancaire par prêteur

Fin 2018, la dette bancaire de la Ville se répartit ainsi que suit :



Capacité de désendettement 2018 (budget principal)

Toutes choses égales par ailleurs, en consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette (bancaire et non bancaire) en 3,6 ans, pour une valeur de 8 à 10 ans habituellement admise pour les villes comparables.

B) Encours au 30/09/2019

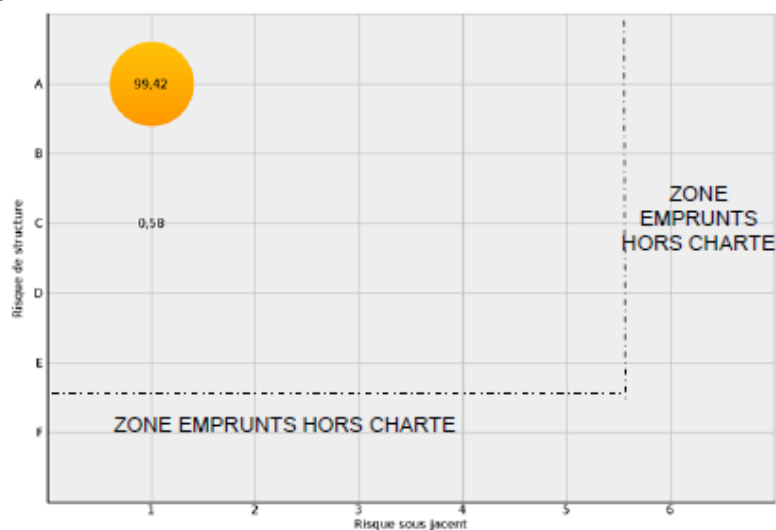
Au 30 septembre 2019, la dette de la ville d'Orléans correspond à 35 emprunts souscrits auprès de neuf groupes bancaires.

L'encours de dette (bancaire et non bancaire) est réparti entre taux fixe (59%) et taux révisable (41%), répartition équilibrée permettant à la Mairie de limiter la charge des emprunts.

Le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 1,52 % et la durée de vie moyenne de la dette est de 6 ans.

La matrice des risques, définie dans le cadre de la charte de bonne conduite « charte GISSLER » classe les emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales selon deux dimensions : le « risque d'indice » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits dont les indices ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5).

Au 30 septembre 2019, la dette de la ville ne présente aucun emprunt hors charte.



C) Encours estimé au 31/12/2019

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2019 à 15,5 M€. L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2019 autour de 75 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 90 M€ fin 2019

D) Stratégie pour 2020

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2020 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Fin 2020, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 107 M€.

Partie 3 - Orientations budgétaires 2020 par politique publique

Cette partie présente les principales orientations des politiques publiques qui seront détaillées dans le projet de budget pour 2020, dans le respect des fondamentaux de l'action municipale que sont la proximité, le rayonnement, le développement durable.

Si un certain nombre de compétences ont été transférées à la métropole depuis 2017 comme l'espace public ou l'urbanisme, la ville reste un acteur majeur de la vie locale et l'interlocuteur privilégié des orléanais. Elle continue à concentrer ses efforts en faveur de la jeunesse, des familles, des forces vives, des seniors et des personnes en difficulté en développant des services adaptés à leurs besoins afin que chacun puisse trouver toute sa place.

Environnement et qualité de vie, éducation, santé, solidarité et parentalité, prévention et sécurité, culture, sports et loisirs sont nos principaux axes d'intervention. Le cadre de vie est essentiel et l'objectif est d'abord et avant tout d'avoir une ville bien tenue pour la rendre attractive. Grâce à une politique d'investissement particulièrement soutenue, la ville poursuit son développement, son embellissement et renforce son statut de capitale régionale. Elle est également, au quotidien, à l'écoute des orléanais et met tout en œuvre pour répondre à leurs attentes.

Dans cet esprit, les principaux axes stratégiques déclinés ci-dessous permettent à Orléans d'être au rendez-vous des mutations urbaines qui sont au cœur de la transition écologique et numérique.

Une ville qui s'inscrit dans la transition écologique

Depuis de nombreuses années, le développement durable est au cœur de chacune des politiques publiques de la ville avec ce double objectif :

- œuvrer pour l'épanouissement et le bien être des orléanais en préservant leur environnement
- agir au niveau local sur des enjeux globaux et majeurs d'urgence écologique et climatique.

L'année 2020 sera marquée par le déploiement dans leur globalité des ODD, les 17 objectifs de développement durable de l'ONU adoptés en 2015, au sein de l'ensemble des services municipaux ; elle sera aussi placée sous le signe de la biodiversité et de la sensibilisation aux enjeux environnementaux avec l'ouverture du MOBE (Muséum d'Orléans pour la biodiversité et de l'environnement). Cet équipement, dédié à la culture scientifique, sera un outil de rayonnement et une formidable vitrine de la démarche environnementale de la ville.

En parallèle, un certain nombre d'actions qui entrent dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) adopté par la métropole, seront poursuivies, voire amplifiées.

Ainsi la ville s'engage chaque année à réaliser toujours plus d'économies d'énergie via son programme de rénovation thermique des bâtiments municipaux, la construction d'équipements aux nouvelles normes qui seront livrés au cours de l'année 2020 ou qui sortiront de terre, la réalisation de logements à haute qualité environnementale dans les ZAC ou dans le cadre de la rénovation urbaine, le renouvellement du réseau d'éclairage public dans la zone pavillonnaire de la Source et le déploiement du plan lumière sur l'ensemble de la ville.

De même, le réseau de chaleur biomasse continue son expansion sur le territoire permettant aux abonnés de réduire leur facture d'énergie.

En termes de mobilité, les itinéraires cyclables continueront à être développés en lien avec les rénovations de voiries et l'offre de mobilité douce sera élargie. La ville bénéficiera par ailleurs de transports en commun décarbonnés grâce au renouvellement de la flotte de bus par Orléans Métropole.

En matière de gestion des déchets, la ville accompagne les efforts déployés par Orléans Métropole pour faciliter le tri, lutter contre le gaspillage et favoriser la filière du réemploi.



Débat d'Orientations Budgétaires 2020
Rapport de présentation

La Ville poursuit également son engagement dans sa politique de réduction de vulnérabilité et d'amélioration de sa résilience via le déploiement de sa réserve communale de sécurité civile, l'actualisation de son plan communal de sauvegarde, de son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le déploiement du système d'alerte des populations qui sera de nouveau renforcé afin d'attirer nouveaux abonnés.

La préservation de la biodiversité est un enjeu important et Orléans continue à végétaliser l'espace public pour le rendre moins minéral et apporte son soutien aux initiatives proposées par des habitants suite à l'appel à projets « Cultivons notre ville ». Cela permet notamment la création d'îlots de fraîcheur. Le dispositif zéro pesticides contribue aussi à la préservation de la biodiversité.

Début 2019, la ville d'Orléans a obtenu le label 4 fleurs des « Villes et villages fleuris de France » ce qui concrétise ses efforts en matière de gestion du végétal tant sur le plan de l'ornement de la ville que sur la mise en œuvre de ses politiques visant à favoriser la biodiversité en ville. L'entretien et la mise en valeur des espaces verts seront à nouveau une action du quotidien.

Sur la question de l'alimentation, la volonté de la ville est de favoriser les produits de qualité pour les cantines des écoles notamment. Le recours aux circuits de proximité et aux produits issus de l'agriculture biologique pour l'approvisionnement de la restauration scolaire sera à nouveau renforcé conformément à la DSP avec SOGERES et une nouvelle étape a été franchie avec la mise en service d'une légumerie.

Grâce à l'ensemble de toutes ces mesures, Orléans entend respecter son objectif de baisse significative des émissions de gaz à effet de serre. Le bilan 2018 fait apparaître une baisse de 13,5 % depuis 2006.

Aux actes concrets, la connaissance et la prise de conscience des enjeux du développement durable est indispensable si l'on veut réussir la transition écologique. L'accent sera une nouvelle fois mis sur le volet sensibilisation du public scolaire et du grand public via : le renouvellement de l'évènement « Journée Environnement Santé » et la pérennisation de l'évènement associé « Foulées vertes kids » initié en 2017, la poursuite des Agendas 21 scolaires, l'organisation d'ateliers thématiques, de conférences, la gestion du rucher pédagogique du Jardin des Plantes sans oublier le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'environnement.

Une ville qui se co-construit avec ses habitants

Une ville est au service de ses habitants. Pour se développer elle doit veiller à impliquer le plus grand nombre. La co-construction est le moyen le plus efficace pour réaliser des projets conformes aux attentes des citoyens et il est important, aujourd'hui, de développer de nouvelles formes de démocratie participative.

- La participation citoyenne et la vie des quartiers

Les budgets d'investissement permettront de poursuivre la réalisation d'opérations et de projets selon deux modalités :

- 300 K€ au titre du budget participatif dont le succès a été confirmé en 2019 : 99 propositions ont été déposées sur la plateforme numérique en 2019. Sur ces propositions, 43 ont été soumises au vote et 7 ont été retenues par les habitants.

- 500 K€ qui seront consacrés à la réalisation d'aménagements de proximité dans les quartiers, étudiés dans le cadre du dispositif « revue de projets » suite à des demandes des habitants, des Conseils consultatifs ou des élus de quartier. En 2018, 202 demandes ont été présentées et 154 projets ont été réalisés. En 2019, 120 demandes ont été présentées au 31/08.

Le budget de fonctionnement (93 k€) sera consacré :

- à l'organisation d'évènements tels que l'exposition LAVRAT réalisée par le CCQ Est ou des ateliers « répare ton vélo » à destination des ados pour les aider à se déconnecter et organisés par le CCQ de La Source.

- à la participation citoyenne, à la communication et à l'animation des quartiers via la plateforme participons.fr

- au maintien des aides aux comités des fêtes et associations animant les quartiers.

- à l'expérimentation de nouveaux services au travers de Living Labs, méthodologie de design de services (exploration - créativité - prototypage - test) et approche collaborative associant commerçants, habitants, institutionnels, collectivités, start-ups...

D'autres actions viennent compléter le dispositif au sein des mairies de proximité qui:

- assurent l'accueil des usagers et la délivrance des prestations dans une logique de proximité et de qualité,
- traitent l'ensemble des demandes des habitants et acteurs des quartiers en coordonnant les actions des équipes territorialisées et en lien avec l'ensemble des directions de la Ville et de la Métropole,
- contribuent au bon déroulement des projets grâce à la connaissance des quartiers (habitants, usages, travaux...),
- accompagnent les actions de terrain et d'animation des conseils consultatifs de quartier (ballades urbaines, réunions publiques, ateliers thématiques,...)

L'objectif est de faciliter la vie des orléanais en leur proposant des services au plus près de chez eux et en les incitant à participer à la vie de leur quartier. Ainsi les orléanais peuvent s'impliquer de manière très concrète en réalisant eux-mêmes certaines actions grâce à des dispositifs comme « embellissons nos rues » et « cultivons notre ville »...

Une ville bienveillante avec les familles

A Orléans, tout est mis en œuvre pour que chaque famille, quelle que soit sa composition, puisse s'y installer et y vivre dans les meilleures conditions. Elle favorise entre autres le développement des démarches administratives dématérialisées dans ses différents domaines de compétence. Après le portail famille, de nouveaux services seront mis en ligne avec la logique de smart city.

A côté de ces services très utiles et accessibles à tous, la ville va poursuivre ses actions dans un certain nombre de secteurs touchant à la vie quotidienne des orléanais.

• Education

L'année 2020 sera marquée par la 1^{ère} phase de transformation de l'école élémentaire Cadou pour accueillir la maternelle, la finalisation de la transformation d'une partie du Collège La Bolière qui accueille désormais l'école élémentaire Cadou ainsi que la mise en œuvre d'une extension de l'école Louise Michel sans oublier la finalisation du plan numérique et la poursuite des programmes de rénovation des classes, cours d'école et restaurants scolaires...

Par ailleurs, la Mairie met en œuvre le dispositif « Petits Déjeuners » dans une première phase expérimentale, de Toussaint à Noël 2019 afin de sensibiliser les enfants sur l'importance d'une alimentation saine et équilibrée.

La volonté réaffirmée de contribuer à la réussite scolaire des élèves se poursuit avec le maintien de l'aide aux devoirs, le dispositif passerelle, les clubs coup de pouce clé notamment.

Soucieuse de l'épanouissement des enfants la ville augmentera les actions d'éducation artistiques en particulier avec le développement du Festival « Rendez-vous Conte ! » qui doit se poursuivre pour attirer plus de classes.

• La santé

La démographie médicale est devenue un vrai enjeu pour le territoire.

Bien qu'elle ne relève pas de son champ de compétences, la politique menée par la ville en santé publique poursuit deux priorités :

- agir pour l'attractivité médicale et favoriser l'installation de médecins
- favoriser les actions de prévention en direction de la population.

Elle s'inscrit dans la coopération territoriale avec d'une part, le contrat local de santé publique qui regroupe 10 communes de la Métropole, la Métropole, l'ARS, le Département, la Région, le CHRO, l'hôpital Daumezon et la CPAM et, d'autre part, la nouvelle compétence métropolitaine de coopération territoriale.

Ainsi, 2020 sera marquée par :

- l'ouverture de la MSP Centre-Ville,
- l'accompagnement de projets dans les quartiers fortement carencés médicalement (Blossières, Bourgogne) ou en difficulté (la Source)
- la création d'une offre de service facilitant la vie des médecins,
- la poursuite de la stratégie d'attractivité du territoire (accueil du colloque des villes amies de l'OMS, accueil des internes)
- l'accompagnement des praticiens à l'installation, le déploiement d'un plan de communication territorial (attirer/rassurer), actions menées conjointement avec Orléans Métropole
- et la poursuite des actions de prévention : Les Rendez-vous de la Santé, les journées environnement santé, le soutien aux associations...

- La politique sociale et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

En matière d'action sociale et de solidarité, les actions seront poursuivies en direction des personnes en difficulté au travers des différents dispositifs au bénéfice, en particulier, des femmes victimes de violence et des jeunes en grande précarité. La subvention versée au CCAS est proposée en augmentation de 150 k€ et permettra de poursuivre l'ensemble des actions visant à soutenir les familles orléanaises : petite enfance (faciliter l'accès aux différents modes d'accueil, augmentation du nombre de places en crèche...), aînés (lutte contre l'isolement, adaptation des logements, animations...), attributions d'aides, santé, handicap et prévention. Autant d'actions qui œuvrent pour le bien-être de tous et font en sorte qu'Orléans demeure une ville inclusive et humaine.

On notera également la récente labellisation des quartiers Argonne et la Source en « Cité Educative » qui se traduit par l'inscription d'une dépense et d'une recette à hauteur de 0,2 M€. Ce programme va permettre à la ville de mobiliser les énergies autour du devenir de la jeunesse des quartiers prioritaires.

2020 sera, en outre la cinquième année complète de mise en œuvre du contrat de ville de la Métropole approuvée par la Ville d'Orléans le 14 septembre 2015. En tant que signataire, la Ville, s'engage à mobiliser des crédits spécifiques en direction des quatre quartiers prioritaires. Les crédits affectés à la politique de la ville (contrat de ville, VVV, aides aux loyers) permettent de venir en soutien d'associations œuvrant dans les quartiers, en compléments d'autres financeurs. Ainsi, pour 2020, il est proposé le maintien du budget consacré au soutien aux projets (0,21 M€) qui naitront de l'appel à projet 2020 du contrat de ville.

S'agissant de la politique Handicap, l'année 2020 sera consacrée à la poursuite des travaux de la commission accessibilité, au pilotage d'un évènement de sensibilisation au « vivre ensemble », à la mise en accessibilité des bâtiments et à la participation à l'élaboration d'un PAVE (plan d'accessibilité de la voirie) au niveau Métropolitain.

S'agissant de l'habitat et du logement social, la Ville poursuivra ses efforts avec la Métropole grâce aux opérations de construction, de restauration immobilière –notamment visant la rénovation thermique des logements- et de résidentialisation dans les différents quartiers.

Au niveau de l'emploi, la Ville sera aux côtés de la Métropole pour le soutien à la Maison de l'emploi et ses différentes opérations dont les Rendez-vous de l'Emploi qui sont aujourd'hui des évènements reconnus.

Pour mémoire, les actions de prévention éducative sont assurées par Orléans Métropole depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du transfert de la compétence Prévention Spécialisée du Département à la Métropole.

- L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes

La politique jeunesse est toujours animée par une forte mobilisation des jeunes citoyens dans la vie de leur cité au travers de dispositifs portés par la Mission Jeunesse tels que le Conseil Municipal Jeunes CMJ et le Conseil Orléanais des Jeunes - COJ.

Toujours soucieuse de sa politique sociale envers les jeunes, la Mairie revalorise son accompagnement des associations telles que ASELQO, ESCALE, AJLA... qui œuvrent dans tous les quartiers d'Orléans et favorise leur développement via la mise à disposition d'espaces rénovés qui correspondent au travail mené sur le terrain.

En 2020, Orléans accueillera pour la troisième année la finale des Championnats de France Hip Hop au Zénith d'Orléans. Le Festival de Hip Hop, la Soirée Jeunes Talents et Orléans Mouv' sont également renouvelés.

En investissement, l'année 2020 sera marquée par la finalisation des travaux pour l'installation de l'Auberge de Jeunesse (0,4 M€) au sein des locaux du CNFPT (rue de l'abreuvoir), acquis en 2019 par la Mairie.

En matière de formation supérieure, après l'ISC, la ville favorisera, en lien avec Orléans Métropole, l'arrivée de nouvelles grandes écoles (Agro Paris Tech et l'ESTP).

- Le soutien de la pratique sportive

Orléans souhaite cultiver son image de ville sportive tant pour les familles (avec la construction des piscines notamment), que pour les pratiques amateurs (rénovation et création d'équipements de proximité et soutien aux clubs) et le sport de haut niveau avec ses clubs professionnels et ses athlètes qu'elle a à cœur de soutenir dans leurs performances sportives.

Concernant les projets d'investissement, on notera la livraison du Centre Nautique de la Source (CNS) au printemps 2020, l'ouverture du gymnase du collège nord-est prévue en novembre, l'entrée en phase de construction du Complexe Aqualudique l'O. Dans la continuité des travaux de rénovation et d'embellissement du Stade Orléans La Source, le terrain d'honneur va passer en hybride, la toiture du Stade des Montées va être changée et des chantiers de rénovation des équipements sportifs de proximité vont débiter ou être finalisés.

De la même manière, la ville rayonne de plus en plus en matière sportive, grâce à la multiplicité et à la montée en gamme des événements qui s'y produisent.

Ainsi, en 2020, les budgets permettront :

- De préparer les JO 2020 et 2024 avec le renforcement de l'accompagnement des clubs sportifs ayant des athlètes olympiques et de haut niveau via les subventions d'objectifs des clubs et des Bourses de Haut Niveau JO.
- De développer les événements sportifs pour l'animation et le rayonnement d'Orléans (Boxe au Palais des Sports, préparation des JO2020 pour le judo, organisation d'une nouvelle édition du Seigneur des Jeux au Zénith et Open 3X3 de basket par exemple)
- A améliorer le service à l'usager via l'évolution des dispositifs EMIS notamment sur les accueils d'été.

Une ville attentive à la tranquillité publique

La sécurité et la prévention sont deux piliers de l'action municipale. Il en va de la tranquillité et de la qualité de vie des Orléanais

- La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

Les moyens seront à nouveau donnés aux équipes de police et de prévention afin d'assurer leurs missions avec efficacité :

- *La tranquillité publique* : l'activité des policiers municipaux chargés d'assurer la sécurité consistera à renforcer leur présence sur le terrain pour lutter sans relâche contre les faits de délinquance et d'incivilité. Pour cela, les équipements et matériels nécessaires continueront à leur être fournis. Le fonctionnement du CSO, centre névralgique de la sécurité et de la tranquillité publique, s'appuiera sur un maillage de caméras de vidéo-protection étendu. Ce centre fonctionne sans discontinuer (vidéo, radio, gestion des alarmes et des bornes du centre ancien...).
- *La lutte contre les incivilités* : afin de répondre aux attentes exprimées par les orléanais en matière de propreté, la ville a souhaité, dans un 1er temps, mettre en place une brigade anti-incivilités en centre-ville et dans le secteur Madeleine. Cette expérimentation, qui démontre toute son utilité, va se poursuivre et a vocation à s'étendre dans la ville.
- *La Prévention Médiation* : il s'agira pour 2020 de poursuivre les efforts en faveur du service prévention médiation réussite, du service éducatif de prévention et du dispositif « Carrefour des Parents » qui ont permis de régler de nombreuses situations et d'accompagner parents et enfants pour surmonter des

moments difficiles grâce à des parcours individualisés. Ce sont des services appréciés et de plus en plus fréquentés par les jeunes et leurs familles.

- *La prévention de la délinquance* : il s'agira de continuer à faciliter l'accompagnement parental, le dispositif d'accueil de collégiens exclus définitivement et du dispositif de travaux d'intérêt général. Grâce à ces dispositifs, de nombreux jeunes retrouvent le chemin de la réinsertion sociale et il convient surtout de noter une diminution de la part des mineurs dans les faits de délinquance. A ce titre, le dispositif « Parents-Relais » est un maillon essentiel de la chaîne du traitement de la délinquance

Une ville qui poursuit son embellissement

- La gestion et l'entretien de l'espace public

Les efforts pour la rénovation et l'embellissement du cadre de vie des Orléanais seront maintenus. Le programme important de rénovation des voiries se poursuivra en 2020. Les engagements de mandat seront tenus. Une attention particulière sera également portée à l'entretien de l'espace public.

La compétence espace public ayant été transférée à Orléans Métropole, d'abord dans le cadre des conventions de gestion transitoire en 2017, puis complètement à compter du 1er janvier 2018, l'ensemble des chantiers sera réalisé par Orléans Métropole.

Ainsi, le budget municipal dédié à l'espace public concernera :

- les espaces verts communaux (parcs et jardins / espaces attenants aux bâtiments publics) : fournitures / prestations / matériel / consommation d'eau pour l'arrosage
- le fleurissement (colonnes végétales), les sapins de Noël
- l'entretien des aires de jeux
- l'entretien et le traitement des fontaines
- la Mise à disposition de services (MADS) descendante pour les prestations réalisées par la Métropole pour le compte de la ville
- la gestion des décorations de Noël
- l'entretien des arbres dans les parcs et jardins
- les travaux d'investissement dans les parcs et jardins
- le concours international de roses

- L'aménagement urbain et la transformation des quartiers

La politique d'aménagement urbain se poursuivra en 2020 au travers de nouveaux projets dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

En ce qui concerne la rénovation urbaine des quartiers de La Source et l'Argonne, les premiers chantiers, dans le cadre de l'ANRU 2, vont démarrer suite à la signature de la convention avec l'Etat et les différents partenaires.

En 2020, la réalisation des différentes opérations d'aménagement en cours sur le territoire de la Ville se poursuivra avec :

- 10 ZAC dont 4 en voie d'achèvement (ZAC Sonis, ZAC Coligny, ZAC des Halles 1 et 2), 3 ZAC en cours, (ZAC Fontaine, ZAC Bourgogne, Carmes Madeleine) et 2 nouvelles ZAC (Fil Soie et Jardin du Val Ouest).
- D'autres opérations d'aménagement sont en voie d'achèvement comme la place Canopée, d'autres sont en projet comme la cité du Sanitas ou la place de la Tour Neuve.

Cette dynamique est à mettre en lien avec l'implantation de nouveaux équipements publics (Université dans la ZAC Carmes Madeleine, Vignageries dans la ZAC Bourgogne, les Maisons Pluridisciplinaires de Santé dont la MSP centre-ville, groupe scolaire au cœur de la ZAC Carmes Madeleine). Sans oublier CO'Met qui dotera la Métropole d'un équipement unique en France pour l'accueil de congrès, salons, compétitions sportives et événements culturels.

Ainsi, au fil des quartiers de nombreuses opérations sont en cours :

Secteur Carnes : poursuite du curetage et du désamiantage de l'hospice général, finalisation des études de maîtrise d'œuvre des nouveaux espaces publics de la ZAC, travaux du jardin et d'engagement des premiers travaux de réseaux ainsi que le chantier de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du centre-ville.

En complément, la Mairie prévoit le lancement d'une étude de programmation pour la réalisation d'un groupe scolaire. Ce futur groupe scolaire permettra le regroupement de l'école maternelle Charles Pensée et de l'école primaire Jean Zay et répondra aux besoins de la ZAC Carnes Madeleine.

Cette ZAC est en outre destinée à accueillir l'implantation de l'Université qui relève de la compétence d'Orléans Métropole

Secteur Bourgogne : requalification des abords de la place Saint Pierre le Puellier, lancement opérationnel les îlots Linière et Saint Pierre le Puellier

Secteur Saint Marceau : achèvement du programme de requalification des voiries de la résidence Dauphine.

ZAC Jardin du Val Ouest : entrée en phase opérationnelle pour cet éco-quartier résilient d'environ 450 logements.

ZAC Coligny : finalisation et paiement du solde de la participation à l'aménageur.

ZAC des Groues : une étude de programmation « la preuve par 7 » a été menée par la Ville pour travailler sur la programmation d'un équipement en faveur de la petite enfance ou la jeunesse, pour former des « éco-citoyens » au cœur d'un « quartier durable en co-construction avec les habitants et acteurs du territoire.

Enfin, la poursuite de l'opération de ravalement de façades permettra de continuer à mettre en valeur le patrimoine orléanais et de contribuer à l'embellissement de la Ville.

- L'action foncière

Au niveau des acquisitions foncières sur l'ensemble de la ville, une enveloppe financière sera inscrite et permettra de pouvoir faire face à des opportunités de préemptions ou d'acquisitions amiables hors acquisitions rattachées aux politiques publiques concernées.

Parallèlement, des recettes de cessions foncières seront inscrites au budget afin de poursuivre la politique de cession du patrimoine dès lors que des opportunités se présenteront.

Une ville culturelle et animée

Orléans, capitale régionale, développe son identité culturelle avec ses établissements, ses grands événements mais aussi avec des manifestations extérieures permettant d'offrir des rendez-vous culturels de qualité aux Orléanais. L'objectif est de donner à la culture une place importante dans la ville pour contribuer à la fois au bien-vivre ensemble et au rayonnement d'Orléans.

- La culture, vecteur d'attractivité

La politique culturelle de la Mairie s'articule autour de 3 axes majeurs : le spectacle vivant, l'art et l'architecture, la vie des idées.

Parmi les actions qui seront conduites en 2020, on peut citer :

- la poursuite de la dynamique des grands établissements et services culturels : médiathèques, conservatoire musique, danse et théâtre et musées, ainsi que les actions portées par le service des archives.
- les animations Hors les murs, chaque samedi après-midi
- le soutien aux musiques actuelles Astrolabe, Musique et Equilibre. Ainsi le festival Jazz à l'Evêché sera l'occasion de développer un projet artistique et pédagogique autour de la musique de rue avec la production d'une Second Line.
- le soutien au spectacle vivant et aux arts plastiques

- la cinquième édition des Voix d'Orléans-rencontres de la francophonie dont la notoriété s'accroît sans oublier le Parlement des écrivaines.

2020 sera également marquée par l'ouverture à l'été 2020 du nouveau Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement.

Les projets portés par les institutions et les associations seront à nouveau soutenus. On notera les 50 ans de l'ATAO dans le domaine du théâtre et les 20 ans de Couleur Vinaire dans le champ des arts plastiques.

Un nouveau mode de partenariat s'engagera avec l'association Antirouille gestionnaire de l'Astrolabe, Scène de musiques actuelles, en vue du projet de déménagement dans la future Cité musicale et des arts vivants.

Concernant la promotion du territoire avec le label Ville d'art et d'histoire, les actions 2020 porteront sur deux programmes thématiques semestriels (visites, balades, spectacles, conférences...), la réalisation d'actions de médiation lors des événements majeurs de la ville, ainsi que lors de manifestations nationales touchant au Patrimoine.

- **Les principaux événements et animations prévus en 2020**

L'événementiel est un enjeu majeur pour donner une image dynamique et conviviale de la ville, apporter de l'activité économique à de nombreux talents et artistes dont Orléans peut s'enorgueillir.

L'année 2020 sera marquée par :

- Les fêtes de Jeanne d'Arc, avec le 100^{ème} anniversaire de la canonisation
- L'animation des quais
- Les festivités du 14 juillet
- Rentrée en Fête
- Le Festival de Jazz
- Les manifestations sportives nationales et internationales dont l'Open de Tennis ou la coupe du Monde féminine de sabre
- Le Marché de Noël
- Le Nouvel an chinois à Orléans
- Les Commémorations
- Le concours international de piano

Pour conclure, l'année 2020 sera à nouveau riche de projets et d'événements qui seront détaillés dans la présentation du projet de budget primitif 2020. L'objectif est de donner à Orléans les moyens de se développer et d'innover en ne laissant personne sur le bord du chemin.

En complément des actions de proximité qui sont indispensables pour le bien être quotidien de chaque Orléanais, de nouveaux équipements structurants seront livrés cette année. D'autres suivront. L'ensemble de ces projets va modifier la physionomie d'Orléans et conforter indéniablement son statut de capitale régionale.

Enfin, il est important de souligner que ces projets sont tous financés grâce à une capacité d'investissement de la Ville de 53 M€, sans aucune augmentation des taux de fiscalité et avec une dette maîtrisée s'amortissant avec la capacité de désendettement contenue autour de 5 ans, soit la même qu'en 2017, avant les transferts de dette à la Métropole.

N° 11 – **Finances. Exercice 2019. Budget principal et budget annexe. Décision modificative n° 2. Approbation.**

M. MARTIN – *Dans cette délibération il est prévu deux dépenses nouvelles. L'une pour financer l'auberge de jeunesse, qui va être logée dans les anciens locaux du C.N.F.P.T., et puis deuxièmement l'association culturelle Le Cercle Jean Zay à Orléans pour le Festival Cannes 1939 qui était un peu court en budget et on rajoute donc 50 000 euros.*

Du côté des recettes d'investissement, on a des cessions foncières et puis des dotations d'investissement reçues au titre du cimetière d'Orléans La Source puisque l'on fait des travaux là-bas.

Voilà pour les principaux éléments. Je précise que cette délibération est la deuxième de l'année, c'est dire si on ne modifie pas beaucoup le budget en cours d'année.

M. le Maire – *Merci beaucoup M. MARTIN. M. GABELLE.*

M. GABELLE – *Je voudrais simplement connaître la nature des travaux au cimetière s'il vous plaît ? Car les allées sont en très mauvais état et cela ne donne pas une belle image de la Ville.*

M. le Maire – *Quel cimetière ?*

M. GABELLE – *Le grand cimetière d'Orléans. Cela ne donne pas envie d'y aller bien évidemment.*

M. le Maire – *Alors on n'a pas forcément envie d'y aller, déjà M. GABELLE et je pense que l'on sera d'accord tous les deux sur ce point. Et, je crois que ce sont les allées goudronnées. Pour être allé sur place personnellement le 31 octobre, j'ai pu le constater. Je me suis fait à peu près les mêmes réflexions que les vôtres.*

Simplement aussi une précision sur le Cercle Jean Zay. En fait le Théâtre devait leur être prêté et la Scène Nationale qui gère le théâtre a fait valoir le fait que le théâtre ne pouvait pas être prêté comme cela, qu'il y avait des frais à assurer et que même si on est propriétaire du site, on n'en dispose pas comme je pensais que l'on pouvait le faire. La Scène Nationale va donc facturer au Cercle Jean Zay et c'est l'objet de cette subvention, qui aurait dû simplement se traduire par le prêt du Théâtre. M. de BELLABRE.

M. de BELLABRE – *Juste une précision par rapport à la délibération n° 33.*

(Réactions dans l'hémicycle.)

M. de BELLABRE – *Vous parler d'une rallonge budgétaire pour le Cercle Jean Zay, est-ce que cela a un lien avec la délibération n° 33 qui suit ?*

M. le Maire – *En fait c'est le soutien. On passe d'abord les faits comptables – alors vous avez raison on devrait avoir la décision modificative à la fin – mais comme on passe d'abord les délibérations financières et donc comptables, c'est donc l'effet comptable que l'on valide et c'est parce que l'on a le budget que l'on peut ensuite passer la convention.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n° 2 du budget principal pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 086 641,16 €.

1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
012 - CHARGES DE PERSONNEL	8 000,00 €	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	123 217,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	45 903,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 623,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	-143 059,00 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		40 770,00 €
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION		3 914,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	44 684,00 €	44 684,00 €

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 44 684 € et correspondent à 40 770 € de recettes réelles de fonctionnement et 3 914 € de recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 44 684 € et correspondent à 187 743 € de dépenses réelles de fonctionnement et à - 143 059 € de dépenses d'ordres.

Recettes de fonctionnement :

- Inscription de 10 000 € pour un partenariat dans le cadre de la privatisation d'un bateau pendant le Festival de Loire
- Inscription de 30 770 € dans le cadre de la mise à disposition de personnel à l'INRAP
- Inscription de 3 914 € au titre de recettes et régularisations comptables

Dépenses de fonctionnement :

- Inscription de 111 000 € versés pour la période de juin à septembre 2019 pour l'auberge de jeunesse
 - 64 800 € au titre du loyer
 - 46 200 € au titre des charges
 - Inscription de 50 000 € pour un complément de subvention pour l'association culturelle « Le cercle Jean Zay d'Orléans », pour l'organisation du festival « Cannes 1939 à Orléans » ;
 - Inscription de 13 000 € pour régulariser des factures d'électricité
 - Inscription de 5 098 € pour des annulations de titres sur exercices antérieurs
 - Inscription de 5 000 € pour des dégrèvements liés aux recettes dans le cadre de la taxe locale pour les enseignes et publicités extérieures
 - Inscription de 3 120 € pour un partenariat dans le cadre de la privatisation d'un bateau pendant le Festival de Loire
 - Inscription de 525 € au titre de régularisations comptables
- Dans ce contexte, le virement à la section d'investissement diminue de 143 059 €.

1.2 Sont inscrits en section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-270 483,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	563 449,00 €	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-28 000,00 €	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	-30 000,00 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000,00 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-158 400,00 €	
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	100 619,00 €	
041 - OP ORDRE BUDG PATRIMONIALES	1 784 769,18 €	1 784 769,18 €
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	3 914,00 €	
45411026 - OPCT - INSALUBRITE RUE SAINT FLOU	75 088,98 €	
45412026 - OPCT - INSALUBRITE RUE SAINT FLOU		75 088,98 €
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		1 026 692,00 €
024 - PRODUIT DE CESSIONS		662 785,54 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		-1 364 319,54 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		-143 059,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 041 957,16 €	2 041 957,16 €

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 2 041 957,16 €, dont 400 246,98 € de recettes réelles et 1 641 710,18 € de recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 2 041 957,16 € correspondant à 253 273,98 € de dépenses réelles et 1 788 683,18 € de dépenses d'ordre.

Recettes d'investissement :

- Inscription de 662 785,54 € pour des cessions foncières
- Inscription de 396 637 € dans le cadre de la dotation à l'investissement perçue au titre du cimetière d'Orléans La Source
- Inscription de 447 275 € de subventions d'équipement à percevoir du Département au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 dans le cadre de l'avancement des travaux des groupes scolaires :
- Inscription de 154 980 € de subventions d'équipement à percevoir du Département au titre de l'exercice 2019 dans le cadre de l'avancement des travaux des équipements sportifs :
- Inscription de 8 000 € pour la subvention perçue de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de restauration des tableaux de Jean RESTOUT à l'Eglise Saint-Pierre du Martroi au titre du projet de la sauvegarde du patrimoine de France
- Inscription de 19 800 € pour une subvention perçue au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs dans le cadre de la cavité rue Saint Marc

Dépenses d'investissement :

- Inscription de 100 619 € de remboursement de FCTVA au titre de cessions de 2017
- Inscription de 75 088,98 € de dépenses pour des travaux réalisés d'office, équilibrés en recettes
- Inscription de 39 066 € pour le solde des travaux de bardage du groupe scolaire Romain ROLLAND

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 novembre 2018 -

- Inscription de 17 500 € pour la restauration des tableaux de l'Eglise Saint-Pierre du Martroi dans le cadre du projet de la sauvegarde du patrimoine de France
 - Inscription de 10 000 € au titre de subvention versée aux associations sportives pour l'acquisition de matériel
 - Inscription de 10 000 € dans le cadre de l'acquisition de matériel de bureau au titre de la Cité Éducative
 - Inscription de 1 000 € pour la restitution des cautions aux propriétaires du centre ancien suite au changement du système d'accès
- Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement diminue de 143 059 €.et l'emprunt d'équilibre, diminue de 1 364 319,54 €. »

ADOPTE PAR 53 VOIX
IL Y A DEUX ABSTENTIONS.

N° 12 – **Finances. Equipements sportifs et culturels. Approbation d'une convention relative à l'encaissement et au reversement des recettes perçues dans le cadre de la régie de paiement en ligne d'Orléans Métropole.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie d'Orléans et Orléans Métropole ouvrent aux usagers la possibilité d'acheter leurs billets en ligne afin de faciliter les réservations en ligne et d'améliorer le service rendu.

Les usagers pourront commander et payer en ligne des billets pour accéder aux établissements culturels et sportifs de la Mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole.

A cet effet, Orléans Métropole créé la régie paiement en ligne pour l'encaissement de la billetterie des équipements suivants :

- pour le compte de la Mairie : Maison Jeanne d'Arc, piscines, Théâtre Gérard Philipe et Conservatoire,
- pour le compte de la Métropole : Musée d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE), Parc Floral d'Orléans La Source, Musée des Beaux-Arts et Musée d'Histoire et d'Archéologie d'Orléans dit Hôtel Cabu.

La régie reversera les recettes perçues sur les différents budgets concernés de la Mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole.

Dans ce contexte, il est proposé d'établir une convention de partenariat visant à autoriser Orléans Métropole à encaisser et à reverser à la Mairie d'Orléans les recettes de billetterie de ses équipements.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec Orléans Métropole visant à déterminer les modalités selon lesquelles Orléans Métropole reversera les recettes perçues pour les équipements communaux ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – **Mutualisation des achats. Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans et modification du coordonnateur de la famille « Nettoyage de vitres ».**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'ajout de la famille « Nettoyage de vitres » à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans.

L'article 4-2 de la convention désigne Orléans Métropole comme coordonnateur principal pour l'ensemble des familles d'achat rattachées à ladite convention sauf si une commune manifeste le souhait de prendre en charge sa coordination.

Toutefois, le nettoyage de vitres concernant principalement des bâtiments de la Ville d'Orléans, il est proposé de modifier le coordonnateur comme suit :

Intitulé Famille	Coordonnateur
Nettoyage de vitres	Ville d'Orléans

Par ailleurs, par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, la Ville et le C.C.A.S. d'Orléans ainsi que la liste des familles d'achat à mutualiser.

En raison de besoins supplémentaires, il est proposé d'ajouter les familles d'achat suivantes :

Intitulé Famille	Coordonnateur
Acquisition de mobilier urbain	Orléans Métropole
Prestations juridiques	Orléans Métropole

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la modification apportée à la famille « Nettoyage de vitres » relative à la convention de groupement de commandes passée avec la commune d'Orléans et le C.C.A.S d'Orléans, à savoir la prise en charge de la coordination de la passation de ce marché par la Mairie ;

2°) approuver l'ajout des familles d'achat suscitées à la convention de groupement de commandes passée avec Orléans Métropole et le C.C.A.S. d'Orléans ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 14 – **Relations humaines. Mise à disposition d'un agent par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret. Approbation d'une convention.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Une vacance d'emploi a été publiée cet été afin de pourvoir un poste d'assistant en formation musicale danseur à la Mairie. Il s'agit d'un poste à temps non complet de 4 h hebdomadaires, à pouvoir pour l'année scolaire, auprès du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, de Danse et de Théâtre d'Orléans.

Cet agent retenu occupe un poste à mi-temps dans une commune de la métropole, et est pris en charge par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, suite à la récente suppression de son second emploi à mi-temps dans une autre commune.

Compte tenu de cette situation particulière, et de la nécessité de pourvoir le poste à titre temporaire, il est proposé de recourir à la voie de la mise à disposition individuelle, pour permettre cette

mobilité, en vertu des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités locales.

La mise à disposition de Mme X assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe titulaire, auprès de la commune d'Orléans est donc proposée, à hauteur de 4 h d'enseignement hebdomadaire.

En application des règles relatives à la mise à disposition, l'agent concerné est placé sous la responsabilité de la Mairie à proportion de sa quotité de temps de travail mise à disposition, mais il continue d'être géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, pour le suivi de sa situation administrative, et le versement de sa rémunération.

Une convention de mise à disposition partielle prendrait effet au 25 novembre 2019 pour une période allant jusqu'au 5 juillet 2020. Cette convention prévoit le remboursement des charges de personnel (charges patronales comprises), par la commune d'Orléans au Centre de Gestion conformément aux règles de la mise à disposition.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, ayant pour objet de mettre à la disposition de la commune d'Orléans Mme X à hauteur de 4 heures hebdomadaires, à compter du 25 novembre 2019 jusqu'au 5 juillet 2020 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 64111, service gestionnaire HPA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 15 – **Education. Mise en œuvre du dispositif "Petit déjeuner à l'école" à passer avec la Direction académique des services de l'Education Nationale du Loiret pour l'année scolaire 2019-2020.**

Mme LECLERC – *Dans le cadre de la stratégie interministérielle de lutte contre la pauvreté 2018-2022, le ministère de l'Education nationale doit contribuer à mettre en œuvre la garantie des droits fondamentaux de l'enfant et notamment de bien se nourrir pour bien apprendre. Et dans ce cadre-là, il est prévu la distribution de petits déjeuners dans les écoles situées en REP (Réseaux d'Education Prioritaire) et REP+ afin de lutter contre les inégalités sociales*

A ce titre-là, il y a un travail qui a été mené entre l'Education nationale et la direction de l'éducation à Orléans. Il a donc été décidé de proposer cette action aux élèves de cycle 2, qui concerne 762 enfants de l'ensemble des écoles situées en REP et REP+ de la cité éducative et plus précisément les écoles concernées sont Gutenberg, Charles Péguy, Nécotin, René Guy Cadou, Romain Rolland, Pauline Kergomard, Denis Diderot, Gaston Galloux et Louis Pasteur.

A titre expérimental, jusqu'aux vacances de Noël, il y a donc deux formules en fait qui sont proposées : il y aura un petit déjeuner simple mis à disposition des élèves qui en ont le plus besoin sachant que le repérage se fait par les enseignants de la classe et un petit déjeuner complet entre une à quatre fois par mois pour chaque élève, accompagné d'un atelier, en tout cas d'une animation, et de faire venir les parents. Ce n'est pas que la simple délivrance d'un petit déjeuner, il y a aussi un travail de

soutien à la parentalité qui sera organisé dans ce cadre-là.

Donc de novembre à décembre, on est vraiment sur l'expérimentation. Les réunions de retour d'expérimentation sont déjà prévues avant les vacances de Noël pour voir si finalement les enfants, les familles, les enseignants et les écoles, se sont emparés de cette disposition. Et puis de voir aussi les ajustements qui seront à réaliser pour la rentrée au retour des vacances de Noël.

M. le Maire – C'est un dispositif que l'on avait inauguré au début de cette année et qui est évidemment très intéressant. Il y a quand même un certain nombre d'enfants qui arrivent sans avoir pris de petit déjeuner. Mme HOSRI souhaite peut-être dire quelque chose ? Puis ce sera à Mme TRIPET.

Mme HOSRI – Effectivement et dans un premier temps ce sont les enseignants qui vont repérer les enfants qui en ont besoin et agiront. Il faut aussi insister sur le fait que ce sera l'occasion de rappeler aux familles l'importance de l'équilibre alimentaire.

Mme TRIPET – Moi je suis un peu dubitative. Premièrement parce que ce n'est que le cycle 2, c'est-à-dire l'école primaire, mais il y a des enfants qui vivent aussi la précarité à l'école maternelle. Et puis autre chose, certes cela peut être l'enseignante ou l'enseignant qui repère l'enfant qui paraît être en précarité mais moi je trouve que c'est de la discrimination et que dans les écoles et bien ça peut faire l'objet de moquerie. Dès l'école primaire c'est ainsi, les enfants se moquent entre eux, et on risque d'avoir des discriminations et certains de dire : « Tes parents n'ont même pas de quoi t'acheter un petit déjeuner ». Je suis désolée, je pense que ça devrait être tous les enfants et pas juste certains, en plus repérés par l'équipe enseignante. Elle repère certains enfants et pas tous et je trouve que ce n'est pas une bonne chose. Merci.

M. le Maire – Je pense que vous allez avoir un éclaircissement qui va vous tranquilliser sur ce point. M. de BELLABRE.

M. de BELLABRE – Merci M. le Maire. Ce que je vais dire est un peu dur, mais enfin bref. Et demain c'est quoi, on offre le dîner ? Est-ce le meilleur moyen pour responsabiliser les parents ? Certains parents qui n'hésitent pas à s'offrir le dernier écran pour suivre le football, le dernier smartphone ou encore d'autres biens et abonnements. Qu'enseigne-t-on dans les stages de parentalité ? Personnellement, j'ai connu une période de vache très très maigre, mais jamais mes quatre enfants n'ont eu leurs assiettes vides. Comme le dirait quelqu'un que vous connaissez, « ça coûte un pognon de dingue ». Si on additionne ce dispositif à tous les autres existants et à venir, cela coûte un pognon de dingue, nous voterons donc contre cette délibération.

M. le Maire – Ce n'est pas ce que j'appellerai un propos dur. Pour moi c'est une forme d'irresponsabilité mais cela vous regarde. Qui d'autre souhaite prendre la parole ?

Mme CHERADAME – Je vais certainement rejoindre Mme TRIPET. Les enfants ne sont pas tous égaux, dans leur encadrement familial, social et culturel. L'école, c'est fait pour justement donner les mêmes chances à tout le monde et l'école de la République est là pour cela. Je crois que si on peut faire en sorte que ces enfants aient tous le ventre plein au moment des apprentissages et bien cela nourrit le cerveau, de façon à ce qu'ils puissent être en condition d'apprenant. Je pense que c'est essentiel. Il y a déjà de nombreuses contraintes le soir, pour faire des devoirs – qui ne devraient plus exister mais qui existe quand même – et je trouve que c'est un premier pas pour accompagner ces familles et ces enfants surtout, n'oublions pas que ces enfants sont l'avenir de la nation.

M. le Maire – Absolument. Mme LECLERC peut-être pour compléter sur le dispositif.

Mme LECLERC – Concernant le choix des classes, vous regrettiez que les maternelles ne soient pas concernées. Cela vient de l'Education nationale. Nous Ville, municipalité, nous avons à accompagner la mise en œuvre mais nous n'avons pas été aux choix et aux décisions premières. En tout cas, on s'est donné les moyens de pouvoir mettre en œuvre.

Deuxième élément que je voulais ajouter. Il est vrai que de façon réactionnelle, j'ai pensé la

même chose que vous : « pourquoi quelques-uns et pas tous, la discrimination, etc... », sauf à dire qu'au niveau nutritionnel et équilibre alimentaire, et fort heureusement, beaucoup d'enfants prennent déjà leur petit-déjeuner chez eux et qu'ils n'ont pas nécessité d'en reprendre en second une fois à l'école. Il ne faudrait pas non plus favoriser le... trop (Rires.) et c'est ce difficile équilibre qu'il nous a fallu trouver.

M. le Maire – *Et moi je me permets d'ajouter que cela fait partie de ces politiques où c'est vrai que l'on a l'impression que cela peut paraître anecdotique mais c'est une sorte de filet de sécurité qui fait que même si jamais – on peut l'espérer – cela ne pose pas de problème pour la plupart des enfants et c'est plus une forme d'amusement et de récréation, j'y suis passé et c'était très sympa comme ambiance. Mais pour certains, c'est beaucoup plus vital et vous-même le savez mieux que quiconque. Le fait qu'il y ait ce filet-là qui soit mis, permet justement à tous de partir d'un bon pied dans la journée, c'est cela au moins quelques jours par semaine et c'est bien. Cela ne me paraît pas démagogique et justement, c'est quelque chose qui peut être utile et qui quand même ne coûte pas des sommes folles à la Ville, à l'Education nationale et autre. Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Merci M. le Maire. J'ai compris vos explications, il n'y a pas de soucis. Je voulais simplement indiquer ici qu'il y a des pays comme la Finlande où le petit déjeuner et la cantine sont gratuits pour tous les enfants de toutes les classes.*

Et puis, je suis née dans les années 50 et lorsque j'allais en classe, là où j'étais, j'avais le droit à mon verre de lait et même à une pomme. Je crois qu'à cette époque-là l'Etat n'était pas comme aujourd'hui et on ne nous a jamais dit que l'on faisait les poches des uns ou des autres. Je crois que le fait que des enfants n'aient pas faim, c'est important, qu'ils soient à l'école avec le ventre plein, c'est important aussi. Et puis c'est méconnaître ce qui se passe dans notre société en ce moment, que de s'élever contre cela. Merci.

M. le Maire – *Je suis tout à fait d'accord. Alors le petit-déjeuner est gratuit, on est d'accord. Et il y a un autre point aussi qui m'avait frappé et qui est important, c'est que les parents participent. Et alors vous parliez justement de responsabilisation M. de BELLABRE, les parents participent – en tout cas ceux qui veulent – à la distribution et autre sous l'œil des A.T.S.E.M. présentes. Mais cela donne aussi la possibilité pour ceux qui ne se rendraient pas forcément compte qu'effectivement, comme vous l'avez dit, c'est un acte qui doit être responsable et responsabilisant pour les parents. Cela les incite aussi à avoir ces gestes et à participer à l'ensemble, à cette cohésion au sein de l'école – parents et enfants – et ce n'est quand même pas inutile. Alors je sais que l'on ne devrait pas avoir à faire tout cela. Je n'ai pas de nostalgie, je regarde ce qui se fait aujourd'hui, les difficultés et les axes dont je ne veux pas, et vous non plus Mme LECLERC, Mme TRIPET. Des choses que l'on ne peut pas ensemble, ce n'est sûrement pas la seule solution mais je trouve que c'est pas mal d'avoir installé cela et de le mettre en œuvre. Maintenant il faut que cela tienne et que cela prenne, c'est ça le sujet dans les écoles, parce que justement cela repose beaucoup sur le volontariat des parents qui viennent aider les structures écoles.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, le Ministère de l'Education Nationale doit contribuer à mettre en œuvre l'engagement n° 2 : « Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants » en luttant contre les inégalités sociales par la distribution de petits déjeuner dans les écoles situées en REP et REP+.

A ce titre est mise en avant l'importance capitale de l'alimentation dans le développement des enfants et de leurs capacités d'apprentissage, ainsi que la nécessité de renforcer l'éducation à l'alimentation.

Le ministère a laissé à chaque territoire la possibilité d'adapter l'organisation de ce dispositif au plus près des besoins des élèves.

A Orléans, il a été décidé de proposer cette action aux élèves de cycle 2, soit 762 enfants, de l'ensemble des écoles situées en REP+ et REP de la Cité Educative :

- école Gutenberg ;
- école Charles Péguy ;
- école Nécotin ;
- école René Guy Cadou ;
- école Romain Rolland ;
- école Pauline Kergomard ;
- école Denis Diderot ;
- école Gaston Galloux ;
- école Louis Pasteur.

Des petits déjeuners seront proposés aux horaires d'entrée de l'école selon deux formules en alternance :

- un petit déjeuner simple mis à disposition des élèves qui en ont le plus besoin ;
- un petit déjeuner complet entre une et quatre fois par mois pour chaque élève.

Les parents et les partenaires sont associés à ce dispositif avec un objectif co-éducatif de prévention de la santé.

La période de novembre à décembre 2019 est expérimentale ; elle donnera lieu à un bilan courant décembre qui permettra, en fonction des retours des acteurs de terrain et de la subvention attribuée à la Mairie, d'ajuster :

- les différentes formules ;
- les menus ;
- le nombre d'élèves concernés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Education, Prévention, Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Direction académique des services de l'Education Nationale du Loiret organisant le dispositif « Petit déjeuner à l'école » pour l'année scolaire 2019-2020 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur le crédit inscrits au budget de la Mairie : fonction 213, natures 6042 et 74718, opération EA1P046, service gestionnaire EDU. »

ADOPTÉ PAR 53 VOIX CONTRE 2.

N° 16 – **Education. Restauration collective. SOGERES. Examen du rapport annuel d'activités du concessionnaire au titre de l'année 2018.**

Mme LECLERC – *C'est l'examen du rapport annuel d'activités du concessionnaire au titre de l'année 2018.*

M. le Maire – *Pas de questions particulières ? On est toujours vigilant M. GRAND au taux d'approvisionnement local, et derrière il y a le biologique aussi, ce sont les deux marchés mais cela avance pas mal. On pourrait partager le fait que cela pourrait avancer plus vite mais il faut aussi que la Chambre d'Agriculture se mette en œuvre.*

Mme LECLERC – *On est à 47 % des produits qui proviennent d'un rayon de 0 à 50 kilomètres.*

M. le Maire – *Tout compris. 47 c'est la moitié. Je vous consulte et nous prenons acte de ce rapport.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 3131-5 du code de la commande publique prévoit que les concessionnaires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité concédante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

La société SOGERES, concessionnaire de service public de la restauration collective, a remis son rapport d'activités pour l'exercice 2018.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte-rendu annuel d'activités du concessionnaire SOGERES, pour la gestion de la restauration collective, au titre de l'exercice 2018. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ANNEXE

**PRESENTATION DU CRA 2018 DE LA DSP
RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE**

Le contrat de concession de délégation de service public de la restauration scolaire et municipale a été renouvelé le 01/09/2017 et attribué à la SOGERES. L'année 2018 est donc la première année pleine d'exécution de ce nouveau contrat.

➤ **Compte rendu financier**

• *La fréquentation*

Le nombre de repas servis en 2018 est en diminution par rapport à 2017. Toutefois, l'année 2017 représente un pic de fréquentation ; l'année 2018 est en amélioration par rapport à la fréquentation de 2016 (hors repas servis aux collégiens).

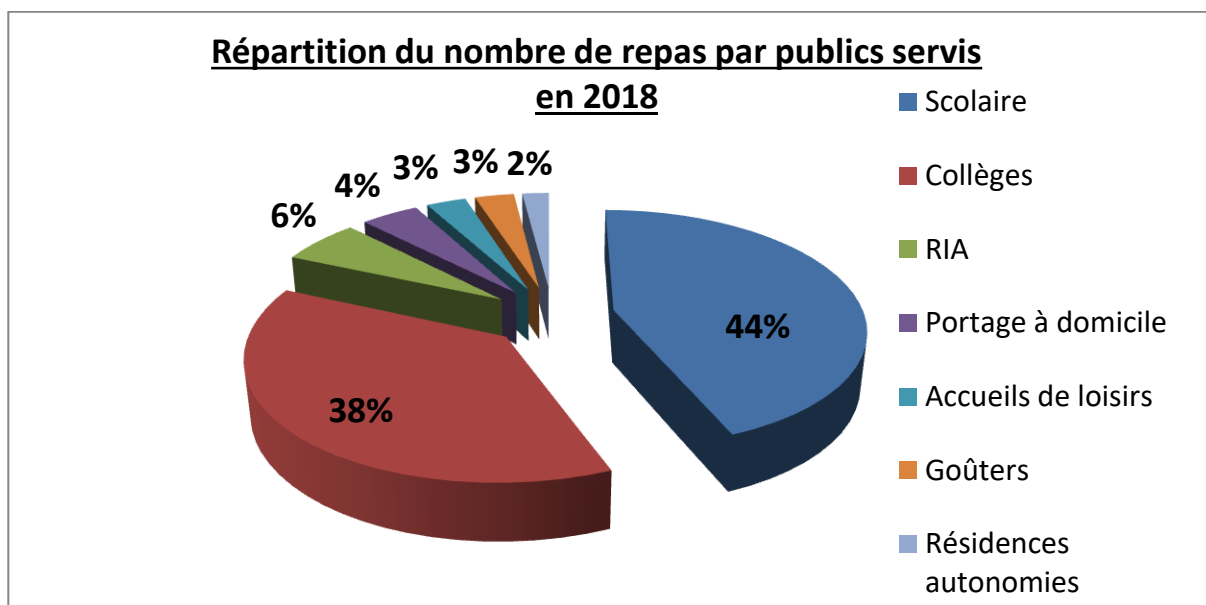
Le contrat de DSP conclu en 2017 prévoit la fourniture de repas à certains collèges en lien avec le Conseil Départemental du Loiret.

Nombre de repas	2016	2017	2018	Variations
Scolaire	867 550	930 761	912 874	-1,92%
Portage à domicile	98 186	99 552	91 105	-8,49%
Résidences autonomes	51 066	43 777	42 217	-3,56%
Collèges à compter du 01/09/17	0	307 472	783 256	154,74%
Accueils de loisirs	61 873	62 741	62 767	0,04%
Total Repas DSP	1 078 675	1 444 303	1 892 219	31,01%
Total Repas DSP hors collèges	1 078 675	1 136 831	1 108 963	-2,45%

Goûters	61 449	62 225	62 207	-0,03%
----------------	---------------	---------------	---------------	---------------

RIA à compter du 01/09/17	-	31 620	125 970	298,39%
----------------------------------	----------	---------------	----------------	----------------

A la lecture du tableau ci-dessus on peut constater en particulier la baisse du nombre de repas servis pour dans les résidences autonomie en particulier entre 2016 et 2017 du fait de la fermeture du foyer-logement René Thinat.



- Le prix des repas payé à la SOGERES par la ville d'Orléans et le CCAS

Les prix des repas livrés par la SOGERES sont révisés chaque année au 01/09/N. AU 01/09/2018, la révision de prix s'est élevée à 0.68%.

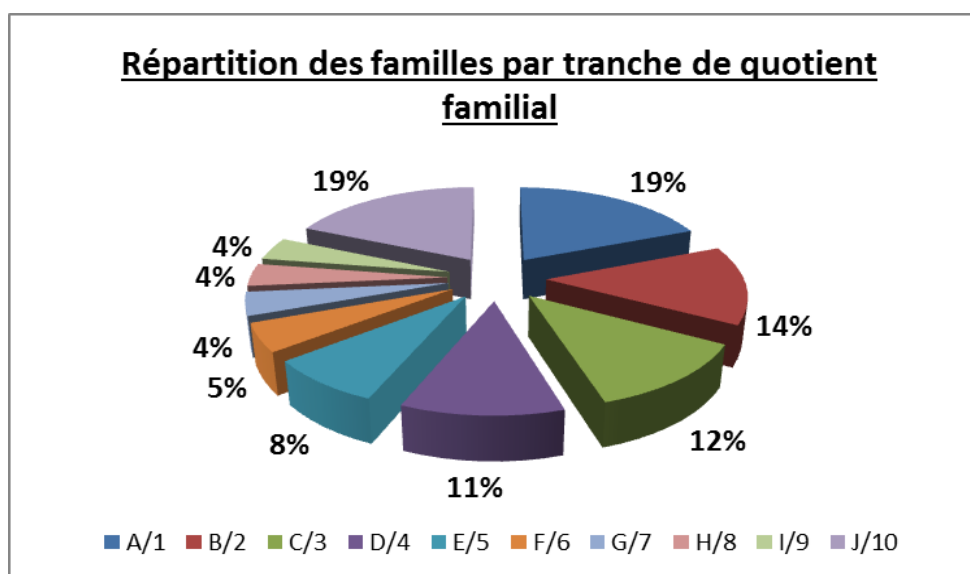
Prix en € HT

	01/01 - 31/08/17	01/09-31/12/17	01/09/2018
<u>Scolaires</u>			
Maternelle	6,626	5,5	5,537
Elémentaire	6,779	5,67	5,709
Adulte	7,341	6,32	6,363
<u>Collèges</u>			
Unité relais		2,64	2,658
Liaison froide		2,69	2,708
<u>Accueil de loisirs</u>			
Maternelle	6,397	5,37	5,407
Elémentaire	6,55	5,61	5,648
Adulte	7,113	6,22	6,262
<u>Gouters</u>			
Maternelle	0,566	0,5	0,503
Elémentaire	0,566	0,55	0,554
Adulte	0,566	0,6	0,604
<u>Portage à domicile</u>			
Midi	5,815	6,1	6,142
Soir	3,947	5,57	5,608
<u>Résidences autonomes</u>			
Midi	4,519	4,15	4,178
Soir	2,521	3,11	3,131

Chiffre d'Affaire TTC	2017	2018	Variations
Scolaire	6 129 033	5 440 354	-11,24%
Portage à domicile	551 367	518 163	-6,02%
Résidences autonomes	173 445	168 491	-2,86%
Collèges à compter du 01/09/17	862 184	2 204 034	155,63%
Accueils de loisirs	416 253	370 290	-11,04%
Goûters	51 603	35 082	-32,01%
Repas DSP	8 183 884	8 736 414	6,75%
Repas DSP hors collèges	7 321 701	6 532 381	-10,78%

Le chiffre d'affaire de la Sogeres est en nette diminution entre 2017 et 2018 (hors collèges) du fait de baisse des prix des repas prévue dans le nouveau contrat de DSP.

- *La participation des familles*

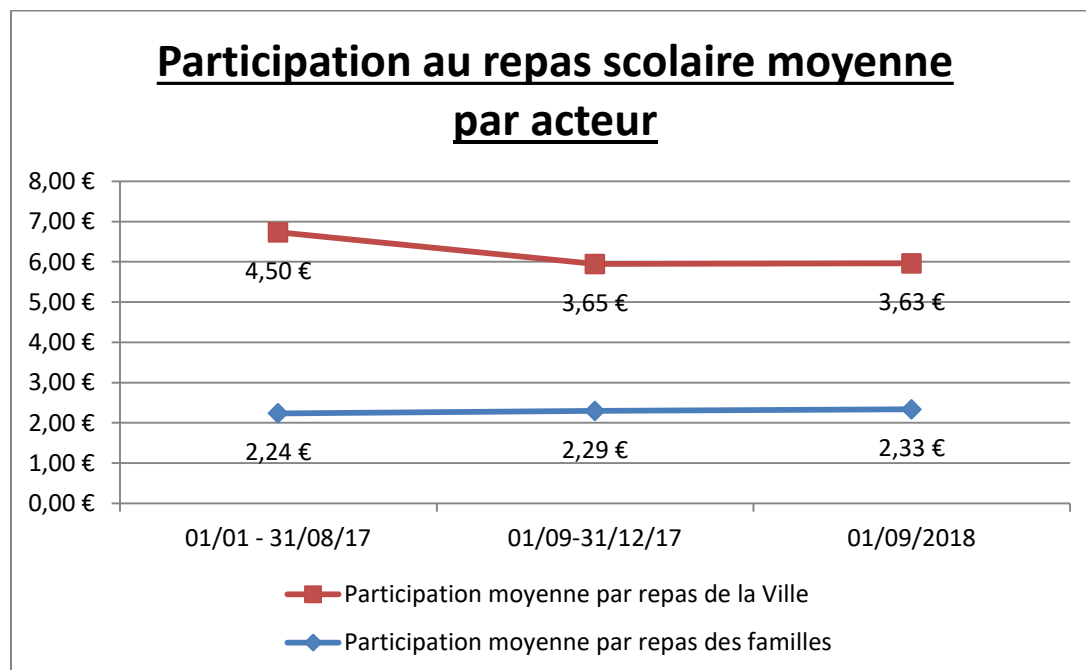


Tranche	Nombre familles	de	Prix facturé aux familles au 01/01/18	Prix facturé aux familles au 01/09/18
A/1	1411		0,52	0,53
B/2	1033		1,15	1,16
C/3	916		1,7	1,72
D/4	820		2,19	2,21
E/5	601		2,57	2,6
F/6	370		3,06	3,09
G/7	305		3,38	3,41
H/8	296		3,79	3,83
I/9	302		3,97	4,01
J/10	1371		4,15	4,19
Total	7425			

Les familles relevant de la tranche A/1 sont les plus représentées et ont payé 0.52€ à 0.53€ le repas pendant l'année civile 2018.

Les 4 premières tranches de QF regroupent 56% des familles ayant utilisé la restauration scolaire pour leur(s) enfant(s).

La tranche J/10 comprend les familles ayant un revenu plus élevé que celles de la tranche I/9 ainsi que les familles n'ayant pas fait calculer leur QF.



La mise en œuvre du nouveau contrat de DSP a permis une baisse de 0.95€ de la participation de la ville par repas. La participation des familles évolue en fonction des évolutions des tarifs votés par la Conseil Municipal chaque année.

• *Le bilan financier de la DSP*

		Total 2016	1er janv-31 août	1er sept-31 déc	Total 2017	Total 2018
Redevances						
- Redevance affermage						
* Part fixe		129 953,55 €	87 083,25 €		87 083,25 €	
* Part variable		69 714,96 €	45 280,31 €	- €	45 280,31 €	
Total redevance affermage		199 668,51 €	132 363,56 €	- €	132 363,56 €	
Redevance mise à disposition des biens				40 000,00 €	40 000,00 €	120 273,00 €
- Redevance repas extérieurs						
* Part fixe		108 294,61 €	72 569,38 €	35 666,67 €	108 236,05 €	107 730,00 €
* Part variable		137 355,88 €	78 774,36 €	49 032,07 €	127 806,43 €	126 515,00 €
Total redevance repas extérieurs		245 650,49 €	151 343,74 €	84 698,74 €	236 042,48 €	234 245,00 €
Total des redevances perçues		445 319,00 €	283 707,30 €	124 698,74 €	408 406,04 €	354 518,00 €
Synthèse des flux financiers						
Coût brut prestations au profit de la Mairie, CCAS et du CD45	TTC	7 354 928,00 €	4 777 072,30 €	3 406 812,33 €	8 183 884,63 €	8 736 413,86 €
- somme perçue auprès des usagers	TTC	2 591 372,33 €	1 619 371,55 €	1 010 699,49 €	2 630 071,04 €	2 625 874,83 €
- Remboursement CD45	TTC			824 024,96 €	824 024,96 €	2 104 741,43 €
- Remboursement Ville de Saran	TTC	113 784,28 €	69 224,36 €	36 031,46 €	105 255,82 €	96 936,31 €
Charge résiduelle Mairie et CCAS		4 649 771,39 €	3 088 476,39 €	1 536 056,42 €	4 624 532,81 €	3 908 861,28 €
- Redevances	TTC	445 319,00 €	283 707,30 €	124 698,74 €	408 406,04 €	354 518,00 €
Charge nette Mairie et CCAS		4 204 452,39 €	2 804 769,09 €	1 411 357,68 €	4 216 126,77 €	3 554 343,28 €

On constate entre 2016 et 2018 une baisse des redevances versées par la SOGERES à la ville d'Orléans. Cela est dû :

- au changement de contrat de DSP passé d'un affermage à une concession, les redevances d'affermage ont été remplacées par une redevance de mise à disposition des biens.
- à des redevances perçues en 2016 correspondant à des redevances versées en fin de contrat après plusieurs années de révision de prix, alors que les redevances de 2018 sont des redevances de début de contrat ayant subies une seule révision de prix.

La DSP restauration collective coûte à la Ville d'Orléans et à son CCAS 3 554 343,28€ en 2018. Cette charge est en nette diminution par rapport à 2016 du fait du changement du contrat et de la baisse du coût unitaire du repas scolaire pour la Ville d'Orléans (comme vu ci-dessus).

➤ **Qualité de la prestation**

Les produits sélectionnés pour une alimentation durable :

La légumerie de la cuisine centrale a été inaugurée le 1^{er} décembre 2018, à la suite de laquelle une charte des bonnes pratiques des approvisionnements locaux a été signée entre la Ville d'Orléans, la Chambre d'Agriculture du Loiret et la société Sogeres. A cette occasion, plus de quatre-cents personnes ont pu visiter la cuisine et déguster quelques préparations « maison ».

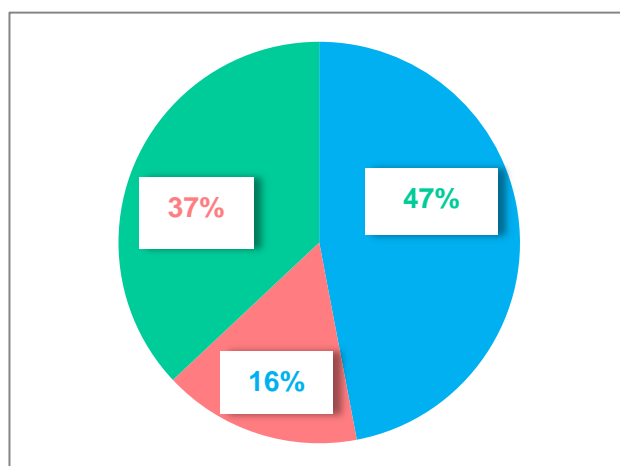
Cette charte vise à ancrer l'agriculture sur les territoires, ainsi qu'à améliorer la qualité de l'alimentation dans le cadre de la restauration de la Ville d'Orléans et des collèges.

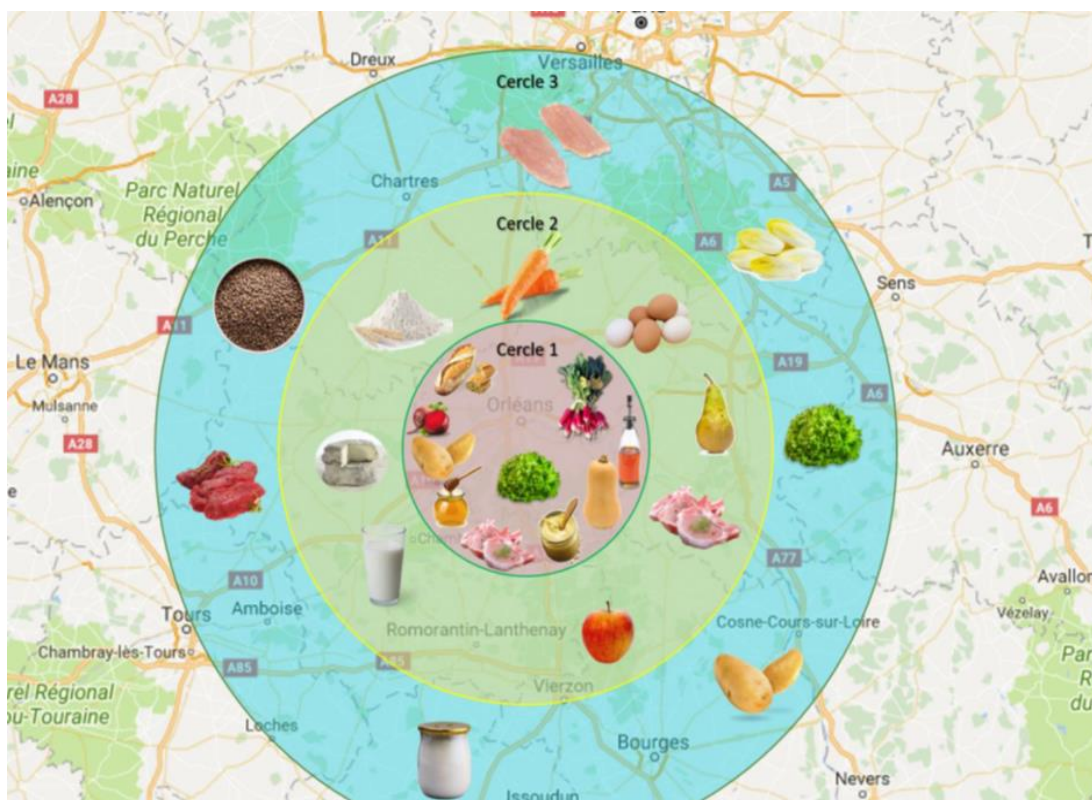
L'objectif est de servir aux convives environ 2/3 d'aliments provenant des circuits de proximité d'ici 2025.

En volume d'achat annuel des approvisionnements locaux, 47 % des produits proviennent d'un rayon entre 0 et 50 km autour d'Orléans, 16 % d'un rayon entre 50 et 100 km, et 37 % d'un rayon entre 100 et 1150 km autour de la ville. Il a été servi, en 2018, environ 51 % de denrées «alimentation durable».

3 zones géographiques définies :

- Cercle 1 : 0 à 50km d'Orléans
- Cercle 2 : 50 à 100km d'Orléans
- Cercle 3 : 100 à 150km d'Orléans





Les menus :

Les menus sont élaborés de manière à respecter les recommandations du GEMRCN, les saisons, les goûts des convives : une fois par mois, un repas 100 % local est proposé.

Les animations :

Des animations sont organisées chaque mois pour les écoliers, les collégiens, les adultes et les seniors, comme par exemple : les recettes pas pareilles, la cantine chic, les repas 100% « local », les animations calendaires.

Les actions menées en faveur du développement durable :

Sogeres s'attache à utiliser des matériaux recyclés (serviettes en papier, affiches...), à réduire l'utilisation de papier, à former le personnel aux éco-gestes, à diminuer la consommation d'électricité.

Au sein de la cuisine, les déchets sont triés et recyclés :

- les graisses usagées sont retraitées à 100 % ;
- les bio-déchets sont collectés et traités ;
- les cartons et palettes sont compactés et recyclés ;
- les barquettes sont recyclées.

N° 17 – **Education. Actions d'éducation artistique. Approbation du programme 2019-2020. Approbation d'une convention type.**

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les actions d'éducation artistique mises en œuvre depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires d'Orléans ont pour but de développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire. Ce dispositif permet aux enfants de découvrir une discipline dans le cadre scolaire avec leur enseignant, grâce à l'intervention d'un artiste. Ces actions font l'objet d'un partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loiret (D.S.D.E.N.-45).

Les intervenants retenus pour mettre en œuvre les différentes actions seront salariés de la Mairie ou bien rémunérés sur la base des conventions qui seront prises à cet effet.

Pour 2020, le montant global est de 78 000 € sous réserve du vote du budget correspondant.

Un soutien financier est attendu de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C), Centre – Val de Loire. Celui-ci sera sollicité par décision du Maire prise en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

1) Action « Un artiste dans ma classe » : 17 classes de CM1-CM2 – 48 000 €

Ces actions s'adressent aux élèves de cycle 3, afin que chaque enfant puisse en bénéficier au moins une fois au cours de sa scolarité.

Les projets des écoles sont soumis, pour avis aux Inspecteurs de Circonscription, puis présentés au Comité de Pilotage « Un artiste dans ma classe ».

Les réalisations des classes seront valorisées lors des journées « Un artiste dans ma classe trouve son public », pendant lesquelles les élèves impliqués présenteront leur travail et sensibiliseront des enseignants non participants afin de susciter de nouveaux projets les années à venir.

Au cours du mois de juin, l'ensemble des options sera présenté au théâtre Gérard Philipe, à l'Astrolabe, au Musée des Beaux-Arts, au F.R.A.C. et au Théâtre d'Orléans dans le cadre de la programmation du Festival « Rendez-vous conte ! ».

L'organisation pédagogique est confiée au service culturel de la Ligue de l'Enseignement - Fédération du Loiret qui sera chargé de conduire l'ensemble de ces actions et d'en assurer le suivi de septembre 2019 à fin août 2020, dans le cadre d'une consultation.

2) Action « Conte illustré » : 40 classes de GS.-CP.-CE1. et CE2. – 30 000 €

Cette action intitulée « Conte illustré » consiste, en étroite collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, à faire intervenir pendant 6 séances, des auteurs, des illustrateurs, et des comédiens dans chacune des classes. Elles permettront aux élèves de produire, d'éditer un ouvrage proche des caractéristiques d'un album jeunesse et de se familiariser avec l'expression orale sur scène. L'objectif étant d'aiguiser l'appétit des élèves pour les livres et de stimuler leur envie de lire, d'écrire et de raconter.

Le dispositif mis en œuvre est proposé aux classes de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) de l'ensemble des écoles d'Orléans ainsi qu'aux classes de grande section. Ainsi, près de 1 000 élèves pourront participer au projet.

Les albums seront ensuite valorisés et remis à chaque élève lors du prochain Festival du Livre « Rendez-vous conte ! » et enfin proposés à l'édition auprès de « La République du Centre »,

partenaire de l'opération. Les histoires seront également compilées en un livre recueil, mis à disposition du grand public dans le réseau des bibliothèques d'Orléans.

Pour ces deux actions, la liste des artistes retenus par la D.S.D.E.N.-45 et la D.R.A.C. Centre-Val de Loire, est jointe en annexe.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le programme d'actions d'éducation artistique pour l'année 2019-2020, sous réserve du vote des budgets correspondants au titre de l'année 2020 ;

2°) approuver la convention-type à passer avec les différents artistes dans le cadre du programme d'actions d'éducation artistique 2019-2020 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions et avenants à venir avec les différents artistes pour la mise en œuvre de ces actions ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 213, nature 6228, opération 950, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXES

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Mairie d'Orléans, représentée par Monsieur Florent MONTILLOT, Maire-Adjoint pour l'éducation et les connaissances, la prévention et la réussite éducative agissant au nom du Maire en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du **18 novembre 2019**, dont Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, a accusé réception, le ci-après dénommée : « la Mairie », d'une part,

et

(Nom de la compagnie), située (adresse), représentée par, son Président ou sa Présidente **(Nom Prénom)**,
numéro de siret :
RIB :
ci-après dénommée « la compagnie », d'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre des actions d'éducation artistique, la Mairie pilote le dispositif « Un artiste dans ma classe », et la mise en œuvre est confiée à la Ligue de l'Enseignement Fédération du Loiret.

A travers ces actions, la Mairie propose aux classes de cycle 3 des options visant à développer la pratique artistique des élèves sur le temps scolaire grâce à l'intervention d'un artiste.

Les ateliers ont lieu au sein de l'école mais peuvent également se dérouler dans un musée, un atelier d'artiste, un théâtre ou la scène nationale d'Orléans.

(Nom de la compagnie) de par son statut, répond aux objectifs poursuivis par la collectivité. Une collaboration est donc fixée par la présente convention.

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'intervention de **(Nom de l'intervenant ou artiste)** dans le cadre de l'Action d'Education Artistique « Un artiste dans ma classe » coordonnée par la Ligue de l'Enseignement – Fédération du Loiret pour encadrer l'option « **Nom de l'option artistique** » pour l'année 2020.

ARTICLE 2 – Déroulement des interventions

2-1 Lieux d'interventions

(Nom de l'intervenant ou artiste) interviendra, au cours de l'année 2020, dans la classe de :

- **(Nom et prénom de l'enseignant(e) – Nom de l'école – Adresse de l'école).**

2-2 Heures et dates d'interventions

Pour chaque classe précitée, **(Nom de l'intervenant ou artiste)** interviendra **(Nombre d'heures total)** dont **(Nombre d'heures avec les élèves)** et **une heure** pour la valorisation de l'option. Les dates et heures d'intervention, dans les classes, seront définies en concertation entre l'enseignant précité, l'artiste et la Ligue de l'enseignement.

2-3 Matériel

(Nom de l'intervenant ou artiste) se chargera d'informer la Direction de l'Education – Missions Educatives de sa demande en matériel par un devis. Ce matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement des séances sera mis à disposition de l'enseignante.

ARTICLE 3 – Présentation au public

La valorisation de l'action aura lieu **(lieux retenus)**. Les dates seront précisées par la Ligue de l'Enseignement.

ARTICLE 4 - Bilan

Chaque année pour le **15 juin**, **(Nom de la compagnie)** transmettra à la Ligue de l'Enseignement Fédération du Loiret, un bilan de l'action réalisée.

ARTICLE 5 - Obligations de la Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'Enseignement s'engage à assurer l'organisation générale des interventions de l'artiste dans le cadre de l'Action d'Education Artistique de la Mairie d'Orléans.

ARTICLE 6 - Conditions financières

La Mairie d'Orléans s'engage à verser à **(la compagnie)** la somme nette de toute retenue de ___ € **T.T.C. (chiffres en lettres). Bon de Commande n°.....**

- La prestation sera versée en juillet sur présentation de la facture, établie en lien avec le nombre exact de séances réalisées sur la période et visée par la Ligue de l'Enseignement Fédération du Loiret ;

Ou

-La prestation sera versée en quatre fois, répartie sur les mois suivants : fin mars, fin avril, fin mai, fin juin.

Le règlement des sommes dues par la Mairie d'Orléans se fera dans un délai de deux mois après réception de la facture et d'un RIB, par mandat administratif à l'ordre de **(la compagnie)**.

(la compagnie) s'engage à financer tous les frais engagés par ses intervenants (déplacement, préparation...).

(la compagnie) s'engage à ne demander aucune participation aux élèves bénéficiaires de ces actions.

ARTICLE 7 - Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, et notamment la médiation ou l'arbitrage, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait à Orléans, le
(en trois exemplaires)

Pour la Mairie d'Orléans,
Florent MONTILLOT
Maire-Adjoint
Pour l'éducation et les connaissances,
La prévention et la réussite éducative.

Pour la compagnie « _____ »
Le Président,

xxxxx.

PROGRAMME D'EDUCATION ARTISTIQUE

1) Un artiste dans ma classe : 17 options

1-Théâtre miniatures et sonore :

A partir de matériaux de récupération et après avoir visité la « Fabuloserie » une exposition d'art brut, les élèves vont imaginer et réaliser de petits théâtres miniatures dans lesquels des personnages mystérieux seront mis en scène. En parallèle, de petites bandes sons seront créées afin d'obtenir au final une série de petites formes, des bulles d'un univers propre à chaque élève. Cette option sera encadrée par Clémence PREVAULT artiste pluridisciplinaire et Sébastien JANJOUX, guitariste.

2-Silence, on bruite en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts :

Anton MOBIN est musicien expérimental, improvisateur, luthier présent sur la scène nationale et internationale. L'option permet de démocratiser l'accès et le regard des élèves sur les musiques expérimentales en inventant de nouveaux instruments issus de leur imagination. Ces instruments seront ensuite utilisés en interaction les uns aux autres pour créer une grande installation sonore.

3-Création musicale assistée par ordinateur :

Jérôme GERMOND est musicien. Selon le projet de l'enseignant (création d'une chanson et illustration sonore), il accompagnera les élèves dans l'expérimentation de différents moyens de créer et d'enregistrer de la musique. Les élèves joueront avec la matière sonore et fabriqueront plusieurs propositions musicales qui les amèneront à exprimer des choix artistiques.

4-Chantécole :

Patrick FERRER oscille entre l'écriture de chansons, la scène et la création d'albums. Il travaille au côté de Vincent Viala pianiste et compositeur. L'option a pour objectif de créer, d'interpréter une ou plusieurs chansons à partir d'un thème ou d'une histoire élaborée par les élèves qui seront présentées sur scène devant un public.

5-Steelman :

Christophe BREGAINT est un tromboniste, percussionniste et paniste (joueur de Steelpan) ayant de fortes affinités avec la musique afro, jazz et latine. Les élèves apprendront à jouer un calypso adapté à l'instrument. Par des développements musicaux : introduction, enchaînement, variations ... les élèves aborderont l'aspect créatif et artistique de la musique jouée en Steelpan.

6-MOBILE avec le CCNO :

Sandrine BONNET, du Centre National Chorégraphique d'Orléans, chorégraphe et danseuse proposera aux élèves d'aborder la danse en leur permettant d'explorer différentes gestuelles, situations, états, en offrant une expérimentation chorégraphique liée à l'idée du voyage. D'où je viens ? Ou je suis ? Où je vais ? Ceci en s'intéressant également aux trajectoires, aux mouvements de groupes dans leur organisation spatiale et sensorielle.

7-Image de corps :

Chorégraphe et interprète de la Compagnie Les Yeux Grands Fermés, Anne PERBAL veille à travailler avec les élèves sur la découverte de la danse à travers le spectacle « Insect ». Elle s'attachera à faire découvrir son univers et à permettre aux élèves de s'exprimer à partir d'une création qui parlera de mutations, de métamorphoses, d'un corps à la fois animal, végétal et humain.

8-Unisson, collecte dansée :

Karine VAYSETTES aime jouer avec des lieux atypiques où l'espace public devient un cadre pour le regard et la danse. Par l'observation de situations quotidiennes, les élèves feront une collecte de mouvements, de mots et d'images qui servira de matériau à l'élaboration de la chorégraphie. Les gestes devenus mouvements seront accentués, étirés, modifiés amplifiés dans une temporalité dansée.

9-Escrime artistique :

Les enfants seront initiés dans un premier temps à la technique de l'escrime artistique, c'est à dire au code du jeu, aux techniques historiques et à la mise en scène de combats. Puis ils auront à imaginer des numéros, des saynètes en liaison avec un travail d'écriture en classe. Cette option est encadrée par la Compagnie Jeux de Vilains dont le comédien Grégory RENAULT a joué dans de nombreux spectacles.

10-Cabinet de curiosités :

Elodie FLAMENT est une jeune artiste diplômée de l'ESAD. Elle explore les relations entre nature et science, mythe et réalité, vie et mort. Elle tentera d'amener les élèves à collecter, fabriquer, représenter et identifier des objets entre spécimens naturels, artefacts et objets de leur quotidien. Les élèves seront plongés dans la peau d'un naturaliste afin de créer un cabinet de curiosités. Créativité et imaginaire seront au service d'une production plastique en 2 et 3 dimensions permettant d'aboutir à une installation.

11-Documenteur : un faux documentaire, une vrai fiction :

Sengthe Vanh BOUAPHA est plasticien. Il emmènera les élèves dans la co-crédation d'un court métrage : sensibilisation aux enjeux d'une œuvre artistique. En prenant en compte des lieux, des personnages, les élèves écriront une histoire plausible. L'ambition étant de permettre aux élèves de créer une œuvre en s'interrogeant sur la véracité des images et sur le sens qu'on peut leur donner.

12-La photographie au sténopé :

Christophe DEPAZ est photographe plasticien. La proposition de cet atelier doit permettre de vivre un autre rapport au temps et de pratiquer la photographie avec une économie de moyen. Le développement en chambre noire est l'occasion pour les élèves, de vivre cet expérience magique où l'argentique surgie de l'obscurité.

13-Nuages estampés, Linogravure et monotype en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts :

Charlotte MOLLET dessine, grave, déchire, colle. Auteure-illustratrice, elle propose de travailler sur la thématique du portrait. En s'imprégnant de textes, d'écrits, de jeux de lecture, les élèves vont expérimenter l'articulation entre l'œuvre ancienne et la création d'estampe, la production plastique à partir de différentes techniques.

14-Pierre et le loup en collaboration avec la Scène Nationale d'Orléans :

Dominique BRUN, chorégraphe et Marie ORTS, danseuse travailleront avec les élèves sur la compréhension tant physique, qu'intellectuelle des différents facteurs du mouvement : le temps, l'espace, le poids, en alternant pratique, exploration, de composition et de transmission des danses de Pierre et le Loup

15-Sculpter la musique :

Delphine SAINTE-MARIE est scénographe, elle proposera aux élèves de fabriquer une maquette d'un décor ou une sculpture d'espace inspirés d'un morceau de musique préalablement choisi. L'objectif est de permettre aux élèves de passer de l'écoute musicale à la 2D, puis la 3D. De développer leur imagination et d'exposer leurs créations lors d'une exposition.

16-Né(z)... ici et maintenant ! :

Abigaïl DUTERTRE est comédienne. A partir de l'expérimentation du jeu clownesque et des techniques du clown, elle fera découvrir Chapelin, Keaton, Buffo, Laurel et Hardi ... aux élèves et les emmènera progressivement à la création collective d'un mini spectacle, mais aussi au développement de l'esprit critique en tant que spectateur.

17-Robert DESNOS : poèmes en liberté :

Eric CENAT est metteur en scène et comédien. Il amènera les élèves à théâtraliser et jouer les poèmes de Robert Desnos. Poète surréaliste qui a écrit *Chantefleur* et *Chantefables*, saynètes poétiques mettant en scène une ménagerie. Ces poèmes révèlent des doubles sens en résonance avec la Seconde guerre Mondiale.

2) Ecriture d'un album « Conte illustré ! » : 13 auteur(e)s-illustrateur(ric)e)s, 6 comédiens-musiciens.



Christian VASSORT : peintre-illustrateur.

Il nous invite dans son monde imaginaire fait de poésie et de nostalgie». Avec une richesse des détails, ses toiles sont comme un livre de contes, un voyage ludique au cœur de la vie quotidienne.



Rose LUXEY est dessinatrice de formation.

Elle a collaboré avec Anne BOURGEOIS, notamment aux éditions MangeTaSoupe, pour illustrer les tomes 1 et 2 « Les aventures du chat coton ».

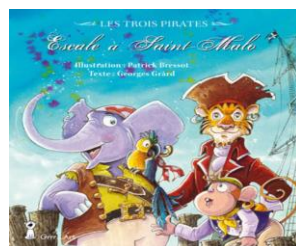
Elle intervient régulièrement dans le milieu scolaire.



Florence LAMY : auteure jeunesse

Ancienne professeure de lettres, Florence Lamy écrit des romans pour la jeunesse depuis une douzaine d'années, publiés notamment chez Oskar Jeunesse.

Elle a écrit « Le Tangram magique : l'énigme du pékinois », « le tangram magique : l'énigme des pivoinés »



Patrick BRESSOT : dessinateur-illustrateur

Il encadre des ateliers de dessin et de peinture à la Maison des Jeunes et de la Culture d'Olivet.

Il a illustré entre autre « Les trois pirates : escales à Saint Malo » ainsi que « Les trois pirates sur l'île mystérieuse »



Philippe TARRAL : professeur à l'ESAD (Ecole Supérieure d'Art et de Design), est infographiste et dessinateur de BD.

Il a illustré plusieurs BD « Les héros cavaliers » « Casse Pierre » pour un public adolescent.



Florence CADIER : auteure jeunesse

Elle écrit de nombreux albums, « Un éléphant pour mes 7 ans », « Les robins des mers », « Qui est lorette ? »...

Quand elle n'écrit pas, elle anime avec passion des ateliers d'écriture pour enfants en confiant leur trousseau l'écrit



Charlotte MOLLET : auteur et illustratrice jeunesse

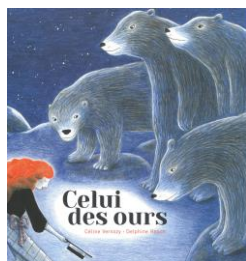
Elle grave, dessine, colle depuis un peu plus de vingt ans en accompagnement des textes qu'elle écrit ou choisit principalement pour l'édition jeunesse. Sa technique de découpage, notamment avec des radios, des magazines, permet aux élèves une appropriation rapide de l'illustration de leurs récits.



Anne BOUTIN-PIED : auteure, conteuse, musicienne
Anne a plusieurs cordes à son arc. « Cœur battant », est l'histoire d'une fille qui va sauver son amour envers et contre tout », une histoire avec des personnages féminins



Armelle MERCAT : illustratrice, réalisatrice film d'animation
Elle manie d'une façon évidente le crayon qui délimite, circonscrit, révèle et quelques touches d'aquarelle nuancées qui ajoutent un relief simple et intuitif. Son premier titre : « Le sapin qui aimait les couleurs ».



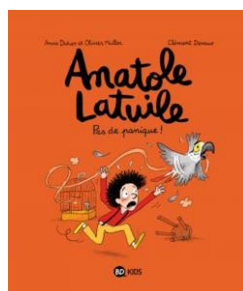
Céline VERZOZY : auteure. Elle fait la part belle aux animaux et à la nature. Elle s'inspire des fables et des contes de fées. Elle aime les histoires légères qui parlent de courage et de bonté, les situations cocasses, les coups de théâtre, les personnages tendres et les descriptions ciselées.



Anne SORIN : illustratrice. Les ouvrages qu'elle illustre abordent les thèmes de l'enfance, la mémoire, l'absence, l'écologie, et mettent en avant des valeurs qui lui sont chères comme l'altruisme et l'empathie. Elle est fascinée par la couleur et le végétal.



Anne BOURGEOIS : auteure jeunesse
Un singe, un chat, une fouine, c'est une joyeuse ménagerie qui peuple l'univers littéraire d'Anne BOURGEOIS et enchante les enfants au fil des pays de ses romans : « La jeune fille au singe », « Les aventures du chat coton »



Anne DIDIER MULLER : auteure jeunesse scénariste de BD et de dessins animés
En tant que professeur de français, il lui tenait à cœur de donner aux élèves l'envie d'écrire. Une envie contagieuse, puisqu'elle a écrit notamment la série Anatole Latuile. Anatole enchaîne les catastrophes à une cadence endiablée. Pour lui et sa bande de copains, la cour d'école devient l'espace propice à toutes sortes d'aventures saugrenues

La Cie MATULU accompagne les classes dans la présentation des histoires sur scène. En effet, à la fin du travail d'écriture, un comédien partage son expérience deux fois 1h. Il permet aux élèves de s'approprier les mots et l'histoire afin de la raconter de manière ludique, corporelle, musicale et différente.

Les journées scolaires du Festival du livre permettent aux élèves de restituer leur album sur scène, face à leurs parents et à leurs pairs. Cet évènement est le moment pour les élèves d'**acquérir de l'assurance dans leurs interventions orales** et d'apprivoiser un lieu culturel de renom (théâtre d'Orléans).



Florie DUFOUR

Discipline présentée : Théâtre

Biographie : Chanteuse lyrique, comédienne et metteuse en scène.



Fred PEZET

Discipline présentée : Musique, percussions corporelles, danses traditionnelles

Biographie : Musicien poly-instrumentiste



Jean-Christophe CORNIER

Discipline présentée : Musique

Biographie : Musicien multi-instrumentiste et comédien.



Mathieu JOUANNEAU

Discipline présentée : Théâtre

Biographie : Comédien, metteur en scène.



Lorédana FLORI

Discipline présentée : Théâtre, danse

N° 18 – **Education. Classes de découverte et séjours découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2019-2020. Participation financière de la Mairie.**

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Mairie inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte (avec nuitées) et séjours découverte (sans nuitée) qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école publique d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation de la Mairie, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction :

- des quotients familiaux des familles orléanaises dont les enfants sont scolarisés et domiciliés à Orléans, déduction faite des participations du Département du Loiret pour les classes de découverte (avec nuitées) ;
- d'un coût moyen par enfant pour les séjours découverte (sans nuitée).

Les équipes enseignantes élaborent leurs projets pour l'année civile et déterminent un ordre de priorité. La Mairie et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loiret (D.S.D.E.N.-45) définissent ensemble les projets soumis à la validation.

Les classes et séjours découverte retenus figurent en annexe de la délibération. Pour 2020, le montant global est de 99 000 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Education, Prévention, Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les projets 2020 de classes et journées découverte des écoles publiques d'Orléans figurant en annexe pour un montant total de 99 000 € sous réserve du vote des budgets correspondants au titre de l'année 2020 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 255, nature 6042, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

CLASSES ET SEJOURS DECOUVERTE 2020
Ecoles élémentaires publiques d'Orléans

NOM DE L'ECOLE	CLASSE (niveau)	nombre de classes	NATURE du PROJET	LIEU	THEME	nombre de jours
Circonscription ORLEANS EST						
GUTENBERG	CM2A et CM2B	2	CLASSE DECOUVERTE	Jargeau	La Loire	6
NECOTIN	CM2	2	CLASSE DECOUVERTE	Damgan	Voile	6
	CM1 et CM1/CM2	2	CLASSE DECOUVERTE	Damgan	Voile	6
Charles PEGUY	CM2 et CM1	2	CLASSE DECOUVERTE	Vayrac (Lot)	Environnement et Spéléologie	5
	CM1	2	CLASSE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	Voile	6
Michel DE LA FOURNIERE	Les CM1 et CM2 des 3 classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2	2,5	CLASSE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	découverte du milieu	6
Circonscription SARAN						
MOLIERE	CM2 des 2 classes de CM1/CM2 de l'école	1	CLASSE DECOUVERTE	Vayrac (Lot)	Environnement et Spéléologie	5
Les AYDES	Les CM1 et CM2 des 2 classes de CE2/CM2 et CM1/CM2	1,5	CLASSE DECOUVERTE	Damgan	découvertes du milieu	6
Jean MERMOZ	CM2	3	SEJOUR DECOUVERTE	Marcilly en Vilette	Equitation	5
Circonscription SUD						
Henri POINCARE	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	découvertes du milieu	6
Romain ROLLAND	CM2	2	SEJOUR DECOUVERTE	Orléans La Source	Equitation	5

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 novembre 2018 -

NOM DE L'ECOLE	CLASSE (niveau)	nombre de classes	NATURE du PROJET	LIEU	THEME	nombre de jours
Circonscription ORLEANS VAL DE LOIRE						
Pierre SEGELLE	CM1/CM2	2	CLASSE DECOUVERTE	Les Moussières	classe de neige multisports	5
Jean ZAY	CM1/CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	découverte du milieu	6
Jacques ANDROUET DU CERCEAU	CM1/CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	découvertes du milieu	6
	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Les Sables d'Olonne	découvertes du milieu	6
La MADELEINE	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	découvertes du milieu	6
Les CORDIERS	Les CM1 et CM2 des 2 classes de CE2/CM1 et CM2	1,5	CLASSE DECOUVERTE	Crocq	découverte du milieu - Equitation	6
Louis GUILLOUX	Les CM2 des 2 classes de CM1/CM2 et CM2	1,5	CLASSE DECOUVERTE	Damgan	mer	5
Marcel PROUST	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Noirmoutier	découverte du milieu littoral	5
Maxime FERRARD	CM2	2	CLASSE DECOUVERTE	Fontainebleau	Pratique artistique	4
Olympia CORMIER	CM1/CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	découvertes du milieu	6
	CM2	2				
Jardin des PLANTES	CE2/CM1 et CE2	3	SEJOUR DECOUVERTE	SAINT JEAN DE BRAYE	Cirque	4
La CIGOGNE	CM2	1	SEJOUR DECOUVERTE	SAINT JEAN DE BRAYE	Cirque	4

N° 19 – **Education. Classes de découverte et séjours découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2019-2020. Participation financière de la Mairie.**

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Mairie inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte (avec nuitées) et séjours découverte (sans nuitée) qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école élémentaire privée d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation de la Mairie, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction :

- des quotients familiaux des familles orléanaises dont les enfants sont scolarisés et domiciliés à Orléans, déduction faite des participations du Département du Loiret pour les classes de découverte (avec nuitées) ;
- d'un coût moyen par enfant pour les séjours découverte (sans nuitée).

Les équipes enseignantes élaborent leurs projets pour l'année civile et déterminent un ordre de priorité.

Les classes et séjours découverte retenus figurent en annexe de la délibération. Pour 2020, le montant global est de 9 000 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Education, Prévention, Réussite, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les projets 2020 de classes et séjours découverte des écoles privées figurant en annexe pour un montant total de 9 000 € sous réserve du vote des budgets correspondants au titre de l'année 2020 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 284, nature 6042, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

CLASSES ET SEJOURS DECOUVERTE 2020
 Ecoles élémentaires privées d'Orléans

NOM DE L'ECOLE	CLASSE (niveau)	nombre de classes	NATURE du PROJET	LIEU	THEME	nombre de jours
SAINT PAUL BOURDON BLANC	CM2	2	CLASSE DE DECOUVERTE	ST AUBIN SUR MER	Patrimoine en Normandie	5
ST MARCEAU	CM1/CM2	1	SEJOUR DECOUVERTE	Saint Denis en Val	classe poney	4
	CM1/CM2	2		Saint Jean de Braye	classe Cirque	4
SAINTE CROIX SAINT EUVERTE	CM1 et CM2	2	CLASSE DE DECOUVERTE	Puy du Fou	Au cœur de l'Histoire et de la Musique	2
	CM2	1		Noirmoutier	classe de mer	5

N° 20 – **Education. Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles primaires publiques.**

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année après la rentrée scolaire, dans le cadre d'une mesure sociale de la politique éducative, la Mairie verse une subvention aux coopératives scolaires sur la base du nombre d'enfants de quotient familial A (Q.F. A) et quotient familial B (Q.F. B) qu'elles accueillent. Il est proposé de répartir cette subvention entre les écoles sur la base de données valables pour l'année scolaire 2019/2020.

Ces dotations devront être utilisées pour l'acquisition de vêtements de change, de petites fournitures, et l'organisation de sorties pédagogiques. L'emploi des fonds ainsi versés fera l'objet d'un contrôle a posteriori.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer, pour l'année 2019, des subventions d'un montant total de 10 000 €, réparties entre les écoles maternelles et élémentaires de la Mairie selon le nombre d'enfants de Q.F. A et Q.F. B recensé dans les établissements concernés à la rentrée scolaire 2019/2020 telles que présentées en annexe ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 213, nature 65748, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

SUBVENTION QF A & B - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

légende nombre d'enfants QF A & B / total inscrits de l'école

moins de 30 % entre 30 et 40 % entre 40 et 50 % plus de 50 %

Ecoles	Tranches Élémentaire		Maternelle		Total	Montant subvention	Inscrits dans l'école	% d'inscrits en QFA & B
	Nombre de QF A & B		%					
	A	B	A	B				
CENTRE VILLE								
Ecole Élémentaire CHARLES PENSEE	18	16			34	106,35 €	130	26,35%
Ecole Élémentaire GUILLAUME APOLLINAIRE	7	11			18	56,30 €	168	10,71%
Ecole Élémentaire JACQUES ANDROUET DU CERCEAU	25	15			40	125,12 €	208	19,23%
Ecole Élémentaire JEAN ZAY	26	11			37	115,73 €	87	42,53%
Ecole Élémentaire LES CORDIERS	15	14			29	90,71 €	118	24,98%
Ecole Élémentaire OLYMPIA CORMIER	54	42			96	300,28 €	345	27,83%
Ecole Élémentaire PIERRE SEGELLE	49	38			87	272,13 €	175	49,25%
Ecole Maternelle FLORA TRISTAN			11	6	17	53,17 €	98	17,35%
Ecole Maternelle LE CHATELET			18	5	23	71,94 €	98	23,87%
Ecole Maternelle LES CORDIERS			19	10	29	90,71 €	80	36,25%
Ecole Maternelle MARIE STUART			25	18	43	134,50 €	183	23,50%
Ecole Maternelle PIERRE SEGELLE			29	37	66	206,44 €	141	46,81%
Ecole Maternelle ROGER SECRETAIN			11	9	20	62,56 €	77	25,97%
Ecole Maternelle ROGER TOULOUSE			12	11	23	71,94 €	80	28,75%
LA SOURCE								
Ecole Élémentaire DIDEROT	23	25			48	150,14 €	130	36,92%
Ecole Élémentaire HENRI POINCARE	46	29			75	234,59 €	155	48,39%
Ecole Élémentaire LAVOISIER	39	25			64	200,19 €	154	41,56%
Ecole Élémentaire LES GUERNAZELLES	4	4			8	25,02 €	129	6,20%
Ecole Élémentaire LOUIS PASTEUR	25	16			41	128,25 €	130	31,54%
Ecole Élémentaire PAULINE KERGOMARD	37	33			70	218,96 €	169	41,42%
Ecole Élémentaire RENE GUY CADOU	72	39			111	347,20 €	226	49,12%
Ecole Maternelle DIDEROT			10	19	29	90,71 €	98	29,59%
Ecole Maternelle GASTON GALLOUX			30	30	60	187,68 €	123	48,78%
Ecole Maternelle HENRI POINCARE			38	18	56	175,16 €	112	50,00%
Ecole Maternelle JOLIBOIS			17	14	31	96,97 €	81	38,27%
Ecole Maternelle LAVOISIER			22	16	38	118,86 €	83	45,78%
Ecole Maternelle LES GUERNAZELLES			3	4	7	21,90 €	68	10,39%
Ecole Maternelle LOUIS PASTEUR			20	13	33	103,22 €	84	39,29%
Ecole Maternelle PAULINE KERGOMARD			14	22	36	112,61 €	98	36,73%
Ecole Maternelle RENE GUY CADOU			56	31	87	272,13 €	143	60,84%
Ecole Maternelle ROMAIN ROLLAND			18	26	44	137,63 €	107	41,12%
Ecole Primaire GASTON GALLOUX	32	41	9	1	83	259,62 €	220	37,73%
Ecole Primaire ROMAIN ROLLAND	55	64	5	4	128	400,38 €	272	47,86%

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 novembre 2018 -

NORD EST										
Ecole Élémentaire CHARLES PEGUY	45	49				94	294,03 €	224	41,96%	
Ecole Élémentaire GUTENBERG	57	65				122	381,61 €	256	47,66%	
Ecole Élémentaire MICHEL DE LA FOURNIERE	23	13				36	112,61 €	171	21,09%	
Ecole Élémentaire NECOTIN	41	46				87	272,13 €	260	33,46%	
Ecole Maternelle CLAUDE LEWY			36	27		63	197,06 €	138	45,63%	
Ecole Maternelle GUTENBERG			19	20		39	121,99 €	88	44,32%	
Ecole Maternelle JEAN PIAGET			20	13		33	103,22 €	79	41,77%	
Ecole Maternelle MARIA MONTESSORI			13	17		30	93,84 €	82	36,59%	
Ecole Maternelle MICHEL DE LA FOURNIERE			15	13		28	87,58 €	150	18,67%	
Ecole Maternelle NECOTIN			26	33		59	184,55 €	158	37,34%	
NORD OUEST										
Ecole Élémentaire ANDRE DESSAUX	23	13				36	112,61 €	172	20,99%	
Ecole Élémentaire JEAN MERMOZ	58	50				108	337,82 €	289	37,37%	
Ecole Élémentaire LA MADELEINE	33	25				58	181,42 €	201	28,86%	
Ecole Élémentaire LES AYDES	13	9				22	68,81 €	179	12,29%	
Ecole Élémentaire LOUIS GUILLOUX	29	20				49	153,27 €	216	22,69%	
Ecole Élémentaire MARCEL PROUST	29	23				52	162,65 €	172	30,23%	
Ecole Élémentaire MOLIÈRE	24	17				41	128,25 €	157	26,13%	
Ecole Maternelle CLAUDE LERUDE			9	3		12	37,54 €	67	17,51%	
Ecole Maternelle JEAN MERMOZ			7	8		15	46,92 €	46	32,61%	
Ecole Maternelle LA MADELEINE			26	11		37	115,73 €	127	29,13%	
Ecole Maternelle LES AYDES			9	9		18	56,30 €	111	16,27%	
Ecole Maternelle LOUISE MICHEL			12	5		17	53,17 €	83	20,48%	
Ecole Maternelle M. BASTIE / H. BOUCHER			38	28		66	206,44 €	158	41,77%	
Ecole Maternelle MOLIÈRE			21	21		42	131,37 €	111	37,84%	
Ecole Maternelle RENE THINAT			18	24		42	131,37 €	176	23,86%	
SAINT MARCEAU										
Ecole Élémentaire BENEDICTE MARECHAL	35	42				77	240,85 €	260	29,82%	
Ecole Élémentaire JARDIN DES PLANTES	42	22				64	200,19 €	246	26,02%	
Ecole Élémentaire LA CIGOGNE	11	8				19	59,43 €	145	13,10%	
Ecole Élémentaire MAXIME PERRARD	34	37				71	222,08 €	238	29,83%	
Ecole Maternelle BENEDICTE MARECHAL			30	16		46	143,88 €	179	23,70%	
Ecole Maternelle JACQUES PREVERT			22	18		40	125,12 €	126	31,75%	
Ecole Maternelle JARDIN DES PLANTES			29	20		49	153,27 €	145	33,79%	
Ecole Maternelle LA CIGOGNE			6	4		10	31,28 €	71	14,08%	
Ecole Spécialisée LES CAPUCINS	3	1				4	1,21 €	13	30,77%	
Total	1027	863	723	584	3197	10 000,00 €				

N° 21 – **Solidarités. Approbation d'une convention d'objectifs 2020-2022 à passer avec l'association Les Restaurants du Cœur. Attribution d'une subvention.**

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie et l'association Les Restaurants du Cœur ont conclu une convention relative à une aide au fonctionnement en juillet 2008, renouvelée pour les périodes 2011 – 2013, 2014 – 2016, puis 2017 – 2019, déclinant les modalités financières de ce soutien.

La dernière convention arrivant à échéance, il est proposé de renouveler ce partenariat en conventionnant sur la période 2020 - 2022.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités d'aide alimentaire auprès notamment des Orléanais, sans alourdir ses charges, la Mairie a décidé de soutenir les Restaurants du Cœur en leur accordant une subvention leur permettant de s'acquitter de leur loyer.

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins des Orléanais en matière de distribution alimentaire, en lien avec la Mairie, le C.C.A.S. et l'ensemble des partenaires impliqués dans l'aide alimentaire à Orléans. En outre, elle s'engage à occuper personnellement le local sis 23 bis rue Lavoisier à Ingré.

La Mairie s'engage à participer financièrement à hauteur de 50 % du coût du loyer dans la limite de 35 000 € par année.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention 2020-2022 à passer avec l'association Les Restaurants du Cœur prévoyant le versement d'une subvention d'un montant maximum de 35 000 € par année ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 520, nature 6574, service gestionnaire CAS. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – **Politique de la ville. Approbation d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques 2020-2022 à passer avec les signataires du Contrat de Ville.**

M. LELOUP – *Je rappelle brièvement les trois piliers fondamentaux du Contrat de Ville : cohésion sociale, emploi et développement économique et le troisième est tout ce qui concerne le logement. La nouveauté de ce contrat est qu'il va être signé pour 3 ans, sur la période de 2020 à 2022, sous réserve que les associations et les organismes qui perçoivent les subventions soient bien au rendez-vous des appels à projets.*

M. le Maire – *Y a-t-il des observations ? M. de BELLABRE.*

M. de BELLABRE – *Merci M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, tous ces dispositifs sont pour le moins inefficaces, et vous le savez parfaitement, de nouveaux étant imaginés chaque année qui*

s'additionnent aux précédents et/ou les remplacent. Aujourd'hui il y a un protocole d'engagements renforcé, et demain, un protocole d'engagements blindé ? Tous ces dispositifs, en plus d'être inefficaces comme le dirait quelqu'un que vous connaissez : « Cela coûte un pognon de dingue. ». Nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire – *Vous le citez toujours sur la même phrase mais vous savez il dit d'autres choses. Elle était bien, elle vous a vraiment plu celle-là j'ai l'impression. M. LELOUP.*

M. LELOUP – *Je laisse à M. de BELLABRE le soin de son commentaire. Sauf de dire que c'est inefficace et que cela ne sert à rien, une fois de plus ce sont beaucoup de personnes sur le terrain, sur le côté de la route et puis c'est aussi de ne pas prendre en considération tout le travail effectué par notre domaine associatif et par les équipes de la Ville et d'Orléans Métropole. Dont acte.*

M. le Maire – *On a quand même la chance dans les quartiers à Orléans, d'avoir aussi bien des initiatives prises par la Ville mais également un environnement associatif qui là-dessus fait un énorme travail. Alors effectivement des fois on peut s'interroger sur l'efficacité, parce que l'on voit toujours un certain niveau de difficulté qui reste là dans ces mêmes quartiers. Après, la seule chose est que l'on peut commencer à discuter maintenant avec des jeunes qui ont été dans ses dispositifs lorsqu'ils avaient 9, 10 ou 15 ans, qui aujourd'hui en ont 35 ou 40 et qui sont devenus eux-mêmes des parents. Et le regard porté sur tout ce qu'ils ont fait à une époque où ces opérations commençaient à se mettre en œuvre dans les années 90, est quand même extrêmement positif. Ils montrent à chaque fois par leurs vécus, comment justement cela a pu leur apporter d'autres points de repère, que simplement ce que leur apportaient leurs propres parents, cela venait en complément, et aussi l'éducation nationale qui certes avait des repères mais avait démissionné sur un certain nombre d'autres points. C'est d'ailleurs ce que l'on appelait à une autre époque l'éducation populaire par rapport à l'Education nationale. Ce sont ces différents points qui aujourd'hui, sont vraiment les plus convaincants.*

Alors je le répète, on peut toujours regarder des statistiques et se dire que finalement il y avait tant de taux de pauvreté ou encore tant de taux d'échec scolaire, cela n'a pas beaucoup bougé et autre, oui mais, cela a semé et cela continue de semer. C'est cela qui me paraît extrêmement important parce que si les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain, autant qu'ils aient les bons points de repère pour pouvoir progresser dans la vie, comme en fonction des attendus de la République Française, c'est cela qui me paraît le plus important.

M. LELOUP, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le Contrat de Ville 2015-2020 a été signé le 17 décembre 2015 par 31 institutions. Par ce document, l'Etat, la Métropole, les communes en géographie prioritaire, le Département, la Région, la CAF, Pôle Emploi, les bailleurs sociaux et d'autres organismes s'engagent à mettre en œuvre des objectifs au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, sur les champs :

- de la cohésion sociale (accès aux droits, santé, solidarité, prévention, réussite éducative, etc.) ;
- du renouvellement urbain, du logement et de la gestion urbaine de proximité ;
- de l'emploi, la formation, le développement économique.

Chaque année, le comité de pilotage oriente des crédits additionnels déployés par les signataires, en faveur d'actions proposées par des porteurs de projets, publics ou associatifs. Une centaine de projets est ainsi mise en œuvre chaque année.

Un avenant a été signé le 28 août 2017 pour intégrer un nouveau bailleur : Scalis.

L'évaluation intermédiaire de ce Contrat de Ville 2015-2020 a été validée le 3 avril 2019 par le comité de pilotage.

Une circulaire du Premier ministre de janvier 2019 propose de prolonger la durée d'application du Contrat de Ville par un Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés 2020-2022.

Le protocole proposé se compose de deux parties :

- 1) les préconisations issues de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville
 - 2) le rappel des objectifs du Contrat de Ville qui demeurent prioritaires
- objectifs et actions du Contrat de Ville 2015-2020 partiellement ou non réalisés, reformulés, et priorisés dans le protocole 2020-2022 ;
 - objectifs et actions du Contrat de Ville 2015-2020 qui ont reçu un niveau de réalisation satisfaisant pour les partenaires.

Comme dans le Contrat de Ville 2015-2020, les objectifs sont classés par thématiques :

- cohésion sociale (accès aux droits, santé, solidarité, prévention, réussite éducative, etc.) ;
- renouvellement urbain, du logement et de la gestion urbaine de proximité ;
- emploi, la formation, le développement économique

Depuis la signature du Contrat de Ville et le passage successif de Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine puis en Métropole, de nombreuses compétences ont évolué et ont un impact sur le rôle de l'intercommunalité dans le Contrat de Ville et sur l'ingénierie d'animation portée par la direction de projet.

Ainsi, désormais, la Métropole a vu ses compétences s'accroître pour :

. Définir son intervention en matière de renouvellement urbain. Dès lors, l'instruction des dossiers A.N.R.U. est faite au sein des services de la Métropole en lien avec les Communes.

Ainsi les aménagements des 3 quartiers A.N.R.U. d'Orléans et Saint-Jean-de-la-Ruelle et, au travers des études à maîtrise d'ouvrage Métropole prévues dans le Contrat de Ville, les projets sur les 3 sites prioritaires de Fleury-les-Aubrais seront mis plus aisément en perspective et en cohérence.

. Les évolutions sur le portage du volet commerce à l'échelle de la Métropole permettent là-aussi d'harmoniser les modes de faire sur tous les quartiers prioritaires et de « nourrir » les réflexions par site d'une stratégie d'ensemble.

. Au-delà de l'aménagement et du logement (jusqu'à désormais la définition des politiques d'attribution), la Métropole est désormais compétente sur le champ de la gestion au quotidien des espaces publics de toutes les communes (et donc des 10 quartiers prioritaires, qui, à ce jour ne font pas l'objet d'une politique particulière supplémentaire à ce que faisaient chacune des communes). Il importe donc, dans les 3 années à venir du Contrat de Ville de repenser la démarche globale de gestion urbaine de proximité sur son volet entretien des espaces publics, des espaces verts, de la propreté en réinterrogeant en parallèle la nature de l'intervention en matière de tri sélectif et des encombrants. L'Etat et les bailleurs sociaux ont confirmé la nécessité d'un réinvestissement collectif, avant tout pour prévenir cette problématique.

. La gestion de proximité repose aussi sur la qualité des outils de prévention, de médiation, d'animation, de police et de leur articulation pour assurer aux habitants des quartiers la tranquillité publique indispensable au vivre ensemble. Sur ce volet, la prise en compétence par la Métropole en 2019 de la prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté devrait renforcer les partenariats. Elle a permis, en lien avec le soutien du Contrat de Ville de mettre en œuvre sur chaque quartier prioritaire des éducateurs spécialisés agissant fortement sur le décrochage au travers d'actions (passerelle, chantiers, accompagnement individualisé coordonné avec les dispositifs de réussite éducative...)

Pilier cohésion sociale : Citoyenneté prévention réussite éducative

Un travail partenarial entre communes peut être envisagé sur la médiation.

Un socle commun peut être réfléchi pour l'ingénierie, l'échange de bonnes pratiques, etc.

Pour les 3 années à venir, il s'agira :

- d'engager l'harmonisation des pratiques de réussite éducative sur les 4 communes
- d'examiner les modalités d'un portage global de la médiation par la Métropole.

Pilier emploi et développement économique

Priorité 1 : Elaborer et formuler une vision partagée et des commandes communes Métropole/Villes aux opérateurs suivants : Mission Locale et Pôle emploi, BGE, Couveuse, Initiatives et développement, Pass-emploi, Pôle E.S.S., Orléans Insertion Emploi, Régies Aabraysie, Ressourcerie AAA, 1Terre Action, Respire..., pour lesquels des financements croisés existent ou pour lesquels des interventions territorialisées sont nécessaires, en vue d'harmoniser certaines pratiques et interventions et d'optimiser / homogénéiser les interventions.

Priorité 2 : Envisager la fin des financements issus du Contrat de Ville dédiés à des services /projets portés par les Communes ou des associations et qui ne touchent pas spécifiquement ou majoritairement des publics des Quartiers Politique de la Ville (QPV).

En optimisant le travail sur l'amont des parcours (travail sur le savoir-être, sur le lire/écrire/compter, pratique de la langue, mobilité) par les associations de terrain en organisant des logiques d'accompagnement de parcours.

Priorité 3 : Définir une stratégie métropolitaine emploi-développement économique pour les 10 QPV.

+ En construisant une stratégie et un plan d'actions centré sur l'innovation sociale.

+ En optimisant et en organisant en lien avec les acteurs (Service public de l'emploi (DIRECCTE, Pôle Emploi), Education Nationale, Préfecture, Région, Département, Métropole, Communes) et les entreprises de manière globale et par type d'outil (CLEE, stages de 3^{ème}, clauses, charte...).

+ En étudiant à l'échelle métropolitaine la question du foncier des QPV pour faciliter l'implantation d'activités économiques et développer l'entrepreneuriat.

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

L'Etat est favorable à la poursuite du dispositif d'abattement de T.F.P.B. jusqu'au 31 décembre 2022. La Métropole souhaite que soient priorisées par ce dispositif les actions de médiation et de prévention.

Thématique des femmes dans l'espace public : pour répondre à cet enjeu de transformation sociale, politique et professionnelle, la Métropole d'Orléans a décidé de prendre en compte l'égalité femme/homme dans son Projet de Renouvellement Urbain (P.R.U.).

La Métropole s'assurera avec les bailleurs sociaux de la mise en œuvre dans les délais définis des opérations de renouvellement urbain prévues dans la convention pluriannuelle des projets de l'A.N.R.U.

La Métropole s'assurera avec les bailleurs sociaux de la mise en œuvre d'une politique de prévention concernant la réduction et le recyclage des déchets ou encombrants. Elle tentera de développer des partenariats avec les porteurs de projets orientés sur ces problématiques.

Pour les opérations hors A.N.R.U., la Métropole s'assurera de la réhabilitation par ICF Atlantique, des logements du secteur Villevaude (quartier du clos de la Grande Salle) et du début des travaux sur les espaces extérieurs en mobilisant les financements potentiels des signataires du Contrat de Ville.

La Métropole arrêtera avec les bailleurs sociaux LogemLoiret, 3F et Résidences de l'Orléanais, d'ici fin 2019 un schéma global d'intervention urbaine sur les quartiers faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain (dont Lignerolles) et commencera à le mettre en œuvre avant fin 2022 en mobilisant les financements potentiels des signataires du Contrat de Ville.

La Ville fait sienne l'ensemble des préconisations et des nouvelles orientations du protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques au Contrat de Ville 2015-2020, pour la période 2020-2022 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit protocole au nom de la Mairie. »

ADOPTE PAR 53 VOIX CONTRE 2.

N° 23 – **Santé. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le Centre Hospitalier Régional d'Orléans et l'Association pour l'Ecoute et l'Accueil des Toxicomanes - Clubs et Equipes de Prévention. Attribution d'une subvention.**

M. NOUMI KOMGUEM – M. le Maire, chers collègues. Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 160 000 euros au Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.) pour la réhabilitation des locaux de 211 m². Ils accueilleront l'Association pour l'Ecoute et l'Accueil des Toxicomanes (A.P.L.E.A.T.) qui exercera une partie de ses activités à un loyer modéré jusqu'en décembre 2036.

M. le Maire – Y a-t-il des questions sur ce sujet ? M. de BELLABRE.

M. de BELLABRE – C'est simplement pour dire que finalement il y a là la faillite du système de santé, puisque – je me pose la question quand même – si le C.H.R.O. ne peut pas investir lui-même 160 000 euros, où va-t-on ? D'autre part, vouloir aider les toxicomanes je ne suis pas contre - j'avais d'ailleurs écrit un livre sur le sujet - en laissant les drogues circuler librement équivaut vraiment à cautériser une jambe bois. Je vous remercie.

M. le Maire – Enfin on ne les laisse pas circuler librement, si on peut interpellé on le fait, ou on fait interpellé par la Police Nationale. Mme CHERADAME.

Mme CHERADAME – Je voudrais quand même souligner tout l'intérêt de l'A.P.L.E.A.T. sur cette nouvelle implantation. On est dans le cadre du grand dispensaire de l'hôpital qui regroupe beaucoup d'associations œuvrant dans le domaine de la prévention. C'est une opportunité d'avoir l'A.P.L.E.A.T., le Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (C.A.A.R.U.D.), dans ces locaux qui aujourd'hui regroupent plusieurs associations. L'hôpital était justement en train de monter ce projet et le fait que l'A.P.L.E.A.T. arrive et bien je trouve que cela relève de la cohérence.

M. le Maire – Absolument. Y a-t-il d'autres remarques sur ces points ? Mme ARSAC.

Mme ARSAC – L'A.P.L.E.A.T. ne s'occupe pas seulement des toxicomanes mais de toutes les addictions et de plusieurs maladies chroniques, ce qui est quand même beaucoup plus large. C'est donc un suivi de prévention et un suivi thérapeutique.

M. le Maire – Merci beaucoup Mme ARSAC. S'il n'y a pas d'autres questions je passe au vote.

M. NOUMI KOMGUEM, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Association pour l'Ecoute et l'Accueil des Toxicomanes - Clubs et Equipes de Prévention (A.P.L.E.A.T – A.C.E.P.) spécialisée dans la prise en charge des addictions et des maladies chroniques se trouve dans la nécessité de s'installer dans des locaux plus accessibles et plus adaptés à ses usagers.

Le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.) a une vocation régionale liée à sa haute spécialisation et à son plateau technique performant. Il associe une fonction de soins courants vis-à-vis de la population de son secteur et une fonction d'appel et de soins de second degré vis-à-vis des autres établissements de son territoire.

Dans ce cadre, la Mairie a été sollicitée pour le financement de travaux de réhabilitation de locaux d'une superficie de 211 m² situés au rez-de-chaussée du bâtiment A 14 du site Porte Madeleine à Orléans. L'objectif poursuivi par le C.H.R.O. est de pouvoir louer les locaux à l'A.P.L.E.A.T – A.C.E.P. en contrepartie d'un loyer modéré.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, il est proposé de soutenir cette action par le versement d'une subvention d'investissement au C.H.R.O. d'un montant de 160 000 € pour la réhabilitation des locaux situés porte Madeleine et de conclure une convention de partenariat avec le C.H.R.O. et l'A.P.L.E.A.T – A.C.E.P. en vue de définir les objectifs assignés à chacun.

Dans ces conditions, et après avis de la commission Santé, Famille et Solidarité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le Centre Hospitalier Régional d'Orléans et l'Association pour l'Ecoute et l'Accueil des Toxicomanes - Clubs et Equipes de Prévention, qui prendra fin au 31 décembre 2036 ;

2°) attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 160 000 € au Centre Hospitalier Régional d'Orléans pour la réhabilitation de locaux situés porte Madeleine à Orléans afin de les mettre à disposition de l'A.P.L.E.A.T.- A.C.E.P. ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 412, nature 204182, opération IAP004, service gestionnaire SAN. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – **Sport. Approbation d'avenant aux conventions passées avec les clubs C.L.T.O Hockey sur Gazon, S.M.O. Gymnastique, U.S.O. Loiret Judo Jujitsu et Budokan Karaté Orléans. Attribution de subventions.**

M. SANKHON – *Il s'agit d'approuver l'avenant de plusieurs conventions pour un montant total de 12 300 euros, pour l'organisation de journées de qualification pour le championnat de France de Top 12 qui se sont déroulées pour la première édition samedi dernier à Orléans. Le C.L.T.O. pour la montée en championnat de France Elite, l'U.S.O. Judo pour l'accompagnement et la structuration autour des sportifs de haut niveau qui convoite de se qualifier pour les jeux Olympiques et de même pour le Budokan Karaté.*

M. le Maire – *Y a-t-il des remarques ? Mme CARRE.*

Mme CARRE – *Je ne participerai pas au vote.*

M. le Maire – *Je vous consulte.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du :

- 11 décembre 2017 la convention de partenariat sportif et social 2018 - 2021 conclue avec l'association C.L.T.O Hockey sur Gazon ;
- 13 février 2017 la convention d'objectifs haut niveau 2017 - 2020 conclue avec l'association S.M.O. Gymnastique ;
- 13 février 2017 la convention d'objectifs élite 2017 – 2020 conclue avec l'association USO Loiret Judo Jujitsu ;
- 13 février 2017 la convention d'objectifs élite 2017 – 2020 conclue avec l'association Budokan Karaté Orléans.

Ces quatre associations sollicitent la Mairie en vue d'obtenir un financement complémentaire :

- l'association C.L.T.O Hockey sur Gazon, pour un accompagnement aux frais liés à la participation de l'équipe première féminine au Championnat de France Élite ;
- l'association S.M.O. Gymnastique pour l'organisation de deux journées de phases qualificatives dans le cadre du championnat de France de gymnastique ;
- les associations U.S.O. Loiret Judo Jujitsu et Budokan Karaté Orléans souhaitent une subvention complémentaire dans le cadre de la préparation sportive de leurs internationaux en vue des jeux olympiques de 2020 à Tokyo.

Compte tenu de l'intérêt de ces quatre projets, il est proposé :

- de soutenir ces actions par le versement de subventions complémentaires, détaillées dans le tableau annexé, pour un montant total de 12 300 € au titre de l'année 2019 ;
- de modifier les conventions par voie d'avenants.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse, Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat sportif et social 2018 - 2021 à passer avec l'association C.L.T.O Hockey sur Gazon ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention complémentaire de 1 500 € à l'association C.L.T.O Hockey sur Gazon au titre de l'exercice 2019 ;

3°) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectif haut niveau 2017 - 2020 à passer avec l'association S.M.O. Gymnastique ;

4°) dans ce cadre, attribuer une subvention complémentaire de 800 € à l'association S.M.O. Gymnastique au titre de l'exercice 2019 ;

5°) approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectif haut niveau 2017 – 2020 à passer avec l'association U.S.O. Loiret Judo Jujitsu ;

6°) dans ce cadre, attribuer une subvention complémentaire de 5 000 € à l'association U.S.O. Loiret Judo Jujitsu au titre de l'exercice 2019 ;

7°) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectif haut niveau 2017 – 2020 à passer avec l'association Budokan Karaté Orléans ;

8°) dans ce cadre, attribuer une subvention complémentaire de 5 000 € à l'association Budokan Karaté Orléans au titre de l'exercice 2019 ;

9°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION.

ANNEXE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention 2019
I. Soutien aux manifestations sportives		
S. M. O. Gymnastique	<p>Organisation de deux journées qualificatives du Championnat de France de gymnastique 16 novembre & 7 décembre 2019 Gymnase des Murlins</p> <p>La fédération organise le Top 12 de gymnastique artistique masculine sous la forme d'un championnat. Les 12 meilleures équipes françaises de la saison précédente sont réparties en 4 poules de 3 équipes. L'organisation de ces deux journées par le club est nécessaire à l'accueil de ses adversaires afin d'établir le classement nécessaire à une participation en demi-finales.</p>	800 €
II. Soutien aux activités du club		
C. L. T. O. Hockey sur Gazon	<p>Montée de l'équipe féminine en championnat de France en salle élite Saison 2019 - 2020</p> <p>Suite à son classement, l'équipe féminine première du club participera au championnat de France élite de hockey en salle pour la saison 2019 - 2020. Cette accession occasionne des frais de déplacements supplémentaires et non-inscrits au budget prévisionnel de l'association.</p>	1 500 €
III. Soutien à la préparation olympique		
U.S.O. Loiret Judo Jujitsu	<p>Soutien à la préparation des internationaux du club</p> <p>Plusieurs judokates et judokas sont présents au sein des collectifs nationaux et participent à de nombreuses compétitions internationales et stages nationaux. La préparation pour les Jeux Olympiques s'intensifie et engendre de nombreux coûts financiers.</p>	5 000 €
Budokan Karaté Orléans	<p>Soutien à la préparation des internationaux du club</p> <p>Plusieurs athlètes du club sont présents au sein des collectifs nationaux et participent à de nombreuses compétitions internationales et stages nationaux. La préparation pour les Jeux Olympiques s'intensifie et engendre de nombreux coûts financiers.</p>	5 000 €
TOTAL		12 300 €

N° 25 – **Sport. Attribution de bourses d'aide aux sportifs de haut niveau au titre de l'année 2019.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 16 février 2015 a adopté le règlement et les modalités d'attribution d'une bourse aux sportifs de haut niveau (réalisation de leurs projets de performances sportives, de formation ou de reconversion professionnelle).

Les projets de Mmes Manon BRUNET, Hélène RECEVEAUX, Audrey TCHEUMEO, Julia TOLOFUA et Sandrine AURIERES – MARTINET, décrits en annexe, sont proposés dans le cadre de la préparation olympique aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer des bourses aux porteurs des projets pour un montant total de 5 000 € tel que présenté dans le tableau annexé ;

2°) approuver les conventions à passer avec Mmes X, Y, Z, A et B ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, nature 65 131, opération SA 2H004, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Porteur du projet	OBJET	Montant du projet	Montant de la bourse
Bourse de soutien aux sportifs de Haut Niveau – Préparation olympique Tokyo 2020			
Mme X Cercle d'Escrime Orléanais	Préparation Olympique Tokyo 2020 Championne de France, Vice-Championne d'Europe et vainqueur de la Coupe du Monde en 2019, cette escrimeuse est titulaire de l'équipe de France de sabre. Classée 4 ^{ème} aux derniers Jeux Olympiques de Rio elle s'entraîne actuellement à l'I.N.S.E.P. afin de se préparer dans les meilleures conditions possibles pour Tokyo avec ses équipières en vue d'un podium collectif et individuel.	43 200 €	1 000 € (2 %)
Mme Y U.S.O. Loiret Judo Jujitsu	Préparation Olympique Tokyo 2020 Cette judokate médaillée aux Championnats du Monde 2013 et d'Europe en 2017 se prépare actuellement à l'I.N.S.E.P. dans l'optique d'une qualification aux J.O. de Tokyo. En relation avec son club, une intensification de la préparation physique et mentale est mise en place.	30 090 €	1 000 € (3 %)
Mme Z U.S.O. Loiret Judo Jujitsu	Préparation Olympique Tokyo 2020 Cette judokate médaillée aux J.O. de Londres et de Rio souhaite accéder une nouvelle fois à un podium olympique à Tokyo en 2020. Pour cela, en relation avec son club, elle partage son entraînement entre l'I.N.S.E.P. et Orléans.	11 490 €	1 000 € (9 %)
Mme A U.S.O. Loiret Judo Jujitsu	Préparation Olympique Tokyo 2020 Originaire de Wallis et Futuna, cette judokate fait partie de l'équipe de France et se prépare en vue d'obtenir sa qualification pour Tokyo. Ses dernières compétitions internationales et particulièrement sa victoire au dernier Grand Prix de Tbilissi en Géorgie, lui permettent de confirmer son ascension sur la scène internationale. En 2016, elle est sacrée Championne d'Europe.	8 290 €	1 000 € (12 %)
Mme B U.S.O. Loiret Judo Jujitsu	Préparation Olympique Tokyo 2020 Championne Paralympique aux derniers J. O. de Rio en 2016 cette judokate souhaite défendre son titre à Tokyo en 2020. Kiné de profession, elle se consacrera uniquement à sa préparation sportive à compter du 1 ^{er} janvier. Elle souhaite acquérir du matériel informatique adapté à son handicap visuel, lui permettant d'optimiser sa préparation.	1 900 €	1 000 € (53 %)
Total			5 000 €

N° 26 – **Jeunesse. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs à passer avec l'association DEFI. Attribution d'une subvention.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'engouement et l'intérêt de nombreux jeunes pour la musique, ainsi que pour des pratiques culturelles qui lui sont complémentaires, permettent dans ces domaines d'engager des actions afin de faciliter leur insertion et leur intégration, en leur donnant la possibilité de se former, de s'exprimer et de communiquer à travers la musique. Depuis plusieurs années, l'association DEFI a développé de nombreuses actions qui s'appuient sur cet outil d'éducation et de prévention qu'est la musique, en particulier en faveur des quartiers prioritaires d'Orléans.

Tout au long de son histoire, DEFI a su progresser, s'améliorer et se professionnaliser. Par ailleurs, elle a également fait ses preuves et démontré son savoir-faire, recevant ainsi le soutien et la reconnaissance des pouvoirs publics, sans dévier ni s'éloigner de l'objectif essentiel : « valoriser les expressions culturelles et favoriser l'accès pour tous à la culture à travers les pratiques artistiques comme vecteur de socialisation ».

Afin de rester dans une dynamique de projet, DEFI propose aujourd'hui de continuer à accompagner, transmettre, partager, et s'implique donc dans des projets collectifs et particulièrement dans des actions d'animations sur des espaces publics du territoire orléanais.

Pour permettre d'accompagner DEFI dans cette nouvelle dynamique, et considérant que ce projet s'inscrit dans sa politique jeunesse, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 30 000 €.

A cet effet, il est envisagé d'établir un avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2019-2021 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2018.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs à passer avec l'association DEFI ;

2°) décider d'attribuer une subvention complémentaire à l'association DEFI d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2019 ;

3°) déléguer M. le maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, compte 65748, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Jeunesse. Attribution de bourses projets jeunes au titre de l'année 2019.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a adopté les règlements de trois types de bourses projets jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise).

De plus, la finale du Concours Jeunes Talents 2018 a eu lieu le 20 septembre 2019, au Centre Régional d'Information Jeunesse Centre-Val de Loire. Au regard des critères définis il est proposé d'attribuer une bourse projets jeunes aux trois lauréats des catégories, « Musique », « Arts de la Scène » et « Danse ».

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer trois bourses projets jeunes pour un montant de 1 000 € chacune à Mme X, à Mme Y et à Mme Z au titre de l'année 2019 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65132, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme LOEILLET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 87 563,50 € pour l'exercice 2019.

A - ASSOCIATIONS

- M. SANKHON

Sports

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
I - Soutien aux manifestations sportives		
U.S.O. Patinage de vitesse	3 ^{ème} étape du Trophée National Patinage de vitesse 18 & 19 janvier 2020 Patinoire d'Orléans Cette étape du Trophée National, organisée par la Fédération, est inscrite au calendrier national. Disputée sur deux jours, elle permet aux patineurs d'obtenir les minimas qualificatifs pour participer au championnat de France junior ou senior et aux compétitions européennes. Les patineurs doivent avoir une licence compétition (français ou étranger) pour s'inscrire.	500
Sous-total		500
II – Soutien aux activités du club		
Orléans Waterpolo	Soutien à l'accession en National 2 Saison 2019 - 2020 A l'issue de la saison sportive, l'équipe première masculine a validé, grâce à ses résultats, son accession au championnat de National 2. Conformément aux règles fédérales, le club doit présenter des équipes jeunes et espoirs, dans divers championnats régionaux et nationaux. La participation à ces derniers entraîne une dépense financière importante en termes d'inscription et de déplacements.	1 500
Sous-total		1 500
TOTAL		2 000

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)
Imputation : fonction 30, nature 65748, opération SB2H008, service gestionnaire SPO.

- M. SANKHON

Jeunesse

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Association Action	Ateliers numériques Afin de poursuivre le développement de ses activités d'animation autour du numérique, l'association renouvelle sa demande de soutien nécessaire à la concrétisation de ses projets sur le secteur de La Source. Les animateurs de l'association souhaitent sensibiliser les jeunes de 10 à 25 ans, en leur proposant des temps d'accueil concernant un usage raisonné et bienveillant des réseaux sociaux et des médias numériques accessibles.	4 793
Association A.E.S.C.O.	Projets Sciences et Techniques L'association a mis en place plusieurs ateliers à destination du jeune public pour le sensibiliser aux activités scientifiques : ateliers de fabrication de ballons stratosphériques et de fusées à eau. Une initiation au jeu d'awalé est également mise en place dans les écoles primaires du quartier de La Source.	4 850
TOTAL		9 643

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)
Imputation : fonction 30, nature 65748, service gestionnaire JEU.

- M. MOITTIE

Associations commémoratives

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Fédération française des Groupes de Conservation de Véhicules Militaires	Soutien financier pour la participation au 75 ^{ème} anniversaire de la libération d'Orléans, défilé de 30 véhicules militaires anciens et participation à la cérémonie au monument de la Victoire le 16 août 2019.	2 000
Union Nationale des Combattants du Loiret (UNC)	Organiser un concours dans l'objectif du développement de la mémoire, notamment : - Préserver la mémoire des conflits, dont la Grande Guerre ; - Faire le lien entre la filière de formation (métier) de la 1 ^{ère} Guerre Mondiale à nos jours sur le plan local et/ou national en développant les évolutions, y compris dans les domaines social et familial ; - Faire mieux connaître la recherche historique et la coopération scientifique sur les conflits, sa genèse et ses conséquences et faciliter la vulgarisation de leurs résultats ; - Le tout sera présenté sous une forme originale audiovisuelle, animée de 3 à 7 minutes.	1 000
Randonnée de la mémoire de Thomas Denzel	Associer des jeunes au devoir de mémoire et les amener à s'engager physiquement et à rechercher à se dépasser par l'effort.	1 000

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 novembre 2018 -

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
ADIRP 45 Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes - Association Départementale du Loiret	Subvention pour la mise en œuvre de l'Exposition des "Dessins de Georges Despaux à Buchenwald" qui sera présentée dans le hall du Département du Loiret en avril 2020. Cette action s'inscrit dans le cadre de la Commémoration du 75ème anniversaire de la libération du camp de Buchenwald le 11 avril 1945 et, d'une manière plus générale, de la libération de l'ensemble des camps de concentration nazis à l'occasion de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation le 26 avril 2020. L'exposition a pour objectif de permettre à un public large (notamment les établissements scolaires de proximité) de connaître le témoignage par l'art de l'expérience concentrationnaire et la résistance par l'art à la déshumanisation à l'intérieur des camps.	1 000
TOTAL		5 000

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 023, nature 65748, opération 11C001, service gestionnaire REP.

- M. MOITTIE

Mémoire

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
France Etats Unis	Attribution d'une subvention pour l'organisation de diverses manifestations dans le cadre du fonctionnement habituel de l'association (expositions, conférences, accueil d'un groupe franco-américain, etc.).	1 000
Les Amis de René Thinat	Récompenser et aider un élève ou apprenti méritant dont le travail "met en valeur la relation entre la main et le cerveau humain qui lui donne la vie et le pouvoir de créer" et participer à valoriser la formation dans l'artisanat, la musique en récompensant et aidant un élève ou apprenti du C.F.A. de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret (C.F.A. de la C.M.A. du Loiret), de l'E.S.A.D. ou du Conservatoire, par roulement. Le 10 juillet 2019 le prix René Thinat a été remis à deux majors de promotion de l'E.S.A.D. et deux apprentis du C.F.A. de la C.M.A. du Loiret.	450
ADIRP 45 Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes - Association Départementale du Loiret	-Transmission, particulièrement auprès des jeunes, de cette mémoire et du message des déportés tel que prononcé à la libération des camps, notamment à Buchenwald et Mauthausen, la lutte contre le négationnisme et la renaissance du nazisme et du fascisme ainsi que le combat contre toute forme de barbarie, sujet brûlant d'actualité. - Montrer comment la solidarité et la fraternité ont permis de surmonter l'horreur et comment elles restent aujourd'hui les ferments d'une humanité en paix et responsable de son avenir." - Intervention dans les établissements scolaires via des témoignages, des vidéos, des conférences, des expositions, des échanges en lien avec les enseignants. Un millier d'élèves ont assistés en 2019 à ces témoignages (Collèges de Courtenay, Les Bordes, Lorris, le Lycée Voltaire, le lycée Jean Lurçat et le collège Condorcet). Le projet est étendu aux médiathèques afin de toucher un public plus large. -Conduire les scolaires à participer aux cérémonies patriotiques et mémorielles.	500
TOTAL		1 950

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 023, nature 65748, opération 000501, service gestionnaire REP.

- M. MOITTIE

Art et économie créative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Ecriture & Littérature		
Tous Différents Tous Orléans	Soutien à projet/concours d'éloquence	800
TOTAL		800

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 311, nature 65748, opération 001013, service gestionnaire AEC.

- Mme LOEILLET

Vie Associative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Le Réseau Forum des Droits Humains d'Orléans	Aide au fonctionnement du Réseau Forum des Droits Humains composé de 28 associations dont l'objectif est de promouvoir les droits humains et soutien aux différentes activités annuelles dont le thème pour 2019 est « Transition : le pire ou le meilleur pour le respect des Droits Humains ». Organisation de diverses manifestations : projections de films, concerts, expositions.	1 490
Accueil des Villes Françaises	Aide au fonctionnement de l'association qui a pour objectif de développer des activités pour permettre une intégration optimale des personnes arrivées depuis moins de trois ans à Orléans.	630
Jeunes Sapeurs-Pompiers CSP Orléans Nord Fleury les Aubrais	Attribution d'une subvention pour la prise en charge du matériel pédagogique, du renouvellement d'effets sportifs, des coûts d'entretien des matériels et du financement d'activités diverses pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers résidant à Orléans	635
TOTAL		2 755

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
 Imputation : fonction 024, nature 6574, opération 00008007, service gestionnaire REP.

- Mme GRIVOT

Relations internationales

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Chorale Cœur Orléans Val De Loire	Attribution d'une subvention pour l'accueil du chœur universitaire de Münster, ville jumelle d'Orléans, « Ensemble 22 » pour l'organisation d'un concert commun le 7 mai 2020 à l'église Saint Pierre du Martroi dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2020 et des 60 ans du jumelage entre les villes d'Orléans et de Münster.	2 200
U.S.O. Kendo	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un séjour sportif de kendo à Utsunomiya de 7 jours pendant des vacances scolaires de novembre 2020 associant des entraînements le matin et des visites culturelles, protocolaires et des moments d'échanges les après-midis. Les participants du séjour seront accueillis en famille d'accueil permettant de prendre un contact privilégié avec la vie quotidienne japonaise.	5 000
Lycée Pothier	Attribution d'une subvention pour l'accueil de 14 élèves roumains de la ville de Lugoj jumelée avec Orléans en avril 2020 pour leur faire découvrir le territoire orléanais et les richesses culturelles orléanaises et françaises (visite du centre-ville, de la Maison Jeanne d'Arc, de la Cathédrale, du Musée des Beaux-Arts, du Château de Chambord, de Paris...).	1 200
Le Japon à Orléans	Attribution d'une subvention pour l'accueil du 15 au 21 novembre 2019 de 17 étudiantes japonaises d'Utsunomiya à Orléans dans le cadre du programme d'échange culturel entre les deux villes jumelées. Cet accueil vise à présenter et faire découvrir le patrimoine culturel d'Orléans et de sa région (visites de la ville et des châteaux de la Loire (Chambord et Chenonceau), rencontres avec l'Université d'Orléans, cours de cuisine française...) et à favoriser les échanges entre les étudiants japonais, la population locale et les adhérents de l'association.	2 500
Association Loire Vistule	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour permettre à l'association de mener des activités favorisant la découverte de la culture polonaise et l'épanouissement des personnes d'origine polonaise en région orléanaise : organisation de conférences, d'expositions et de fêtes polonaises à Orléans.	600
	Attribution d'une subvention pour l'accueil d'un étudiant Polonais en médecine de l'Université de Cracovie au Centre Hospitalier Régional d'Orléans aux mois de juillet et août 2020.	400
	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un hommage à la prix Nobel de littérature 2018-2019, Mme Olga TOKARCZUK en organisant des lectures en français et en polonais de ses poèmes illustrées par des pièces de piano jouées par Lidia KSISKIEWICZ et par une conférence.	1 500
Soubresauts De Chine	Attribution d'une subvention pour la création et la réalisation d'un géant sous forme de Rat, animal de l'année 2020 en Chine pour les Festivités du Nouvel An Chinois organisées par la Mairie d'Orléans avec ses partenaires du 18 au 25 janvier 2020. Animation d'ateliers pour enfants et adultes pour la construction du géant. Défilé et animation du géant lors de la parade du 18 janvier 2020 dans les rues du centre-ville d'Orléans.	2 500

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 novembre 2018 -

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
Ecole GUTENBERG	Attribution d'une subvention pour la participation de 4 écoles élémentaires (Gutenberg, Nécotin, Brel et Jules Ferry) aux Festivités du Nouvel An Chinois organisées par la Mairie d'Orléans avec ses partenaires du 18 au 25 janvier 2020. Confection de lions, fabrication d'éventails et de tambours et démonstrations par les élèves lors de la parade du 18 janvier 2020 dans les rues du centre-ville d'Orléans.	600
Association de géographie de l'université d'Orléans (A.G.U.O)	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un voyage pédagogique à la Nouvelle Orléans, ville jumelle d'Orléans, pour 30 étudiants du 16 au 24 mai 2020 afin de découvrir le patrimoine naturel et culturel de la Nouvelle Orléans et les risques présents en Louisiane et son rapport avec l'eau.	3 500
TOTAL		20 000

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 048, nature 65748, opérations 0000932, 00001017 et 00001018, service gestionnaire REI.

- Mme LECLERC

Social

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Parentèle	Subvention de fonctionnement.	800
Petits Frères des Pauvres	Subvention de fonctionnement.	750
Relais Orléanais	Subvention exceptionnelle pour l'accompagnement du projet de restructuration.	4 000
Relais Orléanais	Subvention pour amorcer le projet de douches temporaires.	5 750
Banque alimentaire du Loiret	Subvention exceptionnelle.	2 000
Croix Rouge	Subvention exceptionnelle.	2 000
La Halte	Subvention exceptionnelle.	2 000
Maison Sainte Euverte	Subvention exceptionnelle.	2 000
Secours Populaire	Subvention exceptionnelle.	2 000
TOTAL		21 300

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 420, nature 65748, service gestionnaire CAS.

- M. NOUMI KOMGUEM **Santé**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Jusqu'à la mort accompagner la vie	Subvention de fonctionnement.	1 000
Maison Médicale d'Orléans La Source	Subvention de fonctionnement.	11 000
Ecole à l'Hôpital du Loiret	Subvention de fonctionnement.	600
TOTAL		12 600

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 412, nature 65748, service gestionnaire SAN.

- Mme ARSAC **Handicap**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Le Renard et la Rose	Mise en place d'ateliers de vacances inclusifs.	250
Trisomie 21 Loiret Geist 21	Renouvellement du projet d'arthérapie pour les jeunes et très jeunes porteurs de Trisomie 21 et création d'un atelier piscine.	250
TOTAL		500

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 521, nature 6574, service gestionnaire HAN.

- Mme de QUATREBARBES **Cadre de vie**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Comité des Fêtes Dunois Châteaudun Faubourg Banner	Subvention de fonctionnement.	1 800
TOTAL		1 800

(avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie)
Imputation : fonction 824, nature 6574, service gestionnaire DVQ.

- M. FOUSSIER

Commerce

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Association des commerçants de la rue Eugène Turbat et de la Croix Saint Marceau	A l'occasion des fêtes de fin d'année 2019, l'association contribuera à l'illumination du quartier avec l'achat de sapins de Noël, de décorations et réalisera diverses animations. Une subvention est versée pour accompagner l'association dans la mise en œuvre de son programme d'actions et soutenir ses efforts de dynamisation des commerces, essentiel pour le secteur.	3 000
TOTAL		3 000

(avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie)

Imputation : fonction 632, nature 65748, service gestionnaire COM, engagement n° 19COM00040.

- Mme LECLERC

Education

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale du Loiret	Subvention de fonctionnement.	300
TOTAL		300

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)

Imputation : fonction 213, nature 6574, service gestionnaire EDU.

B - AUTRES ORGANISMES

- Mme LECLERC

Education

Nom de la coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Elémentaire Lavoisier	Concert JMF.	120
Elémentaire Les Aydes	Concert JMF "Duologie".	81
	Cinéma de Noël : l'extraordinaire voyage de Marona.	123
Elémentaire Bénédicte Maréchal	Pratique de l'escrime et du sabre.	735
Elémentaire Madeleine	Ecole et cinéma : visionnage de 3 films.	265,50
	Concert JMF.	346
Maternelle Pierre Ségelle	Initiation à l'équitation.	288
Maternelle Roger Secrétain	Journée découverte équestre.	200
Elémentaire Jean Zay	Réalisation d'un document fiction sur Jean Zay avec le concours d'un intervenant de l'association Cent soleils.	1 270
Elémentaire Louis Guilloux	Ecole et cinéma : visionnage de 3 films	189
Elémentaire Nécotin	Spectacle Pierre et le Loup	36
Elémentaire Gutenberg	Ecole et cinéma : visionnage de 3 films	255
	Spectacle de Noël cirque Gruss	285
	Cinéma de Noël	222
	Réalisation d'une fresque sous le préau	1 500
TOTAL		5 915,50

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)
Imputation : fonction 213, nature 6574, service gestionnaire EDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 81 648 €
- Subventions aux autres organismes : 5 915,50 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 87 563,50 € pour l'exercice 2019 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 29 – **Planification. Plan Local d'Urbanisme d'Orléans. Révision. Avis à émettre.**

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme CHERADAME

*
* *
*

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019



1

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

Orléans
Mairie

Mme CHERADAME – *Je voudrais tout d'abord remercier l'équipe qui a travaillé sur cette révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). C'est un énorme travail qui a mis plusieurs années à émerger, notamment parce que nous avons une équipe mutualisée avec la Métropole et que c'est la même équipe qui travaille conjointement sur le P.L.U. de la Ville et celui de la Métropole. Cela montre bien que l'on réussit à avoir à la fois une synergie et en même temps beaucoup de travail qui se fait dans les services de la Ville.*



2

Mme CHERADAME – *Je voulais vous rappeler la procédure qui s'est déroulée entre juillet 2016 et maintenant, le 28 novembre à la Métropole. En février dernier, vous avez vu que nous avons arrêté le projet de P.L.U. et nous avons ensuite ouvert les concertations. Les personnes publiques associées ont été interrogées et l'enquête publique s'est ensuite déroulée entre le 12 juin et le 12 juillet.*



Mme CHERADAME – Toutes les contributions ont été analysées et on y a bien entendu répondu. Les personnes publiques associées ont émis des avis – je pense à l'Etat et à la Ville de Semoy – et puis l'ensemble du public qui a émis des remarques par rapport au projet soumis.

En ce qui concerne les réserves de l'Etat, elles relèvent notamment d'éléments comme le niveau des quais, l'organisation de ce que l'on appelle l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) de quais, le Val Ouest sur les notifications à la marge, c'était la superposition avec le Plan de Prévention des Risques Inondations (P.P.R.I.) et un sujet éminemment important qui était la gestion des cabanes de jardin en zone agricole.

Pour les remarques de la Ville de Semoy, il s'agissait en fait de travailler sur des éléments de voirie qui aujourd'hui apparaissait déboucher sur la Ville de Semoy qui ne souhaitait pas voir apparaître des éléments.

Et puis le public, qui a notamment émis des remarques concernant ce que l'on appelle le Clos de la Motte au Nord-Est, des éléments sur le bilan de la consommation foncière, sur le Sanitas, qui aujourd'hui a un projet qui est en train d'évoluer et notamment dans le cadre de sa mise au point.

Et in fine, on en arrive à un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur, parce que le P.L.U. a été modifié en tenant compte de toutes ces remarques avec le principe tout de même, de ne pas créer de servitude supplémentaire à ce qui avait été annoncé dans le cadre de la concertation bien évidemment.



Mme CHERADAME – Quelques éléments primordiaux qui ont justement été avancés dans le cadre de cette révision, c'était la notion première de vouloir continuer ce rythme de construction et de développement de la Ville, par une construction qui a déjà été évoquée plusieurs fois dans cette enceinte et qui est celle de 500 logements par an. Et puis on s'aperçoit dans les années qui viennent de passer que finalement c'est ce qu'il s'est passé et on souhaite le continuer.

Cela ne remet pas en cause tous les éléments qui sont ceux du renouvellement urbain, de gestion des friches avec notamment tout le travail sur le recyclage et je pense aux immeubles de bureaux qui aujourd'hui pour certains se vident, vont se reconstruire par exemple sur Interives et qui sur la Ville, vont se transformer ou sont en train de se transformer en bureaux.

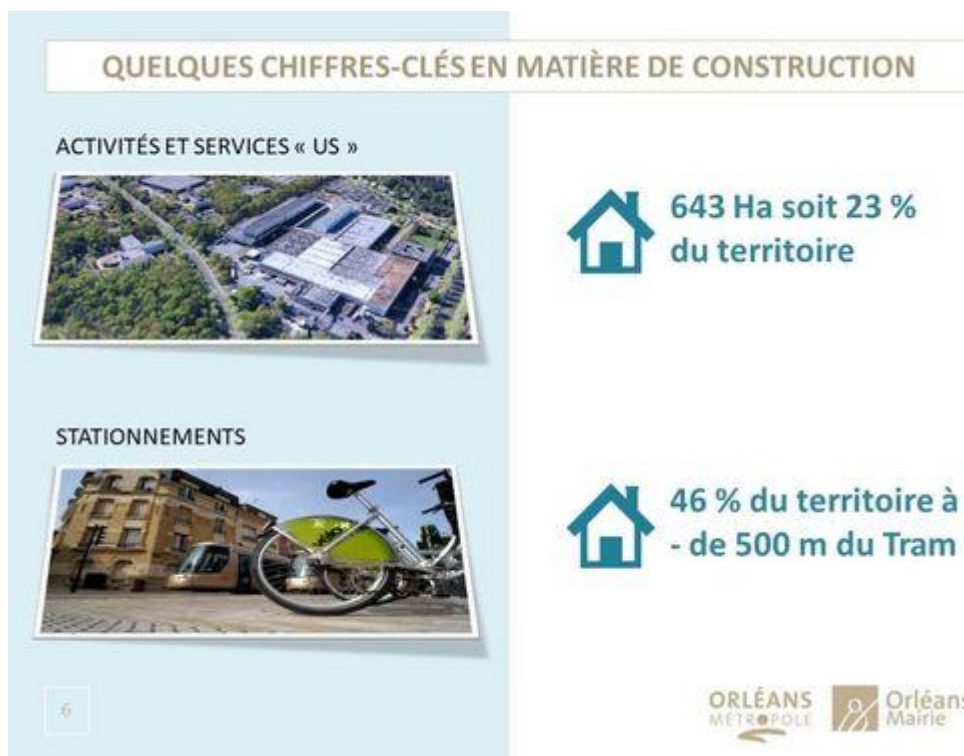
Ce qui était important c'était d'affirmer le fait que ce coefficient d'occupation des sols - qui était communément compris par l'ensemble des acteurs comme étant l'élément dimensionnant sur la constructibilité d'une parcelle - supprimé par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé (A.L.U.R.) pouvait se transformer par un travail sur les gabarits et sur la façon de construire. On travaille donc sur les gabarits, sur les emprises, sur l'imperméabilisation du sol, de façon à faire en sorte qu'en corrélant l'ensemble de ces éléments, on arrive à des principes de construction qui sont aujourd'hui admis et admissibles sur les parcelles. Ainsi, on est soit sur des éléments de couture avec le bâti existant, soit sur des ensembles de projets et à des constructibilités qui permettent de faire émerger des projets intéressants.



Mme CHERADAME – *Nous avons travaillé sur ce qui nous paraissait comme étant essentiel, de façon à avoir une ville qui soit diversifiée, en imposant des tailles minimales de logements, notamment dans le cadre des divisions. On parle beaucoup de ces logements vacants et on s'aperçoit que la majorité de ceux-ci sont des tous petits logements, insalubres, et qui sont dans des copropriétés qui sont assez mal entretenues.*

L'objectif est de se dire que tout doit se jouer au moment de la division du logement. Donc en imposant des tailles minimales de logements, en imposant des répartitions avec des diversités de logements, on souhaite affirmer dans le P.L.U. que la Ville d'Orléans n'est pas une ville mono orientée, soit sur du locatif, soit uniquement sur une population jeune, sur des familles, mais aussi sur des seniors qui vont venir s'installer.

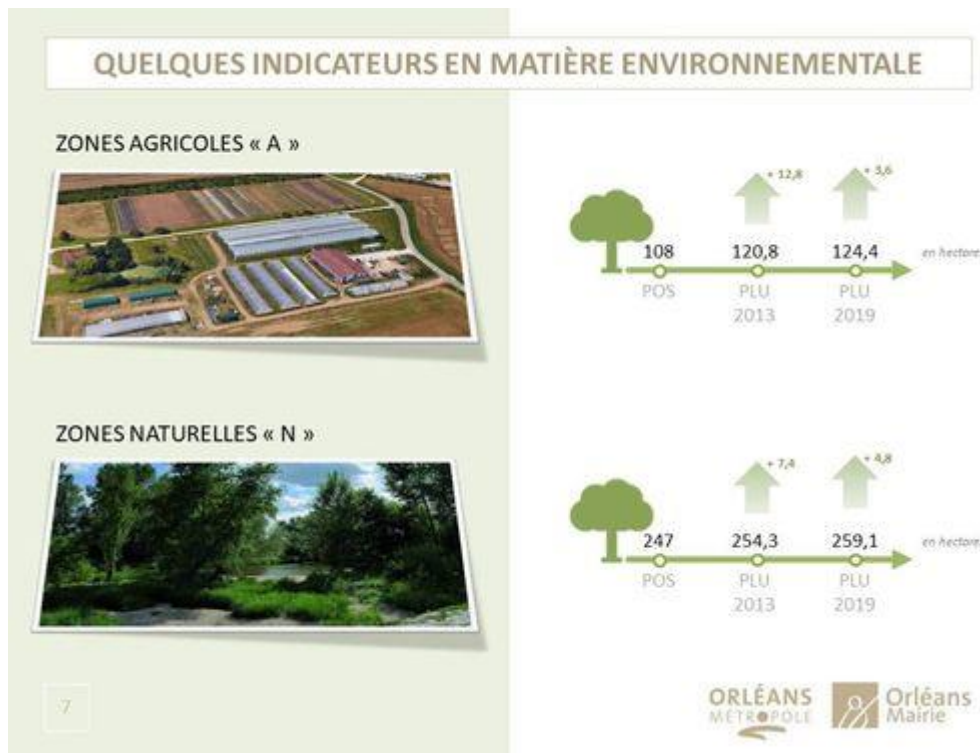
Dans le cadre de la Métropole, on intervient donc pour tout ce qui est travail sur le logement insalubre mais dans le P.L.U., nous avons choisi de ne pas créer les conditions de logements insalubres en ayant justement des typologies de logements qui permettent d'être plus qualitatifs que ces tous petits logements.



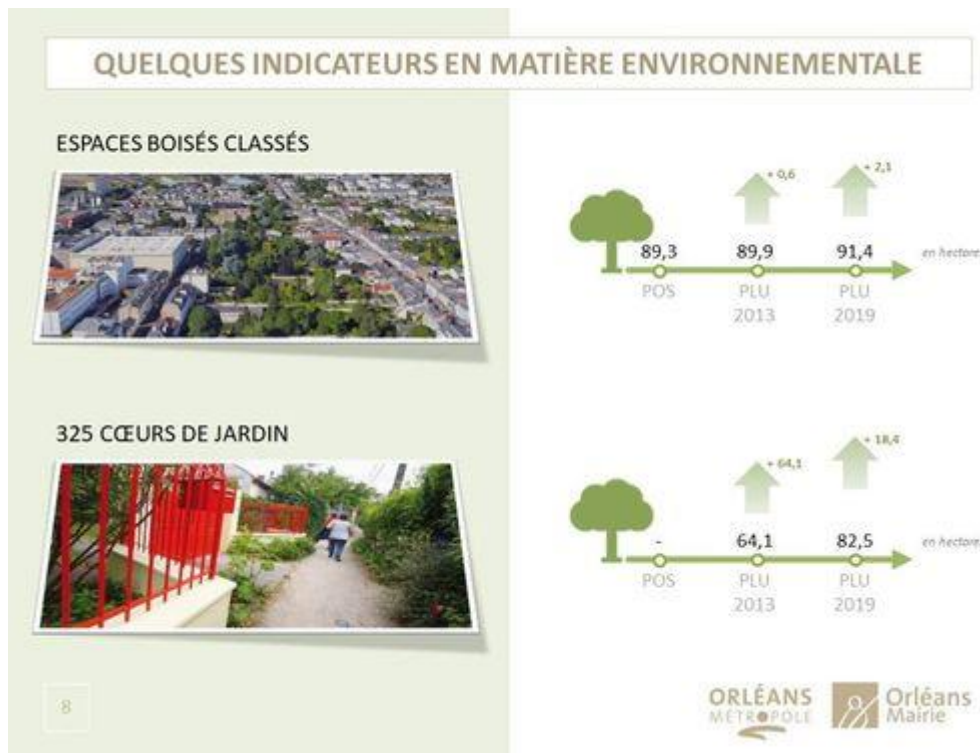
Mme CHERADAME – *Quelques chiffres clés en matière de cette construction. Aujourd'hui, on a des zones qui sont sur notre territoire donc des zones urbaines qui représentent à peu près 83 % du territoire.*

On a créé une nouveauté, ce sont des zones d'activités, de recherche et industrielles qui aujourd'hui étaient partagées dans d'autres zones diverses. La notion d'activités semblait intéressante, notamment car dans les zones industrielles, on avait des installations qui paraissaient peu cohérentes en fait avec les zones déjà définies.

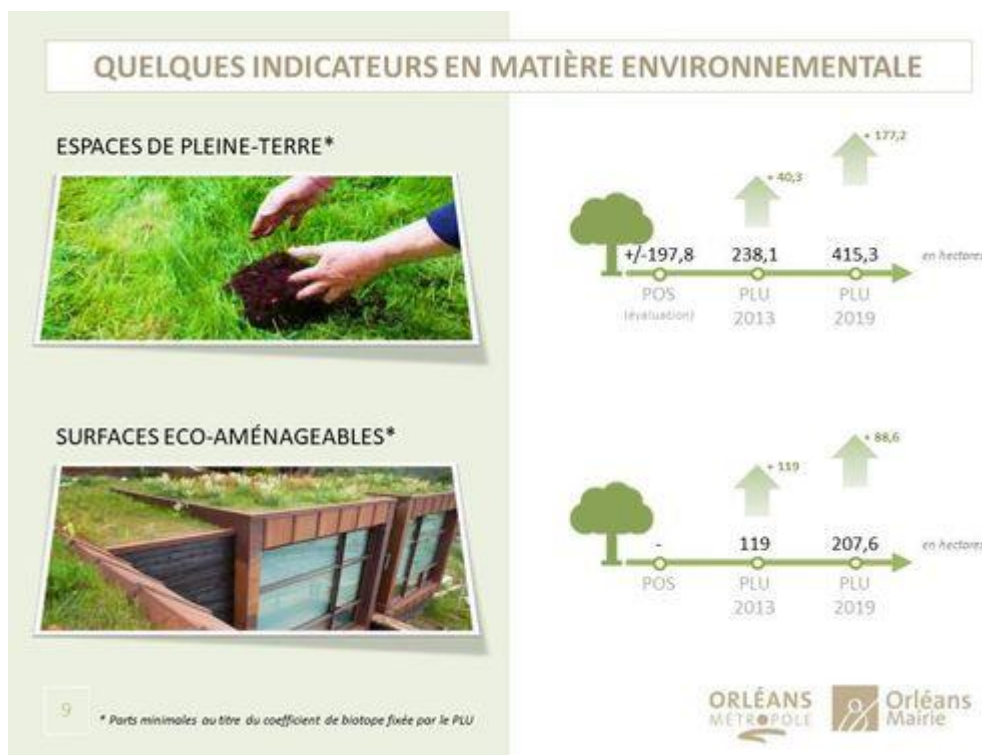
Aujourd'hui on s'aperçoit que notre territoire, de par les travaux qui ont été faits sur les deux lignes de tramway, est convenablement irrigué à au moins à 46 %, dans un périmètre qui lui dépend justement des règles de stationnement dont émane la règle des 500 mètres à proximité du tramway et cela fait que les règles de stationnement ont été modifiées. On avait anticipé, elles avaient déjà été intégrées en 2013 mais aujourd'hui elles sont dans le P.L.U. et on a quand même souhaité reconduire des normes de façon à ce que l'on s'assure qu'il y ait suffisamment de stationnement. Afin de favoriser des déplacements actifs, notamment à vélo par exemple, nous avons également demandé que les locaux vélos soient facilement accessibles. Vous savez qu'aujourd'hui quand on construit, il est facile de mettre le local vélo au sous-sol, dans des endroits où finalement c'est peu accessible et en imposant d'avoir des locaux vélos au rez-de-chaussée, et bien on invite, on incite les utilisateurs à pouvoir le prendre plus facilement.



Mme CHERADAME – On a souhaité avancer sur la qualité de l'environnement et des espaces naturels, de pleine-terre, dans la Ville. Il y avait déjà certaines normes qui avaient été mises en place en 2013, en créant par exemple des cœurs de jardin qui permettaient de lutter contre les îlots de chaleur. Même si on n'a pas beaucoup communiqué sur le sujet - alors que d'autres villes s'en sont emparées finalement très récemment en disant que c'était elles qui avaient été précurseurs - aujourd'hui on renforce ce mouvement avec une augmentation des zones agricoles et des zones naturelles dans ce nouveau P.L.U.

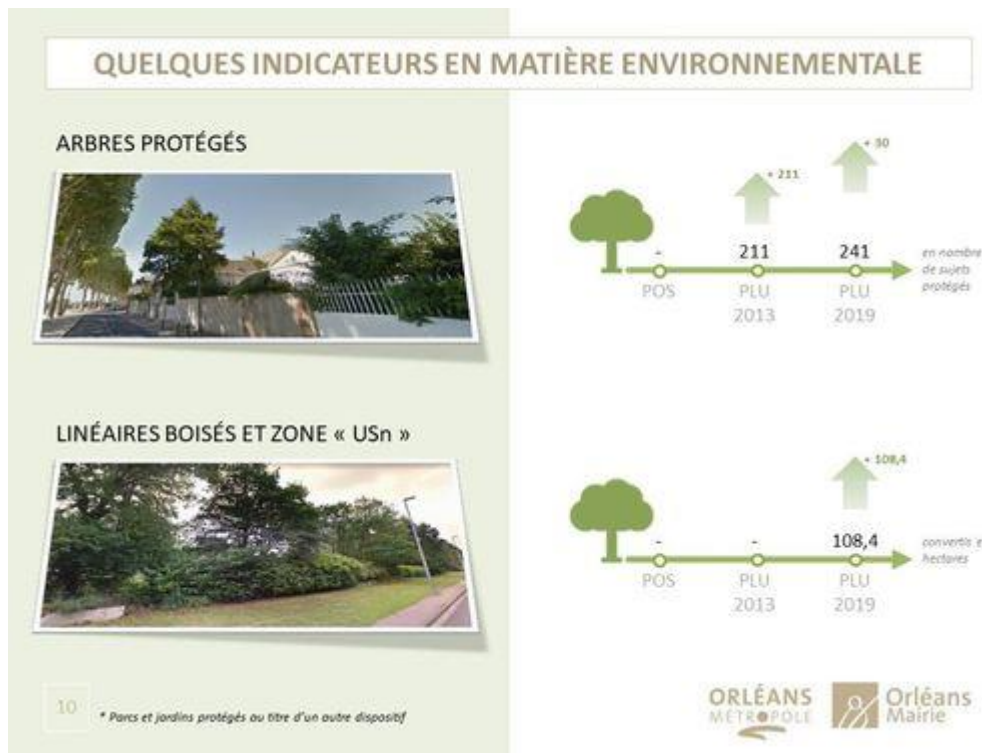


Mme CHERADAME – Nous avons aussi une augmentation des espaces boisés classés et une augmentation des espaces de cœurs de jardin. C'est très intéressant de le savoir parce qu'en fait, aujourd'hui on est sur des cœurs de jardin qui permettent tout ce passage de biodiversité et de lutter en ville contre les îlots de chaleur. On a augmenté de presque 50 % le nombre de cœurs de jardin, on était à 204 dans le P.L.U. de 2013 et on arrive à 325 dans le nouveau P.L.U., ce qui est quand même important.

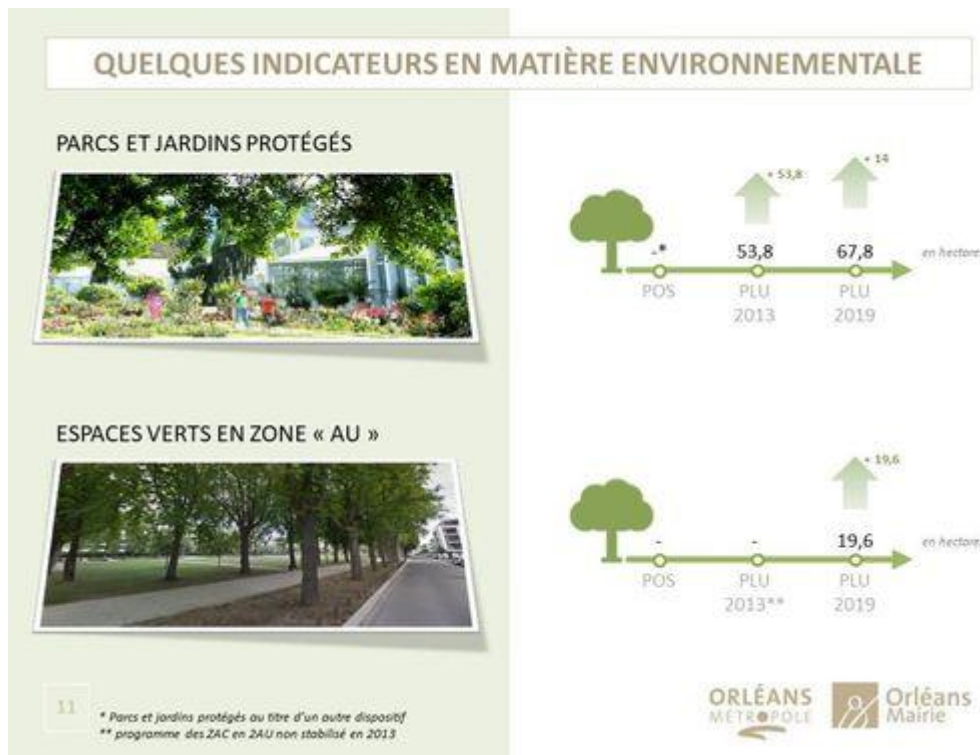


Mme CHERADAME – On augmente également de façon très significative ce que l'on appelle le coefficient de biotope, c'est-à-dire les espaces de pleine-terre qui doivent rester sur les parcelles. Avec notre P.L.U. de 2013, on était à 238 hectares, aujourd'hui on est à 415 hectares sur notre nouveau P.L.U. Ce sont des espaces qui ne seront pas imperméabilisés, on ne peut pas construire à cet endroit-là.

On a également modifié de façon significative la façon de pouvoir compenser ces espaces de pleine-terre, c'est ce que l'on appelle les surfaces éco-aménageables. Cela ne vient pas en substitution totale de ces espaces de pleine-terre. Aujourd'hui, on a un outil performant qui permet de maintenir de la diversité et de la biodiversité en ville, d'assurer la perméabilité des sols, du passage des eaux de pluie et de maintenir ces îlots de chaleur dont on a beaucoup parlé et que l'on souhaite effectivement transformer plutôt en îlot de fraîcheur, de façon à assurer une qualité de vie urbaine la meilleure possible.



Mme CHERADAME – La protection des arbres nous est souvent évoquée. A côté des arbres protégés et classés, la mise en place d'un outil nouveau qui s'appelle le linéaire boisé est notamment fait pour inscrire dans le paysage ces sites solognots que l'on a à La Source et je pense au lotissement où l'on a des clôtures doublées avec des espaces boisés et au lac de La Source par exemple. Pour ne pas partager ces parcelles, on peut utiliser cet outil qui est le linéaire boisé, de façon à avoir une intégrité qui soit préservée. C'est un nouveau dispositif. Si on reprend l'ensemble des linéaires boisés, on est quand même à 108 hectares.



Mme CHERADAME – Dans nos parcs et nos jardins, lorsque l'on reprend ce qui existe aujourd'hui en zone urbanisée, on a une augmentation importante puisque dans nos Z.A.C. par exemple, on crée des espaces d'environ une vingtaine d'hectares réservés aux espaces verts, qui vont d'ailleurs être en complémentarité de tout ce qui est en espace de pleine-terre sur les parcelles. Et vous savez que lorsque l'on a parlé de nos futures zones d'aménagement, on en a principalement comme étant des zones d'aménagement avec des terrains individuels, avec donc des maisons, des espaces de pleine-terre qui seront protégés au maximum dans ces lots à bâtir.

Et puis vous avez là l'augmentation et la création de ces zones d'espaces verts en zones à urbaniser qui existent également.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019



12



Mme CHERADAME – Je voulais donc vous faire part de ces éléments. C'était un bref aperçu puisque ce ne se sera pas notre assemblée qui votera cette révision du P.L.U. mais cela vous permet d'avoir un avis et une connaissance de la façon dont nous avons travaillé avec l'ensemble des services, avec l'ensemble des collègues qui ont eu la gentillesse de participer au groupe de travail qui était pourtant très dense et qui ont fait avancer le sujet. Il y a eu un gros travail également de la part des services, car ce P.L.U. a été fait principalement en interne, également concernant les services de cartographie et je pourrais dire que c'est assez exceptionnel. Merci à tout l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur le sujet.

M. le Maire – Merci. Et je me joins à vos remerciements pour toute l'équipe de l'urbanisme, que je connais un peu et qui effectivement est très performante. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Elle est très importante, parce qu'elle structure beaucoup notre Ville. Mme TRIPET.

Mme TRIPET – Je regrette que ne soit vu dans ce P.L.U. que le risque inondation et qu'il n'y ait rien sur la pollution atmosphérique. Avoir des jardins c'est bien, des espaces boisés c'est bien, par contre s'occuper aussi de la pollution atmosphérique alors que l'on a des pics plusieurs par an et que l'on dépasse les normes européennes, peut-être que cela devrait être intégré et voir comment on pourrait faire. Merci.

M. le Maire – Stéphanie ANTON n'est pas là mais elle vous confirmerait qu'aujourd'hui en termes de pics, on est l'une des villes avec les impacts du bassin Parisien, notamment quand il y a du vent du Nord et anticyclone. Mais sinon pour le reste, on est une ville qui pollue peu et je me permets juste de le rappeler. 4^{ème} ville en France en partant du bas, pour son taux d'embouteillage par exemple. D'autres remarques ? Je vous remercie.

Je voulais juste dire que l'on continue d'aller dans le sens d'avoir un P.L.U. qui est un P.L.U. extrêmement respectueux de l'environnement. Orléans a cette caractéristique d'avoir moins que la moyenne nationale d'espaces verts publics par habitant et encore il faudrait peut-être intégrer la Loire. Par contre, elle en a beaucoup plus de privés. Quand on dit privé on a l'impression que c'est pour soi mais en fait, c'est parce qu'il y a des structurations de quartiers et je pense à Madeleine, à Saint Marc, à Dunois, ou par les venelles, par les réseaux de jardins, par les anciens réseaux maraîchers évidemment

sur Saint Marceau. Tous ces éléments-là font que l'on a une trame urbaine qui est très verte et un des éléments apporté par la loi A.L.U.R. qui est de finalement faire fi du C.O.S., à densifier nos îlots et nos villes poussent les opérateurs à grignoter ces espaces. Par exemple, 5 000 m² au milieu d'un pâté de maisons qui se sont construites tout autour, et bien à un moment donné, parce qu'il y a une maison qui est à vendre et qui permet d'accéder aux parcelles du fond et bien en fait c'est tout l'intérieur qui va finir par s'urbaniser et par s'imperméabiliser. Et là on a vraiment des éléments draconiens parce que tant que le P.L.U. n'était pas réformé, le droit permettait de le faire et on peut difficilement s'opposer légalement aux opérateurs qui veulent le faire, alors que là, on va pouvoir le faire. Et je peux même vous dire que cela sert d'exemple à d'autres villes, à la fois de notre agglomération mais aussi françaises parce que les services ont justement trouvé une écriture du règlement, conforme à la loi évidemment, et qui permet de préserver ces espaces. On perd en densité, je sais que cela fait aussi partie des éléments et encore, mais on gagne par la préservation de ces espaces. A la fin, on finit donc par avoir une ville beaucoup plus agréable.

Mme CHERADAME – Je voulais dire que l'on n'a pas hésité non plus à fermer à l'urbanisation par exemple des zones qui sont très proches de la tangentielle, de façon à ce qu'effectivement on n'ait pas de risque de pollution sonore et de pollution trop proche de la tangentielle. On a fait ce choix de dire que des zones qui étaient jusqu'à présent ouverte à l'urbanisation ne le sont plus.

M. le Maire – Tout à fait. Y a-t-il d'autres observations ? Encore une fois, bravo pour tout ce travail. Je vous consulte.

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 4 juillet 2016, le Conseil Municipal d'Orléans a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) dont l'achèvement a été transféré à Orléans Métropole par délibération du 16 février 2017, conformément à ses nouvelles compétences. Pour mémoire, les objectifs qui ont présidé à la mise en révision de ce document consistent notamment à :

- adapter son dispositif réglementaire aux diverses évolutions normatives intervenues après son élaboration, en matière de gabarits (loi du 24 mars 2014), d'emprises (plan de prévention du risque d'inondations du 6 janvier 2015), de refonte du règlement (décret du 28 décembre 2015), de permis de diviser et de taille minimale des logements (lois des 24 mars 2014 et 27 janvier 2017) ;
- ajuster ponctuellement certaines servitudes telles que des emplacements réservés, éléments de paysage, etc. et accompagner l'avancement des projets urbains ;
- maintenir la compatibilité avec les autres documents de planification ou sectoriels en évolution (schéma de cohérence territoriale, plan de déplacements urbains ou encore programme local de l'habitat).

L'engagement de cette procédure de révision a ensuite conduit le Conseil Municipal puis le Conseil Métropolitain à débattre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en séance des 22 et 25 janvier 2018 puis à tirer le bilan de la concertation préalable et arrêter le projet de PLU les 11 et 28 février 2019.

L'achèvement de ces étapes a ensuite ouvert celle des concertations légales, par la consultation des personnes publiques associées et consultées entre les mois de mars et mai 2019 et par l'organisation d'une enquête publique, tenue du 12 juin au 12 juillet 2019 inclus. Par conclusions motivées du 18 août 2019, le projet de PLU a reçu l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur.

Conformément à l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme, le dossier de PLU a été modifié afin de tenir compte des remarques des personnes publiques associées et consultées ainsi que du public. De manière synthétique, les modifications, qui figurent en annexe de la présente délibération, ont principalement consisté à :

- Adapter le projet de PLU à l'évolution des projets urbains par l'ajustement de certaines règles qui contraignent ou rendent plus complexe leur mise en œuvre ou la création et la mise à jour d'orientations d'aménagement et de programmation qui les encadrent ;
- Clarifier l'application du dispositif réglementaire suite à la définition de nouveaux gabarits, en précisant l'application des nouvelles bandes de constructibilité, en coordonnant davantage les diverses pièces du PLU et du Site Patrimonial Remarquable du Centre-Ville ;
- Apporter divers ajustements ponctuels au dossier de PLU, en réexaminant finement et redéfinissant les contours et périmètres des zones et prescriptions graphiques (cœurs de jardins, arbres protégés, etc.) ;
- Apporter des corrections, modifications d'erreurs matérielles et de forme du document, à droit constant, afin de faciliter la lecture et la compréhension des règles (nouveaux schémas).

S'agissant des avis des personnes publiques associées, récapitulées en annexe, il doit être indiqué qu'en dépit d'un avis tardif et à ce titre réputé favorable, des réponses positives sont données aux réserves de l'Etat et consistant à :

- adapter le dispositif réglementaire sur le secteur du Val Ouest afin d'assurer une meilleure superposition du PLU avec les dispositions issues du plan de prévention du risque d'inondations ;
- adapter le cas échéant les hauteurs maximales des constructions en lien avec les dispositions du site patrimonial remarquable du centre-ville ;
- apprécier la pertinence de compléter l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Façades de front de Loire » ;
- préciser l'application du règlement dans les zones « A » et « N » en matière d'annexes et d'abris de jardins.

La commune de Semoy a également émis le souhait que soit modifiée l'orientation d'aménagement et de programmation du « Champ de l'Echo » notamment sur les faisceaux de voirie qu'elle préfigure.

Sous réserve de modifications mineures (erreurs matérielles, orthographiques, etc.), le projet de PLU modifié remplit désormais toutes les conditions préalables à son approbation par le Conseil Métropolitain.

Son opposabilité pourra intervenir dans un délai d'un mois suivant sa transmission à Monsieur le Préfet, afin d'accomplir les mesures de publicité régies par le code de l'urbanisme. Il doit être indiqué par ailleurs que le nouveau zonage du PLU donne également lieu à la mise à jour des périmètres du droit de préemption urbain de la commune.

Vu les articles L. 153-14 à 18 du code de l'urbanisme ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) émettre un avis favorable à l'approbation du PLU d'Orléans ;

**ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 4 ABSTENTIONS.**

2°) prendre acte que le plan local d'urbanisme d'Orléans sera juridiquement opposable dès son approbation par le Conseil Métropolitain et l'accomplissement des formalités de publicité prévues dans le code de l'urbanisme et sa transmission à M. le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ANNEXE 1 - AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES ET CONSULTÉES

En application de l'article R.153-4 du Code de l'Urbanisme, les personnes publiques associées et consultées émettent un avis sur le projet de PLU arrêté dans un délai de trois mois. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables.

PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE OU CONSULTÉE	AVIS FORMULÉ
Communauté de Communes des Portes de Sologne	Avis favorable
Commission Départementale de la Préservation Des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du Loiret	Avis favorable
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret	Avis favorable
Centre Régional de la Propriété Forestière Ile de France - Centre Val de Loire	Sans remarque particulière
Commune de Semoy	Avis favorable assorti de deux remarques relatives à l'OAP du Champ de l'Echo (Cf. liste des modifications)
Institut National de l'Origine et de la Qualité	Sans remarque particulière
Commune d'Olivet	Sans remarque particulière
Réseau de Transport d'Electricité	Demandes d'adaptations pour tenir compte de la localisation d'ouvrages non répertoriés
Région Centre Val de Loire	Avis favorable
Autorité environnementale	<p>L'évaluation environnementale du projet de PLU est jugée globalement satisfaisante mais perfectible. Des justifications sont recommandées en matière d'inventaires de biodiversité sur les zones à urbaniser, de taux de logements vacants et de solutions pour le réduire, d'évitement d'impacts environnementaux potentiels sur les secteurs de projet, d'analyse des risques d'inondation par débordement de cours d'eau en complément du Plan de Prévention du Risque d'Inondations.</p> <p>Ces recommandations ont fait l'objet d'une réponse jointe au dossier d'enquête publique et renvoient par ailleurs aux études d'impact propres à chaque opération d'urbanisme.</p>

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 novembre 2018 -

Etat - Préfet du Loiret	<p>Avis réputé favorable. L'avis initial comporte 4 réserves :</p> <p>adapter le dispositif réglementaire sur le secteur du Val Ouest afin d'assurer une meilleure superposition du PLU avec les dispositions du plan de prévention du risque d'inondations ;</p> <p>adapter les hauteurs maximales des constructions en lien avec les dispositions du site patrimonial remarquable du centre-ville ;</p> <p>apprécier la pertinence de compléter l'orientation d'aménagement et de programmation « Façades de front de Loire » ;</p> <p>préciser l'application du règlement dans les zones « A » et « N » en matière d'annexes et d'abris de jardins.</p>
-------------------------	--

Selon l'article L.153-8 du code de l'urbanisme, les avis figurant ci-dessus ont été joints au dossier d'enquête publique.

ANNEXE 2 - LISTE DES PRINCIPALES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLU D'ORLÉANS À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La liste figurant ci-dessous ne tient pas compte des corrections mineures d'erreurs matérielles, d'évolution de la codification des textes et évolutions de forme, opérées à droit constant.

Thème	Demandeur ¹	Principales Pièce(s)	Synthèse de la modification
ADAPTATION DU PLU A L'ÉVOLUTION DES PROJETS	OM.5.L	Règlement Zone UA	Suppression des dispositions de l'article UA II 3.1 relatif à l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété et de l'article UA III 2 imposant le traitement des derniers niveaux en attique. La ZAC Carmes Madeleine poursuit l'objectif d'ouvrir le site de l'ancien hôpital avec ses éléments de patrimoine comme point d'ancrage. Les deux règles évoquées ne répondent pas totalement à cet enjeu ni aux formes urbaines rencontrées dans le centre-ville ancien et sont par conséquent partiellement supprimées.
	OM.2.L	Pièces graphiques	Modification de zonage UJ en UBp entre les ZAC de la Fontaine et du Fil Soie. Après analyse, cette modification poursuit l'objectif d'harmoniser le front bâti de l'avenue des Droits de l'Homme entre deux ZAC et d'éviter les ruptures de volume et formes urbaines et consiste à intégrer quelques parcelles en front de rue dans un zonage compatible avec cet enjeu d'aménagement.
	OM.3.L	Pièces graphiques	Modification de zonage de l'avenue de la Recherche Scientifique USi en USn. La zone US est une zone à vocation d'activités et d'équipements qui comprend deux secteurs USi et USn. Ce dernier est dédié aux activités diverses dans un cadre végétal à préserver. Dans la mesure où la satisfaction de cette demande permet d'étendre la zone USn projetée du Sud vers le Nord dans un ensemble cohérent et augmente la part globale du végétal dans l'opération AgreeTech, une suite favorable est donnée à ce reclassement.
	OM.1.L	Pièces graphiques	Modification du plan de vélum Avenue des Droits de l'Homme. La ZAC du Clos de la Fontaine se développe autour de l'Avenue des Droits de l'Homme sur un urbanisme à la stature assumée. En son centre, le PLU d'Orléans actuellement opposable prévoit une hauteur maximale de 21 m. Afin d'harmoniser la ligne de toiture sur les derniers terrains, le plan de vélum est rétabli à 21 m.
	OM.9.D OM.11.D Orl.2.L OM.4.L OM.13.D OM.25.D E.3.L	OAP, pièces graphiques	Modification de zonage du secteur du Clos de la Motte 2AU en 1AU et création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). A la faveur de nouvelles dispositions réglementaires, les zones à urbaniser immédiates (1AU) doivent préalablement être couvertes par une OAP. Au cours de la procédure de révision, Orléans Métropole n'a pas envisagé de projet particulier sur cet espace, ni identifié, lors de la concertation préalable, un projet sur cette zone. Dans ces conditions, ce secteur a juridiquement dû être classé en zone 2AU. Au vu des nombreuses observations collectées lors de l'enquête publique, Orléans Métropole prend donc acte de l'existence d'un projet cohérent avec les objectifs du PLU et a établi, pour encadrer sa mise en œuvre, une orientation d'aménagement conforme aux objectifs du PADD ² .
	OM.2.D OM.12.D OM.6.L SEMOY	OAP	Modification de l'OAP du « Champ de l'Écho ». A l'occasion de l'ouverture à l'urbanisation de ce site, Orléans Métropole a étudié la possibilité de créer un maillage structurant permettant de relier la Commune de Semoy à la Fosse Bénate. Orléans Métropole prend acte des observations portées à l'enquête publique et a modifié en conséquence l'OAP tendant à la suppression de toute orientation sur le territoire de Semoy et à la modification des faisceaux viaires.

¹ Reprise de la codification utilisée par le Commissaire Enquêteur (Cf. rapport du commissaire enquêteur)

² Projet d'Aménagement et de Développement Durables

	OM.21.D	OAP	Modification de l'OAP « Bel Air ». La CDC Habitat étudie actuellement les conditions de réaménagement de l'îlot urbain dont elle est propriétaire au Nord du Boulevard Riobé. Ces études appellent quelques évolutions de l'OAP qui entérine la mise en œuvre de cette opération, en matière d'implantations des bâtiments et de gestion des hauteurs.
	OM.14.D	Pièces graphiques	Modification de zonage UF en UF et UJp. Cette évolution porte sur le recyclage d'une friche située au 90-94, rue du Fbg St Jean. Dans la mesure où le zonage UF s'avère incompatible avec une opération de renouvellement urbain, il est proposé de maintenir le seul front bâti en UF afin de garantir l'homogénéité de cet axe et reclasser le cœur de parcelle en UJp pour faciliter sa reprise.
	OM.7.L.1	Pièces graphiques	Modification des hauteurs maximales autorisées, à proximité du terrain des Groues de 9 m à 12 m. L'OPH est propriétaire de terrains pouvant recevoir des constructions en accompagnement de celles de la future ZAC. Après analyse, le projet des Résidences de l'Orléanais est compatible avec l'OAP des Groues. et les orientations du futur éco-quartier.
	Etat	OAP, Pièces graphiques	Modification de la zone 1AU en limite de la ZAC du Val Ouest et de l'OAP « Les Jardins du Val Ouest ». Cette évolution vise à mieux coordonner les contours de l'OAP avec les zones d'aléas du Plan de Prévention du Risque d'Inondations, et sa temporalité de mise en œuvre (partie Ouest soumise à révision du PLU).
CLARIFICATION DU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE	OM.7.L1	Règlement Toute zone	Réécriture des règles d'implantations par rapport aux alignements. Les bandes de constructibilité du PLU poursuivent l'objectif de développer la Ville en interface du domaine public et de préserver les cœurs d'îlot. Après analyse, leur limitation aux voies existantes pourrait constituer un frein aux opérations de renouvellement urbain en ne permettant pas aux opérateurs de proposer une nouvelle organisation des parcelles. Dans ce contexte, l'application des bandes de constructibilité est étendue aux créations de voiries structurantes des opérations d'aménagement menées sur des terrains de plus de 3 000 m ² .
	OM.7.L.1 OM.18.D	Règlement Toute zone	Précision d'application des règles d'implantation en cas de recul obligatoire. Le PLU impose plusieurs type de reculs, liés par exemple à l'OAP « Front de Loire » (5 m) ou aux linéaires boisés (10 m) qui réduisent de fait la profondeur des bandes de constructibilité. Dans la mesure où les immeubles collectifs nécessitent au minimum une emprise de 15 m, l'application conjointe de ces règles conduirait à rendre impossible la création de bâtiments collectifs. En conséquence, le règlement précise désormais que les bandes de constructibilités sont calculées à compter de la limite du recul obligatoire.
	OM.18.D	Règlement Zones UF et UJ	Assouplissement des règles d'implantation à 6 m en zone UF et UJ. Cette règle de recul vise à s'assurer d'une implantation organisée des constructions nouvelles et extensions en deuxième rideau du front bâti. Après réexamen, cette distance est réduite à 3 m lorsque le projet jouxte un mur mitoyen ou un mur pignon implanté en limite séparative, limitant de fait toute promiscuité.
	OM.19.D, Etat	OAP Clôtures et ambiance urbaine, pièces graphiques, règlement	Précisions sur l'application de l'OAP clôtures par l'ajout d'un sous-secteur UJr2 dédié à la zone du Belneuf. Issues d'une opération immobilière d'ensemble, les constructions du Belneuf disposent de caractéristiques architecturales à préserver et notamment en matière de clôtures. Une réécriture du règlement et de l'OAP permet de mieux faire concorder ces deux documents.
	Etat	Règlement Zones A et N	Suppression des annexes et des extensions en zone A et N, hors STECAL ³ . La constructibilité en zone A et N d'un PLU est conditionnée à l'exercice d'une activité agricole. Le règlement est réécrit de manière à réaffirmer ce principe et ne créer aucune ambiguïté pour les quelques constructions non agricoles déjà situées en zone A et N.

³ Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées autorisant d'autres usages en zones A et N d'un PLU

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 novembre 2018 -

	Etat	Pièces graphiques	Modifications ponctuelles du plan de vélum sur le quai Madeleine et la Tête Nord du Pont de l'Europe. En partenariat avec les services de l'Etat, cette évolution du PLU permet d'assurer une meilleure cohérence avec les hauteurs maximales fixées par le PLU et les attendus du Site Patrimonial Remarquable (ZPPAUP) du Centre-Ville.
	OM.18.D, Etat	OAP	Ajustement de l'OAP « Façades de front de Loire ». En complément de la modification précédente, cette OAP, également prescriptive en matière de gabarit des constructions, a fait l'objet de clarifications et d'évolutions limitées quant à l'implantation des constructions par rapport à l'alignement des voies publiques et au profil du quai Madeleine.
	Etat	Règlement Zones UA et UB	Précision sur le traitement des façades en Centre-Ville. Cette recommandation de l'Etat vise, en complément des diverses prescriptions du Site Patrimonial Remarquable, à exiger la création de modénatures en façade et d'ombres portées afin d'éviter de concevoir des façades « lisses ».
AJUSTEMENTS PONCTUELS DU DOSSIER DE PLU	OM.8.D Orl.2.Ob	Pièces graphiques	Modification du zonage de l'avenue Claude Guillemin USi en US. Sans remise en cause du principe de maintien de zones à vocation industrielle, un nouvel examen permet de répondre positivement à ces demandes dans la mesure où la poche USi prévue, en enclave, a déjà muté vers d'autres usages compatibles avec la zone US voisine. D'autre part, la proximité de logements rend peu souhaitable l'implantation d'activités génératrices de nuisances.
	OM.4.D SM.1.L OM.10.D	Pièces graphiques	Modification de cœurs de jardin avenue de Saint Mesmin et rue du Nécotin. Après analyse des demandes, il s'avère que ces parcelles sont concernées par des cœurs de jardin de faible superficie faisant déjà l'objet de projets à la date d'arrêt du PLU. Dans ce contexte, ces deux cœurs de jardin peuvent être légèrement réduits sans toutefois supprimer les zones de contact entre les parcelles et qui constituent l'espace à protéger prioritairement.
	OM.7.L2	Pièces graphiques	Modification du zonage du site du Clos des Trois Fontaines. Le Clos des Trois Fontaines est situé le long de la tangentielle Est. Il a fait l'objet d'un permis d'aménager en 2017 abandonné en 2019. Cet abandon confirme l'absence de viabilité d'un programme aux abords de la tangentielle et la nécessité d'un reclassement de ce secteur en zone U des fonds de parcelles bâties et N des espaces situés le long de la tangentielle, afin de former un corridor « vert ».
	Orl.4.Ob	Pièces graphiques	Création d'un cœur de jardin quai de Prague. Bien que conduisant à créer un cœur de jardin de taille réduite, Orléans Métropole fait droit à la demande de ce propriétaire de sanctuariser son jardin au travers du PLU.
	E.2.Ob OM.18.D	OAP	Suppression de 2 arbres protégés rue du Clos Rozé. L'analyse du site indique que seuls les arbres situés à proximité du domaine public - formant un coude de « voirie » - sont visibles. Ils qualifient l'entrée du site et offrent une coupure « verte » dans le front de la rue. Dans ces conditions, les arbres moins visibles, situés en recul de la rue du Clos Rozé, ont fait l'objet d'un déclassement.
	OM.3.D	Pièces graphiques	Réduction d'un cœur de jardin dans le sentier de la Messe. Dans la mesure où la desserte des terrains ne répond pas aux normes en matière de défense incendie, il n'est pas possible de répondre favorablement à cette demande. Seule la réduction limitée du cœur de jardin à proximité du bâti au Nord peut être réalisée, afin de faciliter la réhabilitation des constructions existantes.
	Orl.1.Ob	Pièces graphiques	Modification de zonage à l'intersection du Bd Marie Stuart et du Fbg St Vincent. Le PLU poursuit l'enjeu de densifier la Ville sur ses axes structurants sans toutefois dénaturer les formes urbaines de certains faubourgs. Ces objectifs appellent une adaptation à l'intersection Saint Vincent / Marie Stuart, tenant compte de la qualité du bâti existant sur le faubourg et de la présence de zones « vertes » en second plan méritant également d'être préservées.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 18 novembre 2018 -

E1.Ob.1 E.1.Ob.4	Pièces graphiques	Modification du zonage à l'angle des rues Cordiers et Bellebat UF en UJ. A l'image de la modification précédente, cette évolution concerne deux terrains classés en UF par le projet de PLU et dont le rattachement au zonage UJ de la rue des Cordiers a été demandé lors de l'enquête publique. La situation de ces terrains en limite de zone UJ permet ce rattachement.
OM.18.D	Pièces graphiques, rapport de présentation	Classement d'un arbre remarquable sur le domaine public, à l'entrée du grand cimetière. Le plan de composition de l'OAP Bel Air aménage plusieurs cônes de vue et percées visuelles, notamment sur l'entrée du grand cimetière, marquée par un arbre qu'il est proposé de protéger au titre du PLU.
RTE	Annexes	Modification du tracé d'équipements. Cette modification concerne le plan des servitudes figurant en annexe et porte précisément sur la représentation des ouvrages électriques et la mise à jour de la note d'information au public relative aux lignes et canalisations électriques.
OM.18.D	OAP	Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation « Bel Air » permettant de clarifier les attendus d'Orléans Métropole en matière de gestion des volumes sur l'ensemble du site.

LISTE DES DEMANDES N'AYANT PAS DONNÉ LIEU À UNE MODIFICATION DU PLU À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandeur	Pièce(s)	Justification	
E.3.Ob	Pièces graphiques	Modification d'un cœur de jardin	Demandes trouvant déjà une réponse positive dans le projet de PLU arrêté.
OM.22.D	Règlement	Possibilité piscine en cœur de jardin	
OM.18.D	Règlement	Calcul des emplacements vélo	
E.1.L	Pièce graphique	Création d'un cœur de jardin	
OM.18.D	Pièces graphiques	Réévaluation des hauteurs	
O.2.L O.8.Ob	Pièces graphiques	Création d'un cœur de jardin	Par principe, il n'est pas donné suite à ces demandes dans la mesure où elles visent à instituer de nouvelles servitudes à l'issue de l'enquête publique, privant de fait les personnes intéressées de moyens d'expression permettant de faire valoir leurs observations.
OM.17.D	Pièces graphiques	Extension d'un cœur de jardin	
OM.20.D	Règlement	Protection de maisons Fbg Madeleine	
O.5.Ob O.12.Ob O.10.Ob	Pièces graphiques	Création d'un espace boisé classé	
Orl.3.Ob	Pièces graphiques	Suppression d'un cœur de jardin	
OM.13.D	Pièces graphiques	Réduction d'un cœur de jardin	
OM.23.D	Pièces graphiques	Suppression d'un cœur de jardin	
OM.24.D	Pièces graphiques	Suppression d'un cœur de jardin	
O.4.L O.5.L	Pièces graphiques	Suppression d'un Espace Boisé Classé	

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 18 novembre 2018 -

OM.18.D	Pièces graphiques	Suppression d'un alignement d'arbres	
E.1.Ob2	Règlement	Réduction des stationnements (hors zone de transports collectifs)	A l'inverse des objectifs fixés par le PLU, ces demandes aboutissent à la réduction de la qualité de vie dans les logements, qu'il s'agisse de fonctionnement des résidences ou de respect des éléments de patrimoine.
OM.18.D	Règlement	Réduction de la dimension des locaux déchets	
OM.18.D	OAP	Suppression de protections patrimoniales	
E1.Ob.1 E.1.Ob.4	Pièces graphiques	Modification du zonage à l'angle des rues Cordiers Bellebat	Ces demandes de modification sont liées ou anticipent des projets privés dont les conditions de mise en œuvre opérationnelle ne sont actuellement pas encore réunies. Des évolutions ultérieures du PLU pourront être engagées afin de le mettre en compatibilité avec des projets aboutis et concertés.
OM.7D	OAP	Modification des règles applicables à la zone des Chèvres Noires	
OM.6.D	Pièces graphiques	Demande de désenclaver plusieurs parcelles rue du Fbg de Bourgogne	Demande contraire aux objectifs de la révision du PLU (Cf. gabarits)
Orl.5.ob	Pièces graphiques	Modification du zonage US jouxtant le site ENEDIS	
OM.18.D	Règlement	Maintien des règles de dépassement de la hauteur (+6m)	

N° 30 – **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de sept subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 123 459 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

**ADOPTE PAR 49 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
3 rue d'Angleterre (2 façades)	Mme X	14 063		14 063
5 rue de la Charpenterie	Mme et M. Y	5 810		5 810
34 rue du Bourdon Blanc (2 façades)	Les Résidences de l'Orléanais	12 669		12 669
11 rue Louis Roguet	Mme et M. Z	12 726		12 726
3 & 5 rue du faubourg Madeleine	SCI KAPLAN	15 643		15 643
64 rue Sainte Catherine (avenant à convention)	SCI MLC	5 126		5 126
6 place du Martroi (2 façades)	DURAND MONTOUCHÉ (syndic de gestion)	57 422		57 422
			TOTAL	123 459

TERRITOIRE ET PROXIMITE

N° 31 – Mobilité-stationnement. Tarification spéciale fêtes de fin d'année pour le stationnement sur voirie. Approbation.

M. POISSON – *Il s'agit maintenant d'un dispositif habituel puisqu'il y a ces tarifications spéciales chaque fin d'année, et en l'occurrence de la gratuité sur les mails. Alors initialement, c'était les trois derniers week-ends de décembre avant Noël et là, la modification qui a été faite à la demande des commerçants, c'est d'échanger le premier samedi puisque le stationnement est payant le samedi et c'est celui qui est concerné, et donc d'échanger le 7 décembre avec le 30 novembre, ce qui rapporte au « Black Friday ».*

M. le Maire – *M. FOUSSIER, vous souhaitez apporter une précision ?*

M. FOUSSIER – *En fait ce ne sont pas les mails, ce sont les parkings ouvrages.*

M. POISSON – *Non, la Ville d'Orléans ce sont les mails, puisque les parkings ouvrages c'est une compétence Métropole.*

M. le Maire – *Ceci étant dit, il y en a qui sont déjà gratuits.*

M. FOUSSIER – *Qu'il n'y ait pas d'équivoque par rapport aux commerçants, que cela soit clair et que cela soit exprimé par une autre délibération à la Métropole. Les mails c'est tous les samedi que c'est gratuit.*

M. le Maire – *Les samedi après-midi, c'est gratuit depuis maintenant un an.*

M. FOUSSIER – *C'est cela, depuis le mois de décembre l'année dernière.*

M. le Maire – *On avait d'abord mis ça en place pour Noël et puis après on l'a pérennisé. C'était une demande, cela a été acté et il n'y a pas de problème. Maintenant il y a d'autres éléments, d'abord pour le « Black Friday » qui n'est pas un samedi - par définition - et deuxièmement parce que c'est toute la journée alors que ce n'est que l'après-midi et c'est pour cela qu'il y a cette délibération. Mais il y aura bien une autre délibération - et vous avez parfaitement raison de le rappeler - elle aura lieu pour les parkings en ouvrage.*

M. FOUSSIER – *Sauf que pour la journée du samedi, je me permets de dire que tous les samedi matins il y a la brocante et que là, il n'y a pas de stationnement gratuit.*

M. le Maire – *Pas sur tous les mails. Il fallait la passer quand même, c'était suite à votre demande M. FOUSSIER, je vous le rappelle.*

M. POISSON – *Il s'agit effectivement des mails, de la compétence de la Ville d'Orléans et au Conseil Métropolitain il y aura donc les parkings en ouvrage et il y aura également les transports.*

M. le Maire – *Avec les transports oui, c'est la Métropole maintenant. Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Je viens d'entendre le mot transport, donc je voudrais que les mêmes jours et toute la journée, il y ait la gratuité des transports bus et tramway. Et sachant que les parkings sont gratuits tous les samedi après-midi, ce qui n'est pas le cas des bus et des tramways, peut-être que pour la fin d'année, ces trois jours de gratuité pourraient rattraper et montrer que l'on peut amener des gens en ville pour faire leurs courses autrement qu'avec des véhicules. Merci.*

M. le Maire – *De toute façon c'est le cas pour l'essentiel d'entre eux déjà. Mais on aura ce débat dans l'enceinte de la Métropole. Je vous consulte.*

M. POISSON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de favoriser l'activité commerciale et économique de fin d'année, un travail partenarial entre la Mairie et les différents acteurs concernés, dont les Vitrines d'Orléans, est mené depuis plusieurs années, dont l'une des actions consiste à faciliter et encourager l'accès en centre-ville.

Pour cela, il est proposé, pour les samedis 30 novembre, ainsi que 14 et 21 décembre, de laisser le stationnement sur voirie sur les zones « boulevards » gratuit durant toute la journée.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la gratuité du stationnement dans les zones « boulevards » de manière dérogatoire aux tarifs votés par le Conseil Municipal ;

2°) décider que ces gratuités seront applicables les samedis 30 novembre ainsi que 14 et 21 décembre 2019 et se substitueront aux tarifs existants durant cette période ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – **Espace public. Proposition de dénominations de voies et d'espaces.**

M. POISSON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Au niveau du n° 247 rue du faubourg Saint-Vincent, une voie desservant plusieurs maisons a été construite dans les années 1980. Cette voie est privée, mais n'a jamais été dénommée officiellement.

Les riverains de cette voie lui ont donné la dénomination d'usage « Hameau Saint-Vincent » et ont effectué leur propre numérotation. Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées par les habitants pour la distribution du courrier et les livraisons, une dénomination de cette voie s'impose permettant d'effectuer une numérotation pour chaque propriété en bonne et due forme.

Afin de ne pas perturber les usages, il est proposé de dénommer cette voie : Impasse du Hameau Saint-Vincent.

Par ailleurs, un lotissement de 22 maisons individuelles dont l'entrée est située rue du Clos Sainte-Croix est en cours de construction. Il apparaît nécessaire de dénommer la nouvelle voie desservant ce lotissement afin de procéder aux numérotations des habitations.

Le Conseil Consultatif du quartier Est s'est réuni et a proposé de façon unanime la dénomination suivante : rue du Colonel Arnaud Beltrame, cette voie étant très proche de la Gendarmerie.

Suite à la requalification de la rue Notre-Dame de Recouvrance dans le quartier Carmes, la place située devant Canopé à l'intersection de cette dernière et de la rue des Chats Ferrés a été réaménagée. Dans la continuité, il est proposé de dénommer cet espace « Parvis des Chats Ferrés ».

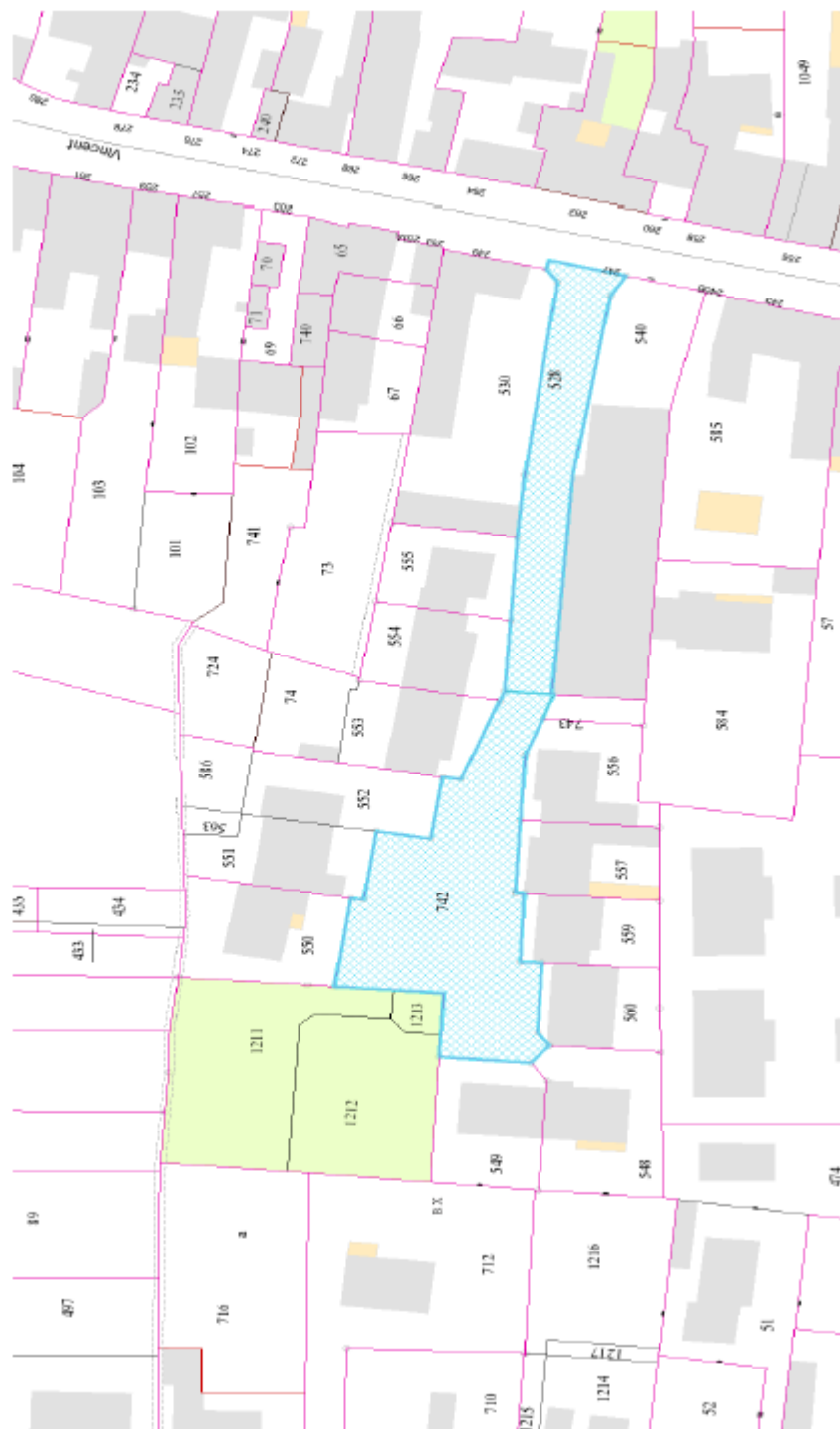
Dans ces conditions, conformément aux plans annexés, et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un vœu en vue de la dénomination par Orléans Métropole :

- **de la voie située au n° 247 rue du faubourg Saint-Vincent : Impasse du Hameau Saint-Vincent ;**
- **de la voie débouchant rue du Clos Sainte-Croix dans le quartier Est d'Orléans : rue du Colonel Arnaud Beltrame ;**
- **de l'espace situé devant Canopé dans le quartier Carmes : Parvis des Chats Ferrés. »**

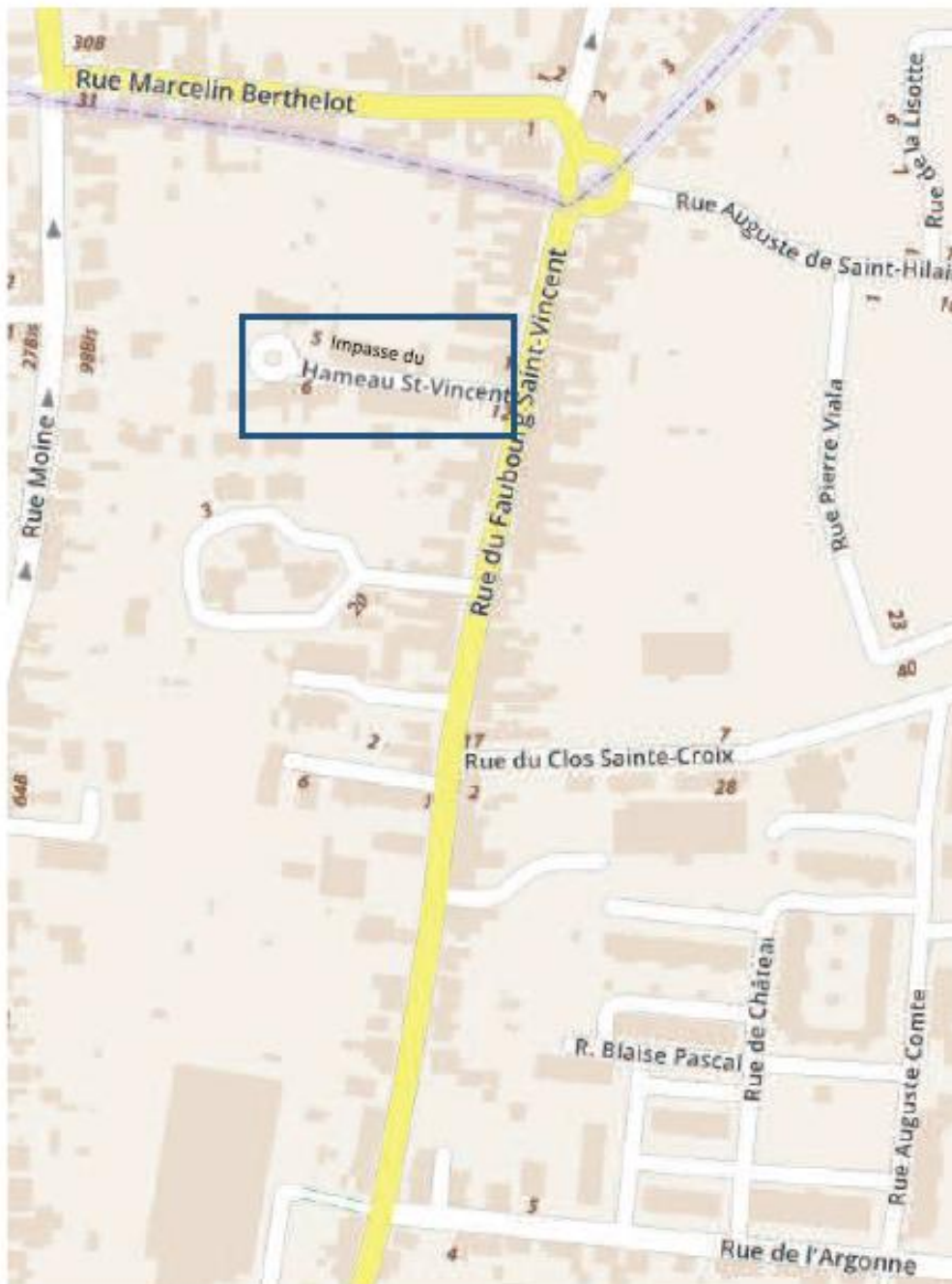
ADOPTE A L'UNANIMITE

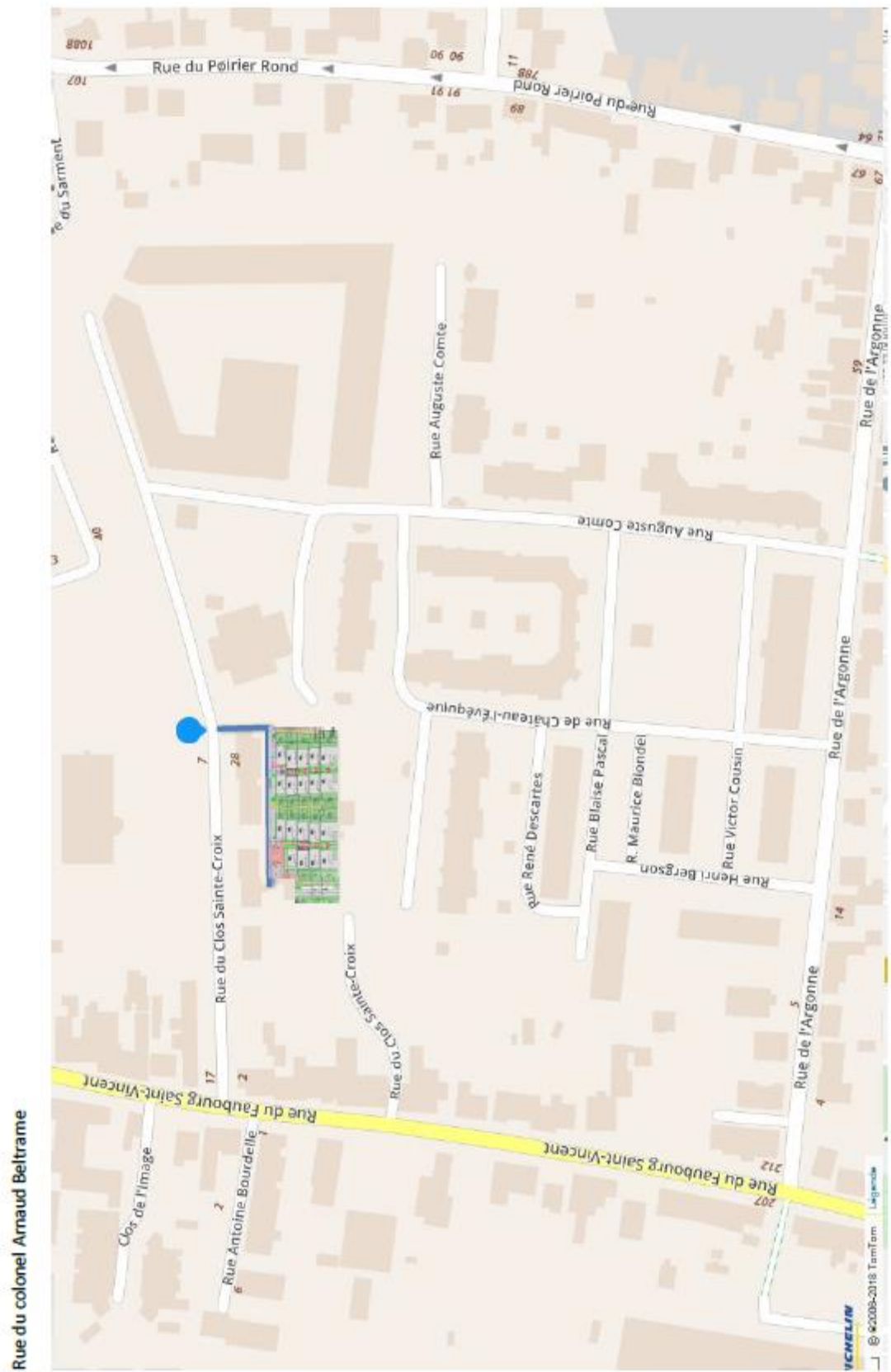
ANNEXES

Hameau Saint-Vincent - Plan cadastral



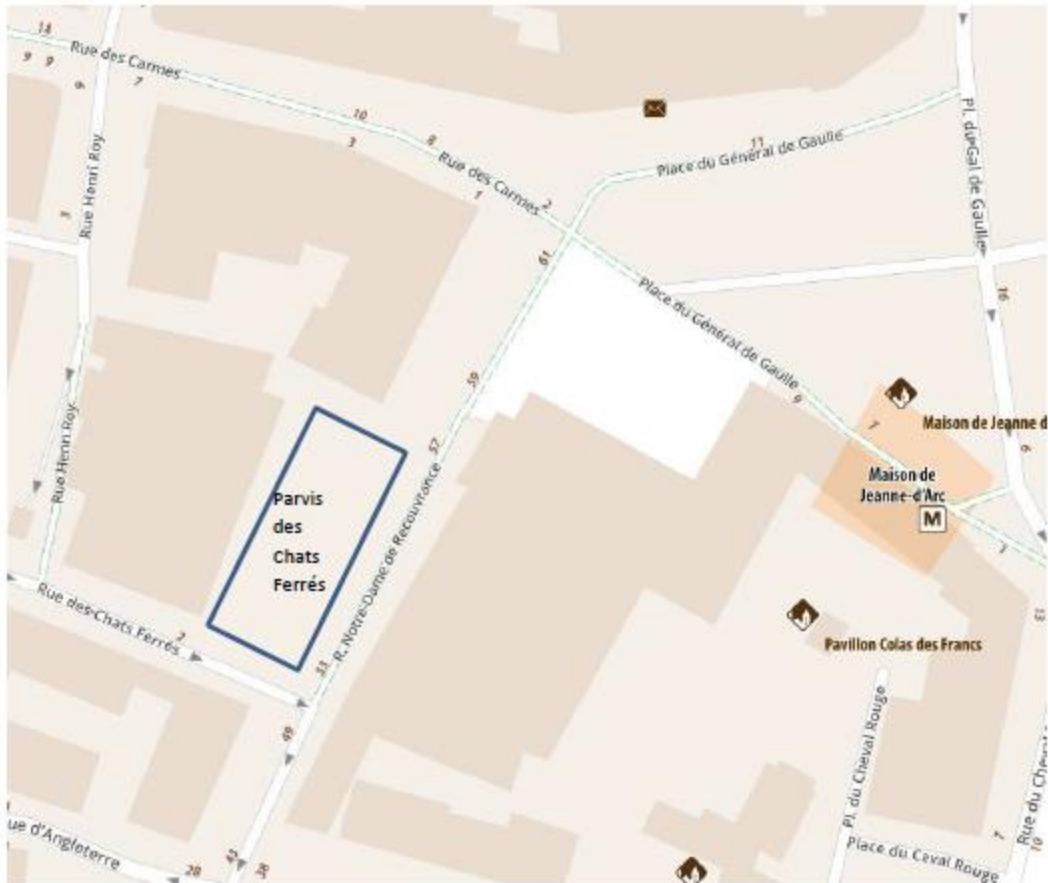
Quartier Saint-Vincent - « IMPASSE DU HAMEAU SAINT-VINCENT »







Quartier Carmes - « PARVIS DES CHATS FERRÉS »



ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 33 – **Arts et économie créative. Festival Cannes 1939 à Orléans. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien à passer avec l'association Le Cercle Jean Zay d'Orléans. Attribution d'une subvention.**

M. MOITTIE – *J'aimerais bénéficier de quelques minutes pour évoquer ce Festival Cannes 1939 à Orléans et qui restera dans les mémoires de la plus belle façon. C'est un festival qui a tenu ses promesses, son rang international et grâce à tous les partenaires qui ont été agrégés autour de l'idée, les institutionnels, l'équipe du théâtre, les journalistes, les bénévoles, le Cercle Jean Zay – qui est à l'origine de cette idée – Orléans vient de vivre un moment d'histoire.*

Ce festival c'était un pari exigeant pour le Cercle Jean Zay, pour Catherine et Hélène ZAY. C'était aussi une action mémorielle et culturelle forte comme on a peu souvent l'occasion d'en entreprendre, une action à laquelle la Ville d'Orléans ne pouvait pas rester étrangère. Dès l'instant où l'idée a été validée et le projet lancé, on ne pouvait pas aller à l'échec, ni pour Jean Zay, ni pour ses amis, ni pour la Ville d'Orléans. La responsabilité collective était engagée et il fallait l'assumer, c'est la position qu'a défendue le Maire, c'est la position que j'ai défendue en son nom, celle qui a permis ici dans un premier temps il y a quelques mois de voter une première subvention de 100 000 euros pour soutenir ce festival, de l'accompagner d'un droit de tirage de 20 000 euros pour la communication autour de ce festival. Voilà comment nous y participions.

Je voulais vous faire part d'un petit mot que j'ai reçu ce matin à propos de ce festival, mais auparavant je vais quand même vous donner un bilan en chiffre. 11 000 billets ont été vendus, 4 100 « pass », c'est un peu plus de 5 000 festivaliers dont 1 000 collégiens et lycéens qui ont bénéficié à titre gratuit des prestations du festival : les diffusions, les projections de film, les leçons de cinéma et tout ce qui a entouré toutes les rencontres de ces journées. C'est une population intergénérationnelle puisque l'on peut dire qu'il y avait trois tiers de public : un tiers de moins de 25 ans, un tiers de plus de 65 ans et un tiers d'adultes au centre. C'est une population qui venait d'Orléans, de la Métropole, de la région, de la région parisienne, bordelaise et d'ailleurs, 15 à 20 % de la population venait de l'extérieur même de la région. C'est en terme de retombée et de rayonnement médiatique, une couverture absolument exceptionnelle comme Orléans en a rarement connu ou en connaît rarement : revue de presse locale, régionale, nationale, internationale, tous médias confondus et je peux témoigner que le retentissement est d'ores-et-déjà extrêmement important. Je voudrais juste citer une personne qui a contribué énormément à la réussite de ce festival, Anthony GAUTIER qui en était le médiateur culturel.

Je ne voudrais pas passer sous silence non plus un autre évènement qui s'est tenu en marge de ce festival et qui est le concours d'éloquence, organisé par une association que nous avons subventionné pour cela, modestement, mais nous l'avons fait. Et ce concours a donné la parole publique à des personnes qui ne l'ont pas souvent, qui sont souvent invisibles. J'ai personnellement été membre du jury d'une demi finale et dans les candidats que nous avons auditionnés, ça allait de 11 ans à 56 ans. C'était quand même quelque chose extrêmement réussi et puis la population touchée par les ASELQO dont je veux aussi souligner l'implication dans la réussite de ce festival.

Je voudrais donc poursuivre avec ce message que j'ai reçu ce matin : « Cannes 1939 à Orléans se termine après avoir connu le succès. Lorsque nous avons fondé le Cercle Jean Zay d'Orléans il y a 23 ans, Pierre-Louis EMERY » – qui est dans les tribunes – « et moi-même avec les deux sœurs Hélène et Catherine, nous n'imaginions pas qu'un jour en notre Ville, l'action culturelle de Jean Zay serait célébrée avec un tel éclat. Ce succès, pour une bonne part, est à porter au crédit de la Ville d'Orléans, de la municipalité conduite par Olivier CARRE. ». En un mot, ce festival qui s'inscrit finalement dans la vie, dans l'audience, dans la diffusion des idées qui émergent à Orléans, on le voit au travers des « Voix d'Orléans », on le voit avec le Parlement des écrivaines francophones, ce festival a connu le succès dont je viens de vous rendre compte, a suscité beaucoup d'espoir et beaucoup d'attentes pour l'avenir, dans toutes les couches de la population, à toutes les générations et je vous garantis que quelques soient les responsables du futur, ils auront des demandes et des attentes dans ce domaine pour poursuivre dans la lancée de cette réussite afin qu'Orléans, dont le nom s'inscrit maintenant dans l'univers

cinématographique, puisse continuer d'avoir sa place dans cet univers et dans cette dimension artistique.

Cela dit, le mécénat escompté au départ dans le budget prévisionnel n'a pas été tout à fait à la hauteur des espérances des organisateurs, ce qui conduit à un petit déficit dans l'exécution du budget de l'évènement. C'est la raison pour laquelle et pour toutes les raisons que je vous ai indiquées, nous vous proposons de subventionner, de prendre à notre charge le coût de la location du Théâtre d'Orléans et de décharger le Cercle Jean Zay et l'organisation qui a conduit le festival des frais de location du théâtre d'Orléans qui s'élèvent donc à hauteur de 49 915 euros. Ce sont les 50 000 euros qui ont été évoqués tout à l'heure par M. MARTIN dans la décision modificative. Je crois que c'est quelque chose dont nous pouvons collectivement être fier parce que je crois me souvenir que lorsqu'il s'est agi de voter cette subvention, il n'a pas manqué une voix dans cette enceinte et ça, je vous en remercie et c'est un bon point. Je vous propose donc d'abonder le budget et de voter cette subvention de 49 915 euros.

M. le Maire – *Merci beaucoup M. MOITTIE pour ce témoignage. Des questions ?*
M. de BELLABRE.

M. de BELLABRE – *Merci M. le Maire. Juste une question. On parle d'un déficit budgétaire de 120 000 euros, mais on ne donne pas le budget global de l'opération. Je vous remercie.*

M. MOITTIE – *De mémoire, il avoisinait les 500 000 euros.*

M. le Maire – *Mme RICARD.*

Mme RICARD – *Merci M. MOITTIE car l'ambiance au cinéma des Carmes était assez incroyable. Il y avait en effet un foisonnement, toutes générations confondues et je ne veux pas être redondante mais cela m'a vraiment frappé. Et puis il s'est passé une autre chose également très importante et on l'a ressentie, notamment en voyant les lycéens, sandwich à la main, venir voir des films de 1939.*

M. le Maire – *M. GRAND.*

M. GRAND – *Cela a très bien été fait par M. MOITTIE mais simplement un petit mot pour remercier à nouveau Hélène et Catherine ZAY, le Cercle Jean Zay et tous ceux qui ont participé à cet évènement. Il se trouve qu'il y avait également énormément de bénévoles qui ont contribué à la réussite de cet évènement. Pour avoir eu la chance de voir quelques films, car très honnêtement je ne serais pas allé voir s'il n'y avait pas eu ce festival, je tenais vraiment à marquer tout le soutien, même s'il est complémentaire à celui de la municipalité d'Orléans. En tout cas, je me sens très fier d'être élu à Orléans aujourd'hui.*

M. le Maire – *Merci beaucoup. Mme ODUNLAMI.*

Mme ODUNLAMI – *Juste un mot pour aller dans le sens de mes collègues. C'était un vrai plaisir de voir toute cette série de films accessibles pendant un temps bien précis. Et puis aussi parler du caractère international important puisque la M.P.A., la Music Production Artistic, cette association de producteurs de films américains était présente et cela permettait donc aussi de placer Orléans sur une carte internationale avec la mémoire historique et ça c'est très important pour notre Ville. Merci.*

M. le Maire – *Absolument. Comme quoi Jean Zay est bien vivant. D'autres remarques ? Je vous consulte.*

M. MOITTIE, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le soutien aux projets culturels constitue un des axes fondamentaux de la politique de développement culturel que la Mairie met en œuvre. Il est essentiel d'accompagner le renouvellement et la diversification des répertoires qui contribuent au dynamisme et à l'essor de la vie artistique et culturelle.

L'association « Le Cercle Jean Zay d'Orléans » organise la manifestation « Cannes 1939 à Orléans », festival de cinéma, à visée mémorielle, pédagogique, artistique et festif qui comportera la projection des 30 films sélectionnés pour le festival de Cannes 1939, qui n'a pu avoir lieu en raison de l'entrée des troupes allemandes en Pologne le 1er septembre 1939 interrompant ainsi brutalement les ultimes préparatifs du festival présidé par Jean Zay. Pour cette manifestation de grande ampleur et internationale, le Cercle Jean Zay d'Orléans a sollicité une aide de la Mairie.

Afin de permettre à l'association « Le Cercle Jean Zay d'Orléans » d'organiser le Festival « Cannes 1939 à Orléans », qui s'est tenu du 12 au 17 novembre 2019, considérant que ce projet s'inscrit dans sa politique de soutien à la vie des idées et au patrimoine culturel, par délibération du 11 février 2019, le Conseil Municipal a acté son soutien à hauteur de 100 000 € ainsi que la prise en charge d'un plan de communication qui représente un montant de 20 000 €.

Néanmoins, l'exécution du budget de l'événement a conduit à un déficit de 120 000 €. L'Etat et la Région prévoient d'abonder à hauteur de 30 000 € chacun. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de subventionner à hauteur du coût de location du Théâtre d'Orléans à savoir 49 915 €.

A cet effet, il est proposé d'établir un avenant n° 1 à la convention de soutien 2019 passée avec l'association.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de soutien à passer avec l'association culturelle « Le cercle Jean Zay d'Orléans », pour l'organisation du festival « Cannes 1939 à Orléans » ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention complémentaire à l'association culturelle « Le Cercle Jean Zay d'Orléans » d'un montant de 49 915 € au titre de l'année 2019 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération CA1H030, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 34 – **Arts et économie créative. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien 2019 à passer avec la Scène Nationale d'Orléans pour le financement d'un nouveau projet "Le Petit Curieux". Attribution d'une subvention exceptionnelle.**

M. MOITTIE, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Théâtre d'Orléans constitue un des pôles de référence dans le domaine du spectacle vivant les plus importants en France. C'est l'une des structures phares du rayonnement culturel de la région Centre-Val de Loire, du Département du Loiret et d'Orléans.

Afin de permettre à la Scène Nationale d'Orléans de poursuivre ses activités, le Conseil Municipal a approuvé une convention de financement 2019, par délibération en date du 10 décembre 2018, rappelant les objectifs et définissant les modalités de subventionnement de l'association. Dans le cadre d'un travail spécifique à destination de la jeunesse, la Scène Nationale d'Orléans propose pour la première fois sur sa saison 2019-2020 un tarif « Petit curieux » pour les moins de 18 ans afin de les accompagner dans la découverte du spectacle vivant (hors concert *Archive*).

Le tarif de la place est fixé à 5 € pour les moins de 18 ans, sur présentation d'un justificatif, et accompagnés d'un adulte.

La Scène Nationale se fixe comme objectif prévisionnel la vente de 950 places à destination des moins de 18 ans, selon le tableau joint en annexe. Le déficit prévisionnel s'élève à 14 652 €.

Afin de permettre à la Scène Nationale d'Orléans de mener à bien ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 6 000 € en vue de faciliter le lancement de ce dispositif et de compenser en partie le déficit prévisionnel. La Scène Nationale d'Orléans financera le solde du déficit.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n°1 à la convention de soutien 2019 de la Scène Nationale d'Orléans relatif à la mise en place du tarif « Petit curieux » ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention complémentaire de 6 000 € à la Scène Nationale ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant n° 1 au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 316, nature 65748, opération CB2H303A, service gestionnaire THE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – **Arts et économie créative. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien à l'équipement 2019 à passer avec l'association L'Antirouille. Attribution d'une subvention exceptionnelle.**

M. MOITTIE, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 8 juillet 2019 a approuvé une convention d'équipement à passer avec l'association L'Antirouille, au titre de l'année 2019 à hauteur de 7 000 €, afin de financer du matériel de régie vidéo, des systèmes de communication radio mobiles, du matériel informatique et de l'éclairage pour les bureaux.

Afin d'améliorer les conditions de travail de ses salariés, des bureaux au 2^{ème} étage du complexe du Baron ont été mis à leur disposition et à cet effet, l'association a sollicité la Mairie pour un second soutien à l'équipement pour l'année 2019, à titre exceptionnel, à hauteur de 10 000 €.

Le plan de financement présenté en annexe pour un montant global de 16 071,20 € T.T.C., concerne la conception et la fabrication de 9 bureaux et ensembles d'étagères, 2 ordinateurs, 10 fauteuils de bureau et un routeur wifi.

Dans le but de soutenir le bon fonctionnement des activités de l'association et d'améliorer les conditions de travail de l'équipe de L'Antirouille, il est proposé de passer un avenant n° 1 à la convention de soutien à l'équipement 2019 de l'association L'Antirouille et d'attribuer une subvention d'équipement exceptionnelle de 10 000 € à l'association en 2019.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association L'Antirouille au titre de l'année 2019 ;

2°) dans ce cadre, attribuer une nouvelle subvention d'équipement exceptionnelle, d'un montant de 10 000 € à l'association L'Antirouille ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 20421, opération 05A273, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – **Arts et économie créative. Adhésion à la Fédération régionale SCEN'OCENTRE.**

M. MOITTIE, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Créée en 1987, la Fédération Régionale SCEN'OCENTRE, association loi 1901, réunit une grande diversité de professionnels en charge de projets artistiques et culturels, rassemblés autour de la volonté de défendre la diffusion du spectacle vivant en région Centre-Val de Loire, que ce soit en milieu urbain, en périphérie d'agglomération ou en milieu rural.

Outil de rencontres et d'échanges entre professionnels, la fédération réunit des structures aux statuts juridiques, aux moyens et aux modes d'action très divers : festivals, théâtres de ville, scènes conventionnées ou labellisées, services culturels municipaux ou communautaires, lieux associatifs, associations d'éducation populaire et socioculturelles, etc.

Aujourd'hui, les membres appartiennent, directement ou indirectement, au secteur public de la culture, grâce à l'implication déterminante des collectivités territoriales. Proche des valeurs de l'éducation populaire, le réseau affirme le primat d'un projet artistique et culturel fondé sur un territoire et ses habitants, dans une démarche privilégiant la qualité artistique et innovantes des propositions et une politique de médiation inventive.

La Fédération régionale SCEN'OCENTRE est composée, en 2019, de 25 services culturels de collectivités ou forme juridique associée, 7 intercommunalités, 6 structures associatives, 3 théâtres de ville, 3 délégations départementales de la Ligue de l'enseignement, 4 pôles ressources régionaux et 9 scènes labellisées.

Ce réseau régional a comme objectif principal de faciliter les relations entre les équipes artistiques et les diffuseurs du territoire régional. L'adhésion à la Fédération Régionale SCEN'OCENTRE permettra à la Mairie d'Orléans de soutenir les projets des artistes orléanais au niveau régional et de pouvoir s'enrichir des expériences d'autres territoires en matière de diffusion et d'actions culturelles.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'adhésion de la Mairie à la Fédération Régionale SCEN'OCENTRE dont la cotisation annuelle s'élève à 145 € T.T.C. en 2019 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion au nom de la Mairie ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 6281, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – **Médiathèque. Nouveau règlement intérieur. Approbation.**

M. MOITTIE, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Au vu de changements intervenus au sein du réseau des médiathèques liés notamment au passage des médiathèques à la gratuité, et aux nouvelles fonctionnalités pour la consultation internet, il est proposé d'adopter un nouveau règlement intérieur des médiathèques d'Orléans.

Ce nouveau règlement, annexé à la délibération, prévoit notamment les conditions de fonctionnement du réseau des Médiathèques d'Orléans.

Dans ces conditions, et après avis du Comité Technique et de la Commission Culture, Promotion du territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le nouveau règlement intérieur des médiathèques d'Orléans ci-annexé ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE



VILLE D'ORLÉANS

REGLEMENT DES MEDIATHEQUES D'ORLEANS

Préambule : MISSIONS DES MEDIATHEQUES D'ORLEANS

La Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale d'Orléans est organisée en réseau, composé de six établissements publics répartis sur le territoire de la ville :

- Médiathèque Centrale – 1, Place Gambetta
- Médi@thèque Maurice-Genevoix – 1, Place Pierre Minouflet
- Médiathèque Argonne – 1, Place Mozart
- Médiathèque Blossières – 18, rue Charles-le-Chauve
- Médiathèque Madeleine – 2, Place Louis-Armand
- Médiathèque Saint-Marceau – 1, rue des Roses

Le réseau des Médiathèques d'Orléans est un service public municipal ayant pour mission de :

- faciliter pour chacun l'accès à la connaissance et à l'information sous toutes ses formes : documents imprimés, documents multimédias, ressources en ligne...
- promouvoir la lecture et répondre aux besoins d'information, de loisirs, d'éducation permanente et de recherche ;
- conserver, enrichir, mettre en valeur, restaurer les fonds patrimoniaux (documents anciens rares ou précieux, fonds local, livres d'artistes) ;
- conserver, signaler et mettre à disposition, au titre du dépôt légal, les publications imprimées dans la région Centre.

Le réseau des Médiathèques d'Orléans développe de nombreux services et une grande diversité d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Celles-ci sont portées à la connaissance du public par la publication d'un agenda culturel, par voie d'affichage dans les établissements concernés, via le site <https://mediatheques.orleans-metropole.fr/>, par l'intermédiaire de nos partenaires ou par tout autre moyen d'information.

Le personnel est chargé de constituer, organiser, entretenir, enrichir et communiquer les collections et faire vivre les espaces des médiathèques, dans le respect de la diversité des goûts et des opinions.

Il est à la disposition du public pour l'orienter, l'informer, l'accompagner dans ses activités et dans l'utilisation de toutes les ressources des médiathèques, et recueillir ses suggestions.

Les relations entre le public et le personnel sont fondées sur le respect réciproque.

Le présent règlement fixe les conditions de fonctionnement du réseau des Médiathèques d'Orléans. Il peut être complété par d'autres délibérations du Conseil Municipal précisant des points de fonctionnement.

Article 1. ACCES ET RESPECT DU SERVICE PUBLIC

1.1 L'accès aux espaces du réseau des Médiathèques est libre et gratuit.

1.2 Cependant :

- Les enfants, seuls ou accompagnés, demeurent sous l'unique responsabilité de leurs parents ou responsables légaux. Le personnel ne saurait être tenu responsable des allées et venues des enfants dans l'enceinte des établissements. Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés
- L'accès est interdit à toute personne qui par son comportement ou sa tenue (manque d'hygiène, ivresse, incorrection, bruit, violence physique ou verbale) entraîne une gêne manifeste pour le public ou le personnel
- seules les personnes malvoyantes sont autorisées à pénétrer dans les établissements avec des animaux
- l'accès aux espaces ou à certaines prestations peut être limité temporairement, en cas de saturation, de problèmes techniques ou pour des raisons de sécurité des usagers

1.3 Les horaires d'ouverture ainsi que les périodes de fermeture des différents services sont fixés par la collectivité, affichés et portés à la connaissance du public.

Les usagers sont avertis des changements de ces horaires à l'avance lors des modifications saisonnières ou dès que possible pour des circonstances exceptionnelles.

1.4 Les usagers sont tenus d'avoir quitté les équipements à l'heure de fermeture.

- À la Médiathèque centrale et à la Médi@thèque Maurice-Genevoix, la fermeture est annoncée 20 minutes avant l'heure définitive. L'accès 5 minutes avant la fermeture peut être autorisé exceptionnellement et uniquement pour le retour de documents.
- Dans les équipements de quartier, la fermeture est annoncée quelques minutes avant l'heure définitive.

Il appartient aux usagers de respecter ces créneaux pour effectuer leurs transactions.

1.5 Le public est tenu de respecter le personnel et les autres usagers. Chacun doit respecter :

- le calme à l'intérieur des locaux ;
- la neutralité de l'établissement ;
- le matériel et les locaux ;
- les règles d'hygiène dans les lieux publics.

1.6 Les groupes peuvent être reçus sur rendez-vous pour des visites ou des présentations de services. Ils sont également soumis aux dispositions du présent règlement et restent sous la responsabilité de l'accompagnateur.

1.7 Chaque usager est responsable de ses effets personnels. La collectivité ne peut être tenue pour responsable des pertes, vols ou dégradations survenus dans les locaux des différents établissements.

1.8 Tout objet trouvé sera conservé 15 jours dans les établissements, puis déposé au service des objets trouvés de la Ville.

1.9.1 Toute agression physique ou verbale de la part d'un usager à l'encontre du personnel ou du public pourra faire l'objet de poursuites aux fins de sanctions suivant les dispositions prévues par le code pénal, notamment en ce qui concerne les violences physiques (articles [222-10 et s. du code pénal](#)), les menaces verbales (article [222-17 du code pénal](#)), les actes d'intimidation (article [433-3 du code pénal](#)) ou de rébellion commis à l'encontre d'un agent public (article [433-6 du code pénal](#)). De plus, seront soumis aux dispositions de la loi relative à la liberté de la presse toute infraction portant injure et diffamation à l'égard d'une administration publique ou d'un fonctionnaire public (articles [29 à 33 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse](#)).

1.9.2 Tout vol, dégradation de matériel ou de documents, toute intrusion au sein des établissements en dehors des heures d'ouverture, pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, une poursuite judiciaire, ou impliquera une réparation du dommage dans les dispositions prévues par le code pénal, notamment celles portant sur le vol de biens culturels (article [311-4-2 du code pénal](#)), la destruction, dégradation ou détérioration d'un bien culturel (article [322-3-1 du code pénal](#)) et l'intrusion dans des lieux culturels (article [R. 645-13 du code pénal](#)).

1.10 Dès le déclenchement de l'alarme d'évacuation ou ordre verbal donné par le personnel, les usagers sont tenus de quitter les locaux. Lors de l'évacuation des bâtiments, les usagers sont priés de suivre les instructions d'évacuation affichées ou qui leur sont données. Le retour dans le bâtiment évacué ne s'effectue qu'après autorisation de la direction.

1.11 Il est interdit de :

- fumer dans les locaux (décret 2006-1386 du 15 novembre 2006)
- boire ou de manger en dehors des lieux réservés à cet effet, quand ils existent et sont signalés. Toutefois, les petites bouteilles d'eau sont tolérées dans les espaces de travail
- introduire de l'alcool, des substances illicites, des couteaux ou des armes dans les établissements
- se déplacer dans les espaces en roller, trottinette, bicyclette...
- créer des nuisances sonores (téléphones et ordinateurs portables, appareils d'écoute...) pouvant gêner les autres usagers ou perturber la tranquillité des lieux
- laisser les enfants de moins de 7 ans se déplacer entre les étages et emprunter seuls les ascenseurs et escaliers
- se livrer à la vente ou au démarchage auprès du personnel ou des usagers, distribuer des tracts ou coller des affiches sans autorisation
- dissimuler son visage. Conformément à l'article 1 de la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010, « nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage ».

1.12 Sont soumis à une autorisation de la direction :

- le dépôt à titre d'information de dépliants, de journaux, d'affiches ;
- les prises de photos, films, reportages, interviews, enquêtes, concernant les établissements (demande à formuler à l'avance).

1.13 Pour faciliter l'autonomie des usagers dans les établissements, tout en assurant la sécurité des personnes et des biens :

- **la Médiathèque centrale et la Médi@thèque Maurice-Genevoix sont équipées d'un système de vidéo-protection.** Conformément aux dispositions de l'[article L. 251-2](#) du Code de la sécurité intérieure, ce dispositif est mis en œuvre aux fins d'assurer la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords.

L'installation de ce système est subordonnée à l'autorisation du représentant de l'Etat dans le département, après avis de la commission départementale de vidéo-protection ([article L. 252-1](#) du code précité).

Les enregistrements sont soumis au droit d'accès prévu par la réglementation, à exercer auprès de la direction du réseau des Médiathèques et Bibliothèques d'Orléans, selon l'[article L. 253-5](#) du Code de la sécurité intérieure, suivant lequel toute personne intéressée peut s'adresser au responsable d'un système de vidéo-protection afin d'obtenir un accès aux enregistrements qui la concernent ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu.

- **les accès d'entrées et de sorties des établissements sont gérés par un système de contrôle antiviol.** En cas de déclenchement du système lors d'un passage, l'utilisateur doit se présenter à l'accueil et faire identifier la cause de l'alarme.

1.14 Sous l'autorité de la direction, le personnel peut :

- être amené à refuser l'accès aux établissements en cas d'affluence, de danger pour l'ordre et la sécurité des personnes et des biens ;
- contrôler les issues et demander aux usagers de présenter leur carte d'abonné, une pièce d'identité, ouvrir leur sac dans le cas d'un constat d'infraction ou dans le cas de l'application de plans de sécurité ou, le cas échéant, les retenir dans l'attente de l'arrivée des forces de l'ordre ;
- expulser toute personne qui, par son comportement ou sa tenue (manque d'hygiène, ivresse, incorrection, bruit, violence verbale ou physique, acte délictueux), entraîne une gêne manifeste pour le public ou le personnel.

1.15 La direction ou les responsables d'établissements présents sont autorisés à recourir aux forces de l'ordre en cas de perturbation grave du service, ou lorsqu'un enfant est trouvé sans ses parents ou accompagnateurs à l'heure de fermeture.

2. CONSULTATION SUR PLACE

2.1 La consultation sur place des documents est libre et gratuite.

Il existe des spécificités pour certains documents.

2.2 La consultation sur place des DVD et l'écoute de CD sont libres et gratuites.

Seuls les DVD possédant les droits de consultation peuvent être visionnés dans les établissements. L'utilisateur doit se référer aux instructions mentionnées sur chaque document, dans le respect des recommandations ou interdictions liées à l'âge.

Ces consultations sur place peuvent être limitées en cas d'affluence.

2.3 Web et Ressources en ligne

Les Médiathèques mettent à la disposition des usagers :

Des postes Multimédia donnant accès au Web et à de nombreux services, accessibles dans la limite des places disponibles, pour les abonnés.

La consultation est limitée à 1 heure 30 minutes par jour pour les adultes de 16 ans et plus.

Sauf avis écrit des parents ou de la personne chargée de l'autorité parentale, l'accès au Web est autorisé pour les enfants inscrits à partir de 10 ans.

Par conséquent, l'utilisation d'Internet se fait sous la responsabilité légale des personnes détentrices de l'autorité parentale.

La consultation est limitée à 1 heure pour les moins de 16 ans.

Toutes les médiathèques bénéficient du réseau wifi, accessible à tous, gratuitement.

Le système informatique offre un accès filtré à Internet bloquant l'accès à un certain nombre de sites.

Ne sont pas admis à la consultation les sites contraires aux missions des Bibliothèques et à la législation française, notamment les sites faisant l'apologie de la violence, de discrimination de toute nature, ceux relatifs à la pédophilie ainsi que les sites pornographiques.

Il est interdit de pénétrer dans un système informatique autre que celui dont l'accès est prévu, de l'entraver, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur.

Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser en fonction de la valeur en cours lors de la détérioration. Le montant du remboursement est fixé par la direction.

La collectivité n'est pas tenue responsable :

- des propos tenus par les usagers sur les messageries et forums,
- de la sécurisation des informations envoyées sur des sites marchands (numéros de carte bancaire par exemple).

En cas de suspicion, le personnel habilité peut être amené à effectuer un contrôle des postes publics afin de procéder à la vérification du respect du règlement.

2.4 La consultation des documents conservés en magasins et dans la réserve précieuse

Toute personne souhaitant consulter un document conservé en magasin ou dans la réserve précieuse doit :

- remplir un formulaire de demande et communiquer son nom, son prénom et son adresse
- de plus, pour les documents de la Réserve précieuse, les lecteurs sont tenus de confier une pièce d'identité au bureau de renseignements, pendant la durée de la consultation.

Les conditions générales de fonctionnement de ce service (limitation du nombre de demandes, délai d'attente...) sont fixées par la direction et portées à la connaissance du public.

- certains documents doivent être consultés exclusivement en salle Régine-Pernoud, sur rendez-vous : les documents protégés par le Code du Patrimoine, les documents de la réserve précieuse (manuscrits, imprimés anciens et précieux, livres d'artistes),

microfilms, fonds local de conservation, livres du prêt entre bibliothèques (PEB) en consultation sur place

- pour les documents ayant fait l'objet d'un micro-filmage ou d'une numérisation, la communication de l'original ne se fait que sur demande motivée auprès du responsable de la salle
- la communication des archives non reliées se fait carton par carton. La consultation des monnaies du fonds Camille-Arnoult fera l'objet d'une demande de rendez-vous par courrier adressé au directeur. La communication se fera pièce par pièce
- le responsable de la salle peut refuser la communication des documents dont l'état ne permet pas la consultation.

2.5 Règles de consultation des manuscrits et documents anciens et précieux

Afin de protéger ces documents, des précautions particulières doivent être prises lors de leur consultation. Ces documents doivent être manipulés avec soin.

Il est demandé de ne pas utiliser d'encre pour la prise de notes, mais uniquement un crayon à papier ou un ordinateur, ne pas s'appuyer sur les ouvrages, ne pas décalquer ni écrire sur les documents.

Le responsable de la salle peut imposer d'autres précautions en fonction des documents.

Toute mutilation, tout vol ou tentative de vol de ces documents fera l'objet d'un dépôt de plainte systématique.

3. INSCRIPTION, EMPRUNT ET RETOUR DES DOCUMENTS

3.1 Pour emprunter des documents à domicile ou accéder à certains services, l'utilisateur doit être inscrit et posséder une carte d'abonné.

Cette carte est délivrée à toute personne qui en fait la demande sur présentation :

- **d'une pièce d'identité ou du livret de famille pour les enfants ;**
- **d'un justificatif de domicile** de moins de 3 mois portant nom et adresse du lecteur ;

Les mineurs s'inscrivent en sous la responsabilité d'un parent ou responsable légal.

- pour les moins de 16 ans, la présence d'un représentant sera exigée au moment de l'inscription.

- la personne bénéficiaire de la carte doit être présente au moment de l'inscription. Toutefois, en cas d'impossibilité (maladie, handicap...), elle pourra être inscrite par un tiers. Celui-ci devra alors produire les mêmes documents que ceux indiqués ci-dessus, accompagnés d'une procuration ;

- les étudiants qui ne résident pas en permanence dans l'agglomération orléanaise doivent justifier d'une seconde adresse permanente.

3.2 L'abonnement est gratuit et valable 1 an. Son renouvellement se fait sur présentation de l'ancienne carte et des justificatifs précités.

3.3 Les détenteurs d'une carte d'abonné doivent signaler tout changement de nom ou de coordonnées (adresse, téléphone, courriel), en présentant un justificatif, ainsi que toute perte éventuelle ou vol de cette carte.

3.4 La carte d'abonné, strictement personnelle, permet d'emprunter sur l'ensemble du réseau des Médiathèques d'Orléans. Le nombre maximum de documents empruntables simultanément sur le réseau est fixé par la direction et porté à la connaissance du public. Il peut varier suivant la période de l'année.

3.5 Sont exclus du prêt : les usuels, les journaux quotidiens, le dernier numéro paru des revues et magazines, les revues conservées en réserve, les documents du Dépôt Légal, tout document signalé comme tel au catalogue, et ceux dont la consultation se fait exclusivement en salle Régine-Pernoud.

3.6 La durée du prêt est fixée par la direction et portée à la connaissance du public. Elle peut varier suivant la période de l'année.

3.7 L'abonné est personnellement responsable de sa carte et des documents empruntés avec celle-ci, y compris en cas de prêt à une autre personne de sa carte ou de ses documents.

3.8 Les documents peuvent être restitués :

- aux heures d'ouverture, dans n'importe quel établissement du réseau ;
- pendant les heures de fermeture, dans certains établissements, par l'intermédiaire de boîtes retour.

3.9 Les documents doivent être rendus complets et dans l'état où ils ont été empruntés.

3.10.1 Les documents audiovisuels sont exclusivement prêtés pour un usage privé, limité au cercle familial. La reproduction et la diffusion publique de ces documents sont formellement interdites. Le réseau des Médiathèques d'Orléans décline toute responsabilité en cas d'infraction à ces règles.

3.10.2 Conformément aux dispositions prévues par le code de la propriété intellectuelle, et tout particulièrement les articles L. 122-5 et L. 122-10, les usagers conserveront le droit de photocopier les documents qu'ils auront empruntés et ce pour un usage strictement privé, non commercial, non professionnel et non collectif.

3.11 Il est demandé aux usagers de signaler toutes anomalies constatées sans effectuer par eux-mêmes ni réparation, ni nettoyage des supports.

3.12 Les abonnés ont la possibilité de prolonger et de réserver des documents, selon les procédures fixées par la direction et portées à la connaissance du public.

3.13 En cas de retard dans la restitution des documents, l'emprunt de documents et l'accès à certains services seront suspendus jusqu'à la restitution de tous les documents en retard.

3.14 Dans le cas d'une perte, de vol ou détérioration d'un document, l'utilisateur est dans l'obligation de le remplacer par un document identique en tous points (à l'exception des DVD), ou le cas échéant, de le rembourser.

Si l'utilisateur n'a pas répondu aux demandes de remplacement ou de remboursement, la direction transmettra le dossier pour recouvrement au Trésor Public qui gèrera les poursuites.

3.15 Collectivités, écoles et assistantes maternelles :

- **Les collectivités** (associations, institutions d'Orléans) peuvent bénéficier d'une carte, valable pour une durée de 1 an. La formalité d'obtention de cette carte est la rédaction d'une lettre au directeur du réseau des Médiathèques et Bibliothèques d'Orléans expliquant le projet qui motive la demande et la transmission du formulaire « carte groupe ».

La carte est établie au nom de la collectivité avec mention d'une personne qui sera personnellement responsable des documents empruntés.

- **Les enseignant(e)s et éducateur(trices)** des établissements d'Orléans peuvent bénéficier d'une carte spécifique leur permettant d'emprunter pour leur activité professionnelle dans toutes les Médiathèques d'Orléans.

- **Les assistant(e)s maternel(le)s**, exerçant à Orléans, peuvent bénéficier d'une carte spécifique, valable pour une durée de 1 an, sur présentation d'un justificatif professionnel.

Ces cartes sont réservées à un usage strictement professionnel.

4. AUTRES SERVICES

4.1 Prêt entre Bibliothèques (P.E.B.) :

Le réseau des Médiathèques d'Orléans participe au réseau de prêt entre bibliothèques, c'est-à-dire qu'il peut effectuer ou recevoir des demandes de documents, qu'il s'agisse de reproductions ou d'originaux, au niveau national ou international.

Les conditions de ce service, réservé aux abonnés (durée du prêt et possibilité de renouvellement, emprunt à domicile ou consultation sur place...) et l'éventuelle tarification sont fixées par la bibliothèque prêteuse.

4.2 Reproduction de documents

Les photocopies :

- la photocopie de documents est autorisée pour un usage privé dans le respect de la législation sur la propriété littéraire et artistique
- des photocopieurs sont mis à disposition des usagers. Les tarifs des photocopies sont fixés par le prestataire
- la photocopie des ouvrages à consulter en salle Régine-Pernoud est soumise à autorisation du responsable de la salle
- le personnel garde toute latitude pour interdire la photocopie de certains documents (risque de détérioration des supports, problème de droits d'auteur...).

Les impressions :

- les usagers peuvent imprimer des informations trouvées sur le Web, à partir des postes multimédia, ou tous documents réalisés à partir des logiciels proposés
- Des consoles d'impression connectées aux postes multimédia sont mises à disposition. Les tarifs des impressions sont les mêmes que ceux des photocopies.

Les photographies :

Les photographies des documents conservés dans le réseau des Médiathèques d'Orléans sont libres, seulement si :

- elles sont prises par le lecteur avec son propre appareil ;
- le lecteur s'engage à faire de ces clichés un usage privé.

L'usage d'un flash est rigoureusement prohibé.

Par extension, toute photographie prise par un usager fait l'objet des dispositions prises en application du droit commun de la reproduction des œuvres de l'esprit (articles L. 122-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction d'une œuvre en violation des droits de l'auteur est donc proscrite (articles L. 335-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Publication, diffusion et tarification éventuelle :

Toute publication ou diffusion de reproductions d'un document conservé à la Médiathèque est subordonnée à l'accord écrit du directeur du réseau des Médiathèques d'Orléans et, le cas échéant, au paiement de redevances dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal.

En cas de reproduction d'œuvres sous droits, la recherche des éventuels ayants droit incombe au lecteur. La responsabilité de la collectivité ne saurait être engagée en cas de méconnaissance de ces dispositions.

La publication d'inédits est interdite sans l'accord de la direction du réseau des Médiathèques d'Orléans.

4.3 Prises électriques

Des prises électriques sont à la disposition des usagers uniquement pour l'alimentation des ordinateurs et téléphones portables.

4.4 Auditorium Marcel-Reggui

Se référer au règlement général d'utilisation des salles municipales d'Orléans.

4.5 Salles d'expositions et de spectacles

L'accès aux animations proposées par le réseau des Médiathèques d'Orléans est libre et gratuit dans la limite de la capacité d'accueil des différentes salles.

L'accès pourra être refusé si le spectacle est commencé.

4.6 Dispositions générales relatives à la sécurité des usagers

En tant qu'établissements recevant du public (ERP), les équipements du réseau des Médiathèques d'Orléans sont régis par les dispositions prévues aux articles R. 123-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, et notamment par le règlement de la sécurité contre les risques d'incendies et de panique, ainsi que par la commission communale de sécurité.

APPLICATION DU PRÉSENT REGLEMENT

La fréquentation du réseau des Médiathèques d'Orléans implique l'acceptation sans restriction du présent règlement. Tout usager s'engage à s'y conformer.

L'ensemble du personnel est chargé, sous la responsabilité du Directeur du réseau des Médiathèques d'Orléans, de l'application du présent règlement.

Toute infraction au règlement pourra faire, suivant la gravité, l'objet des mesures suivantes :

- sortie immédiate de l'établissement à la demande du personnel pour comportement inadapté ;
- exclusion temporaire de l'établissement, allant de 1 semaine à 1 an, à la demande de la direction ;
- poursuites judiciaires et demande de réparations, si nécessaire.

Le présent règlement sera consultable dans les locaux des établissements et sur le site <https://mediatheques.orleans-metropole.fr/>. Sur demande, une copie sera remise aux usagers.

Les dispositions du présent règlement pourront être modifiées par décision du Maire. Toute modification sera portée à la connaissance du public.

Les informations recueillies dans le cadre de l'inscription sont destinées à la gestion du fichier des abonnés. Ces données sont utilisées uniquement en interne pour le fonctionnement du réseau des Médiathèques d'Orléans et ne seront en aucun cas communiquées à l'extérieur.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les usagers bénéficient d'un droit d'accès aux informations les concernant.

N° 38 – **Musées municipaux. Maison Jeanne d'Arc. Tarification des droits d'entrée. Approbation.**

M. MOITTIE, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin d'améliorer la lisibilité de la tarification entre les musées relevant d'Orléans Métropole et ceux relevant de la Mairie, il est proposé de modifier les cas de gratuité et de tarif réduit à la Maison de Jeanne d'Arc à compter du 1^{er} décembre 2019.

Le billet d'entrée proposé est valable une journée et permet l'accès à l'ensemble des musées de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole. Le Pass Musées (Solo ou Duo) est nominatif et permet l'accès à tous les musées pendant une année de date à date.

L'ensemble des tarifs proposés et leur modalité d'application sont présentés dans le tableau annexé.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs d'entrée de la Maison Jeanne d'Arc et leur condition d'application présentées en annexe ;

2°) décider que les tarifs et les conditions d'application entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2019 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 314, nature 7062, opération 0000981, service gestionnaire JAP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Musées d'Orléans – Tarifs d'entrée applicables au 1^{er} décembre 2019

ETABLISSEMENTS	Maison de Jeanne d'Arc – Ville d'Orléans
	Billet groupé valable une journée : donnant droit à l'entrée de tous les établissements et à toutes les activités proposées par les musées (collections permanentes et expositions temporaires) sauf celles listées ci-dessous
TARIF PLEIN	6 €
TARIF REDUIT	3 €
	Pass Musées Annuel donnant droit à l'entrée de tous les établissements et à toutes les activités proposées par les musées sauf celles listées ci-dessous
Pass Musées Solo	15 €
Pass Musées Duo	25 €

MODALITES D'APPLICATION DES TARIFS

GRATUITE APPLICABLE AUX TARIFS INDIVIDUELS (HORS PASS MUSEES)	TARIF REDUIT APPLICABLE AUX TARIFS INDIVIDUELS (HORS PASS MUSEES)
1er dimanche du mois	Groupes de 10 personnes et plus
Journées Européennes du Patrimoine	
Nuit des musées	
Nuit des Idées	
Journées nationales de l'archéologie	
SUR PRESENTATION DES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS	SUR PRESENTATION DES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS
Moins de 18 ans	Personnes de 65 ans et +
Enseignants en art, histoire de l'art et ESPE(écoles supérieures du professorat et de l'éducation)	Demandeurs d'emploi
Etudiants de moins de 26 ans	Titulaires d'une carte de réduction famille nombreuse
Personnes handicapées et leur accompagnateur	Membres de la société archéologique et historique de l'orléanais
Titulaire d'une carte presse	
Titulaire d'une carte ICOM (conseil international des musées et/ou ICOMOS (conseil international des monuments et des sites)	
Membres de la société des Amis des musées d'Orléans	
Membres de la Société pour le Muséum d'Orléans et les Sciences	

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 18 novembre 2018 -

Membres de l'Association Générale des Conservateurs et Collections Publiques de France	
Guides-conférenciers	
Personnes bénéficiant de minima sociaux sur présentation du courrier de la CAF	
Détenteurs d'une carte de la maison des artistes	
GRATUITE APPLICABLE AUX TARIFS INDIVIDUELS (HORS PASS MUSEES)	TARIF REDUIT APPLICABLE AUX TARIFS INDIVIDUELS (HORS PASS MUSEES)
Prêteurs dans le cadre d'expositions dans les musées d'Orléans	
Titulaires de carte nationale CNAS	
Détenteurs du Pass Education	
Membres de l'association « Musées en Centre-Val-de-Loire »	
Participants au Week-end Télérama	
Porteurs d'une contremarque délivrée par les musées métropolitains	
City Pass	
Membres de l'association des Amis du Centre Jeanne d'Arc	
Matinée du 8 mai	

N° 39 – **Développement commercial. Approbation de la rétrocession du bail commercial situé 47 rue Jeanne d'Arc à Orléans.**

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 23 septembre 2019, a approuvé le cahier des charges de rétrocession relatif au bail commercial situé 47 rue Jeanne d'Arc à Orléans.

Ce bail commercial a été acquis par décision de préemption du Maire le 8 avril 2019 avec pour objectif de maintenir les commerces de proximité, moyennant la somme de 50 000 €.

Un appel à candidature a été lancé, du 1^{er} au 15 octobre 2019, en vue d'implanter une activité identique à l'activité précédente à savoir la vente de rasoir dans le but de ne pas rompre cette activité de prestations de services.

La société S.A.R.L. RASOIR SERVICE ORLEANS, géré par M. Stéphane LE NAOUR, a fait acte de candidature pour la poursuite de la même activité. Cette société existe déjà dans différentes villes comme : Paris, Bordeaux, Lyon, Rouen, Limoges, Strasbourg.

Cette candidature satisfait à l'ensemble des conditions exigées dans le cahier des charges de rétrocession.

La poursuite de cette activité participera à développer une offre commerciale de proximité sur cet axe marchand de la rue Jeanne d'Arc et de préserver une offre de qualité diversifiée.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'accord du bailleur a été sollicité pour autoriser ce projet de rétrocession.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la rétrocession du bail commercial situé 47 rue Jeanne d'Arc au profit de la S.A.R.L. RASOIR SERVICE ORLEANS au prix de 50 000 €, les frais d'actes seront à la charge du preneur ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour régulariser l'acte de vente du bail commercial et tous documents qui s'avèreraient nécessaires au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 01, nature 024, opération KA1H033, service gestionnaire COM. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Nous avons une question orale posée par M. LAGARDE. Je vous en prie.*

M. LAGARDE – *Merci M. le Maire. Je constate M. le Maire que je vous ai interrogé en début de séance sur un évènement grave de sécurité publique.*

M. le Maire – *Vous en êtes strictement à votre question orale. Si vous vouliez prendre la parole auparavant, il fallait le faire. Je vous remercie, question orale.*

M. LAGARDE – *Chose que vous n'avez pas faite sur ma question M. le Maire.*

M. le Maire, les révélations du Canard enchaîné de juin dernier ont mis en lumière un certain nombre de pratiques, que je me garderai bien de commenter dans leur ensemble. Je souhaite simplement revenir sur deux éléments très précis parce qu'ils ont été évoqués ultérieurement par la presse locale.

La République du Centre des 26 et 27 septembre derniers nous apprend que vous auriez obtenu le remboursement par la ville d'Orléans de frais de déplacement correspondant à deux nuitées à Paris en décembre 2016 et mai 2017.

La prise en charge de certains de vos frais par la ville d'Orléans a débuté alors même que vous étiez encore député : vous aviez pourtant indiqué, à plusieurs reprises, que celle-ci n'avait commencé qu'au terme de votre mandat parlementaire.

Par ailleurs, vos déplacements s'inscrivent dans le cadre d'interviews données à la presse. Or, la délibération de mai 2016 qui fixait le cadre de prise en charge des frais des élus municipaux prévoyait des possibilités de remboursement dès lors que ces déplacements étaient exclusivement effectués dans un intérêt communal.

La République du Centre indique que l'interview donnée à BFM Business en décembre 2016 porte exclusivement sur des questions économiques nationales et ne concerne pas la ville d'Orléans ; la facture de l'hôtel Pullman a d'ailleurs été adressée à l'Assemblée Nationale, au député Oliver Carré.

Je vous remercie donc de nous préciser sur quel fondement juridique ce déplacement vous a été remboursé par la ville d'Orléans.

En outre, en ce qui concerne le déplacement de mai 2017, l'ordre de mission est motivé par une interview matinale pour BFM. La République du Centre indique, sans être contredite à ce jour, que vous n'étiez présent ni sur BFM TV, ni sur BFM Business à la date concernée.

Je crois pour ma part que vous êtes un grand honnête homme et que les accusations portées contre vous sont infondées. Pour autant, la confiance n'exclut pas le contrôle : vous serait-il possible de nous affirmer publiquement, et de nous prouver au moyen d'une archive vidéo, que vous étiez bien invité de l'une de ses chaînes et que votre interview portait bien sur des questions relatives à la ville d'Orléans ?

Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas porté plainte suite à l'article de la République du Centre, puisque celui-ci vous accuse clairement d'avoir utilisé un faux pour obtenir le remboursement de vos frais, ce qui constituerait un délit. Vous auriez ainsi menti à vos propres services et aux élus de la commission dite « transparence », ce qui m'apparaîtrait abracadabrantesque !

Plusieurs élus membres de ladite commission m'ont par ailleurs indiqué que leurs demandes de communication de votre agenda n'avaient pas abouti. La transmission de ce document serait pourtant de nature à dissiper les doutes que certains pourraient émettre sur vos déplacements. Je rappelle que la Commission d'Accès aux Documents Administratifs a précisé, notamment dans un avis récent n°2018 – 3396, les conditions dans lesquelles les agendas effectifs tenus dans le cadre de missions de service public étaient communicables.

Je vous remercie, M. le Maire, pour vos réponses précises sur ces trois points :

- *le cadre juridique du remboursement de votre déplacement de décembre 2016 ;*
- *l'existence de l'interview à BFM de mai 2017 et le cadre juridique du remboursement du déplacement correspondant ;*
- *la communication de votre agenda tenu dans le cadre de vos fonctions de maire.*

M. le Maire – Mme SAUVEGRAIN.

Mme SAUVEGRAIN – *Merci M. le Maire. M. LAGARDE comme vous le savez, une enquête préliminaire est en cours et donc les informations relatives au sujet que vous venez d'évoquer seront naturellement présentées dans ce cadre.*

M. le Maire – *Merci. Très bonne soirée à tous.*

*
* *
*

La séance est levée à 18 h 45.

*
* *
*